LE MONDE SANS VISA : la DGSE l'arme au pied

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE — Nº 12953 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — SAMEDI 20 SEPTEMBRE 1986

Un geste de Berlin-Est

C'est avec un soulagement non dissimulé que le gouvernement de Bonn a accueilli, le jeudi 18 septembre, la décision de Berlin-Est d'arrêter le flot des réfugiés en provenance du tiers-monde qui déferlaient sur la RFA et Berlin-Ouest, après avoir été convoyés par les compagnies aériennes est-allemande et soviétique.

A partir du 1er octobre, en effet, tout candidat au voyage devra être en possession d'un visa d'entrée en RFA ou dans un autre pays d'accueil pour être admis à franchir les contrôles de l'aéroport est-allemand de Berlin-Schoenefeld.

Depuis le début de cette année, plus de la moitié des 72 000 personnes qui ont demandé asile à la République fédérale d'Allemagne ont transité par Berlin-Est : Tamouls fuyant Sri-Lanka, Iraniens et Libanais formaient le gros des candidats.

Non sans un certain cynisme, les autorités de la RDA pratiquaient en la matière une politique digne de Ponce Pilate. Qui vous empêche d'installer des contrôles de police et de douane à la frontière entre les deux Berlins ? rétorquait-on en substance aux représentations de Bonn. Comme si le chancelier Helmut Kohl pouvait se permettre de mettre fin de son propre chef au statut quadripartite de l'ex-capitale du Reich et instituer la ligne de démarcation entre Berlin-Ouest et Berlin-Est en frontière internationale !

On peut charger le régime de M. Honecker d'un certain nombre de péchés, mais il faut admettre qu'il a une qualité : le réalisme. Il est bien conscient que l'état des relations internationales ne lui permet pas pour l'instant d'atteindre ses objectifs berlinois : reconnaissance de Berlin-Est comme capitale de la RDA et constitution de Berlin-Ouest en entité politique autonome distincte de la RFA. En mettant fin à la pression exercée sur Bonn par l'intermédiaire des demandeurs d'asile, Berlin-Est change de registre et s'adresse désormais à l'opinion publique ouest-allemande obsédée par ce problème.

Ce « geste de bonne volonté », qui ne coûte pas cher, met dans l'embarras l'aile conservatrice de la coalition au pouvoir, notamment la CSU de M. Franz Josef Strauss, qui faisait d'une plus grande fermeté envers la RDA un cheval de bataille. Il justifie « a posteriori » le rôle modérateur joué en la matière par le ministre ouest-allemand des affaires étrangères, M. Hans Dietrich Genscher, et le Parti libéral, qui se sont opposés, au plus fort de la crise, à une modification de la Constitution fédérale dans un sens moins favorable au droit d'asile.

Et, surtout, la manière dont la décision est-allemande a été annoncée constitue une intervention directe dans le débat électoral en cours en RFA : c'est le candidat chancelier social-démocrate, M. Johannes Rau, qui a eu le privilège d'annoncer la bonne nouvelle au pays, une procédure étrange qui fait grincer des dents à la chancellerie. On craint en effet que les électeurs ouest-allemands ne donnent, lors des élections au Bundestag du 17 janvier prochain, une prime à cette « politique étrangère parallèle » du SPD, apparemment plus efficace que celle menée par la coalition au pouvoir...

Les rencontres de M. Chirac avec les chefs de partis

Terrorisme : l'opinion encourage une politique de fermeté

M. Mitterrand devait réunir le premier ministre et les ministres de l'intérieur et de la sécurité, dès son retour à Paris vendredi soir, 19 septembre. M. Chirac a reçu jeudi les responsables des formations politiques et parlementaires.

Le décor, le ton, les thèmes : le premier ministre s'est adressé au pays, jeudi soir, comme aurait pu (ou dû) le faire le chef de l'Etat. A ceux de ses amis qui tentaient de le dissuader de parler — au motif qu'il n'aurait rien à dire, — M. Chirac a répondu par un discours qui n'a certes rien apporté de concret, mais aux allures présidentielles. On ne saurait lui en faire grief.

Détermination, courage, fermeté : les mots attendus étaient bien là, et surtout l'affirmation que la France ne céderait pas au chantage des bombes. Ces paroles traduisent en fait un consensus impressionnant de l'opinion, que reflète le sondage de la SOFRES. Les Français se sentent à la fois unis et churchilliens. M. Chirac en bénéficie car il fait son métier. Cet homme ambitionnait d'enclencher, grâce à son « retour aux affaires », un élan et une confiance dignes de ceux qu'avait suscités de Gaulle en 1958.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(Lire la suite page 8.)



La décision du Conseil constitutionnel

Les groupes de presse pourraient être privés de chaînes de télévision

En exigeant le renforcement des dispositions anticoncentration, la décision du Conseil constitutionnel interdit dans l'immédiat aux groupes de presse et de communication l'accès aux télévisions privées.

Comme il l'avait déjà fait en juillet dernier pour la loi sur la presse, le Conseil constitutionnel a jugé insuffisantes, le jeudi 18 septembre, les garanties données par le projet de loi « relatif à la liberté de communication » sur les chapitres de la concentration et du pluralisme.

L'annulation de deux articles (39 et 41) suffit à paralyser momentanément la réforme de l'audiovisuel. La Commission nationale de la communication et des libertés peut être créée mais elle ne peut mener à bien la privatisation de TF 1 et la réattribution de la « 5 » et de TV 6.

Le gouvernement, qui a décidé de promulguer le reste de la loi, devra repasser devant le Parlement pour lui soumettre un texte limitant les concentrations multimédias.

(Lire pages 10 et 12 le texte de la décision du Conseil et les articles de JEAN-FRANÇOIS LACAN et MICHEL KAJMAN.)

Un entretien avec le président du Mexique, M. Miguel de La Madrid

« L'intensification de la violence en Amérique centrale nous pose à tous des problèmes très graves »

Il y a un an, le 19 septembre 1985, un tremblement de terre secouait Mexico, faisant plusieurs milliers de morts et causant quelque 4 milliards de dollars de dégâts. Le Mexique a subi depuis un autre tremblement de terre avec la chute verticale des cours du pétrole, dont il tirait depuis des années l'essentiel de ses ressources d'exportation. L'inflation et l'endettement ont atteint de ce fait des taux records et la menace de récession se précise. C'est donc d'abord un catalogue de difficultés qu'a présenté le président Miguel de La Madrid, le 1er septembre, dans son message annuel au Congrès, l'« informe ».

La tradition veut que le Mexique invite quelques directeurs de journaux étrangers à assister à cette manifestation. André Fontaine, qui était du nombre cette année, a pu avoir à cette occasion avec le chef de l'Etat la très libre conversation dont on trouvera ci-dessous le texte intégral.

« **Monsieur le Président, vous avez commencé votre « *informe* » en énumérant un grand nombre de difficultés auxquelles le Mexique se trouve confronté. A votre avis, quelle est la principale ?**

— C'est toujours, à mon avis, le problème économique, qui s'est beaucoup aggravé avec la chute brutale, à partir du mois de janvier, des prix du pétrole. Pour contenir l'inflation, nous avons fortement freiné les dépenses publiques, la politique monétaire et le crédit, mais je crains qu'elle ne dépasse cette année son niveau de 1985. Et nous enregistrons, d'autre part, du fait de la politique restrictive que nous appliquons, une tendance à la récession.

— **N'y a-t-il pas eu une certaine imprudence, de la part du Mexique comme d'autres pays producteurs, à se mettre dans une trop forte dépendance vis-à-vis de ses exportations de pétrole ?**

— Sans aucun doute. Dans le cas du Mexique, l'économie s'est très fortement et très rapidement « pétrolisée ». Nous sommes devenus, de ce fait, trop dépendants du pétrole tant sur le plan des exportations que sur celui des finances publiques. Les prix internationaux du pétrole ayant diminué, nous en avons subi les conséquences, qui sont extrêmement graves.

— **Pensez-vous pouvoir arriver, dans un délai relativement rapide, à diminuer cette dépendance vis-à-vis du pétrole ?**

— Nous avons fait de très grands efforts : il y a eu un développement très sensible, au cours de ces dernières années, des exportations non pétrolières, mais cela implique une transformation structurelle de l'économie qui ne peut être effectuée rapidement. Comme pour tant de choses dans la société, la dégradation de l'économie intervient plus facilement et plus rapidement que son redressement.

— **Et naturellement, ces changements impliquent des sacrifices pour des couches importantes de la population qui ne vivent déjà pas trop bien.**

— C'est bien le cas.

— **Vous ne craignez pas d'avoir déjà atteint la limite des sacrifices supportables ?**

— Ces sacrifices ont été très importants. Les niveaux de vie ont régressé, surtout en ce qui concerne les ouvriers et les classes moyennes. Mais les gens ont supporté la situation parce que l'emploi, malgré certaines tendances qui nous préoccupent, n'a pas fondamentalement souffert. Mais il n'est pas facile de maintenir le niveau de l'emploi, tout en luttant contre l'inflation par la réduction des dépenses publiques et du crédit. Nous avons mis sur pied des programmes de compensation, poursuivi des programmes sociaux très importants dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la sécurité sociale, de l'approvisionnement des produits de base et du logement, ce qui a permis de compenser la perte subie par les salaires réels.

Propos recueillis par ANDRÉ FONTAINE.

(Lire la suite page 6.)

Les risques du savoir

« Science sans conscience... »

par Pierre Drouin

A quelques jours d'intervalle, deux nouvelles ont jeté une lumière crue sur le déroulement de la recherche scientifique. L'une, en France, a été fortement soulignée ; l'autre, aux Etats-Unis, n'a pas eu, ici, le même retentissement. Le professeur Testart, on le sait (1), pionnier de la procréation artificielle, a annoncé qu'il arrêtait certaines de ses recherches pour des motifs d'éthique, se demandant s'il n'était pas urgent de faire une pause pour réfléchir aux graves conséquences sur l'homme que pourraient avoir les découvertes incessantes dans le domaine des manipulations génétiques.

En Californie, Peter Hagelstein, un très brillant physicien qui poursuivait des études sur le canon laser à rayons X dont les résultats pouvaient être utilisés pour la mise en place du bouclier antimissile (« guerre des étoiles »), vient de renoncer à aller plus loin dans ce domaine, parce qu'il avait mauvaise conscience (2).

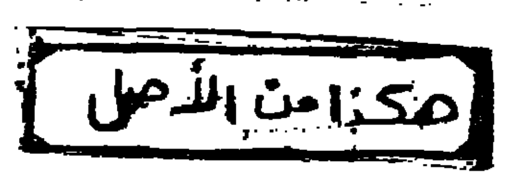
Ce n'est pas la première fois — heureusement — que des savants s'interrogent sur la finalité de leur travail, et si peu d'entre eux en tirent des décisions de rupture, le malaise est parfois mal refoulé. La communauté scientifique n'aime pas beaucoup les « belles âmes » qui la forcent à se poser des questions. La tendance profonde est de dire, comme le commun des mortels : « On n'arrête pas le progrès » et puisque toute découverte nouvelle est un progrès à leurs yeux, c'est à la société à canaliser ses applications selon ses objectifs. L'attitude d'Oppenheimer refusant de poursuivre des recherches de nature à faciliter l'éclosion de la bombe H n'a pas été comprise par beaucoup de ses collègues, c'est le moins qu'on puisse dire.

En juillet 1974, onze biologistes américains lançaient un appel invitant leurs collègues du monde entier à interrompre provisoirement certains types d'expériences génétiques.

(Lire la suite page 18.)

(1) *Le Monde* du 10 septembre 1986.

(2) *Le Monde* du 13 septembre 1982.



Débats

TERRORISME

Le trouble causé par les attentats n'est pas seulement celui auquel on pense d'abord. Il est aussi dans les esprits. Salah Guemriche et Denis Langlois s'élèvent contre certaines assimilations qui poussent à mettre dans le même sac terroristes et Arabes-musulmans. De son côté, Pierre Bourgeade demande qu'à une situation de « guerre » on applique des mesures plus rigoureuses que celles qu'a prévues M. Chirac.

Le seuil d'intolérance

Craignons l'amalgame et la confusion

par SALAH GUEMRICHE (*)

FACHEUSE coïncidence ou cynisme de l'actualité : le 8 septembre, dans un même journal, à la suite des déclarations de M. Chirac : *« Il s'agit bien d'une guerre, d'une guerre subversive »*, la télévision nous faisait entendre la conclusion du général Pinochet, après l'attentat auquel il venait d'échapper : *« En tout cas, cela prouve que le problème du terrorisme est sérieux, et que nous sommes en guerre... »*

Si, comme l'affirme avec un rare bon sens M. Chalandon, *« le terrorisme se nourrit de la presse »*, force est de constater que, pour une certaine presse, l'inverse peut être tout aussi vrai. Devant tant de violences et de lâchetés partagées, l'opinion se passerait bien de certains titres et commentaires d'où le sens de la mesure se trouve totalement banni. C'est un fait, l'histoire des médias pullule de ces événements dont le traitement seul encourage, quand il ne les entretient pas, l'amalgame et la confusion. De tels événements relèvent de ce que nous appelons, ailleurs, des événements *made in médias* (1). Ainsi, ces dernières semaines, sommes-nous témoins d'une tendance coupable à mettre dans le même paquet terroristes et Arabes-musulmans. Renvoyons ceux qui ont cette tentation à *l'Itinéraire d'un terroriste professionnel* (2), où ils pourront lire : *« Les membres identifiés des FARL sont tous (...) d'origine chrétienne. »* Le directeur du bureau parisien de la Ligue arabe a donc toutes les raisons de *« mettre en garde les Français contre tout glissement vers cet amalgame désormais classique, en les invitant à s'interroger sur les origines de la violence »*.

Le terrorisme, croyons-nous, n'a ni religion ni patrie : sa patrie, sa religion, c'est sa propre cause. Au demeurant, s'il y a, en français, une seule étymologie au mot « terrorisme », il y a deux, voire trois, cas de figure possibles, donc trois pratiques distinctes. Prenons tout bonnement le dictionnaire. Ce qui ressort de la définition, sous la Révolution française déjà, c'est le recours systématique à des « mesures d'exception ». Au regard des valeurs morales et humanitaires, toute violence, ponctuelle ou répétée, est une mesure d'exception. Ponctuelle ou répétée. Dans ce sens, le racisme n'échapperait pas à la définition. Mesure d'exception (et d'exclusion) extrême, avec ou sans action terroriste, le racisme cependant se distingue par sa « permanence ».

Si le racisme est structurel, le terrorisme, même le plus tenace, reste conjoncturel. Or une mesure d'exception « qui n'en finit pas » ne peut qu'appeler une réponse désespérée. Au « seuil de tolérance », de triste notoriété dans la communauté immigrée, on opposera dès lors l'idée d'un seuil d'intolérance.

Une méthode de gouvernement

On ne le sait que trop : la violence appelle la violence. Et comme en écho au cri de guerre lancé par M. Pasqua : *« Terroriser le terrorisme »*, 57 % des Français se sont déclarés pour une riposte militaire (IPSOS). Créer... un, deux, trois terrorismes, telle est la triple fonction de cette « dialectique de la violence » que se partagent révoltés et révolutionnaires, militants d'une cause ou d'une autre, sans oublier ceux qui actualisent la loi du talion.

Une forme de terrorisme est celle pratiquée par l'anarcho-extrémisme avec sa volonté de déstabiliser les « démocraties libérales ». Une autre forme, celle des partisans de toute lutte de libération. Ce terrorisme fut celui de la Résistance française comme il a été celui du FLN, celui revendiqué par l'Irgoun comme celui pratiqué par les militants palestiniens. Entre la première forme : terrorisme « pulsionnel », et la seconde : terrorisme « objectif » ou de raison, il y a eu largement place, depuis les bombardements de Beyrouth (1982), Tunis (1985) et Tripoli (1986), pour un terrorisme réactionnel légalisé ou, pour appeler un chat un chat, un terrorisme d'Etat. Les trois formes de terrorisme se partagent, équitablement du reste, les risques de dérapage qui en font à l'occasion des terrorismes aveugles !

A Paris, ces derniers jours, on a beaucoup épilogué, par médias interposés, sur la mentalité des « nouveaux barbares » et de l'irrationnel qui les gouverne (sic). La sempiternelle opposition pensée orientale/logique cartésienne, opposition somme toute subjective, est ainsi mise en avant par des personnalités aussi différentes que M. de Marenches (3) et... Jean Le Poulain, pour expliquer des actes et des événements objectifs, historiquement déterminés, des actes qui sont loin d'être le fait de l'on ne sait quel inconscient collectif actif mais relèvent bel et bien d'une dialectique infernale et sans failles (de failles, il n'en est que dans les implications de cette dialectique : victimes innocentes, cibles civiles). En pleine guerre d'Algérie, Albert Camus se gardait bien d'oublier que *« la réalité est dialectique »* (Marx). Sans doute, faut-il se garder, aujourd'hui plus qu'hier, d'oublier que l'irrationnel a ses logiques que la logique cartésienne ne (re)connaît pas !

M. de Marenches aura eu tout de même la formule « heureuse », si l'on ose dire : *« Tout comme la chèvre, chez nous, était la vache du pauvre, et le mulet le cheval du pauvre, le terrorisme est la guerre du pauvre ! »* (4). Remplacez « pauvre » par « opprimé », ou « illuminé » ou « révolté », « colonisé » ou « spolié » : vous aurez la définition de ce que nous avons nommé plus haut « terrorisme objectif de raison » et « terrorisme pulsionnel ». Et le terrorisme légalisé, direz-vous ? Là, il vous faut procéder à un renversement savant de la formule de M. de Marenches. Et vous risquez, avec nous, d'aboutir à peu près à cette conclusion : *« Le terrorisme peut être une méthode de gouvernement. »* CQFD : ce n'est pas nous qui le disons, c'est... Jules Romains (merci le Robert) !

(*) Journaliste et universitaire algérien.

(1) *Le JT. La mise en scène de l'actualité à la télévision*, ouvrage collectif. Ed. INA/Documentation française, septembre 1986.

(2) *Le Monde* du 10 septembre 1986.

(3) France-Inter, journal de 13 heures du 10 septembre 1986.

(4) Magazine « Sept sur sept », TF 1, 7 septembre 1986.



Le temps des otages

Le pouvoir a toujours besoin de nouveaux boucs émissaires

par DENIS LANGLOIS (*)

COMMENT ne pas être d'accord sur la nécessité de lutter contre le terrorisme ? Comment ne pas chercher à endiguer cette vague d'attentats qui ensanglante Paris ? Faut-il pour autant se transformer soi-même en terroriste ? Violer ses propres lois ? Terroriser les terroristes, selon la formule absurde maintenant consacrée ?

Un nouveau pas vient d'être franchi avec la décision d'expulser dix personnes auxquelles la justice n'a rien trouvé à reprocher. Représailles ? Intention de faire plaisir à l'opinion qui hurle aux loups ? Volonté de montrer que l'on est inflexible ?

N'ayons pas peur des mots, même si pour cela on doit choquer ceux qui pensent au terrible sort des Français retenus au Liban. Il s'agit tout simplement d'une prise d'otages.

On n'est plus sous l'occupation allemande. On ne fusille plus sommairement les otages. On menace de les jeter dans le premier avion en partance. Destination : leur pays d'origine, même s'ils n'ont pas l'intention d'y remettre les pieds. Certains risquent de graves ennuis. Peu importe. Ils s'arrangeront entre Arabes.

Arabe, le maître mot est lâché. Un attentat ne peut être que le fait d'un Arabe. Hier, c'étaient les bolcheviks qui vivaient constamment avec un couteau entre les dents. Aujourd'hui, un Arabe se promène toujours avec sa bombe sous le bras, comme un Français bon teint avec sa baguette de pain. Ecoutez les témoignages : après chaque explosion, il y a toujours quelqu'un pour apercevoir un Arabe qui s'enfuit, son forfait accompli.

Sous l'occupation allemande, le juif était un suspect de choix. Dans la conscience collective d'aujourd'hui, l'Arabe l'a remplacé. Alors quand on en prend dix, au hasard ou presque, et qu'on menace de les expulser *manu militari*, il n'y a guère d'âmes sensibles pour s'en émouvoir. S'ils n'étaient pas des terroristes, ils étaient *capables* de le devenir. Si ce ne sont pas eux, ce sont leurs frères. Le bouc émissaire a toujours rassuré les éternels peureux, ceux que l'on effraie pour les empêcher de réfléchir.

Il y avait déjà les fournées de réfugiés basques pris eux aussi au hasard, « membres présumés de l'ETA, se préparant à commettre des attentats ». Voilà le temps des fournées d'Arabes « terroristes de naissance, suspects par nature ».

Mais à la place des « honnêtes gens », je ne serais pas rassuré pour autant. On ne sait jamais très bien pour qui sonne le glas. Le dieu Moloch dévore ses propres enfants et le pouvoir a toujours besoin de nouveaux boucs émissaires. A qui le tour demain ? Dans cette société-hall de gare, qui peut être sûr de ne pas être un peu arabe ou réfugié basque ?

(*) Avocat et écrivain.

COURRIER DES LECTEURS

La guerre Iran-Irak

Au sujet de la lettre parue dans la rubrique « Courrier des lecteurs » du *Monde* du 30 août 1986, nous aimerions rappeler à ce lecteur quelques points (...).

1) La guerre imposée a été déclenchée par l'Irak il y a six ans, le 22 septembre 1980, lorsque ce pays a envahi par voie de terre, air et mer le territoire de la République islamique d'Iran, dans un but avoué de conquête territoriale et de démembrement du pays (Khouzistan rebaptisé Arabistan, fomentation de troubles au Kurdistan, etc.) ;

2) Le pseudo-motif de « conquête des trois villes saintes » n'a pas non plus de racines historiques, ainsi que le prétend ce lecteur avec son histoire de *« conflit intermittent entre l'empire ottoman et la Perse »* ;

3) La paix que désire, soi-disant, l'Irak est exigée au moyen de bombardements de zones civiles et de largage de bombes chimiques ou autres violations des droits de l'homme. (...)

Service de presse de l'ambassade de la République islamique d'Iran (Paris).

Paroles et actes

Devrons-nous vivre à l'heure d'un Munich perpétuel ?

par PIERRE BOURGEADE (*)

« CHEZ *nous, vous êtes chez vous.* » En s'adressant ainsi, il y a quelques mois, aux étrangers qui, pour diverses raisons, affluent sur notre territoire, M. Mitterrand ne s'adressait évidemment pas aux terroristes qui prétendent étendre à notre pays leur habituel champ de bataille. Il montrait pourtant avec quelle légèreté un chef d'Etat coupé du peuple peut traiter de problèmes qui mettent en jeu la sécurité, l'identité de la nation.

Ces problèmes, le peuple qui les vit autrement que la classe politique (quel ministre, quel député se sent visé par une menace d'attentat dans le métro ?) les ressent comme des agressions extrêmement graves, qui le menacent au cœur de lui-même, au cœur de sa vie.

Il est las des grands mots, des belles phrases. *« C'est la guerre ! »* proclame le chef du gouvernement. Il prend des mesures, sans doute nécessaires, mais tout de même insuffisantes. *« Luttons sans merci contre le terrorisme »*, renchérit le chef de l'Etat. Mais qui, justement, a gracié des dizaines de terroristes ? Qui a « régularisé » des milliers de situations douteuses ? Qui a supprimé les contrôles d'identité ? Les tribunaux spécialisés ? La seule sanction capable, peut-être, de faire reculer un poseur de bombes ?

Faire face aux défis

Il y a cinquante ans, le nazisme naissait. De même que le terrorisme actuel, il ne cherchait à dissimuler ni son horreur ni sa démence. Au contraire, il en faisait parade pour effrayer. Et les politiciens d'alors, modérés, radicaux, socialistes, les mêmes qu'aujourd'hui, prétendaient le réduire par des incantations, en se gardant d'utiliser les armes.

On sait à quoi cela a conduit. A Munich, puis à un effondrement sans précédent, dont la France ne s'est pas encore relevée.

Cette amère leçon n'a donc servi à rien ? Devrons-nous vivre à l'heure d'un Munich perpétuel ?

La démocratie ? Ce n'est sûrement pas se contenter d'agiter les grands principes en espérant que, de lui-même, l'orage s'éloignera.

C'est faire face aux défis de l'histoire.

Ces défis avaient nom hier décolonisation, indépendance. Ils ont nom aujourd'hui identité nationale, unité, sécurité, droits fondamentaux que tous les peuples exigent, que nous voulons pour eux. Pourquoi le refuser au nôtre ?

Soyons clairs. Les Français craignent pour leur destin. Dans le présent, et plus encore dans l'avenir. La rue le crie, si on voulait l'entendre. Trois séries de mesures iraient dans le sens qu'ils désirent :

1) Que l'Etat décide, une fois pour toutes, d'assurer la protection des innocents. S'il ne le fait, qui le fera ? Nuremberg, après les horreurs du nazisme, a défini un nouveau crime, le *« crime contre l'humanité »*, tuerie d'innocents, puni de mort. Le terrorisme est cela. Même définition, même peine.

2) Que soient interrompues les migrations de masse. Il serait douteux que l'exigence de visas y suffise. Les migrations de masse, ressenties comme une menace par le peuple hôte, sont ressenties comme une mortelle perte de substance par le peuple abandonné. Certes, les migrants sont innocents du terrorisme. Mais ils demeurent témoins immobiles d'un destin qu'ils refusent, aggravant le trouble des esprits. En accord avec les gouvernements amis, du Maghreb en particulier, il faut prévoir leur retour. Ils ont besoin d'une patrie, de même que leur patrie a besoin d'eux.

3) Qu'on aille enfin au cœur du terrorisme (tout en le combattant avec rigueur). On y trouvera un idéal. Ces combattants furieux veulent une patrie. Or la terre est assez grande pour tous les hommes, même au Proche-Orient. Français et Allemands, en d'autres lieux, n'ont-ils pas fait la paix ? Que la France prenne une initiative solennelle sur la Palestine, sur le Liban, et que tous les Français, d'une manière ou d'une autre, s'y associent. Voilà un but. Temps nouveaux, conscience nouvelle, courage nouveau.

(*) Ecrivain.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.



5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LE MONDE*

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

Les entretiens de M. Chevardnadze et la Conférence de Stockholm

La première séance du sixième round des négociations bilatérales soviéto-américaines sur les armes nucléaires et spatiales s'est tenue jeudi 18 septembre à Genève, pendant près de trois heures. En l'absence de M. Karpov, chef de la délégation soviétique, qui accompagne son ministre, M. Chevardnadze, pendant sa visite à Washington, les négociateurs soviétiques avaient à leur tête M. Oboukhov. Cé dernier avait rappelé avant la séance que Moscou souhaite une réduction de 30 % des armes nucléaires (comme les Américains) ainsi qu'un engagement réciproque d'adhésion au traité ABM sur les missiles antibalistiques de 1972 *« pour quinze ou vingt ans au moins »* (M. Reagan n'offre qu'un délai de sept ans).

Les Etats-Unis devraient par ailleurs, selon un responsable américain à Washington, présenter au cours de cette session de nouvelles propositions visant à réduire le nombre de missiles de portée intermédiaire (INF) déployés en Europe.

Ce responsable n'a pas précisé à quel niveau les Etats-Unis souhaitaient ramener le nombre des INF, mais Washington avait jusqu'ici proposé au Kremlin de les réduire à cent quarante de part et d'autre. Cela revenait à « geler » les INF de l'OTAN à leur niveau actuel, mais à diminuer fortement le nombre de SS-20 déployés par les Soviétiques.

Aux Nations unies, la prochaine expulsion de vingt-cinq membres de la mission soviétique par les autorités américaines a été critiquée par M. Perez de Cuellar. Le porte-parole du secrétaire général de l'organisation, M. François Giuliani, a en effet indiqué jeudi que ce dernier jugeait une telle mesure *« incompatible avec l'accord de siège, conclu en 1947 entre l'ONU et les Etats-Unis* (le Monde *du 19 septembre). Le raisonnement de M. Perez de Cuellar se fonde sur le fait qu'il s'agit, en l'espèce, non d'expulsions sélectives de diplomates accusés individuellement d'espionnage, mais d'une mesure de principe et collective, les Etats-Unis ayant annoncé dès mars dernier leur intention de réduire les effectifs de la représentation soviétique aux Nations unies. Le secrétaire général, a ajouté son porte-parole, a proposé aux deux pays sa médiation. – *(AFP.)*

Le chef de la diplomatie soviétique estime que le projet de sommet est « réglé à 50 % »

WASHINGTON
de notre correspondant

M. Chevardnadze est arrivé si souriant et décontracté, jeudi 18 septembre dans la capitale américaine, qu'on se demandait jusqu'où aurait été sa jovialité si le département d'Etat n'avait pas demandé, la veille, le départ de vingt-cinq diplomates de la mission soviétique à l'ONU.

Dédramatisant cette mesure d'expulsion et, du même mouvement, l'affaire Daniloff qui l'avait provoquée, le ministre soviétique, plaisantant avec les journalistes qui l'attendaient au pied de l'avion, a tranquillement affirmé que son pays était prêt à tenir un sommet qu'il a estimé *« à 50 % arrangé, réglé »*. Le cas Daniloff ? On va en discuter et *« ça peut être réglé »*. Ces demandes de départ ? On en parlera également, elles sont *« illégales »* et constituent *« donc une mauvaise décision »*, mais elles ne semblaient vraiment pas faire étouffer d'indignation M. Chevardnadze. Même si ce dernier a ajouté qu'il aurait pu, *« bien sûr, utiliser une expression plus vigoureuse »* qu'il s'est éventuellement réservé d'employer après ses quarante-huit heures d'entretiens avec M. Shultz, à partir de ce vendredi matin.

Pour l'instant, en tout cas, l'Union soviétique encaisse la riposte américaine à l'affaire Daniloff exactement de la même manière qu'avait réagi la Maison Blanche à l'inculpation pour espionnage du correspondant à Moscou d'*US News and World Report*. Des deux côtés, on s'indigne et proteste, mais en prenant soin de limiter les dégâts de cette partie de bras de fer dans un magasin de porcelaines : de ne pas perdre la face et de ne pas non plus compromettre ni l'organisation du deuxième sommet entre MM. Reagan et Gorbatchev ni les perspectives d'accords qu'il ouvrirait dans le domaine des armements.

Ainsi, le communiqué lu par M. Chevardnadze, avant de répondre aux questions des journalistes, déclarait que *« des éléments secondaires ne devraient pas écarter ce qui est d'une importance primordiale et la raison des contacts engagés par nos deux pays* (...). *L'état des relations soviéto-américaines est tel,* poursuivait la déclaration, *qu'un manque de mouvement et en particulier un retour en arrière pourrait placer pour de nombreuses années à venir nos deux pays en position de confrontation et de dangereux différend »*.

Sensiblement au même moment, l'ambassadeur soviétique auprès des Nations unies dénonçait vigoureusement, devant la presse, les mesures prises contre sa mission comme *« hautement déplorables, totalement injustifiées et incompatibles »* (ce sur quoi lui a donné raison le secrétaire général de l'ONU, M. Perez de Cuellar) avec les « accords de siège » passés entre les Etats-Unis et l'organisation internationale. Sec, mais maniant surtout une froide ironie, M. Belogonov a affirmé que la mission soviétique, en raison des directives visant à *« l'accroissement de la productivité »*, ne comprenait plus aujourd'hui que deux cent cinq personnes, soit moins que le plafond fixé en mars dernier par le département d'État. Il n'y a donc, selon lui, aucune logique dans la démarche américaine. Pour autant, l'ambassadeur soviétique, n'a annoncé aucune mesure de représailles, déclarant seulement : *« L'affaire n'est pas close. On aura l'occasion d'en reparler très bientôt à Washington* [et] *nous déciderons ensuite de notre conduite. »*

M. Shultz, indiquait-on officiellement au département d'État, devait pour sa part soulever l'affaire Daniloff dès le début d'entretiens destinés, disait-on avec une réserve appuyée, à voir où pourrait être suscité *« un peu d'élan »* dans la préparation du sommet. Il ne faut pas s'attendre, ajoutait-on, à ce qu'une date pour le sommet soit fixée à l'issue de la rencontre. Il ne peut, en effet, être permis aucun optimisme avant que M. Daniloff n'ait été autorisé à quitter l'URSS.

« Possible », a dit M. Chevardnadze. Mais à quelles conditions ?

B. G.

• M. Chevardnadze à Mexico en novembre. – Le ministre soviétique des affaires étrangères se rendra en visite officielle à Mexico du 3 au 7 novembre, a-t-on annoncé jeudi 18 septembre. M. Chevardnadzé aura une série d'entretiens avec le ministre mexicain des affaires étrangères, M. Sepulveda, et d'autres représentants du gouvernement. – *(AFP.)*

M. Gorbatchev qualifie Nicholas Daniloff d'« espion pris la main dans le sac »

MOSCOU
de notre correspondant

M. Gorbatchev a pris le risque de mettre en doute publiquement la parole de M. Reagan à la veille de la rencontre de leurs ministres des affaires étrangères respectifs. Poursuivant sa tournée à Krasnodar, dans le sud du pays, le numéro un soviétique a évoqué pour la première fois personnellement, jeudi 18 septembre, l'affaire Daniloff, en qualifiant le journaliste américain *« d'espion qui a été pris la main dans le sac »*.

M. Reagan avait écrit personnellement à M. Gorbatchev au début de ce mois pour l'assurer que Nicolas Daniloff n'était pas un espion. Le secrétaire général lui avait répondu, et cet échange avait donné le signal d'un certain apaisement. Le journaliste américain, arrêté le 30 août, était remis en liberté sans toutefois pouvoir quitter le pays, tandis qu'un citoyen soviétique détenu à New-York connaissait un sort analogue.

Répondant à un habitant de Krasnodar qui s'inquiétait d'une éventuelle *« mollesse »* de l'URSS face à l'étranger, M. Gorbatchev n'a pas hésité à mettre lui-même en cause le journaliste américain. *« Il s'occupait de ses affaires* (sous-entendu : d'espionnage) *dans plusieurs endroits, y compris non loin de chez vous »*, a-t-il affirmé. Certes, l'affaire est, selon lui, *« gonflée »*, et l'URSS doit *« faire preuve de sang-froid, ce qui n'est pas de la mollesse »*. Mais le mot d'*« espionnage »* est lâché.

M. Gorbatchev a également donné son interprétation de l'affaire. Ce sont les *« ennemis de la détente »* qui *« veulent profiter de cette affaire d'espionnage pour compromettre une nouvelle fois les rapports soviéto-américains »*. Et le numéro un de rappeler la mission de Gary Powers, ce pilote d'avion espion américain dont la capture par les Soviétiques fit capoter la conférence des quatre « grandes puissances » à Paris, en 1960, et l'affaire du Boeing sud-coréen abattu par la chasse soviétique en septembre 1983. Chaque fois qu'*« un dégel se profile »*, des forces obscures s'évertueraient donc à créer l'incident...

Le secrétaire général a évoqué à une autre reprise la politique étrangère, en répondant à un habitant de Krasnodar qui demandait pourquoi les Américains poursuivaient leurs essais nucléaires alors que les Soviétiques avaient interrompu les leurs. *« L'URSS,* a-t-il dit, *mène une lutte difficile pour la paix* (...). *Les Etats-Unis affirment que l'URSS veut conquérir le monde entier, occuper l'Europe occidentale, faire main basse sur l'Afrique et l'Asie. Est-ce que nous pouvons former ce projet perfide à l'égard d'autres peuples ? Par notre politique pacifique, nous invitons les hommes à s'unir pour sauvegarder la vie sur notre planète. »* En d'autres termes, avec son moratoire sur les essais nucléaires, l'URSS prouve son innocence face aux accusations américaines.

M. Gorbatchev a invoqué à l'appui de son propos Dostoïevski, qu'il a *« récemment relu »* avec sa femme Raïssa. La phrase de Dostoïevski selon laquelle le peuple russe *« a le cœur le plus disposé à la fraternité »* s'applique, selon lui, aux Soviétiques.

Mais *« la politique extérieure la plus progressiste doit avoir une base solide, c'est-à-dire une économie puissante »*. Le numéro un a donc exhorté une fois de plus ses compatriotes à travailler mieux et davantage. *« Ces dernières années, tout n'allait pas comme il fallait, y compris chez vous au Kouban »* (la vaste région agricole qui comprend le territoire de Krasnodar), a-t-il déclaré. Certains *« arrangent leurs affaires au détriment des autres en tournant la loi »*. Il faut combattre ces *« phénomènes négatifs »*, de même que *« l'inertie et le laisser-aller »*.

Pas de recul dans la « restructuration »

M. Gorbatchev a insisté sur la *« restructuration »* qui doit affecter, selon lui, l'économie dans son ensemble et la mentalité de chaque travailleur. *« Je crois que, si on recule aujourd'hui après ce qui a été commencé, la désillusion de notre peuple sera grande »*, a-t-il affirmé.

Le « peuple » a d'ailleurs parfois laissé entendre qu'il n'appréciait pas nécessairement le remue-ménage en cours. Une voix anonyme, apparemment celle d'un technicien du bâtiment, a fait remarquer à M. Gorbatchev que la « restructuration » dans ce secteur d'activité traînait en longueur. *« Cela fait plus de six mois que nous ne pouvons pas travailler normalement. C'est tantôt un système de gestion, tantôt l'autre, et maintenant on en attend un troisième »*, a lancé ce technicien. M. Gorbatchev a rétorqué que tout était *« réglé (...) à l'échelon suprême »*, mais que la réforme ne serait réalisée *« aux niveaux moyen et inférieur »* que l'an prochain. Il s'agit essentiellement de simplifier la gestion des chantiers de construction en supprimant un certain nombre de règlements administratifs.

M. Gorbatchev poursuit ce vendredi à Stavropol, sa région natale, sa tournée dans le sud du pays. En arrivant dans la ville, le numéro un a répété que *« la société soviétique tout entière s'était mise en mouvement »*, après avoir connu un *« arrêt »* à la fin des années 70. Mais des *« problèmes urgents »* se posent : *« Le logement, la production alimentaire, la santé publique, l'enseignement, et enfin la démocratie. »* *« Notre peuple doit se sentir maître chez lui »*, a-t-il déclaré.

Le secrétaire général n'a fait aucune allusion jusqu'à présent à la décision américaine d'expulser, avant le 1er octobre, vingt-cinq membres de la mission soviétique auprès de l'ONU. A Moscou, cependant, un porte-parole du ministère des affaires étrangères, M. Piadychev, a qualifié jeudi cette décision de *« scandaleuse »* et déclaré qu'elle aurait des *« conséquences »*, sans préciser lesquelles.

M. Piadychev a affirmé que les effectifs de la mission soviétique à la date du 18 septembre étaient inférieurs à la limite des 218 fixée par les Etats-Unis pour le 1er octobre. Le porte-parole donnait, en fait, le chiffre de la seule représentation de l'URSS, sans tenir compte de celles de l'Ukraine et de la Biélorussie.

Enfin, M. Piadychev a réitéré les accusations d'espionnage contre Nicholas Daniloff : *« Je crois que ceux qui mènent leur campagne aux Etats-Unis à propos de cette affaire seront très mal à l'aise quand toutes les preuves de l'activité d'espionnage de ce journaliste américain seront mises sur la table. »* Nicholas Daniloff, pour sa part, continue chaque jour d'appeler au téléphone l'officier du KGB qui instruit son dossier. Cet officier lui répond invariablement et fort courtoisement qu'il n'a pas besoin de lui pour ce jour-là.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Washington a fait une concession sur les modalités des inspections aériennes

STOCKHOLM
de notre correspondant

Les négociations de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité en Europe (CDE) butaient toujours, dans la soirée du jeudi 18 septembre, sur les deux problèmes majeurs : l'inspection aérienne des mouvements de troupes et les « seuils » au-delà desquels des notifications, et éventuellement des inspections deviennent nécessaires.

En ce qui concerne le premier point, les seize pays de l'alliance atlantique avaient présenté le même jour de nouvelles propositions. Au terme de celles-ci, le choix de la nationalité de l'avion-inspecteur et de l'équipe de navigation, serait décidé d'un commun accord par le pays demandeur de l'inspection et le pays inspecté. Ce qui revient à donner à ce dernier une forme de droit de veto. Cette proposition allait dans le sens des thèses de l'Union soviétique et du pacte de Varsovie, qui avaient clairement fait savoir qu'ils n'accepteraient pas le survol de leurs territoires respectifs par des avions étrangers.

Toutefois, les Occidentaux accompagnaient leurs propositions d'exigences sur la *« qualité de l'inspection »*, afin que ces opérations ne prennent pas l'allure de voyages de tourisme. Ils souhaitent, entre autres, avoir le contrôle des moyens d'inspection, et recevoir des explications détaillées sur les activités suspectes qui n'auraient pas été notifiées à l'avance.

Selon un porte-parole de la délégation américaine, *« les mesures de confiance et de sécurité décidées à Stockholm doivent être concrètes, et il ne faut pas accepter de textes de compromis qui videraient l'inspection de son contenu »*. Les réactions des Soviétiques aux nouvelles propositions occidentales ont été plutôt négatives, et une atmosphère de nervosité et de confusion régnait à la CDE jeudi soir. Cela dit, les pourparlers continuaient, principalement entre experts militaires américains et soviétiques.

Les neutres se trouvent à présent dans une situation assez inconfortable. En effet, après que les Etats-Unis eurent déclaré qu'ils soutenaient l'idée du recours à un avion neutre pour les inspections aériennes, l'Autriche, puis la Suisse, la Suède et la Finlande avaient annoncé qu'elles étaient prêtes à mettre leurs appareils à la disposition des autres Etats s'il existait une volonté politique de part et d'autre de parvenir à un accord. Mais, au début de la semaine, le gouvernement de Washington a opéré un revirement (que le chef de la délégation américaine à Stockholm a appris par la presse, ce qui ne lui a pas plu du tout) et a tranché *de facto* pour l'avion du pays inspecté.

Il est donc probable maintenant que les neutres, s'estimant un peu bernés, vont retirer leurs propositions. Dans la soirée du 18 septembre, certaines questions techniques et la définition des zones interdites n'étaient toujours pas réglées. Mais les trente-cinq délégations avaient bon espoir de trouver un accord à Stockholmau cours du week-end.

ALAIN DEBOVE.

La France participe à un exercice de l'OTAN en Méditerranée

Des mouvements d'avions militaires dans le sud de la Corse sont enregistrés, depuis jeudi soir 18 septembre, à partir de la base de Solenzara. Cinq intercepteurs Mirage F 1 de défense aérienne et quatre avions d'appui Alpha-Jet ont atterri à Solenzara où l'on attend, sous peu, l'arrivée de douze chasseurs-bombardiers Jaguar de l'armée de l'air française. Cette activité aérienne est présentée de source officielle, à Paris, comme étant liée à une participation de la France à un prochain exercice de l'OTAN.

Entre le 19 septembre et le 14 octobre, l'armée de l'air française et la marine nationale doivent participer à l'exercice « Display Determination » conçu par le commandement allié à Naples. Il s'agit d'une manœuvre destinée à éprouver les capacités et les modalités du renforcement de l'OTAN dans le sud de l'Europe.

Outre les avions de l'armée de l'air et des appareils de l'aviation américaine, qui seront autorisés à utiliser les installations de tir en mer à la base de Solenzara, il est prévu que l'escadre française, autour du porte-avions *Foch*, avec notamment les frégates *Duquesne* et *Georges-Leygues*, un pétrolier ravitailleur et un avion de patrouille maritime Breguet-Atlantique, manœuvrera avec l'OTAN en Méditerranée occidentale.

Les sanctions face à l'apartheid

Le Japon limite ses échanges avec Pretoria

Tokyo. – Le gouvernement japonais a annoncé, vendredi 19 septembre, un nouveau train de sanctions limitées contre Pretoria. Le Japon n'exportera plus de fonte et d'acier vers l'Afrique du Sud et n'accordera plus de visas touristiques aux ressortissants sud-africains, a déclaré le secrétaire général du gouvernement, M. Masaharu Gotoda. Les autorités appellent les Japonais à ne plus faire de tourisme en Afrique du Sud et n'autoriseront plus les avions de ligne sud-africains à se poser sur le territoire national.

Les fonctionnaires ne seront plus autorisés à voyager sur les lignes aériennes sud-africaines.

Le Japon est le deuxième partenaire commercial de l'Afrique du Sud. Tokyo a déjà interdit les investissements directs en Afrique du Sud et la vente d'ordinateurs à l'armée et à la police. Le gouvernement a également découragé les échanges sportifs, culturels et scolaires, et a limité sa représentation diplomatique à Pretoria au niveau consulaire. – *(Reuter.)*

Coca-Cola cesse ses activités en Afrique du Sud

Atlanta *(AFP)*. – Coca-Cola a annoncé mercredi 17 septembre sa décision de cesser toutes ses activités en Afrique du Sud pour protester contre la politique d'apartheid. En outre, la firme américaine prévoit de revendre une partie de ses avoirs à des financiers noirs. *« Nous avons adopté cette ligne comme l'un des moyens qui permettront la création d'un système multi-racial dans les activités de mise en bouteilles »*, a dit un porte-parole, M. Donaldson.

Les détails du retrait de Coca-Cola seront mis au point d'ici six à neuf mois, a précisé M. Donaldson, en indiquant que l'usine de production de sirop de Coca-Lola sera déplacée d'Afrique du Sud et le sirop livré pour embouteillage dans le pays. *« Une fois cette opération réalisée, Coca-Cola ne possédera plus aucun intérêt en Afrique du Sud »*, a déclaré M. Donaldson, sans préciser le montant des intérêts en jeu.

Selon un analyste de la firme d'investissements Salomon Brothers, Coca-Cola dégage annuellement un bénéfice avant impôt de 50 à 60 millions de dollars en Afrique du Sud, et son retrait ne devrait que faiblement affecter ses résultats financiers, ses produits continueront d'y être commercialisés.

Diplomatie

Aide supplémentaire des Etats-Unis aux Philippines

Le Congrès sous le charme de Cory Aquino

WASHINGTON
de notre correspondant

La visite de Mme Aquino aux Etats-Unis paraît avoir dissipé les inquiétudes suscitées depuis quelque temps à Washington quant aux orientations de sa politique, notamment vis-à-vis de la guérilla communiste. Séduite par la présidente philippine, la Chambre des représentants a voté, jeudi 18 septembre, 200 millions de dollars d'aide supplémentaire au gouvernement de Manille.

Quand Mme Corazon Aquino entre dans la suite où elle a convié un petit groupe de journalistes européens, la première chose qui frappe est le contraste entre la douceur fragile de son sourire et la fermeté de son regard. Elle avait récemment raconté comment un dirigeant de la rébellion musulmane avait tenté tout au long d'une séance de négociations de lui faire baisser les yeux, et l'on comprend vite, en la voyant, qu'il ait échoué.

La présidente des Philippines a peut-être perdu le charme de cette candeur qui la poussait, hier, à mettre dans une interview autant de sincérité que dans un examen de conscience, mais elle a aujourd'hui acquis le recul tranquille d'un chef d'Etat sachant ce qu'il est dans son intérêt de dire et ne s'en écartant pas.

« Comptez-vous fixer une date limite pour la conclusion des négociations que vous avez entamées avec les mouvements de guérilla ? — J'ai donné instruction [à nos négociateurs], répond-elle, *de souligner que nous voulons avant tout qu'intervienne un cessez-le-feu et nous avons clairement indiqué que nous n'aimerions pas voir surgir de délais supplémentaires (...). »* Autrement dit : c'est moi qui conduis ces négociations et même avec toutes les pressions qu'on a tenté d'exercer sur moi, avant le début de ma visite, en inondant la presse américaine de fuites sur les inquiétudes de la Maison Blanche, je ne vais pas soudain poser des ultimatums que je n'aurais pas, moi, jugé nécessaire de fixer.

Avec un ton différent, une formulation un rien plus abrupte, ce pourrait être l'indication d'un désaccord avec les dirigeants américains, mais là, ce n'est que l'expression d'une politique souveraine. L'œil dit que celle-ci n'est pas à discuter, le sourire qu'elle n'est pas un défi, mais le seul vrai moyen de sortir son pays de la misère et de la guerre. Ce contraste a fait un triomphe devant le Congrès.

Une autre forme d'esclavage

Dix fois, jeudi 18 septembre, sénateurs et représentants ont interrompu Mme Aquino pour l'ovationner, séduits d'abord, puis enthousiasmés par cette femme frêle, belle et décidée à convaincre. Elle a parlé du fardeau de la dette (*« une autre forme d'esclavage »*), de la mort de son mari, qui avait été la *« résurrection »* de son pays, de sa volonté de tendre la main (*« je suis venue au pouvoir par des voies pacifiques et y resterai par des voies pacifiques »*), mais aussi de sa détermination à ne pas laisser la guérilla communiste *« menacer la nouvelle liberté »* des Philippines. Puis elle parle d'Abraham Lincoln et de l'Amérique, qui a *« sacrifié tant de vies et de ressources pour porter la liberté vers tant de pays réticents à l'accepter,* [alors que] *vous avez devant vous un peuple qui l'a gagnée par lui-même et n'a besoin que d'aide pour la préserver ».*

Les élus américains ne sont pas des sentimentaux, mais il y avait plus que de l'émotion dans l'air. Un élan suffisant au bout du compte pour que, bousculant toutes les procédures et ignorant tous les impératifs de l'austérité, la Chambre vote dans l'après-midi 200 millions de dollars d'aide supplémentaire aux Philippines.

« Non, dit-elle aux journalistes qu'elle reçoit juste après ce vote, *ce n'est pas moi qui ai obtenu cela : ce sont les Philippins,* [car] *les représentants ont peut-être apprécié ce qu'ils avaient fait pour la démocratie (...). Je croyais me trouver à Manille et non pas à Washington »,* ajoute-t-elle — comme pour dire en passant ce qu'est sa popularité.

Comment s'est passé, mercredi, l'entretien avec M. Reagan ? Au mieux, dit-elle en parlant de la relation d'amitié qu'elle aurait nouée avec le président américain. C'est peut-être trop dire, mais outre que cette relation avait été, d'un commun accord, inscrite au programme de la visite, tout semble s'être véritablement aussi bien passé que possible. M. Reagan a été très sensible à l'accent mis par son hôte sur le rôle que devait jouer la libre entreprise aux Philippines. La Maison Blanche a ensuite parlé d'un *« entier et complet soutien »* du président américain à la politique menée vis-à-vis de la guérilla, et il y avait finalement plus d'aisance dans l'exercice qu'on n'aurait pu le craindre.

Ces conversations ont-elles alors été plus faciles qu'une réunion du cabinet à Manille ? Mme Aquino, d'une voix parfaitement égale : *« Non, seulement la même chose. »* Elle n'ajoute rien, mais on est en droit de comprendre qu'elle est en place, qu'elle ne compte pas se laisser intimider et qu'on doit en tenir compte, tant au sein de son gouvernement qu'ailleurs. Mais cela, elle ne l'a pas dit : les enregistrements en font foi.

Mme Aquino se lève, ses collaborateurs s'approchent, l'entourent et lui parlent avec un mélange d'amitié et d'immense respect inhabituel autour des chefs d'Etat.

Elle s'éloigne. La partie washingtonienne de sa visite est terminée.

BERNARD GUETTA.

Amériques

CHILI : la célébration de la fête nationale

L'Eglise justifie le maintien du « Te Deum » en présence du général Pinochet

SANTIAGO
de notre envoyé spécial

Atmosphère glaciale, le jeudi 18 septembre, malgré le soleil qui brille sur Santiago, pour cette journée de fête nationale. Le traditionnel *Te Deum*, où l'Eglise invite, outre le chef de l'Etat, les dignitaires du régime et les membres du corps diplomatique à une « prière pour la patrie », a pourtant bien lieu malgré les hésitations de la hiérarchie catholique.

Dès le début de la matinée, la ville est quadrillée par d'importantes forces militaires. Le trajet qui mène du palais de la Moneda, siège de la junte, à la cathédrale est transformé en haie d'honneur par les militaires des différents corps.

Quelques centaines de personnes sont rassemblées sur la place d'armes face à la cathédrale. Peu avant la cérémonie, ce groupe reste silencieux à l'arrivée des membres de la junte. L'hélicoptère effectuant une ronde permanente au-dessus du centre-ville trouble à intervalles réguliers ce pesant silence. Quelques rares applaudissements saluent pourtant l'apparition de l'épouse du chef de l'Etat, puis le général Pinochet, debout dans une vieille Ford décapotable. Le cortège est précédé d'une escorte à cheval et suivi par des parachutistes en tenue de camouflage, mitraillette à la main.

Glaciale aussi la cérémonie à l'intérieur de la cathédrale, où la plus grande partie des dignitaires de l'Eglise présents, déjà peu nombreux, ne desserreront pas les dents pendant les cantiques. L'archevêque de Santiago, cardinal primat, Mgr Juan Francisco Fresno ne prononce pas lui-même le discours traditionnel dont la lecture est faite par Mgr Vincente Ahumada, du séminaire de la capitale, comme en 1980. Cette homélie contient quelques timides allusions à la situation du pays, une référence à la paix du Christ qui *« n'attend ni les vainqueurs ni les vaincus »* mais invite à résoudre les conflits *« sans violences ».*

Le cardinal Fresno se borne à prier pour le Chili en affirmant que *« nos offenses heurtent nos frères et perturbent l'entente nationale. Les offenses aux pauvres, aux désemparés, les offenses qui nous séparent, qui nous divisent et nous éloignent, réclament un rapprochement fraternel ».* L'archevêque ne raccompagne pas, comme il est de coutume, le général Pinochet à sa sortie de la cathédrale. Des signes, bien que très discrets, de la détérioration des rapports entre l'Eglise et l'Etat.

Cette cérémonie du *Te Deum* a en effet suscité un débat au sein de l'Eglise catholique. On a même cru à un moment que Mgr Fresno, invoquant des raisons de santé, n'y assisterait pas. Dans une lettre aux fidèles, à la suite de la réunion des évêques, il a expliqué les raisons de son choix — dont une rumeur persistante affirme qu'il lui a en fait été imposé par le nonce. *« Malgré ce moment délicat,* écrit l'archevêque, *il faut insister sur la valeur transcendentale du travail de l'Eglise. » « Cette décision pourra être pour quelques-uns ou beaucoup incompréhensible,* souligne Mgr Fresno, *mais nous devons faire un effort pour avoir un comportement chrétien et contribuer à la construction de notre pays. »*

« La prudence vertu chrétienne... »

Incompréhensible pour beaucoup, cette décision de célébration du *Te Deum*, qui apparaît à tort ou à raison comme un soutien au régime, n'a en tout cas pas été acceptée de gaieté de cœur. L'ensemble du vicariat s'était — pour la première fois — prononcé contre le maintien de la cérémonie. *« Au moment,* disent en privé plusieurs évêques, *où trois prêtres français ont été expulsés, où plusieurs collaborateurs du vicariat de la Solidarité sont menacés et où le général lui-même n'hésite pas à mettre en cause certains organismes religieux et ceux qui travaillent pour les droits de l'homme, il fallait refuser d'organiser le* Te Deum. »

Pourtant, il a eu lieu. Mgr Tapia, qui dirige le vicariat de la Solidarité, explique cette présence de l'église par *« la nécessaire prudence, une vertu chrétienne qu'il ne faut pas confondre avec la peur ».* L'Eglise s'est déjà montrée ferme, dit-il, en refusant de faire partir les prêtres français et en obligeant le régime à prendre la décision de les expulser (1).

Mgr Tapia est pourtant à la pointe du combat en faveur des droits de l'homme. Employant en permanence une quinzaine d'avocats et s'assurant le concours occasionnel de quarante autres, le vicariat s'efforce de défendre les détenus et les parents des disparus ou des victimes des commandos armés. Le vicariat dispose aussi d'une équipe de médecins, vend des objets d'artisanat fabriqués dans les *poblaciones*, les quartiers pauvres qui entourent Santiago. Dans les couloirs de cette maison basse proche de la cathédrale, où les murs sont couverts d'affiches exigeant la justice, la décision d'organiser le *Te Deum* a donc été perçu comme un certain affront. Des avocats du vicariat sont en effet constamment menacés par des civils en armes et reçoivent à domicile cadavres de chiens, coups de téléphone anonymes et autres amabilités du même genre.

Dans les *poblaciones*, que ce soit à la Victoria, l'ancienne paroisse du Père Dubois, à Montigo ou à Pudahuel, les jeunes estiment même que *« le cardinal est avec le régime »* ou *« n'ose pas faire un choix clair ».* Dans la petite chapelle de San-Pablo, à Montigo, les affiches proclament : *« Non au* Te Deum, *oui à la justice ! »* La veille de la fête nationale, des adolescents ont expliqué dans cette chapelle les raisons d'un jeûne qu'ils ont suivi pendant cent heures après l'expulsion des trois prêtres français.

Cette différence de comportement, le Père Mariano Puga l'explique parfaitement. Fils d'une grande famille, il est prêtre à Pudahuel, à quelques kilomètres de la capitale. Il vit au sein de la communauté comme le faisait le Père Dubois à la Victoria. Pour lui *« il y a en fait trois Eglises au Chili : celle de l'armée, qui liée idéologiquement au pouvoir, accepte tout à fait d'être « convoquée » pour célébrer le* Te Deum. *Elle est minoritaire chez les catholiques et est appelée à disparaître ou à se dessécher avec la dictature. La deuxième s'oppose au gouvernement, mais timidement. Elle est encore l'héritière de l'Eglise d'Etat, malgré une séparation qui date de 1926. Pour elle, ce* Te Deum *n'est qu'un geste mécanique. » « Enfin,* dit Mariano Puga, *il y a l'Eglise des pauvres et des opprimés. Celle des communautés qui est solidaire avec les martyrs et en contact direct avec les jeunes et les révoltés. Elle est largement majoritaire. ».*

Confrontée à l'état de siège, l'Eglise chilienne tente de préserver une fragile cohésion et de conserver en faisant des concessions certains espaces de liberté, comme celui du vicariat de la Solidarité. Mgr d'Argouge, absent du pays ces deux derniers mois, avoue avoir trouvé une situation *« très détériorée »* dans le pays et en ce qui concerne les rapports entre l'Eglise et le régime. Il estime que Mgr Fresno est avant tout *« un homme de conciliation et non pas un homme de conflit »*, et que sa décision ne remet pas en cause l'homogénéité d'une Eglise *« qui vit son calvaire ».* Une Eglise qui va aussi devoir affronter la difficile préparation de la visite du pape Jean-Paul II, prévue pour avril 1987. Les sectes protestantes progressent au Chili, chez les militaires en réaction contre les *« prêtres rouges »*, et aussi dans les quartiers pauvres pour *« refuser la compromission de la hiérarchie catholique ».* Les jeunes de la communauté restent pourtant confiants, optimistes et décidés. Lors de leur réunion dans l'église de San-Pablo, ils chantaient avec force : *« On peut changer l'histoire et marcher à la victoire. »*

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

(1) Les autorités ont même demandé à l'ambassade de France, qui a refusé de payer, la taxe d'aéroport pour les trois prêtres français expulsés...

● **Appel pressant du Conseil de l'Europe au gouvernement chilien.** — Le Conseil de l'Europe a exprimé jeudi 18 septembre sa *« profonde préoccupation »* face à la situation au Chili et à la *« récente vague de nouvelles mesures répressives »* dans ce pays. Il a lancé un appel pressant au gouvernement chilien, lui demandant de lever l'état de siège, de libérer les chefs de l'opposition et toutes les personnes arbitrairement détenues, de rétablir les libertés et de s'engager sans délai dans un processus destiné à restaurer la démocratie. — *(AFP.)*

Asie

CORÉE DU SUD : l'ouverture des Jeux asiatiques

Les autorités exaltent le sentiment national dans l'espoir d'apaiser le malaise politique et social

SÉOUL
de notre envoyé spécial

En raison de la rapidité étonnante de son développement, la Corée du Sud vit constamment projetée dans le futur. Le tonus national, quotidiennement entretenu par les médias, se nourrit d'objectifs à atteindre, d'échéances à affronter ou d'événements scandant la progression du pays. Depuis plus d'un an, les Coréens du Sud sont mobilisés en vue des dixièmes Asiad (Jeux asiatiques), qui commencent le 20 septembre, et sont perçus comme le prélude à un événement plus « glorieux » encore : les Jeux olympiques de 1988, qui seront, en quelque sorte, la consécration internationale de la réussite coréenne. Aux carrefours de Séoul, d'immenses panneaux électroniques effeuillent les jours dans un double compte à rebours qui a pour horizon soit le 20 septembre 1986, soit le 20 septembre 1988, ouverture des Jeux olympiques.

Les Coréens peuvent être légitimement fiers du décollage de leur pays, à maints égards plus spectaculaire encore que celui du Japon. Les autorités ont cherché à mobiliser cette fierté nationale pour les Asiad et les Olympiades en serinant sans relâche à la télévision, à la radio et dans les journaux que *« le monde a les yeux tournés vers la Corée ».*

Il fallait que les Jeux soient dans les têtes avant d'être sur les stades : le prestige international de la Corée du Sud devrait contribuer à renforcer la position du président Chon Too-whan et lui permettre d'imposer les réformes du système politique qu'il prône, autorisant le maintien d'un pouvoir fort concentré entre les mains d'un homme.

Sur le plan diplomatique, les Asiad sont d'ores et déjà un succès pour Séoul : alors que la Corée du Nord a annoncé bruyamment qu'elle ne participerait pas à une *« opération visant à perpétuer la division de la péninsule »*, la Chine, son alliée, est présente à Séoul avec trois cent quatre-vingts-onze athlètes et cent vingt-neuf personnalités qui les accompagnent (la délégation chinoise est la plus importante après celle du Japon). Pékin, qui accueillera les Asiad en 1990, ne tenait certes pas à faire mauvaise figure en boycottant Séoul. Il reste que les Chinois contribuent par leur présence massive en Corée du Sud (et bien que les deux pays n'entretiennent pas de relations diplomatiques) à officialiser un réchauffement des rapports entre Pékin et Séoul perceptible déjà sur le plan des échanges commerciaux (près de 1 milliard de dollars en 1986).

Le succès économique de la Corée n'a pas d'équivalent en matière de politique intérieure. L'état de tension armée qui règne dans la péninsule, où sont stationnés quarante mille soldats américains, et la menace que, selon Séoul, la Corée du Nord fait peser sur le Sud ont, jusqu'à présent, légitimé l'existence d'un régime musclé et, par bien des aspects, policier. Le gouvernement Chon affiche cependant la volonté de promouvoir des réformes profondes *« afin de doter le pays d'un système démocratique qui corresponde à son développement économique et social »*, nous dit M. Lee Jong-ryool, porte-parole de la présidence.

La révision de la Constitution est bloquée

Une telle bonne volonté devrait être de nature à réduire les tensions politiques et sociales. Or c'est plutôt le scepticisme qui s'installe dans les esprits : les résultats des négociations en cours entre la majorité et l'opposition en vue d'un compromis sur un projet de réforme constitutionnelle sont pour le moins incertains. Aussi s'attend-on, dès que la « trêve » politique des Asiad sera terminée, à un durcissement des positions, voire à une mobilisation de l'opposition sur le thème de la révision de la Constitution.

L'attentat, qui a fait cinq morts et seize blessés graves, survenu dimanche dernier à l'aéroport de Séoul n'a pas entamé l'euphorie officielle. Les autorités se sont employées à faire oublier l'incident (tout en faisant porter la responsabilité de celui-ci sur Pyongyang, qui a aussitôt démenti) : tous les dégâts ont été réparés dans les heures qui ont suivi l'attentat, et la presse de ces derniers jours a évincé l'événement de ses colonnes. Cet attentat n'en confirme pas moins l'état de tension qui règne en Corée du Sud et les menaces qui pèsent sur les Jeux asiatiques.

> *Tout est mis en œuvre pour que les dixièmes Asiad renforcent le prestige international de la Corée du Sud... et l'autorité du président Chon.*

A priori, les Asiad devaient se dérouler dans une atmosphère favorable : après être passée, en 1985, par une mauvaise année, l'économie coréenne paraît avoir à nouveau le vent en poupe. Elle profite de la baisse des prix du pétrole et de l'affaiblissement du dollar sur le marché des changes (qui rend ses produits plus compétitifs). La Corée du Sud devrait ainsi enregistrer à la fin de l'année un excédent commercial de 1,6 milliard de dollars et une croissance annuelle de 10 %.

Si les indicateurs macro-économiques sont positifs, le redressement de la situation ne se fait pas automatiquement sentir sur la vie quotidienne de la population : les salaires des fonctionnaires sont pratiquement bloqués et ceux du secteur industriel ne progressent guère, alors que les cadences de travail ne ralentissent pas. L'immolation par le feu, le 3 septembre, en plein centre de Séoul, d'un jeune chômeur de vingt-six ans, Bek Jong-son, qui entendait protester contre les conditions de vie des ouvriers et réclamait les *« trois droits »* (de grève, de réunion et un salaire garanti), est certes un acte isolé mais révélateur. Un tiers de la main-d'œuvre industrielle gagne moins de 110 dollars par mois. *« Les riches deviennent plus riches et les pauvres plus pauvres, le fossé s'approfondissant entre les classes sociales »*, déclarait dans un sermon en mai dernier le cardinal Kim, archevêque de Séoul.

Le malaise universitaire

Un malaise analogue existe dans le monde étudiant contestataire (dont témoignent depuis le début de l'année une dizaine d'immolations par le feu). La contestation étudiante est certes une tradition en Corée du Sud. Le caractère dramatique qu'elle a pris ces derniers temps, la radicalisation d'une petite minorité activiste, la confusion et le schématisme idéologiques dont font preuve les jeunes contestataires nourris de la « langue de bois » des manuels marxistes-léninistes et la répression dont ils font l'objet dénotent à la fois un état de tension et une situation bloquée. Dans le cadre des mesures préventives visant à assurer la sécurité des Jeux asiatiques, deux cent cinquante étudiants interpellés ces dernières semaines ont été incorporés de force dans l'armée ; quand ils la quitteront, les Jeux olympiques de 1988 seront terminés depuis six mois.

Les autorités n'en ont pas moins la situation bien en main. Même si l'effervescence contestataire, longtemps cantonnée aux étudiants et aux milieux chrétiens, semble gagner les moines bouddhistes, l'agitation reste le fait d'une minorité. La grande majorité de la population (la classe moyenne des villes ou la paysannerie) ne partage assurément pas les idéaux de changement radical de la frange activiste. La paysannerie est prise dans les rets d'un traditionalisme où le respect confucéen du pouvoir n'incite guère à la revendication.

La classe moyenne des villes, en revanche, a une attitude plus ambivalente. D'un côté, fille de la croissance, elle manifeste un attachement profond à la stabilité, mais, en même temps, elle souhaite se voir reconnaître une maturité politique. Quant au milieu ouvrier, il est certes fortement tenu en main, mais il ne s'en dessine pas moins, chez les jeunes surtout, une lente prise de conscience de ses droits.

Au cours des deux années qui séparent les Asiad des Olympiades, la Corée du Sud devrait connaître une période d'intense fermentation politique alimentée par cette demande bourgeonnante mais diffuse, parfois contradictoire mais profonde, de démocratisation. Ces demandes se cristalliseront sur le débat constitutionnel, c'est-à-dire sur la réforme du système politique qui régira le pays à l'expiration du mandat du président Chon (en février 1988). Depuis sa création en 1948, la République de Corée n'a jamais connu de transfert pacifique du pouvoir : en 1960, les étudiants renversèrent le régime Syngman Rhee, un an plus tard un coup d'Etat militaire portait le général Park au pouvoir et, en 1979, son assassinat conduisait à une nouvelle action d'un homme fort de l'armée, le général Chon Too-whan.

Ce dernier a promis au pays que sa succession se déroulerait dans le calme et selon un processus constitutionnel. Mais, jusqu'en avril dernier, il n'avait donné aucune assurance que ce transfert s'opérerait de manière réellement démocratique (la Constitution actuelle, qui date de 1980, autorise en fait le président, sous couvert d'un collège de grands électeurs, à faire nommer qui il veut à sa place).

Un répit dans l'épreuve de force

Sous la pression de son opposition (le Nouveau Parti démocrate), qui avait lancé une campagne de signature en vue de la révision de la Constitution et de l'instauration d'un système d'élection directe du président, et celle de Washington, M. Chon est non seulement revenu sur sa position initiale, mais encore a demandé à sa majorité (le Parti démocratique pour la justice) de mettre au point un projet de réforme constitutionnelle.

Le répit qui s'est fait jour dans l'épreuve de force entre l'opposition et le pouvoir à la suite du changement de position de M. Chon semble aujourd'hui avoir fait long feu : l'échéance (fin septembre) que s'était fixée la commission constitutionnelle se rapproche sans qu'un compromis entre la majorité et l'opposition soit en vue. Le Nouveau Parti démocrate réclame le rétablissement de l'élection directe du président de la République (comme c'était le cas jusqu'en 1972), tandis que la majorité propose un système parlementaire (avec un président au rôle symbolique et un premier ministre investi de tous les pouvoirs de l'exécutif actuel).

Le 12 septembre, seize mille « volontaires » sont partis du sud de la péninsule pour porter la flamme des Jeux asiatiques jusqu'à Séoul. Ils ont emprunté trois « routes » : celle de la « prospérité », celle du « succès » et celle de l'« harmonie ». Si la Corée du Sud paraît avoir trouvé les deux premières, elle ne semble pas encore sur la voie de l'harmonie politique.

PHILIPPE PONS.

هكذا من الاصل

Amériques

Un entretien avec le président du Mexique

(Suite de la première page.)

— En même temps, vous avez un endettement considérable...

— Effectivement, la dette, qui atteint près de 100 milliards de dollars, constitue l'un de nos principaux problèmes. Son service pèse très lourdement sur la balance des paiements et sur le budget. Au cours des dix-huit ou vingt derniers mois, nous n'avons pratiquement pas eu de rentrées nettes sous forme de crédits, ce qui nous pose dès maintenant de sérieux problèmes. C'est pourquoi nous négocions, à l'heure actuelle, avec nos créanciers, de nouveaux accords destinés à nous assurer des rentrées nettes permettant de réduire les effets du manque de liquidités dont souffre l'économie. Nous atteignons des taux d'intérêt de 100 %, ce qui décourage naturellement l'activité économique.

— L'accord que vous avez conclu avec le Fonds monétaire vous procure un ballon d'oxygène, mais il ne résout pas vos problèmes structurels...

— Les accords avec le FMI sont essentiellement d'ordre financier, bien qu'ils tiennent compte des efforts faits par le Mexique pour effectuer un changement structurel, surtout dans le domaine du financement.

» Ce qui est important, dans le dernier accord, c'est que le Fonds reconnaît qu'il faut absolument, pour surmonter la crise, que la croissance reprenne. Il accepte notre thèse selon laquelle la stagnation ou la récession rendent impossible la résolution de nos problèmes sur le plan tant intérieur qu'extérieur. Il a montré plus de souplesse dans l'examen des objectifs en matière de déficit public, en faisant une différence entre le déficit total et le déficit opérationnel. En ce qui concerne ce dernier, autrement dit la différence entre les recettes et les dépenses réelles, le Mexique a enregistré un excédent au cours de ces dernières années. Mais le service de la dette majore le déficit d'une façon extraordinaire.

» Le Fonds, qui n'avait pas vu clairement, au départ, cette distinction, s'est rendu compte desefforts considérables consentis, en matière de recettes et de dépenses, pour assainir l'économie. Il a accepté, en outre, qu'il y ait un lien entre les prix du pétrole et les besoins du Mexique en matière financière. Je pense que c'est là aussi un progrès très important.

« J'ai constaté un changement d'attitude chez M. Reagan. »

— Peut-on voir là un signe que vous trouvez à présent du côté américain une meilleure compréhension de vos problèmes ?

— Je pense que c'est vrai tant du Fonds monétaire que des autorités financières américaines.

— Et aussi du président Reagan que vous avez rencontré récemment ?

— Oui, j'ai constaté un changement d'attitude, qui est positif pour nous.

— M. Rabasa, alors ministre des affaires étrangères, m'avait dit, il y a une quinzaine d'années, que, jusqu'à l'époque Nixon-Kissinger, les Américains auxquels les Mexicains avaient à faire se divisaient en deux catégories : ceux qui leur donnaient des ordres et ceux qui les ignoraient. Pensez-vous qu'un progrès a été accompli depuis cette époque ?

— Je crois qu'aux Etats-Unis on ne connaît pas encore assez bien les différents aspects de la vie chez nous. C'est un pays immense, qui vit beaucoup en regardant vers l'intérieur et qui, faute d'informations, analyse de manière insuffisante ce qui se passe à l'extérieur. C'est, pour les pays qui traitent avec les Etats-Unis, un véritable défi à relever : il s'agit d'abord pour eux de se faire bien comprendre. Nous avons fait des efforts considérables, que nous poursuivons jour après jour, pour que l'on sache ce qu'est le Mexique et pour que l'on n'essaie pas de le juger à partir de modèles préétablis qui s'appliquent aux Etats-Unis, mais qui ne sont pas adéquats pour juger les autres pays.

« La lutte contre la drogue doit être menée d'un bout à l'autre de la chaîne »

— Vous gardez avec les Etats-Unis un contentieux relativement important : l'émigration clandestine, la lutte contre le trafic de drogue, et puis, naturellement, le Nicaragua.

— Les rapports entre le Mexique et les Etats-Unis sont très complexes. Du fait de notre voisinage, de la frontière terrestre extrêmement longue qui nous sépare, et du développement constant de nos relations, il existe un vaste potentiel de coopération, profitable pour les deux parties, certes, mais aussi un potentiel de conflits. A quoi s'ajoute la différence considérable entre les niveaux de développement : bien évidemment, c'est pour le plus faible de ces deux pays que le défi à relever est le plus difficile.

» Nous avons donc des problèmes en matière d'émigration, dont nous parlons constamment. Le trafic de stupéfiants qui augmente chaque année menace gravement la santé du peuple américain et contribue à l'accroissement de la délinquance : beaucoup d'Américains essaient d'en faire retomber la responsabilité sur les producteurs ou sur les pays dont le territoire est utilisé pour le transit de la drogue. Mais j'ai déjà dit souvent qu'aussi longtemps qu'on ne pourra lutter efficacement contre la consommation, la production et le commerce des stupéfiants se développeront, étant donné le profit que certains en tirent. Toute réflexion raisonnable sur le sujet conduit à la conclusion que ce trafic constitue un délit d'ordre international, contre lequel il faut lutter d'un bout à l'autre de la chaîne et non pas sur un seul de ses maillons.

— C'est-à-dire que vous pourriez envisager des accords avec plusieurs autres gouvernements pour organiser cette lutte, qui intéresse aussi, par exemple, la Colombie ?

— Exactement. Une réunion des ministres de la justice d'un certain nombre de pays du continent latino-américain et des Etats-Unis se tiendra ici en octobre prochain, à cet effet, à notre instigation.

« La négociation politique, seul moyen de venir à bout des conflits d'Amérique centrale »

— Pour en venir au Nicaragua, vous avez été très discret dans votre Informe sur cette question. C'est pourtant pour vous un souci important.

— Le conflit existant en Amérique centrale constitue toujours un souci très important pour le Mexique. C'est une région très proche de notre pays, et ce qui se passe là-bas a déjà eu des répercussions chez nous. Nous avons un grand nombre de réfugiés en provenance du Guatemala ainsi que d'autres pays d'Amérique centrale.

— Combien de personnes à peu près ?

— Rien que pour les Guatémaltèques, ils sont environ quarante mille. Je ne me souviens pas du chiffre exact pour tous les Centraméricains, mais je sais qu'il a progressivement augmenté. On assiste à des mouvements migratoires du sud vers le nord, qui touchent le Mexique et qui commencent également à toucher les Etats-Unis, où la population centraméricaine en quête de refuge a augmenté.

» Le Mexique pense que l'intensification de la violence en Amérique centrale va nous poser à tous des problèmes très graves si nous n'arrivons pas à en stopper l'extension. C'est pourquoi nous insistons sur le fait que la négociation politique constitue la seule façon de surmonter les conflits et surtout de résoudre le problème du sous-développement économique et social dont souffre l'Amérique centrale.

» Mais il va de soi qu'aucun développement n'est concevable dans cette zone si l'on ne parvient pas à surmonter en premier lieu le problème de la violence et des conflits.

— Mais voyez-vous une perspective meilleure de résoudre actuellement ces conflits ? Après le vote du Congrès américain, ce n'est guère probable...

— Je pense que la situation se trouve, à l'heure actuelle, dans l'impasse, et qu'elle tend même à s'aggraver. Si l'on hait telle ou telle des différentes forces qui s'opposent, la violence ne peut qu'augmenter.

— On entend exprimer par les Américains l'idée qu'il pourrait y avoir une espèce de contagion de la démocratie en Amérique centrale et que le vote du Congrès pourrait contribuer à exercer sur le Nicaragua la pression nécessaire pour y parvenir. Cette idée vous paraît-elle sérieuse ?

— Cette méthode ne me paraît pas efficace : ce n'est pas en intensifiant la violence que l'on parviendra à une solution. Au Salvador, où la guerre civile dure depuis cinq ou six ans, les Etats-Unis ont apporté une aide militaire très importante. Le problème n'est pas résolu pour autant. Le Guatemala connaît une guérilla latente, bien que de moindre envergure, depuis près de trente ans.

— Ne craignez-vous pas, au cas où les conditions économiques s'aggraveraient beaucoup au Mexique, une contagion de la violence ?

— Ce qui nous inquiète plus particulièrement, nous Mexicains, c'est une militarisation de l'Amérique centrale, et l'accentuation des phénomènes migratoires que pourrait entraîner l'intensification des conflits dans la zone. Nous avons nos problèmes spécifiques, mais nos structures sociales, économiques et politiques sont très différentes. Le risque est donc moins, à mon avis, celui d'une contagion directe, que des effets indirects d'une prolongation de ces conflits.

L'opposition n'a pas su proposer des options viables

— Ce processus de militarisation de l'Amérique centrale contraste avec la tendance assez générale en Amérique latine à la démocratisation, qui rappelle le processus intervenu, il y a dix ans, en Europe, avec la Grèce, le Portugal et l'Espagne. A présent, l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay, le Pérou sont redevenus des démocraties. De votre côté, dans votre *informe*, vous avez fait allusion au fait que la société mexicaine changeait. Pensez-vous que votre pays pourrait évoluer vers un type de société plus conforme aux sociétés démocratiques du monde occidental ? On m'a beaucoup parlé des contestations dont a fait l'objet récemment l'élection du gouverneur de Chihuahua, et c'est la raison pour laquelle je vous pose cette question.

— Les partis d'opposition contestent traditionnellement depuis fort longtemps la légitimité du système électoral mexicain. Il est pourtant clair qu'ils n'ont pu gagner une part importante de l'électorat. Cela s'explique par des raisons très complexes, qui tiennent à l'évolution politique du Mexique. Dans notre pays, le parti majoritaire est issu d'une révolution populaire et constitue un vaste front populaire réunissant les classes ouvrières, paysannes, populaires et moyennes. Le gouvernement mexicain connaît, de ce fait, une très grande stabilité, qui lui a permis d'agir efficacement.

» Le Mexique craint un gouvernement faible, incapable de prendre des décisions. Jusqu'à maintenant, l'opposition n'a pas su proposer à l'opinion des options viables. Les partis de droite, quant à eux, accusent un recul dans les domaines fondamentaux où les acquis sont reconnus comme tels par la société mexicaine.

— Par exemple ?

— Par exemple, dans la structure du régime d'occupation des sols, qui est une réalité bien établie au Mexique. Dans la limitation des droits des ouvriers. Dans le changement de statut de l'éducation, qui est publique et laïque, pour que l'éducation religieuse puisse être largement dispensée. Dans la modification des normes qui régissent les relations entre l'Eglise et l'Etat au Mexique. Les dispositions qui figurent à cet égard dans notre Constitution sont le fruit d'une longue évolution historique, et je pense qu'il n'est pas possible de revenir en arrière.

» De leur côté, les partis de gauche sont multiples et n'ont pas réussi à s'unir. Ils sont très attachés à des théologies politiques et préconisent en fait un changement fondamental du système mexicain, aussi bien du point de vue politique que du point de vue économique et social. Ils prétendent établir un type de socialisme qui n'est pas très clair. Leurs idées sont très confuses. Apparemment, il s'agirait d'un socialisme autoritaire, mais ils n'osent pas le dire nettement à l'opinion. En tout cas, ils ne considèrent pas que le socialisme en Europe occidentale représente le véritable socialisme. Ils penchent plutôt du côté d'un socialisme de type soviétique.

» La majorité des Mexicains ne jugent viable aucune des options extrêmes. C'est pourquoi ils préfèrent rester dans la mouvance du parti majoritaire, lequel concilie les intérêts et procède à une négociation interne entre les groupes sociaux et politiques de notre pays.

— Quand vous parlez de l'évolution de la société, de la nécessité de s'adapter à cette évolution, qu'entendez-vous concrètement ?

— Je crois qu'il faut entendre par là un concept de démocratie intégrale qui permette d'aborder non seulement les problèmes formels d'un système démocratique, tels que les problèmes électoraux, mais aussi tout ce qui est relatif aux conditions sociales, économiques et culturelles du peuple mexicain.

» La démocratie n'est que formelle aussi longtemps que ne sont pas réunies les conditions matérielles d'une participation effective des citoyens aux processus politiques. Lorsqu'une démocratie formelle coexiste avec des inégalités sociales importantes, le pouvoir se trouve en réalité aux mains d'oligarchies. Je pense que le Mexique doit mieux asseoir les bases matérielles de la démocratie ainsi que ses fondements culturels, économiques et sociaux. Le parti majoritaire s'est toujours soucié de renforcer les grandes organisations populaires, celles des ouvriers, des paysans, des classes populaires et des classes moyennes, pour qu'elles puissent participer au processus politique. C'est dans ce sens que nous parlons de démocratisation intégrale, ce qui dépasse pour nous le simple cadre de la démocratie électorale.

— Dans le moment présent, la tendance est-elle à plus de participation, ou bien se produit-il ici le même phénomène qu'en Europe, par exemple, à savoir une dépolitisation assez profonde de la société ? Les gens sont devenus plus sceptiques, simplement souvent parce qu'ils sont plus instruits. Un gros effort a été accompli au Mexique dans le domaine de l'éducation. A-t-il eu le même effet ?

— C'est tout le contraire. Je constate une politisation croissante des classes moyennes, nées de l'urbanisation : plus d'esprit critique, plus d'informations, une plus grande capacité à proposer et à se mobiliser. Cette capacité n'apparaît pas nécessairement dans les chiffres électoraux ; la participation électorale au Mexique demeure relativement faible - 50 % pour les législatives, par exemple, ce qui est comparable à ce qui se passe ailleurs, sauf pour les présidentielles : 75 %. Mais je crois que la participation démocratique doit également être évaluée en fonction de la capacité d'organisation des différents groupes sociaux qui prennent part quotidiennement à la vie politique, et pas uniquement aux élections.

— Il existe actuellement au sein du PRI, le parti majoritaire, un courant qui demande plus de démocratie en son sein. Qu'en pensez-vous ?

— Le parti lutte depuis le début de son histoire pour la démocratisation de la société ainsi que pour la démocratie interne. Ce groupe soi-prétendument disant nouveau — qui ne s'est pas encore défini comme un petit groupe ou un vaste groupe — n'offre aucune nouveauté. Le parti, d'autre part, perfectionne depuis quelques années ses systèmes de sélection interne de candidats, notamment au niveau municipal et à celui des Etats. Il existe ainsi un mouvement orienté dans ce sens, qui peut déjà se targuer de réalisations pratiques. La démocratisation est donc la bannière du parti, et pas seulement celle d'un groupe au sein du parti.

» Comment cela se traduit-il dans la réalité ? Eh bien, il s'agit d'une discussion très importante à l'intérieur même du parti. Celui-ci est formé de secteurs : ouvrier, paysan et populaire ; les organisations de secteur souhaitent que chaque secteur propose ses candidats et qu'une négociation ait lieu ensuite entre les secteurs afin que le parti désigne ses candidats. Il existe d'autres groupes, principalement ceux qui appartiennent à l'organisation territoriale du parti, qui souhaitent que ce soient les assemblées territoriales qui, indépendamment des secteurs, présentent les candidats. Nous agissons, dans ce domaine, avec un grand pragmatisme afin de maintenir l'unité du parti, et, selon les zones et selon les influences des secteurs ou des organisations, nous adaptons les méthodes de sélection des candidats. »

Le taux de croissance de la population a beaucoup baissé

— L'un des problèmes auxquels vous vous êtes référé dans votre message est celui de la démographie. Le taux des naissances demeure très élevé au Mexique. Et l'avortement est toujours interdit...

— Il est sanctionné par la loi, à l'exception, naturellement, de l'avortement thérapeutique ou de l'avortement après viol. Néanmoins, il se pratique fréquemment au Mexique. En ce qui concerne le taux de croissance de la population, nous avons fait un progrès très important : pendant les années 60, le Mexique avait un taux de croissance démographique de 3,5 %.

— L'un des plus importants du monde.

— Oui, un des plus élevés. Mais, à partir des années 70, nous avons adopté une politique de contrôle quantitatif grâce aux systèmes de planification familiale, reposant fondamentalement sur le système de santé et sur celui de la Sécurité sociale. Nous prévoyons, pour cette année, un taux de croissance de 2 %. Et notre but est d'arriver à l'an 2000 avec un taux de 1 %. Nous avons atteint les objectifs fixés dans notre programme, dont les résultats positifs ont été le fruit non pas de la contrainte, mais d'actions prises sur les plans éducatif et des services de santé.

Une entente satisfaisante s'est établie entre l'Eglise et l'Etat

— L'Eglise intervient-elle beaucoup contre cette politique ?

— Je crois qu'elle a maintenant une attitude plus souple : elle discute les méthodes, mais elle admet que le Mexique est dans l'obligation de réduire son taux de natalité.

— Il semble que les rapports entre la République et l'Eglise ont singulièrement changé. Celle-ci joue aujourd'hui un rôle très important.

— Au Mexique, le rôle de l'Eglise a toujours été important, même si l'histoire de ses relations avec l'Etat a été marquée par beaucoup de conflits. C'est une conséquence de notre histoire. Au temps de la colonisation, l'union était pratiquement totale entre l'Eglise et l'Etat. Lors de l'accession à l'indépendance, le Parti libéral a préconisé une nouvelle définition de leurs relations, alors que le Parti conservateur prétendait maintenir le statut colonial. Des luttes importantes se produisirent au siècle dernier à cet égard. Les conservateurs avaient pour devise : *« Religion y Fueros »*, autrement dit, religion et privilèges. En revanche, les libéraux souhaitaient séparer les deux domaines d'action. Au milieu du dix-neuvième siècle, après des guerres sanglantes, le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat a été établi. Un phénomène analogue s'est produit pendant la révolution du début du vingtième siècle, et des lois très strictes ont été promulguées afin de consacrer le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

» L'Eglise, qui possédait la moitié du territoire national au siècle dernier, s'est vu interdire d'être propriétaire. Un système d'enseignement laïc a été créé. Il en est résulté, dans les années 20, une guerre de religion qui a fait 250 000 morts. Mais il a fini par s'établir, au cours des dernières années, une entente satisfaisante entre l'Eglise et l'Etat. La religion est respectée et la tolérance présente jusque dans la rigidité de nos lois. D'aucuns souhaitent, à l'heure actuelle, revoir la question, mais je crois que ce serait au prix de nouveaux conflits sociaux.

— Pensez-vous qu'un jour des relations diplomatiques pourraient être rétablies avec le Vatican ?

— Il faut que la situation mûrisse avant qu'on puisse réexaminer le problème. Rien ne me paraît possible actuellement.

— Puis-je vous demander, en conclusion, comment vous voyez les relations du Mexique avec la France ?

— Je crois que ce sont des relations d'un très bon niveau politique, dans lesquelles il existe beaucoup de bonne volonté de part et d'autre. Mais nous souhaiterions avoir avec la France des relations plus profondes et plus vastes, notamment dans les domaines économique et commercial.

— Vous regrettez la fermeture des usines Renault ?

— Evidemment, il s'agit d'une source de travail qui se tarit. Néanmoins, je crois qu'il s'agit d'un phénomène qui affecte Renault au niveau international ; ce n'est pas un problème qui touche uniquement le Mexique.

— Y a-t-il d'autres points sur lesquels vous voudriez transmettre un message aux Français ?

— Rappeler le souhait du peuple et du gouvernement mexicains de resserrer de plus en plus les liens avec la France. Que l'on nous connaisse mieux — la connaissance est le fondement des relations. Que l'on comprenne, bien entendu, que nous sommes un pays différent, et que l'on essaie de nous comprendre directement et non sur la base d'informations fournies par des tiers. »

Propos recueillis par
ANDRÉ FONTAINE.



La vague d'attentats à Paris

L'enquête après l'explosion de la rue de Rennes

Une BMW noire et deux témoignages

Les Partisans du droit et de la liberté (PDL) ont revendiqué, dans la soirée du jeudi 18 septembre, à Beyrouth, par un communiqué dactylographié en arabe, l'attentat de la veille contre le magasin Tati, rue de Rennes à Paris. Cette organisation, apparue durant la vague d'attentats de ce mois de septembre, se livre à une surenchère de communiqués avec le Comité de solidarité avec les prisonniers politiques arabes et du Proche-Orient (CSPPA), né, lui, lors des attentats de février dernier.

Les spécialistes estiment en général que le PDL est une seconde mouture du CSPPA, alors que dans son dernier communiqué, le premier traite d'*« opportuniste »*. Le CSPPA avait annoncé, avant l'attentat de mercredi, qu'il garderait désormais le silence, en ajoutant : *« Mais notre silence n'en sera que plus violent. »*

Parallèlement, dans un communiqué téléphoné au siège de l'AFP à Paris et au bureau de Rome de l'agence, un interlocuteur anonyme se réclamant des *« brigades internationales anti-impérialistes »* a revendiqué, jeudi, l'assassinat à Beyrouth de l'attaché militaire français, le colonel Christian Goutiere (lire page 7). Ce groupe avait déjà revendiqué le 11 août deux attentats contre des banques franco-libanaises à Beyrouth. Ses revendications sont les mêmes que celles du CSPPA : *« Tous les diplomates français seront la cible de nos révolutionnaires jusqu'à ce que Varoujan Garbidjian, Georges Ibrahim Abdallah et Anis Naccache et leurs camarades soient relâchés (...). Attendez-vous à plus d'attentats à la bombe en France et partout dans le monde contre des objectifs français. »*

Les policiers continuent leurs investigations après l'attentat meurtrier de la rue de Rennes (cinq morts, onze blessés très graves, quarante-deux blessés légers). Le scénario en a été précisément reconstitué : une BMW noire, immatriculée dans les Yvelines, roulant dans le couloir de bus, s'arrête ; le passager avant en descend et dépose dans une poubelle un paquet ; dix à vingt secondes après son départ (le couloir de bus est dégagé), l'explosion intervient.

Le travail de la brigade criminelle se fait dans deux directions : le recueil et le recoupement des témoignages, la recherche de la BMW. Cette dernière démarche est longue : il y a près de neuf mille BMW immatriculées dans les Yvelines et, de plus, l'ordinateur qui recense les immatriculations et les marques des véhicules immatriculés n'enregistre pas les couleurs... Un travail de fourmi, avec des renforts de la direction centrale de la PJ, a commencé, toute la journée, jeudi.

Malgré le démenti

Sur le premier volet, les policiers et le parquet de Paris maintiennent leurs affirmations malgré le démenti lancé spectaculairement, depuis le Liban, par la famille Abdallah : deux témoins ont reconnu formellement Emile Ibrahim Abdallah et Salim El Khoury comme les deux occupants de la BMW. Les enquêteurs estiment qu'Emile a pu, matériellement, regagner le Liban après l'attentat, d'autant plus que son portrait n'était pas diffusé avant celui-ci. Ils citent ainsi des possibilités qui supposeraient un relais – aérien ou naval – à Chypre : Emile avait le temps, selon eux, de prendre l'un des quatre vols suivants pour Larnaka, l'aéroport de Chypre : Paris-Orly, départ 18 h 50 ; Francfort, 21 h 05 ; Vienne, 23 h 25 ; Londres, 22 heures.

La diffusion de nouvelles affiches par le ministère de l'intérieur, après celles portant les photos de Maurice et Robert Abdallah, a été décidée ce vendredi matin avec les photos des deux autres frères de Georges, Joseph et Emile, ainsi que celles des membres identifiés du noyau original des FARL : Salim El Khoury, Jacqueline Esber et Caroline Esber El Bitar, Fayrouz Fayey, Daher Ferial. Les policiers ne changent donc pas d'hypothèse : quels que soient les commanditaires, le réseau opérant en France serait bien composé des amis et des proches de celui dont les poseurs de bombes réclament la libération, Georges Abdallah.

Après une première expulsion d'un étudiant libanais, Walid Charara, deux autres Libanais, Abel Bouassi et Fayçal Zein, ont été expulsés à destination du Liban, jeudi, tandis que sept autres personnes originaires du Proche-Orient – quatre à Paris, trois à Lyon – interpellées après les attentats vont être assignées à résidence dans l'attente d'un pays d'accueil.

La police maintient ses accusations contre les frères Abdallah

Ou bien la police et la justice française, ainsi qu'au moins cinq témoins, font fausse route et se trompent radicalement, ou bien les proches de Georges Ibrahim Abdallah, le chef présumé des FARL détenu en France, ont magistralement réussi à brouiller les pistes, enlevant toute crédibilité aux premières investigations policières sur les attentats commis dans la capitale depuis décembre 1985.

Telle est, succinctement résumée, la situation après le dernier coup de théâtre venu du Liban nord : l'apparition à Kobayat, jeudi 18 septembre, d'Emile Ibrahim Abdallah, que, sur la foi de témoignages présentés comme *« fiables et précis »*, les responsables de la police judiciaire comme ceux du parquet de Paris donnaient pour l'un des auteurs présumés de l'attentat commis la veille rue de Rennes *(nos éditions du 19 septembre)*. Un démenti en forme de pied de nez, qui vient après un autre rebondissement, mercredi, au moment même de l'explosion au magasin Tati : la conférence de presse à Tripoli de deux autres frères Abdallah, Maurice et Robert, dont les portraits venaient d'être diffusés par la police française, le second étant soupçonné d'être l'auteur de l'attentat du 12 septembre à la Défense.

Démentir tous azimuts

Les témoins se sont-ils prononcés trop rapidement en ayant cru reconnaître les frères Abdallah sur des photos, ou bien ceux-ci sont-ils suffisamment bien organisés et puissamment aidés pour avoir pu quitter Paris dès leur forfait accompli ?

La poursuite de l'enquête de la police judiciaire permettra peut-être de donner une réponse à ces questions. En attendant, que disent les frères Abdallah ? Leurs affirmations sont à comparer à celles des policiers qui ne changent toujours pas de point de vue. C'est essentiellement Joseph Ibrahim Abdallah qui a parlé à l'envoyé spécial de l'AFP *(lire ci-contre)*.

Il assure que son frère Georges est innocent, qu'il n'a rien à voir avec le Comité de solidarité avec les prisonniers politiques arabes et du Proche-Orient (CSPPA) mais ajoute une phrase de soutien politique à la libération de son frère et juge *« positif »* que le CSPPA lui manifeste sa solidarité. Enfin il les gouvernements français, de droite ou *« des socialistes jaunes »*, *« responsables de tout ce qui s'est passé dans leur pays et (...) de tout le sang innocent qui est versé »*. Maurice et Robert, quant à eux, récusent le témoignage de Gilles Peyroles, enlevé à Tripoli par les FARL, en mars 1985, qui assure les avoir vus parmi ses quatre ravisseurs.

Bref, ce sont des démentis tous azimuts, auxquels s'ajoute, par leur seule présence à Kobayat, l'affirmation que Robert et Emile n'ont pas commis d'attentats récents en France. Les policiers français ne croient pas à ces démentis. Le plaidoyer en faveur de Georges est invraisemblable : la justice française et la DST ont accumulé contre lui un lot de preuves très concordantes (*le Monde* du 10 septembre). Premier point : on rappelle, entre autres, qu'il est à Paris, sous la fausse identité d'Illali, lors de la tentative d'assassinat, en 1981, d'un diplomate américain Christian Chapman ; en 1982, également, et sous les noms d'emprunt d'Illali, puis Kanari, lors des meurtres de Charles Ray et Yacov Barsimantov, un militaire américain et un diplomate israélien. Trois actions revendiquées par les FARL.

Divers témoignages

Deuxième point : le témoignage de Gilles Peyroles. Directeur du centre culturel français de Tripoli. Celui-ci fut catégorique : ses ravisseurs, qui se sont longuement entretenus avec lui, parlant de leurs actions terroristes passées en Europe, étaient Jacqueline Esber, Salim El-Khoury, Maurice et Robert Ibrahim Abdallah.

Troisième point : la participation de Robert aux attentats récents. Les policiers ont un témoin : il déjeunait en face du terroriste qui a agi dans la cafétéria du supermarché Casino de la Défense. Le portrait-robot établi sur la foi de son témoignage est reconnu comme étant celui de Robert par un second témoin, un Libanais interpellé à Paris. Le premier témoin, à nouveau convoqué, est alors confronté à une photo de Robert ; il persiste, mais ajoute : *« Le mien avait les cheveux plus courts. »* Quand paraît ensuite la photo prise à Tripoli, mercredi, lors de la conférence de presse de Maurice et Robert, le témoin est alors formel : c'est bien lui.

Deux photos

Depuis, d'autres témoins se sont manifestés, qui, affirment les policiers de la brigade criminelle, assurent avoir rencontré Robert à Paris au mois de juillet et d'août derniers. Or il affirme n'avoir pas mis les pieds en France depuis deux ans. Enfin un témoin de l'attentat manqué dans le RER du 20 mars dernier – un voyageur avait jeté hors du wagon le colis piégé – s'est manifesté et affirme reconnaître Robert comme l'un des passagers du wagon. Les policiers sont prudents, en raison du délai entre l'événement et la reconnaissance, mais ils insistent sur le fait que après l'attentat de la Défense, Robert avait le temps de rentrer au Liban, pour s'y dévoiler cinq jours après.

Le cas d'Emile est évidemment plus délicat : il n'y a que dix-neuf heures entre l'attentat de la rue de Rennes et son apparition à Kobayat, vers 12 h 30, heure de Paris, jeudi. Les policiers ont ici trois témoins : un automobiliste, qui leur a permis de préciser le numéro de la BMW utilisée, deux femmes qui, ne se connaissant pas, ont vu le passager avant sortir du véhicule et déposer l'engin explosif dans une poubelle. Confrontées à un lot de cent trente photos par des spécialistes de la police judiciaire qui savent, d'expérience, ce qu'est un témoignage, comment il ne faut pas l'influencer, et le laisser s'exprimer spontanément, toutes deux s'arrêtent sur deux photos placées à des lieux différents du lot : celle d'Emile – le passager – et celle de Salim El Khoury.

Emile a-t-il eu, matériellement, le temps de se rendre au Liban s'il est bien l'auteur de l'attentat ? Les policiers répondent par l'affirmative : son portrait n'a été diffusé que dans la nuit aux aéroports ; il pouvait, estiment-ils, jouer de correspondances aériennes occidentales pour se rendre à Chypre, sans passer directement par un vol en direction du Moyen-Orient, plus contrôlé, malgré la difficulté d'une telle entreprise. Ils soulignent qu'une spécialité opérationnelle des FARL est le repli immédiat hors de France après un attentat.

Enfin, dans leur pladoyer *pro domo*, ils insistent sur le comportement d'Emile devant nos confrères de l'AFP – une journaliste, un photographe : alors qu'ils s'entretenaient avec Robert, Maurice, Joseph et leur mère, est arrivé Emile, portant un attaché-case, n'a pas voulu se faire photographier.

« Qu'on nous donne autre chose, mais nous on n'a que ça : ce que l'on sait de Georges, les affirmations de Peyroles, deux témoins pour Robert, deux témoins pour Emile. Un témoignage, ça se discute. Quatre, cinq, cela fait beaucoup », répond-on aujourd'hui à la police judiciaire. Avec cette remarque au passage : l'expression *« socialisme jaune »*, inusité dans le langage politique libanais, utilisée par Joseph se trouve dans l'un des communiqués du CSPPA...

GEORGES MARION et EDWY PLENEL.

« Nous sommes prêts à accueillir une commission d'enquête française »

déclare le frère du chef présumé des FARL

Emile Ibrahim Abdallah, que des témoins affirment avoir reconnu comme étant l'un des auteurs de l'attentat qui a fait cinq morts et plusieurs dizaines de blessés mercredi à Paris, a été reconnu jeudi 18 septembre par l'AFP dans son village de Kobayat, au nord du Liban.

Lorsque Emile est arrivé, le journaliste de l'AFP, qui le connaît depuis de nombreuses années, se trouvait depuis le matin dans la maison de la famille Abdallah, dans le village de Kobayat, à 136 kilomètres au nord-est de Beyrouth, pour interroger les trois autres frères de Georges : Joseph, trente-six ans, Maurice, vingt-trois ans, et Robert, vingt ans. Les deux derniers font l'objet d'un mandat de recherche en France.

A 13 h 30 locales, soit 12 h 30 à Paris, Emile Abdallah, en chemisette blanche, est arrivé à bord de sa voiture en tenant à la main un attaché-case. Il rentrait, selon lui, d'une caserne située à Aindaquat, à 3 kilomètres de Kobayat, où il venait de réparer le central téléphonique. Ingénieur électronicien, Emile serait fonctionnaire du ministère des postes et s'occuperait de la maintenance des lignes téléphoniques pour la région de l'Akkar. Emile, qui a refusé de se laisser photographier, s'est assis avec ses autres frères, et le journaliste de l'AFP ne l'a pas interrogé, car il ignorait à ce moment qu'il était accusé d'être l'un des auteurs de l'attentat contre le magasin Tati à Paris.

Les trois frères ont affirmé n'avoir pas quitté le Liban depuis près de deux ans. Le mokhtar (maire) du quartier où se trouve la maison des Abdallah, le curé de ce village de quelque douze mille habitants tous maronites, le notaire, les voisins ont tous été catégoriques : selon eux, aucun frère n'aurait quitté le village depuis de nombreux mois.

Un de leurs voisins a affirmé : *« Je suis d'extrême droite, donc totalement opposé aux idées politiques des Abdallah. Mais je sais que, depuis deux ans, je les vois tous les jours. Leurs déplacements consistent à se rendre à l'université libanaise à Tripoli avec leur frère Joseph. »* Ce dernier, docteur en sciences sociales, enseigne dans cette université, où Robert et Maurice poursuivent leurs études.

A côté d'eux se trouvait leur mère, une femme d'une cinquantaine d'année, qui a élevé ses neuf enfants – six garçons et trois filles – grâce à la pension perçue après la mort de son mari, adjudant de l'armée libanaise.

L'offre par le gouvernement français d'une récompense à qui fournirait des renseignements sur Robert et Maurice a suscité d'abord la surprise, puis la solidarité du village. Jeudi matin, les habitants s'assuraient de l'identité de ceux qui demandaient l'adresse des Abdallah.

Les accusations des autorités françaises ont créé une mobilisation, du moins verbale, dans le village. *« Nous sommes prêts à verser notre sang pour défendre la famille Abdallah »*, entend-on souvent chez les voisins.

Kobayat *(AFP)*. – M. Joseph Abdallah, trente-six ans, un des frères de Georges Ibrahim, chef présumé des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), a proposé, jeudi 18 septembre, l'envoi d'une commission d'enquête française au Liban pour examiner l'activité de la famille qui vit à Kobayat (Liban du Nord). Dans un entretien à l'AFP, M. Joseph Abdallah a affirmé : *« Nous sommes prêts à accueillir une commission d'enquête française qui viendrait au village voir les habitants et leur demander si réellement mes deux frères Maurice et Robert ont quitté le village. »*

Ces deux derniers, qui sont recherchés par la police française en liaison avec l'actuelle vague d'attentats frappant à Paris, ont pour leur part déclaré *« être étrangers aux événements qui ont lieu en France »* et *« se mettre à la disposition des justices libanaise, française et internationale »*. *« Chaque instant, nous nous attendons à voir arriver des Français ou leurs agents pour assassiner l'un de nous »*, a affirmé Maurice.

« Evidemment, nous interdirons à quiconque de nous agresser et il n'est pas dans la tradition arabe de se plier aux menaces. Nous porterons prochainement cette affaire en justice en intentant un procès contre les autorités françaises concernées pour diffamation, incitation au meurtre », a pour sa part affirmé Joseph.

« La police française recherche des innocents, poussée par les services de renseignement des Forces libanaises (FL) (la milice chrétienne), souligne Joseph, docteur ès sciences sociales de l'université de Paris. *« Les services de renseignement français, de connivence avec ceux des FL, sont prêts à tout pour nuire aux chrétiens, surtout maronites, qui ne sont pas fanatiques à la manière des hezbollahs maronites »*, ajoute-t-il en allusion aux FL.

S'abstenant d'aborder l'évolution politique et militante de son frère Georges, il estime que ce dernier est en France *« sous de fausses accusations et qu'il faut que le peuple français sache que ses services de renseignement lancent des accusations infondées à partir d'informations fournies par les FL, les Israéliens et les Etats-Unis »*. *« La majorité écrasante des membres de notre famille sont contre le confessionnalisme et opposés au fanatisme. Ils sont favorables à des relations ouvertes avec les autres communautés libanaises, afin de fonder un Liban national, démocratique, arabe et indépendant »*, poursuit-il.

Joseph Abdallah a nié toute relation avec le Comité de solidarité avec les prisonniers politiques arabes et du Proche-Orient (CSPPA), qui a revendiqué la majorité des attentats de Paris. Il a cependant affirmé avoir été contacté par téléphone au mois de mai par un interlocuteur anonyme, se réclamant de ce comité. *« Il m'a affirmé qu'un accord avait été conclu avec le gouvernement de M. Chirac, par l'intermédiaire de l'Algérie, aux termes duquel le CSPPA suspendait ses opérations en France, en échange la libération de Georges, début juillet. Un autre interlocuteur anonyme m'avait, bien avant, contacté de la même manière, pour m'informer que la libération de* (Gilles) *Peyrolles était intervenue à la suite d'un accord similaire. »* Directeur du centre culturel français de Tripoli (Liban du Nord), M. Gilles Peyrolles avait été enlevé par les FARL le 22 mars 1985 et relâché neuf jours plus tard.

Pour Joseph Abdallah, le CSPPA a *« proclamé sa solidarité avec les prisonniers politiques arabes en Europe, ce qui est positif et doit être considéré comme tel par tous les Arabes en Europe et en particulier les nationalistes »*. Il s'est déclaré toutefois totalement étranger aux méthodes suivies par ce groupe : *« Nous regrettons le sort de toutes les victimes françaises, notamment des innocents. Mais aussi grande que soit notre affection envers le peuple français, voudriez-vous qu'elle le soit plus que celle que doit avoir le gouvernement français pour son peuple ? »*, a-t-il demandé.

Maurice et Robert ont pour leur part catégoriquement démenti les affirmations de Gilles Peyrolles, qui a affirmé les avoir identifiés parmi ses ravisseurs. *« Nous ne l'avons jamais vu. Il s'agit d'une affabulation »*, ont-ils affirmé.

« Nous rendons les gouvernements français, que ce soit celui des socialistes jaunes ou celui ouvertement de droite, responsables de tout ce qui s'est passé dans leur pays et lui faisons assumer la responsabilité de tout le sang innocent qui est versé », a affirmé Joseph Abdallah.

La vague d'attentats à Paris

Conseil restreint autour de M. Mitterrand avec M. Chirac et les ministres chargés de la sécurité

M. François Mitterrand a annoncé, le jeudi 18 septembre à Bali, qu'il réunira le premier ministre et les ministres chargés de la sécurité, vendredi soir, en arrivant à Paris, pour un conseil restreint destiné à faire le point sur les attentats et sur les mesures prises pour lutter contre le terrorisme. Le chef de l'État a ajouté qu'il *« s'adressera certainement aux Français »*, mais il n'a pas précisé la date ni les modalités de cette intervention. *« Je déciderai le moment venu »*, a-t-il dit.

« Nous sommes dans une phase tendue, a dit M. Mitterrand, et lutter contre le terrorisme est *« une affaire de lucidité et de volonté »*. *« J'ai, de ce point de vue, tout à fait confiance dans le peuple français et dans tous ceux qui ont la charge de cette lutte, à tous les niveaux »*, a-t-il ajouté. Selon M. Mitterrand, la bataille contre le terrorisme *« sera gagnée »*. *« Cela exigera ténacité et patience,* a-t-il dit. *Ce n'est qu'une question de délai. »*

M. Jacques Chirac, qui s'est adressé au pays à l'ouverture des journaux télévisés de 20 heures, sur TF 1 et Antenne 2, s'était entretenu au téléphone, auparavant, avec le président de la République. Vendredi matin, le premier ministre a reçu les dirigeants des partis politiques et des groupes parlementaires socialistes, communistes, du Front national, RPR et UDF. M. Chirac, qui devait se rendre à Vienne, jeudi, pour participer à une réunion de l'Union démocratique européenne (groupe des partis conservateurs à l'Assemblée européenne), avait renoncé à ce voyage.

M. Denis Baudouin, porte-parole du premier ministre, a déclaré, jeudi, au cours de son point de presse hebdomadaire, que l'attentat de la veille présentait des traits nouveaux par rapport aux précédents. *« Il s'agissait,* a dit M. Baudouin, *d'une bombe lancée d'une voiture, ce qui est nouveau, et l'attentat, jusqu'à présent, n'a pas été revendiqué. »* M. Baudouin a précisé, toutefois, que le fait que la bombe ait été lancée d'une voiture n'avait pas encore été prouvé de façon certaine.

Ce qui est *« certain »*, en revanche, selon le porte-parole de M. Jacques Chirac, c'est qu'*« il y a, dans cette affaire, de très nombreuses interpénétrations »*. Les auteurs des attentats, a-t-il dit, *« connaissent bien les réflexes et les habitudes françaises et parisiennes »* et ils agissent selon *« un plan sûrement établi »*. *« Tout peut laisser supposer,* a déclaré M. Baudouin, *qu'il y a interpénétration entre, peut-être, plusieurs groupes, et que plusieurs buts sont poursuivis. »*

Le porte-parole du premier ministre s'est déclaré persuadé que *« la présence de la FINUL gêne certains groupes arabes, certaines tendances ou certains pays »*. En tout cas, l'affaire Abdallah, a-t-il dit, *« n'est pas suffisante »* pour expliquer les attentats. *« Il y a aussi, sans doute,* a-t-il ajouté, *d'autres ramifications internationales, avec d'autres idées. »*

M. Baudouin a, d'autre part, déclaré *« normal »* que soient publiées des images des attentats, mais il a ajouté que *« la déontologie des responsables des journaux est qu'ils se tiennent dans une certaine moyenne, de façon à ne pas exploiter le sang »*.

Le président de la République s'adressera aux Français

Le chef de l'Etat s'entretiendra, dès son retour d'Indonésie, ce vendredi 19 septembre dans la soirée, avec le premier minstre et *« les ministres chargés de la sécurité »*. Le moment venu, en principe dans les prochains jours, il s'adressera aux Français, qui *« souffrent et s'inquiètent »* des attentats terroristes. Il s'est entretenu de ce problème par téléphone mercredi soir avec M. Chirac et devait le faire de nouveau jeudi dans la soirée, avant son départ pour Singapour, Koweït puis Paris.

BALI
de notre envoyé spécial

Voici les indications fournies par M. Français Mitterrand jeudi en fin d'après-midi, au cours d'une discussion à bâtons rompus avec les journalistes qui l'avaient suivi jusqu'à Bali, où toutes les festivités ont été supprimées en raison de la situation en France et de l'assassinat de l'attaché militaire auprès de l'ambassade de France à Beyrouth. Dès jeudi, dans l'entourage du chef de l'État, on avait, en effet, fait savoir que la délégation française se sentait *« en deuil »* et qu'elle avait, moins que jamais, *« le cœur à une promenade »*, ce qui explique pourquoi M. Mitterrand s'est contenté de remplir ses obligations officielles — et a coupé court à toute autre activité — pendant la fin de son séjour en Indonésie.

Remplir ses obligations officielles

Avec les journalistes, le président s'est montré à la fois grave et détendu. L'entretien s'est déroulé sous le signe de la solidarité nationale. *« Le gouvernement,* a-t-il dit, *a la responsabilité de l'ordre public, qu'il assure d'ailleurs. Dans la phase où nous nous trouvons — et je reconnais que le problème est très difficile à régler, — les choses se sont faites très correctement. »* *« Ni l'opposition ni la majorité ne doivent exploiter cette affaire »*, a-t-il dit, avant d'ajouter : *« La lutte contre le terrorisme est une affaire de lucidité et de volonté. J'ai confiance dans tous ceux qui, à tous les échelons, ont la charge de cette lutte. »*

Compte tenu du décalage horaire, cette conversation informelle est intervenue quelques heures avant l'allocution de M. Chirac. *« Il ne faut pas ménager les terroristes,* a dit le chef de l'État, *il faut leur dire ce qui est. Ils mènent une opération de sang, ils doivent donc savoir ce qui leur en coûte. »* A propos du plan anti-terroriste de Matignon, il a déclaré : *« Sur les mesures prises, je ne fais pas de détail. Il faut punir dans les conditions compatibles avec la démocratie. »*

M. Mitterrand s'est de nouveau expliqué sur la poursuite, jusqu'à son terme, de sa visite officielle en Indonésie. *« Je ne veux pas donner le sentiment aux Français, aux autres et aux terroristes, qu'on modifie le programme d'un chef d'Etat. »* Mais, dès jeudi midi, en apprenant la nouvelle de l'attentat de Beyrouth, il avait écourté sa visite du temple de Borobudur. A Bali, où il est arrivé quelques heures plus tard, les orchestres et troupes de danse venus l'accueillir à l'aéroport l'ont quitté peu avant l'atterrissage de son avion. Il a tenu, en cette fin de séjour indonésien, à remplir seulement ses *« obligations officielles, surtout dans cette partie du monde où la France, bien qu'elle soit bien représentée, a pris du retard »*.

Le chef de l'Etat a, par ailleurs, rappelé qu'il n'avait *« jamais gracié un terroriste »* et que, dans le cas d'Ibrahim Abdallah, il appartenait à la justice française, saisie, de trancher et qu'il n'avait *« jamais été question de s'y substituer »*. *« Beaucoup a été fait, mais certaines choses doivent ête améliorées »*, a-t-il ajouté à propos de la coopération internationale antiterroriste, tout en rappelant que, à son avis, il n'existait pas, dans le camps des terroristes, *« un seul chef d'orchestre mais un certain nombre d'entre eux »*.

Sur la polémique entre deux anciens directeurs de la DGSE, M. Marion et M. de Marenches, M. Mitterrand s'est contenté d'estimer qu'il *« croyait, jusqu'ici, qu'il n'y avait qu'une déontologie de la fonction publique »*, en l'occurrence, semble-t-il, le devoir de réserve des fonctionnaires, y compris en retraite. Il a, bien entendu, répondu aux questions sur les efforts entrepris pour libérer les otages français au Liban : *« C'est un chemin étroit que nous avons, cependant, préservé et qui, je l'espère, sera franchi. Il y a un indiscutable durcissement mais cela ne vient pas de chez nous. »*

Sur cette question, comme au sujet des attentats, le chef de l'Etat s'est refusé à se placer dans le camp des optimistes ou des pessimistes : *« On ne peut parler en termes d'optimisme ou de pessimisme. On s'exprime en termes de volonté. Il faut un peu de temps. Ce n'est qu'une question de délai »*, a-t-il répondu à propos de la lutte *« sans merci »* contre le terrorisme. *« Tout ce qui touche à la vie des Français »* ne peut faire l'objet d'un débat ou de discordances, a-t-il résumé en substance, avant de conclure, sur un ton grave : *« Tout cela est triste. J'ai hâte, c'est vrai, de me retrouver à Paris. Mais je maintiens mes obligations. »*

JEAN-CLAUDE POMONTI.

« Les assassins, je vous l'assure, ne nous échapperont pas »
déclare M. Chirac à la télévision

Voici le texte de la déclaration faite par M. Jacques Chirac, le jeudi 18 septembre, à la télévision :

« Madame, monsieur, bonsoir.

» Une nouvelle fois et après d'autres pays amis, la France traverse une épreuve. Les Français l'assument avec un calme, un courage, une détermination auxquels je tiens à rendre hommage. C'est, d'ailleurs, la seule attitude qui nous permettra, tous ensemble, de surmonter cette épreuve.

» Ma première pensée sera pour les victimes du terrorisme, ceux qui ont trouvé la mort — civils, policiers, militaires — et ceux qui ont été atteints dans leur chair ou dans leurs affections. A toutes et à tous, je tiens à exprimer la profonde solidarité et l'émotion du gouvernement.

» La lutte contre le terrorisme est un combat. Ce combat peut durer, et les Français, tous les Français ont le droit de savoir quelle est l'action, la volonté de leur gouvernement. Cette action est claire : mettre en œuvre, d'abord, tous les moyens disponibles pour les protéger, même s'il faut, pour cela, leur imposer des contraintes ou des disciplines ; ensuite, ne céder en aucun cas au chantage ; enfin, tout mettre en œuvre — je dis bien : tout — pour châtier impitoyablement les assassins et ceux qui les manipulent.

» Sur l'ensemble du territoire, les forces de l'ordre sont en action. Les assassins, je vous l'assure, ne nous échapperont pas. La justice, grâce à la loi que nous venons de faire voter, fera alors, rapidement, son œuvre.

» Ces objectifs ont été arrêtés, bien sûr, en plein accord avec le président de la République. Ce combat, nous le mènerons jusqu'à son terme, avec le concours de tous et dans le respect des règles fondamentales de notre démocratie.

» Les circonstances exigent que tous les représentants de la nation apportent leur contribution à la lutte qui est engagée. C'est pourquoi j'ai invité les responsables des mouvements politiques et parlementaires à *se concerter avec moi, demain* matin, pour qu'ils soient informés de la situation et pour que le gouvernement puisse connaître leurs avis et leurs suggestions.

» *Vous pouvez compter sur ma* résolution. La France a traversé bien des épreuves dans son histoire. Elle les a surmontées chaque fois qu'elle a fait preuve d'union et de volonté. Je sais qu'elle surmontera cette épreuve, qu'elle connaît aujourd'hui, en restant unie et déterminée. »

Dans les milieux politiques

Le temps et la confiance

Fermeté, solidarité, patience et confiance, ce sont les mêmes mots qui reviennent dans toutes les déclarations des hommes politiques, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. Tous — à l'exception notable de M. Jean-Marie Le Pen qui réclame la constitution d'un *« gouvernement de salut public »* — expriment leur confiance au gouvernement en même temps qu'ils se félicitent , à l'instar de M. Jean-Claude Gaudin (UDF) du *« commun accord »* manifesté au sommet de l'Etat par M. Mitterrand et M. Chirac.

« Il faut lutter contre le terrorisme avec une détermination implacable, c'est la tâche du gouvernement et j'espère qu'il la mènera à bien », souhaite M. Laurent Fabius. Un vœu partagé par M. Claude Estier, qui, dans le dernier numéro de l'hebdomadaire socialiste *l'Unité*, s'interroge toutefois *« sur les propos de certains de ses ministres qui continuent à vouloir rejeter sur le prétendu « laxisme » des socialistes la recrudescence du terrorisme... »* M. Estier juge ces propos *« irréfléchis »*.

Pour M. Michel Rocard, la solidarité nationale exige aussi la confiance de l'opinion : *« Ce qui est sûr, c'est que nous n'avons pas le droit, quand on a un peu le sens de l'Etat et de son pays, de trouver là matière à exploitation. Et la résistance au terrorisme et puis la victoire contre le terrorisme ne pourront être le fait que du seul gouvernement. Il y faut bien sûr tous les services de police, mais il y faut la confiance de l'opinion tout entière dans ce gouvernement. »*

M. François Léotard estime que *« face au défi fondamental* [du terrorisme], *la réponse des Français doit être culturelle »* et *« fondée sur des valeurs morales »*. Invitant les Français à refuser *« la xénophobie »*, il les appelle *« à réfléchir à ce qu'ils sont »* pour que la France *« reste le pays des droits de l'homme »*. Pour le ministre de la culture, *« si jamais nous répondions de manière violente, ce sont les autres qui l'emporteraient »*.

Ce langage n'est pas tout à fait celui de M. Jean Lecanuet qui, appelant *« à la résistance du peuple tout entier »*, demande *« que chaque Français se regarde comme un soldat engagé volontaire contre le terrorisme »*. Plus dur encore, le secrétaire général du CNIP, M. Yvon Briant, déclare *« que le terrorisme est une guerre »* et qu'il faut donc *« rejeter toute faiblesse, rétablir le châtiment suprême aux porteurs de valises, sanctionner le plus fermement possible les Etats commanditaires et mieux contrôler nos frontières »*.

La classe politique semble persuadée comme M. Rocard *« qu'il faut dire aux Français que ce nouveau combat appelle beaucoup d'énergie, beaucoup de confiance les uns dans les autres mais certainement aussi du temps »*. *« Le châtiment finira par atteindre les assassins »*, certifie le ministre de la défense, M. André Giraud, tandis que M. Christian Bonnet (UDF) livre son expérience d'ancien ministre de l'intérieur : *« Céder au chantage, en quelque domaine que ce soit, privé ou public, c'est avouer sa faiblesse et attirer sur soi, après un répit trompeur, les plus grandes épreuves... »*

Selon un sondage *Figaro*-SOFRES

72 % des Français approuvent l'action du gouvernement

Selon un sondage *Figaro*-SOFRES, effectué les 16 et 17 septembre, auprès de 800 personnes, 75 % des Français estiment que la France est en guerre. 72 % approuvent l'action du gouvernement, 60 % estiment qu'il faut aider la police pour empêcher les attentats, tandis que 29 % estiment que c'est dangereux, car cela peut encourager la délation.

70 % sont favorables au maintien en détention de Georges Ibrahim Abdallah, pour ne pas céder au chantage des terroristes, 42 % sont opposés à des représailles militaires, tandis que 41 % pensent qu'elles sont souhaitables. 61 % pensent que la France doit maintenir son rôle international pour rester une puissance importante, contre 23 % qui préféreraient voir la France le réduire.

L'accord entre François Mitterrand et Jacques Chirac sur les moyens à employer pour lutter contre le terrorisme paraît moins solide (61 %) en septembre qu'il ne l'était en juin (68 %).

L'opinion encourage une politique de fermeté

(Suite de la première page.)

Il n'y a pas réussi, mais il est en passe de se trouver dans la situation du même de Gaulle en... 1962. Cette année-là, au plus fort du terrorisme OAS, le général avait bénéficié d'un climat d'assez large union nationale. Personne ne se plaindra que ce climat-là vienne, en quelque sorte, adoucir la rudesse de l'épreuve.

Tous les gouvernements n'ont pas eu cette chance : celui de M. Mauroy, après l'attentat de la rue des Rosiers, avait été pris sous le feu croisé — si l'on ose dire — du RPR et de l'UDF : M. Chirac demandait alors que *« la sécurité des Parisiennes et des Parisiens soit enfin assurée »*, tandis que son secrétaire général, M. Pons, sommait le gouvernement *« de sortir enfin de sa passivité »*. Quelques mois auparavant, cinq jour après l'attentat de la rue Marbeuf, MM. Mitterrand et Mauroy avaient été traités d'*« incapables »* par M. Claude Labbé, alors président du groupe RPR de l'Assemblée nationale.

Rien de tel cette fois, si ce n'est quelques questions — *insistantes*, il est vrai — de plus en plus posées, ici et là, par les socialistes à M. Chirac sur son rôle dans la dégradation de la position française au Proche-Orient. Rien de tel, cohabitation oblige. Au reste, que pourrait dire d'autre M. Mitterrand, sinon qu'il approuve les mesures prises pour faire face ? Que peut-il faire sinon prêcher la cohésion, et tenter de répondre, avec le gouvernement, à la seule question qui vaille : comment en sortir ? Comment rompre le cycle infernal au plus vite ?

M. Mitterrand et M. Chirac ont trouvé, sur ce point, les mêmes mots pour nous dire que le « combat » sera long ; et ils n'ont d'autre remède à nous offrir, aujourd'hui, qu'un acte de foi dans la victoire finale. Comment en sortir, serrer les coudes et les dents : l'essentiel est bien là, mais il n'interdit pas que quelques questions, d'ordre plus strictement politique, soient posées. Car ces questions sont importantes pour la vérité — si tant est qu'on puisse l'établir un jour — et pour l'avenir.

Aujourd'hui, la conséquence des éventuelles erreurs commises par le gouvernement, et par M. Chirac lui-même, efface les erreurs elles-mêmes. Pourtant tout se passe comme si le premier ministre s'était montré trop optimiste, après la libération de deux des neuf otages français au Liban.

A peine installé, M. Chirac avait considéré que leur sort dépendait surtout de Téhéran. Un processus de normalisation avait alors été enclenché par le nouveau pouvoir et mené tambour battant. M. Chirac, après le retour de MM. Philippe Rochot et Georges Hansen, crut qu'il tenait le bon bout, alors qu'il venait peut-être de tomber dans le piège.

Jusqu'où M. Chirac a-t-il jugé bon d'aller pour donner d'autres *« signes encourageants »* attendus par les ravisseurs ? Comment l'Irak a-t-il réagi ? Comment l'Iran, la Syrie et l'Irak ont-ils apprécié les propos ou les promesses que M. Chirac tenait à chacun ? Mêmes questions sur les engagements pris de libérer Georges Ibrahim Abdallah en juillet.

Antagonisme entre parenthèses

Les réponses sont interdites aux hommes politiques par l'actualité (il est clair qu'il s'agit désormais de savoir si la France peut rester une puissance moyenne à présence mondiale, et précisément proche-orientale, ou si elle doit renoncer) et importantes pour l'avenir. S'il apparaissait que M. Chirac a pris lui-même trop de risques, l'opinion pourrait lui en tenir rigueur et se retourner. De ces réponses, dépendra en grande partie le sort de la relation entre le président et le premier ministre. Car, passé la tempête, il faudra établir le bilan, voire régler les comptes, préoccupations jugées aujourd'hui dérisoires.

L'actualité impose au président de répondre au besoin de compréhension de l'opinion, d'expliquer en quelque sorte le pourquoi « géopolitique » des événements dont nous sommes victimes. Une perspective plus lointaine explique la remontée en puissance progressive du chef de l'Etat. Ce dernier prépare son retour. Ainsi lorsqu'il indique à Djarkarta que lorsque la vie des Français est en jeu, *« son autorité doit s'exercer »*, et qu'il réunit dès son retour, autour de lui, MM. Chirac, Pasqua et Pandraud. Lui aussi fait son métier, il dira son *« devoir »*. Mais, comme M. Chirac, il escompte que l'union se fera autour de lui, parce qu'il lui revient de l'incarner.

La coexistence est cimentée par l'événement, mais ce qu'elle contient d'antagonisme n'est que mis entre parenthèses.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

Le Conseil de l'Europe demande aux Etats « une réponse collective, coordonnée et contraignante » au terrorisme international

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a demandé, jeudi 18 septembre, à Strasbourg, aux gouvernements des vingt et un Etats membres de *« donner une réponse collective, coordonnée et contraignante »* au terrorisme international, notamment en isolant les pays *« qui tiennent directement ou indirectement le terrorisme, la Libye, la Syrie et l'Iran en particulier »*. Tous les orateurs ont exprimé leur solidarité à l'égard de la France, certains d'entre eux — scandinaves et autrichiens — critiquant cependant à nouveau la décision de Paris d'imposer un visa d'entrée à leurs compatriotes qui désireraient se rendre dans l'Hexagone. Les parlementaires du Conseil de l'Europe se sont en outre prononcés en faveur de la création d'un groupe de coordination ministériel contre le terrorisme.

Le chancelier Kohl, dans un message adressé à M. Chirac après l'attentat de la rue de Rennes et l'assassinat de l'attaché militaire français à Beyrouth, a également assuré le premier ministre de l'*« entière solidarité »* de l'Allemagne fédérale. Des messages de même nature ont été adressés à Paris par d'autres capitales, dont Washington.

En Afrique francophone, seul, pour l'instant, le gouvernement de Libreville a décidé d'exiger désormais un visa pour les ressortissants français qui voudraient se rendre au Gabon, en rétorsion aux nouvelles dispositions arrêtées par Paris.

Les autorités religieuses demandent aux Français de ne pas « céder à la violence »

Les responsables des cinq grandes communautés religieuses en France ont rendu publique, le jeudi 18 septembre, une déclaration commune, dans laquelle ils expriment leur solidarité avec les pouvoirs publics dans la lutte contre le terrorisme.

Ce texte est signé par Mgr Vilnet, président de la Conférence Episcopale, le cardinal Lustiger, archevêque de Paris, le pasteur Maury, président de la Fédération protestante de France, le métropolite Meletios, président du Comité interépiscopal orthodoxe, le grand rabbin Sirat et cheikh Abbas, directeur de la Mosquée de Paris.

« Nous partageons l'émotion générale, disent ces personnalités, *devant cette nouvelle flambée de violence qui méprise la vie et tue les innocents, et nous exprimons notre sympathie douloureuse aux familles victimes de ce drame.*

» Dans cette épreuve nationale, qui ne peut qu'entraîner l'unanimité dans la condamnation, se manifeste l'unité de tous les Français.

» Nous affirmons notre solidarité avec les pouvoirs publics qui ont la responsabilité du pays comme avec ceux qui ont la lourde charge du maintien de l'ordre et du soin des victimes.

» Pour répondre au terrorisme, notre peuple tout entier doit se garder de céder à la violence qu'engendrait la peur et faire preuve d'une fermeté maîtrisée qui respecte les règles de la justice et de la démocratie.

» Nous, croyants au Dieu de justice et de paix, nous nous tournons vers lui et invitons nos fidèles à le prier avec confiance. »

et la violence au Proche-Orient

A Rome

Les lenteurs d'une demande d'extradition

ROME
de notre correspondant

La demande italienne d'extradition de Georges Ibrahim Abdallah, emprisonné en France, mettra quelque temps à parvenir à destination (*le Monde* du 17 septembre). Un communiqué du ministère de la justice avait officiellement confirmé, mardi 16 septembre, qu'un juge romain avait bien émis à l'encontre du chef présumé des FARL un nouveau mandat d'arrêt qui – comme le précédent – mentionnait les chefs d'accusation de bande armée et de transport d'explosifs (1) ainsi que la suspicion d'une participation à l'assassinat à Rome, en février 1984, du général américain Leamon Hunt, chef de la force internationale d'observateurs du Sinaï. Le ministre de la justice allait adresser à Paris, dans les quarante jours, une demande d'extradition, qui serait ensuite transmise par le canal des affaires étrangères.

Mais pourquoi, réclamer Abdallah juste à l'heure où Paris, en somme, brûle à cause de lui ? La rumeur selon laquelle *« des mandats d'arrêt italiens étaient en route »* était d'abord venue de Paris, émanant de milieux diplomatiques américains. La thèse la plus plausible : les Etats-Unis, inquiets de ce qu'ils croyaient être le flottement de la position française, s'activaient à installer un « verrou de sûreté » en cas de libération de Georges Ibrahim Abdallah, afin qu'il ne se retrouve pas dans la nature. La justice italienne ayant déjà par le passé manifesté un intérêt pressant pour lui, il était tentant d'appuyer sur ce ressort-là – puis de le faire savoir.

Mais, jeudi, l'Italie a accompli une marche arrière : selon des sources proches du président du conseil, M. Bettino Craxi, une demande d'extradition *« pourrait apparaître en ce moment comme une invitation à accomplir un acte de lâcheté que la France n'accepterait jamais »*. Des démarches judiciaires, même justifiées, ne sauraient être soustraites à une appréciation fondée sur la sensibilité et l'opportunité.

Or l'opinion publique italienne paraît tout à fait hostile à un transfert de Georges Ibrahim Abdallah dans la péninsule alors qu'un communiqué publié le 17 septembre à Beyrouth par les amis du chef présumé des FARL menace de *« répandre le sang également dans les rues italiennes »* si Rome ne libère pas les deux membres des FARL qu'elle détient, et à plus forte raison si elle devait accueillir Georges Ibrahim Abdallah.

A Rome, où les alertes à la bombe se multiplient, le déploiement policier est impressionnant. De plus, une partie de la presse se montre sévère envers la France, qui aurait attiré la foudre par sa légèreté passée face au terrorisme. Ainsi, pour le correspondant à Paris de la première chaîne de télévision, la France payerait ses complaisances envers l'ETA basque, l'IRA irlandaise, la Fraction armée rouge allemande et les brigadistes italiens.

La Repubblica écrit, de son côté, dans un éditorial intitulé « La peste noire est de retour » : *« La France paye en ce moment dramatique sa présomption et son orgueilleux isolement »*. L'auteur estime que l'on observe en ce moment à Paris des scènes *« à l'italienne »*, telles les chamailleries entre les patrons successifs des services secrets ou la révélation de *« compromis malodorants »* avec telle ou telle branche du terrorisme proche-oriental. Il ajoute que, en Italie au moins, la classe politique, dans la tourmente, *« ne s'abandonne pas voracement aux polémiques intestines »*.

JEAN-PIERRE CLERC.

(1) En tant que chef des FARL, Georges Ibrahim Abdallah serait le « patron » de deux importants membres des FARL détenus en Italie pour transport d'explosifs, Mohammed Abdallah Mansouri et Joséphine Sarkis Abdo réputée numéro deux de l'organisation. Ils ont été arrêtés respectivement près de Trieste dans un train en provenance de Yougoslavie en juin 1984 et à l'aéroport Fiumicino en décembre 1984.

A la mairie de Paris

Une permanence d'aide aux victimes des attentats

Au cours de sa conférence de presse mensuelle à l'Hôtel de Ville, jeudi 18 septembre, M. Jacques Chirac a évoqué d'emblée la situation créée par les derniers attentats :

« Je rends hommage à la dignité et au courage des Parisiens. C'est une réponse efficace au terrorisme. Bien entendu, toutes les mesures sont prises pour faire face. Mais, pour rendre la tâche des assassins aussi difficile que possible, je demande aux habitants de la capitale de se montrer à la fois vigilants et coopératifs. »

Dans l'après-midi même, au terme d'une réunion de responsables de la mairie et de la préfecture de police, plusieurs mesures ont été annoncées par M. Jean Tibéri, premier adjoint au maire. La première concerne l'aide aux victimes.

Une permanence intitulée Solidarité attentats est ouverte à compter du 19 septembre, 14, rue Jean-Bart, à Paris-6e, tous les jours, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h (tél. : 45-49-42-99). Des représentants des bureaux d'aide sociale de Paris, de la préfecture de police, de la Fédération des sociétés d'assurances, se tiennent à la disposition de tous ceux qui ont à pâtir, d'une manière ou d'une autre, des attentats terroristes. Les victimes et leurs proches peuvent obtenir aide et renseignements. La permanence recevra également tous ceux, – ils sont nombreux, qui proposent leur assistance bénévole et s'efforcera d'orienter leur bonne volonté.

De plus, la Ville lance un appel aux Parisiens pour qu'ils participent à la prévention des attentats en faisant preuve de civisme. Ainsi, il faut réduire au minimum le temps pendant lequel les poubelles et les sacs de déchets restent sur les trottoirs de la capitale.

Une ordonnance de police déjà ancienne oblige les commerçants, les restaurateurs et les gardiens d'immeubles à ne sortir les réceptacles à ordures qu'une heure avant le passage des bennes, et à les rentrer un quart d'heure après le passage. Les services municipaux demandent que ces délais soient scrupuleusement respectés, et même raccourcis. Les contrevenants seront verbalisés.

M.A-R.

Baisse d'activité dans les grands magasins parisiens

Deux soucis pour les responsables des grands magasins parisiens après les attentats de ces jours derniers : protéger la clientèle et le personnel en prévenant, autant que faire se peut, tout incident ; ne pas voir le chiffre d'affaires chuter dramatiquement.

Côté sécurité, tout se résume au filtrage systématique de la clientèle. Des vigiles font ouvrir sacs, cabas et fourre-tout. Au BHV, qui reçoit 60 000 personnes par jour en moyenne, la surveillance ne s'est pas relâchée depuis que, il y a quatre ans, une explosion avait fait des blessés.

Boulevard Haussmann, le Printemps et les Galeries Lafayette, flanqués, le premier d'un Prisunic, le second d'un Monoprix, la politique de sécurité est la même pour un flux de clientèle d'environ 100 000 personnes par jour et 25 portes d'entrée : des vigiles font ouvrir les sacs depuis le double attentat du 7 septembre dernier, qui avait fait des blessés dans les deux magasins.

Au Printemps, les pompiers du magasin sont chargés de la sécurité interne et le personnel de vente assure une surveillance. En cas de paquet suspect, un périmètre de sécurité est dégagé le plus vite possible pour pouvoir, au besoin, après intervention à distance d'un robot qui radiographie le paquet, faire sauter l'engin. On pratique aussi à l'intérieur du magasin des fouilles impromptues. *« Aucun moyen n'est efficace à lui tout seul,* dit M. Jean-Marc Gelli, directeur du marketing, *seule l'accumulation des précautions permet d'espérer de détecter à temps l'engin. »*

A la FNAC, dans chacun des trois magasins (rue de Rennes, à côté de chez Tati, au Forum des Halles et à l'Etoile, avenue de Wagram), deux portes seulement restent ouvertes, l'une pour l'entrée, l'autre pour la sortie des clients. Trois vigiles assurent le filtrage. Des fouilles sont également pratiquées au hasard à l'intérieur du magasin. Partout, le personnel est fouillé et les visiteurs de l'administration contrôlés.

Personne ne nie la baisse de fréquentation des magasins parisiens, mais la plupart des responsables refusent de chiffrer le manque à gagner, *« par sécurité et pour ne pas ajouter à la psychose »*, mais sans doute et surtout pour ne pas renseigner la concurence.

10 % au Printemps

Au Printemps, on évalue à 10 % environ la baisse de l'activité depuis le début de la semaine. La perte est considérable et il y a fort à parier qu'elle est du même ordre dans les autres grandes surfaces. Le phénomène est d'une ampleur comparable à ce qui s'était produit après l'attentat de décembre. Le Printemps avait en fait observé un transfert de clientèle vers ses autres magasins de Paris et de la région parisienne, moins importants que la maison mère du boulevard Haussmann.

Si la vague d'attentats devait continuer, elle finirait par mettre en cause les ventes de fin d'année, si importantes dans les grands magasins parisiens, dont le cours des actions en Bourse s'est effrité ces jours derniers. Au profit du commerce de proximité ? Pour les produits alimentaires, sans aucun doute. Pour le reste, la densité de fréquentation de certaines rues commerçantes, même en l'absence de grands magasins, ne met pas à l'abri le petit commerce et sa clientèle.

J. D.

A Beyrouth

Après l'assassinat de l'attaché militaire français

Emotion et désarroi dans le camp chrétien

La France a officiellement demandé, jeudi 18 septembre, la réunion du Conseil de sécurité des Nations unies pour débattre de la situation de la Force intérimaire de l'ONU (FINUL) au Liban. Le Conseil pourrait se réunir dès ce vendredi. Dans le sud du Liban, onze miliciens de l'Armée du Liban-Sud (ALS, pro-israélienne) ont été tués lors d'une attaque de deux de leurs positions, à l'intérieur de la zone de sécurité, par des miliciens chiites. Au moins sept de ces derniers ont trouvé la mort au cours de l'opération. En représailles, des hélicoptères israéliens ont attaqué à la roquette les assaillants chiites.

D'autre part, à Paris, un correspondant anonyme se réclamant des Brigades internationales anti-impérialistes a revendiqué jeudi soir, auprès de l'agence américaine Associated Press, l'assassinat de l'attaché militaire français à Beyrouth, le colonel Goutierre. L'interlocuteur a réclamé la libération des trois hommes, dont le CSPPA veut obtenir l'élargissement : Ibrahim Abdallah, Anis Naccache et Varoujan Garbidjan. Le chef des services de renseignement syriens au Liban a accusé à la fois Israël et les partisans de M. Arafat d'être derrière l'assassinat du colonel Goutierre. – *(AFP, AP.)*

BEYROUTH
de notre correspondant

Malgré le bouclage permanent du secteur chrétien du Liban, où a été assassiné jeudi 18 septembre l'attaché militaire français, le colonel Christian Goutierre, les deux meurtriers n'avaient pas été identifiés vingt-quatre heures plus tard, ni leur trace retrouvée.

Exprimée sur le plan officiel par le président Amine Gemayel dans un message à M. François Mitterrand, l'émotion est grande dans le secteur chrétien – autant par sympathie ancestrale envers la France, que parce que cet attentat a détruit un peu plus l'image rassurante qu'ont les chrétiens de leur petit territoire (et ils en sont atterrés). Enfin, il y a crainte que la France, terre d'accueil pour tous les Libanais mais surtout pour les chrétiens, ne ferme encore un peu plus ses portes aux ressortissants du pays du Cèdre.

On craint même ici, sans raisons précises à vrai dire, que les Libanais de France eux-mêmes ne deviennent indésirables, du moins beaucoup d'entre eux. Des retours massifs, dans la conjoncture socio-économique actuelle du Liban, seraient désastreux. Tout en manifestant leur indignation,les Forces Libanaises (milice chrétienne) ont demandé à la France de ne pas se laisser aller à des réactions impulsives au détriment de Libanais innocents et profondément francophiles.

Ces sentiments mêlés s'exprimeront dans une grève de solidarité avec la France samedi en secteur chrétien à l'appel des Partis phalangiste et national-libéral. Il est quasi exclu que le secteur musulman s'y associe, bien que les sunnites et les druzes se soient nettement rapprochés de Paris et que chez les chiites Amal la principale milice soutienne la FINUL, en particulier le contingent français, dans la guerre de harcèlement qu'il subit de la part des intégristes. Un poste français a encore été attaqué à la roquette jeudi, sans dommages cependant, malgré le « redéploiement » en deuxième ligne de l'ensemble du contingent.

L'attentat dont a été victime le colonel Goutierre a été revendiqué, au téléphone, auprès d'une agence de presse par un « front de la justice et de la vengeance », inconnu jusque-là. L'authenticité de la revendication reste à prouver et, le cas échéant, l'identité politique de ce mouvement qui fait irruption sur la scène : gauchiste, et donc à prédominance chrétienne, ou intégriste chiite pro-iranien ? La France est en effet combattue simultanément sur deux fronts par ces deux forces, qui recrutent au Liban à la faveur du chaos, mais dont le pouvoir de décision se situe sans doute ailleurs. La situation est d'autant plus confuse et indéchiffrable qu'il est impossible de déterminer à laquelle de ces deux forces chaque attentat est imputable.

Enigmatique, l'attitude de la Syrie ne simplifie pas les choses. Le président Hafez El Assad a immédiatement exprimé son indignation face à l'assassinat de l'attaché militaire français, en soulignant qu'il s'est produit dans le secteur chrétien de Beyrouth, qui refuse la tutelle syrienne. Objectivement, Paris et Damas se trouvent d'ailleurs du même bord, dans la conjonture présente, ayant tous deux des démêlés avec Téhéran. Mais pourquoi les autorités syriennes ont-elles alors laissé se tenir mercredi la conférence de presse des frères Abdallah à Tripoli qui sonnait comme un défi à la France ?

LUCIEN GEORGE.

PRÉCISION. – Contrairement à ce que laissait entendre une imprécision dans *le Monde* du 16 septembre, M. Wissam Issa, le chirurgien du Mans d'origine libanaise interpellé par la police avec une douzaine de ressortissants du Moyen-Orient, n'est pas en instance d'expulsion. Remis en liberté après trente-six heures de garde à vue, il a pu regagner son domicile et reprendre ses activités professionnelles.

● **Lettre ouverte à Georges Ibrahim Abdallah.** – Un ressortissant algérien, M. Mohamed Chouicha, enseignant à Paris, nous indique qu'il ajoute son nom à la liste des signataires de la lettre ouverte à Georges Ibrahim Abdallah, parue dans *le Monde* du 18 septembre.

● **SOS-Attentats.** – Une erreur typographique s'est malencontreusement glissée dans le numéro de téléphone de l'association SOS-Attentats, publié dans nos éditions du 18 septembre. Nous aurions dû imprimer le numéro suivant : 16 (1) 42-27-59-58.

JOURNAL D'UN AMATEUR, *par Philippe Boucher*

COMMENT pourrait-on s'égosiller toujours ? La parole politique s'essouffle dans sa vaine tentative de conjurer le mal. A peine prononcée, elle tombe frappée de péremption, fanée, foudroyée par les morts nouvelles. Pourtant, il ne faut pas se taire, nulle parole qui s'oppose à la barbarie ne doit se juger vaine, mais au contraire affirmer la supériorité du mot, si faible qu'il soit, sur la bombe, si mortelle qu'on l'éprouve. La démocratie, c'est la foi dans la force des mots qui invoquent, sans se lasser, contre toute raison, la vertu de la démocratie.

Pourtant, le rituel des protestations et des exorcismes répond sans succès au rituel des meurtres. Ainsi se trouve vérifié l'adage selon lequel un mort, c'est un accident ou un crime, trois morts un drame et dix morts une statistique. La France glisse vers la statistique.

En dépit du caractère aléatoire des répliques au terrorisme, nul gouvernement ne peut se dispenser de « faire quelque chose », moins pour *« terroriser le terrorisme »* que pour rassurer, s'il se peut, les populations indistinctement menacées.

Le rétablissement des visas ne convainc pas. L'affichage des suspects, récompense à la clé pour qui les dénoncera, inquiète. C'est un procédé américain, popularisé par les westerns dans sa version anodine ; ou allemand, depuis des décennies, dans sa version terrible, de l'Affiche rouge à la bande à Baader. Il n'est pas dans les mœurs françaises.

Chez nous, il sent mauvais. Il est un cousin de la carte d'identité infalsifiable. Sa nocivité est pratiquement impossible à démontrer. Elle est pourtant absolue. C'est un moyen pervers revêtu du voile de l'innocence. Ce petit (en fait) million de francs de récompense perdra d'honneur de pauvres gens que cette somme fascinera et qui, pour l'obtenir, en viendront à se dénoncer eux-mêmes.

Le terrorisme, alors, gagne plus qu'il ne réclame. Il touche les intérêts avant le principal, le dérèglement de la société française avant la libération des détenus. La roulette pourrait payer deux fois le même numéro sur un seul tour de boule.

Le dérèglement, ce n'est pas tant la peur que la restauration de méthodes qui n'ont que trop fleuri en France (sous une volonté étrangère...) entre 1940 et 1945. La comparaison peut choquer, mais c'est comme ça. Une dénonciation n'est jamais autre chose qu'une dénonciation, qui qu'elle vise, avec ou sans rémunération de cet acte de civisme.

(Civisme, la raison d'Etat à l'intention des particuliers, le mot à tout faire des gouvernements qui ne savent plus à quel saint se vouer pour retrouver la maîtrise des choses, un mot terriblement ambigu que les partis politiques hésitent à attaquer de front.)

Le dérèglement affecte en effet aussi le fonctionnement régulier des partis, si l'on peut aventurer cette paraphrase de l'article 16 de la Constitution. Au nom de l'union sacrée qu'invoque le gouvernement (ainsi que M. Mitterrand à qui cette expression devrait évoquer des souvenirs), la guerre civile permanente que vivent dans l'harmonie les Français depuis toujours est frappée de proscription. Les partis qui la gèrent sont presque déclarés *incapables*, au sens juridique du terme, de crainte qu'ils ne compromettent cette union nationale. Il ne faut parler que du terrorisme, et dans le sens qui est celui du gouvernement. Douter des méthodes, c'est douter de la France. C'est ressusciter l'anti-France qu'avait lancée *le Canard enchaîné* pour fustiger les bien-pensants.

Paroles

Alors, pour faire parler la France à l'unisson, on met dans le même sac M. Le Pen et M. Marchais, et M. Chirac les convie devant la même tasse de thé.

∴

C'EST à peu près ce que disait M. Alain Juppé : *« Ce drame national n'est pas un enjeu politique. »* Mais si. Car, se trouvant aux affaires, M. Chirac ne pourrait y demeurer longtemps si le terrorisme ne libérait pas le pays de ses serres. Même s'il faut convenir que l'éventuel successeur ne serait pas mieux loti.

Il y a fort à parier que dans un système parlementaire réel, où les élus décident seuls et vraiment du sort d'un gouvernement, le bail de M. Chirac à Matignon serait, à tort ou à raison, plus que menacé. Les parlementaires se méfient de ceux qui échouent et craignent ceux qui ont la poisse. M. Mauroy l'a éprouvé en son temps.

Mais M. Mitterrand, là où il est (c'est-à-dire à l'Elysée et non à Djakarta...), protège M. Chirac. On va voir tout d'un coup reprendre de la vigueur, dans le camp de la majorité, le principe selon lequel celui qui nomme le premier ministre peut seul le révoquer.

Cette protection, jusqu'à quand ? Jusqu'à quel degré d'impopularité ? Jusqu'à quelle quantité de morts sur cet axe Neuilly-Vincennes du métropolitain qu'ont longtemps affectionné les terroristes ? Car M. Chirac, grandes jambes et grand sourire, pourrait tout comme un autre connaître durablement le désespoir des sondages cruels, et s'y noyer.

∴

DANS son numéro du 12 septembre, *le Nouvel Observateur* écrivait ceci en bas de sa rubrique d'échos : *« François Mitterrand analyse ainsi son recul, parallèle à celui de Jacques Chirac, dans les sondages ; le gouvernement est moins populaire, donc Chirac recule. Et il m'entraîne dans sa chute car, pour les Français, nous formons un couple. »* Si le propos est authentique, et pourquoi ne le serait-il pas ? il s'apparente à une menaçante défausse. Pour autant, il ne révèle pas de quel œil l'un des conjoints évalue les intérêts d'un divorce. Les bombes ou leur silence donneront la solution.

Dans cette perspective, M. Mitterrand a le temps pour lui, alors que celui de M. Chirac est compté. En ces temps de championnat du monde d'échecs, le premier ministre risque d'être bientôt en *zeitnot*. D'autant que le président de la République peut légitimement estimer qu'il possède une pièce d'avance sur son adversaire. Une pièce que lui a fourni la majorité en le repoussant dans un rôle de représentation qui le met à l'abri de responsabilités trop immédiates. Ce n'est donc pas seulement pour ses beaux yeux, pour la déférence due à la fonction ou par un soudain prurit œdipien que M. Toubon ou M. Alphandéry ont déploré l'escapade indonésienne du papa de la République. Comment faire partager le fardeau du terrorisme à un homme qu'on prenait tant de soin jusqu'alors à exlure du jeu ? Si l'époque n'était pas si lourde, M. Mitterrand serait en droit de ricaner dans la barbe qu'il n'a pas.

Ces événements-qui-ne-sont-pas-un-enjeu politique le sont bel et bien. Chacun veut maintenant y mouiller l'autre. M. Jacques Chirac prend d'abord soin de préciser que M. Mitterrand a entièrement approuvé les mesures antiterroristes (affiches comprises ?). Sous-entendu, le président est donc dans le coup, pour le meilleur et pour le pire. Mais il s'en va. Il n'y est donc pas. D'autant qu'il indique, de là-bas : à chacun son métier. Mais M. Chirac a laissé dire un moment que le président n'aurait pas dû partir. Afin de donner du corps à son propos, il annonce que lui-même différera, en raison des attentats, sa visite au Canada. Comprenez : moi je ne me défile pas devant l'adversité. Puis il lance son appel du 18 septembre. Alors on fait savoir que l'Elysée parlera (encore) quand le local aura retrouvé son hôte. A part cela, la situation actuelle, tout étrangère que soit son origine, n'est pas, mais pas du tout, un enjeu de politique intérieure.

Politique

La décision du Conseil constitutionnel sur la réforme de l'audiovisuel

Le Conseil constitutionnel a rendu, jeudi 18 septembre, sa décision concernant le projet de réforme de l'audivisuel préparé par M. François Léotard et voté par le Parlement *au mois d'août*. Jugeant conformes à la Constitution 106 articles de la loi sur les 111, les neuf «sages» ont cependant annulé deux articles – 39 et 41 – en déclarant insuffisantes les règles sur la limitation des *« concentrations susceptibles de porter atteinte au pluralisme »*, et réservé quatre articles – 28 à 31 – considérés comme « inséparables » qui permettaient à la commission d'attribuer les autorisations en matière de radio et de télévision. Les dispositions sur la privatisation de TF 1 sont, quant à elles, jugées conformes à la Constitution.

Le gouvernement aurait aussitôt fait savoir qu'il promulguerait le texte du projet de loi amputé des articles litigieux dès sa signature par le président de la République. La CNCL (Commission nationale pour la communication et les libertés) pourrait ainsi voir le jour dès la fin du mois d'octobre. Une réunion se tiendra à l'Hôtel Matignon, ce vendredi 19 septembre, pour définir les options du nouveau projet de loi portant sur les limitations à la concentration. Reste à décider si ce texte, transmis au Parlement dès l'ouverture de la session pour être examiné en procédure d'urgence, portera uniquement sur l'audiovisuel ou si le gouvernement en profitera pour y inclure des dispositions concernant également la presse écrite. En effet, le Conseil constitutionnel avait annulé, le 29 juillet, certains articles concernant les concentrations qui, à ses yeux, portaient atteinte au pluralisme.

Naïvetés

Le Conseil constitutionnel casse la logique naïvement libérale de M. François Léotard mais il n'échappe pas lui non plus à une certaine naïveté. Pour le ministre de la culture et de la communication, la cession de TF 1 à de grands groupes de communication suffisait à sortir l'audiovisuel français de sa crise et à lui permettre de résister à la concurrence internationale. C'était oublier un peu vite les graves conséquences d'un tel bouleversement sur les marchés de la presse, de la publicité et des médias. La position dominante nécessairement acquise par le repreneur de TF 1 risquait fort en effet d'asphyxier l'économie de la communication au lieu de la développer.

Le Conseil constitutionnel rappelle donc fort à propos qu'un libéralisme bien compris se doit d'abord d'organiser la concurrence en la défendant contre les concentrations abusives. Reste qu'il s'agit maintenant de trouver un compromis réaliste entre la nécessaire défense du pluralisme et les lois de l'économie. Peut-on développer l'audiovisuel, la création française, sans la moindre synergie entre radios, télévisions, presse et câble ?

Va-t-on voir M. Robert Hersant renoncer au *Figaro* ou au *Progrès de Lyon*, Hachette se défaire d'Europe 1 ou des messageries de presse, Havas céder ses participations de Canal Plus pour se lancer dans l'aventure de la télévision privée ? C'est peu probable. Ces groupes ne sacrifieront pas évidemment leurs actifs les plus rentables pour une entreprise dont les risques sont très lourds et la pérennité toujours susceptible d'être remise en question par une nouvelle alternance politique.

Qui restera donc sur les rangs pour racheter TF 1, la «5» et TV 6. Des groupes de communications étrangers sans doute qui, même si leur participation est limitée par la loi à 20 %, envisagent de jouer en France le rôle privilégié d'opérateurs. Mais il serait paradoxal qu'une législation sur la concentration aboutisse à laisser la télévision privée nationale aux mains d'intérêts italiens, allemands ou américains.

Reste la candidature d'investisseurs industriels ou financiers extérieurs au secteur de la communication. Que peuvent espérer Bouygues, Decaux et quelques autres en s'offrant une chaîne de télévision ? Sans synergie avec leurs autres activités, la rentabilité de l'opération paraît bien aléatoire. A moins de considérer que le contrôle d'un média aussi important donne à ces groupes un poids politique non négligeable dans leurs rapports toujours complexes avec l'Etat. Ne risque-t-on pas alors de voir compromis le pluralisme et l'indépendance dela communication dont le Conseil constitutionnel se fait le champion ?

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

L'analyse des neuf «sages»

Le Conseil constitutionnel résume d'abord en ces termes le recours formé par les députés socialistes contre la loi qui lui était déférée : *« Les auteurs de la saisine contestent la conformité à la Constitution de la loi relative à la liberté de communication en faisant porter l'essentiel de leurs griefs sur quatre aspects fondamentaux de la loi qui intéressent respectivement le remplacement de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle par la Commission nationale de la communication et des libertés, le régime des autorisations d'utilisation des fréquences hertziennes, le pluralisme de la communication et le transfert au secteur privé de la société TF 1 ; (...) ils critiquent également un certain nombre de dispositions particulières de la loi. »*

A propos du remplacement de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle par la Commission nationale de la communication et des libertés, le Conseil constitutionnel considère qu'il est *« à tout moment loisible au législateur, statuant dans le domaine qui lui est réservé par l'article 34 de la Constitution, de modifier des textes antérieurs ou d'abroger ceux-ci en leur substituant, le cas échéant, d'autres dispositions ; qu'il ne lui est pas moins loisible d'adopter, pour la réalisation ou la conciliation d'objectifs de nature constitutionnelle, des modalités nouvelles dont il lui appartient d'apprécier l'opportunité et qui peuvent comporter la modification ou la suppression de dispositions législatives qu'il estime inutiles ; que, cependant, l'exercice de ce pouvoir ne saurait aboutir à priver de garanties légales des exigences de caractère constitutionnel.*

» La substitution à la Haute Autorité de la communication audiovisuelle (...) de la Commission nationale de la communication et des libertés n'a pas, à elle seule, pour effet de priver de garanties légales des exigences de caractère constitutionnel », poursuit le Conseil constitutionnel. *« Dès lors, le législateur pouvait, sans méconnaître aucune règle non plus qu'aucun principe de valeur constitutionnelle, décider de mettre fin, au moment de cette substitution choisi par lui, au mandat des membres de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle. »*

La première objection formulée par le recours des députés socialistes est donc écartée.

Sur le principe juridique d'utilisation des fréquences hertziennes, le Conseil constitutionnel rappelle une nouvelle fois *« qu'il appartient au législateur, compétent en vertu de l'article 34 de la Constitution pour fixer les règles concernant les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques, de concilier, en l'état actuel des techniques et de leur maîtrise, l'exercice de la liberté de communication telle qu'elle résulte de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme, avec, d'une part, les contraintes techniques inhérentes aux moyens de la communication audiovisuelle que sont la sauvegarde de l'ordre public, le respect de la liberté d'autrui et la préservation du caractère pluraliste des courants d'expression socioculturels auxquels ces modes de communication, par leur influence considérable, sont susceptibles de porter atteinte. »*

La télévision n'est pas un service public

« Pour la réalisation ou la conciliation de ces objectifs, estime le Conseil constitutionnel, *le législateur n'est pas tenu de soumettre l'ensemble de la télévision par voie hertzienne au régime juridique applicable aux services publics ni d'adopter un régime de concession ; (...) en effet, ce mode de communication ne constitue pas une activité de service public ayant son fondement dans des dispositions de nature constitutionnelle ; (...), par suite et quelle que soit la nature juridique de l'espace hertzien, il est loisible au législateur de soumettre le secteur privé de la communication audiovisuelle à un régime d'autorisation administrative, sous réserve d'assurer la garantie des objectifs de valeur constitutionnelle ci-dessus rappelés. »*

Sur ce deuxième point, aussi, la contestation est donc écartée.

Quant au pluralisme dans les services de communication diffusés par voie hertzienne terrestre ou par satellite, le Conseil constitutionnel souligne que *« le pluralisme des courants d'expression socioculturels est en lui-même un objectif de valeur constitutionnelle ; que le respect de ce pluralisme est une des conditions de la démocratie ; que la libre communication des pensées et des opinions, garantie par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, ne serait pas effective si le public auquel s'adressent les moyens de communication audiovisuelle n'était pas à même de disposer, aussi bien dans le cadre du secteur public que dans celui du secteur privé, de programmes qui garantissent l'expression de tendances de caractères différents dans le respect de l'impératif d'honnêteté de l'information ; qu'en définitive, l'objectif à réaliser est que les auditeurs et les téléspectateurs qui sont au nombre des destinataires essentiels de la liberté proclamée par l'article 11 de la Déclaration de 1789 soient à même d'exercer leur libre choix sans que ni les intérêts privés ni les pouvoirs publics puissent y substituer leurs propres décisions, ni qu'on puisse en faire les objets d'un marché. »*

Il considère ensuite que *« l'article premier de la loi, qui dispose la liberté de l'exploitation et de l'utilisation des services de télécommunication peut être limitée dans la mesure requise par la sauvegarde de l'expression pluraliste des courants d'opinion, de même que l'article 3, qui institue une Commission nationale de la communication et des libertés chargée en particulier de favoriser l'expression pluraliste des courants d'opinion, sont conformes à la Constitution »*.

Ainsi les principes relatifs au pluralisme sont respectés. S'agissant des modalités de mise en œuvre de ce pluralisme, le Conseil constitutionnel constate qu'elles sont suffisantes dans le secteur public pour assurer le respect effectif de ce principe.

Les obligations de la CNCL

Au passage, le Conseil constitutionnel considère que les dispositions contenues dans la loi impliquent que la commission est tenue d'exercer la mission qui lui est confiée par la loi et que les recommandations qu'elle prend à cet effet revêtent un caractère obligatoire et peuvent, tout comme d'ailleurs le refus par la commission de faire usage des pouvoirs qu'elle tient de la loi, être contestées devant le juge de l'excès de pouvoir.

> **Le plan initial de la loi**
>
> Au moment de son examen par le Conseil constitutionnel, la loi sur la liberté de communication se présente ainsi :
>
> **Articles 1 à 3** : Généralités.
>
> **Art. 4 à 20** : Composition et missions de la future commission nationale de la communication et des libertés.
>
> **Art. 21 et 22** : Règles générales d'attribution des fréquences (voie hertzienne).
>
> **Art. 23 et 24** : Règles concernant les usages autres que les services de communication audiovisuelle diffusés (voie hertzienne).
>
> **Art. 25 à 32** : Règles applicables aux services de communication audiovisuelle diffusées.
>
> **Art. 33 et 34** : Radiodiffusion et télévision par câble.
>
> **Art. 35 à 42** : Dispositions applicables à l'ensemble des services de communication audiovisuelle soumis à autorisation.
>
> **Art. 43** : Dispositions relatives aux services de communication audiovisuelle soumis à déclaration préalable.
>
> **Art. 44 à 57** : Le secteur public de la communication audiovisuelle.
>
> **Art. 58 à 69** : Principe et modalités de cession de TF 1.
>
> **Art. 70 à 73** : Développement de la création cinématographique.
>
> **Art. 74 à 79** : Dispositions pénales.
>
> **Art. 80 à 95** : Dispositions diverses.
>
> **Art. 96 à 111** : Dispositions transitoires et finales.

En ce qui concerne le pluralisme dans le secteur privé, la Commission nationale de la communication et des libertés dispose de pouvoirs (articles 28 à 31 relatifs au régime des autorisations) conformes à la Constitution. Les dispositions de ces articles, précise le Conseil constitutionnel, *« doivent être interprétées à la lumière des principes posés par la loi en ses articles premier et 3, qui font obligation à la Commission nationale de la communication et des libertés de préserver, par priorité,* « l'expression pluraliste des courants d'opinion » ; *(...) en particulier dans l'hypothèse où il n'existe qu'une seule fréquence dans une zone donnée, il appartiendra à la commission d'imposer au bénéficiaire de l'autorisation des obligations destinées à assurer une expression libre et pluraliste des idées et des courants d'opinion ; (...) les mêmes obligations devront être prescrites dans le cas où l'existence de plusieurs fréquences, bien que relevant d'opérateurs différents, ne suffirait pas à garantir le pluralisme ; (...) toute autre interprétation qui conduirait à conférer à la commission un pouvoir discrétionnaire pour l'application des articles 28 à 31 de la loi, sans la soumettre au respect du cadre impérativement défini par les articles premier et 3, serait contraire à la Constitution »*.

A cet égard, le Conseil constitutionnel souligne que, *« dans l'exercice de ses compétences, la Commission nationale de la communication et des libertés sera, à l'instar de toute autorité administrative, soumise à un contrôle de légalité qui pourra être mis en œuvre tant par le gouvernement, qui est responsable devant le Parlement de l'activité des administrations de l'Etat, que par toute personne qui y aurait intérêt »*.

Le contrôle des concentrations

Le Conseil constitutionnel en vient ensuite à l'examen du contrôle des concentrations. Il considère :

– *« Que l'article 39 de la loi n'interdit nullement à une même personne d'être titulaire d'une participation pouvant aller jusqu'à 25 % du capital de plusieurs sociétés privées titulaires chacune d'entre elles d'une autorisation relative à un service de télévision par voie hertzienne desservant l'ensemble du territoire métropolitain ; que cet article n'édicte aucune limitation quant à la participation d'une même personne au capital de sociétés titulaires d'autorisations de service de télévision par voie hertzienne sur des parties du territoire.*

– » Que ni l'article 39, ni aucune autre disposition de la loi n'édictent de limitation à l'octroi à une même personne d'autorisations concernant la radiotélévision par câble.

– » Que l'article 41 ne prend pas en compte, dans les limitations qu'il édicte, la situation des personnes titulaires d'autorisations de radiodiffusion sur les grandes ondes ; qu'il ne limite pas davantage la possibilité pour une même personne d'être titulaire simultanément d'autorisations d'usage de fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre, et d'autorisations pour l'exploitation de services de télévision diffusés par voie hertzienne ; qu'en ce qui concerne les services de télévision par voie hertzienne, le deuxième alinéa de l'article 41 se borne à prohiber le cumul par une même personne de deux autorisations dans une même zone géographique, sans faire obstacle à ce qu'une même personne puisse éventuellement se voir accorder, dans le même temps, une ou plusieurs autres autorisations permettant la desserte de l'ensemble du territoire, soit au titre d'un service national, soit par le biais d'un réseau de services locaux.

– » Que si les dispositions de l'article 17 de la loi de même que celles de l'article 41 permettent de lutter contre l'abus de position dominante dans le domaine de la communication, cette circonstance ne saurait, à elle seule, assurer le respect de l'objectif constitutionnel de pluralisme.

– » Qu'aux termes de l'article 34 de la Constitution : « La loi » fixe les règles concernant : (...) les » garanties fondamentales accordées » aux citoyens pour l'exercice des » libertés publiques » ; *qu'en raison de l'insuffisance des règles énoncées par les articles 39 et 41 de la loi pour limiter les concentrations susceptibles de porter atteinte au pluralisme, le législateur a méconnu sa compétence au regard de l'article 34 de la Constitution ; qu'au demeurant, du fait des lacunes de la loi, risquent de se développer, en particulier dans une même zone géographique, des situations caractérisées par des concentrations, non seulement dans le domaine de l'audiovisuel, mais également au regard de l'ensemble des moyens de communication dont l'audiovisuel est une des composantes essentielles. »*

Aussi le Conseil constitutionnel conclut-il sur ce point *« que, en l'état, les dispositions des articles 39 et 41 de la loi ne satisfont pas, à elles seules, à l'exigence constitutionnelle de préservation du pluralisme, ni dans le secteur de la communication audiovisuelle ni dans celui de la communication en général ; que, par suite, les articles 39 et 41 de la loi doivent être déclarés non conformes à la Constitution »*.

En outre, ajoute le Conseil constitutionnel, *« du fait des insuffisances des dispositions de la loi relatives au contrôle des concentrations, la Commission nationale de la communication et des libertés ne serait pas à même, dans l'exercice des compétences qu'elle tient des articles 28 à 31 de la loi, de faire pleinement droit à l'exigence constitutionnelle de limitation des concentrations afin d'assurer le respect du pluralisme ; (...) il suit de là que les articles 28 à 31 de la loi doivent être regardés comme inséparables des articles 39 et 41 qui ne sont pas conformes à la Constitution »*.

TF 1 : oui au régime d'autorisation

Les articles 28 à 31 de la loi ne peuvent donc pas être promulgués, pas plus que les mentions de ses articles qui figurent ici et là dans le texte de la loi.

Le transfert au secteur privé de TF1. Il ne peut se faire que dans le cadre de la concession de service public, soutenaient les auteurs de la saisine. Non, répond le Conseil constitutionnel : *« Il est loisible au législateur de soumettre le secteur privé de la communication audiovisuelle à un régime d'autorisation administrative ; (...), de même, le législateur pouvait soumettre la société nationale de programme Télévision française 1, une fois transférée du secteur public au secteur privé, à un régime d'autorisation administrative, sans être tenu d'avoir recours à un régime de concession de service public. »*

TF 1 ne peut être achetée par un unique groupe d'acquéreurs sans violation du pluralisme, affirmaient aussi les auteurs de la saisine. Le Conseil constitutionnel considère *« qu'il résulte des dispositions combinées des articles 62 et 64 de la loi que la procédure de désignation du groupe d'acquéreurs revêt un caractère public ; que les groupes d'acquéreurs dont les candidatures ont été admises doivent présenter un projet d'exploitation du service qui comprend notamment les obligations inscrites à un cahier des charges établi par décret en Conseil d'Etat ; que le cahier des charges doit, aux termes du deuxième alinéa de l'article 62 de la loi, contenir des obligations minimales touchant les* « règles générales de programmation, notamment l'honnêteté et le pluralisme de l'information et des programmes » ; *qu'il s'ensuit nécessairement que le respect du pluralisme revêt, pour le groupe d'acquéreurs, un caractère impératif ; qu'au surplus, la désignation par la Commission nationale de la communication et des libertés du groupe cessionnaire devra tenir compte, ainsi qu'il est dit au deuxième alinéa de l'article 64 de la loi, de la triple nécessité de diversifier les opérateurs, d'assurer le pluralisme des opinions et d'éviter les abus de position dominante ; que la commission devra, sans préjudice de toutes autres dispositions législatives ou réglementaires applicables, assurer la limitation de la concentration dans l'ensemble du secteur de la communication lors du choix du groupe d'acquéreurs. »*

Le contrôle de la chaîne a un prix

En raison de ces règles fixées, *« tant pour la désignation du groupe d'acquéreurs que pour la définition de ses obligations au regard du pluralisme, les dispositions de l'article 58 de la loi [NDLR : 50 % du capital à un groupe d'acquéreurs ; 10 % aux salariés ; 40 % au public] ne sont pas contraires à la Constitution »*.

Il n'est pas fait obstacle au respect des règles de la concurrence du fait de la cession de TF 1, observe ensuite le Conseil constitutionnel.

Quant à la fixation de la valeur de TF1, le Conseil considère que les diverses règles fixées impliquent *que le prix d'acquisition d'un ensemble d'actions donnant à un groupe d'acquéreurs le contrôle de la société soit fixé en tenant compte de cet avantage spécifique »*.

Le Conseil constitutionnel examine ensuite diverses contestations d'articles isolés de la loi que lui avaient aussi transmises les auteurs de la saisine. Une partie de l'article 62 de la loi (cahier des charges de TF1) qui subordonnait à des règles édictées par la Commission nationale de la communication et des libertés l'exercice du pouvoir réglementaire dévolu au premier ministre (article 21 de la Constitution) est annulée.

Publicité politique : pas de privilèges

Au sujet des émissions publicitaires à caractère politique (article 14), le Conseil constitutionnel précise *« qu'en donnant à la Commission nationale de la communication et des libertés la mission d'exercer un contrôle* « par tous les moyens appropriés, sur l'objet, le contenu et les modalités de programmation des émissions publicitaires » *diffusées par les sociétés nationales de programme et par les titulaires d'autorisations délivrées pour des services de communication audiovisuelle, le législateur a nécessairement invité cette commission à fixer, dans le respect des dispositions du décret en Conseil d'Etat prévu à l'article 27-1, des règles garantissant l'expression démocratique des divers courants d'idées et d'opinions ; que, conformément aux principes posés par les articles 1er et 3 de la loi, le respect de cet impératif fait obstacle à ce que les émissions publicitaires à caractère politique puissent privilégier quiconque en raison, notamment, des moyens financiers dont il dispose. »*

Service minimum

Tout en récusant l'interprétation donnée par les auteurs de la saisine de l'article 57 de la loi (dispositions relatives à l'exercice du droit de grève dans l'audiovisuel public), le Conseil constitutionnel réitère son refus de toute notion de *« service normal »* en cas de grève et réaffirme son attachement exclusif à la notion de *« service minimum »*.

L'article 103 de la loi relative à la liberté de communication prévoyait la nomination en conseil des ministres de la future société destinée à remplacer Télédiffusion de France. Cette disposition est contraire à la Constitution car elle empiète sur le domaine réservé à la loi organique (article 13 de la Constitution).

Non aux « ministres électeurs »

Il en va de même pour la mention identique (*« en conseil des ministres »*) qui figurait dans l'article 4 de la loi (composition de la Commission nationale de la communication et des libertés). Le Conseil constitutionnel précise à propos de cet article 4 que l'indépendance conférée à la CNCL *« implique, dans l'intention même du législateur, que ceux des membres de la commission désignés par le Conseil d'Etat, la Cour de cassation et la Cour des comptes soient élus uniquement par ceux des membres de ces institutions qui sont, à la date de l'élection, en service dans leur corps »*. Les ministres, parlementaires ou membres des cabinets ministériels, membres de l'un ou de l'autre de ces grands corps, ne pourront donc pas prendre part à ces élections.

Enfin, conformément à une jurisprudence devenue traditionnelle, le Conseil constitutionnel déclare inséparables des dispositions déclarées contraires à la Constitution les dispositions qui prévoyaient (article 110, 2 et article 111) l'abrogation de la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle. En conséquence, le texte entier de cette loi précédente demeure, pour le moment, en vigueur.

Les autres dispositions de la loi relatives à la liberté de communication sont conformes à la Constitution.

Alice.

Premières réactions du Sicob devant l'énorme écart de prix entre Victor et [redacted].



Le Sicob, c'est quand même ce qu'on a inventé de mieux pour comparer des performances et des prix!

Côté performances, le VICTOR PC2, avec microprocesseur Intel 8086*, système d'exploitation MS-DOS** 3.1. C'est un PC plus compact et plus puissant, avec 640 K Ram, un PC de nouvelle génération qui offre le luxe d'un vrai 16 bits.

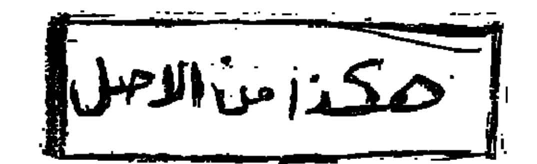
Côté prix, les écarts se creusent et on comprend l'émotion des vendeurs de [redacted] quand ils découvrent que la version 2 disquettes 360 Ko est proposée à 11.900 F***. Et la version disque dur 20 Mo à 18.900 F***.

Mais le coup de grâce, c'est le VICTOR V 286 : 512 Ko et écran graphique 14 pouces en standard. Pour un prix de 18.900 F*** en version disquette, 24.900 F*** en version disque dur 20 Mo et 34.900 F en version disque dur 40 Mo. Comme quoi le Sicob des uns fait le malheur des autres.



VICTOR Technologies. Tour Horizon, 52, quai de Dion Bouton. 92800 Puteaux.
Tél. : (1) 47.78.14.50.
Lyon : 72.34.12.45.
Montpellier : 67.64.71.72.
Nantes : 40.89.24.28.

*Marque déposée de Intel Corp. **Marque déposée de Microsoft Corp. ***Prix public H.T. conseillé.



هكذا من الاصل

Politique

La décision du Conseil constitutionnel sur la réforme de l'audiovisuel

Pluralisme et concentrations, encore, toujours

Diabolicum perseverare... On imagine sans peine qu'un Conseil constitutionnel d'une autre époque n'aurait pas hésité à puiser dans ce registre impérieux et menaçant au moment de formuler pour la énième fois l'avertissement solennel qu'il n'a pu jusqu'ici faire entendre aux gouvernements successifs. Le respect indispensable du pluralisme, les limites nécessaires aux concentrations dans l'audiovisuel, dans l'univers polymorphe de la communication. Encore et toujours.

Tel est l'antienne insistante, obligée, au fil des dérobades et autres engagements dilatoires — *« plus tard... »* — des gouvernements, que les juges constitutionnels clament une nouvelle fois et qui restera comme l'affirmation la plus forte de la décision rendue au sujet de la loi Léotard.

Diabolicum perseverare... En guise de libre adaptation moderne d'une prescription hors de saison, le Conseil constitutionnel a recours, pour la première fois, à la formule la plus absolue qui se puisse proférer sur le sujet : *« Ce pluralisme est une des conditions de la démocratie. »* Est-ce assez pour se faire entendre de tous ceux à qui cette affirmation lourde d'implications s'adresse ?

Depuis 1982, le Conseil constitutionnel ne s'est pourtant pas fait faute de faire savoir — à une gauche puis à une droite également passives et paralysées — de plus en plus impérativement que la préservation du pluralisme et les dérives possibles des concentrations abusives devaient retenir d'urgence leur attention.

Juillet 1982 (loi sur la communication audiovisuelle). Le Conseil constitutionnel braque une première fois le projecteur sur *« la préservation du caractère pluraliste des courants d'expression socio-culturels auxquels ces modes de communication, par leur influence considérable, sont susceptibles de porter atteinte »*.

Octobre 1984 (loi sur la limitation des concentrations de presse). *« Dans leur principe,* dit le Conseil, *la recherche, le maintien et le développement du pluralisme de la presse nationale, régionale, départementale ou locale sont conformes à la Constitution. »*

Juillet 1986 (loi sur la presse). Le Conseil constitutionnel frappe : les dispositions du texte relatives au pluralisme, jugées insuffisantes, sont annulées.

C'est ce qui se produit de nouveau aujourd'hui. Négligence, malveillance ou — plus probablement — hâte et embarras face à l'énormité du problème et au dégoût non dissimulé du nombre de candidats potentiels à la reprise de TF 1 à la seule évocation de disposition anti-concentration, le gouvernement a commis l'imprudence de chercher à s'en tirer par une pirouette. Globalement, malgré quelques voix divergentes, sa majorité au Parlement ne l'a pas retenu sur cette pente savonneuse.

Le Conseil constitutionnel rejette avec une rare sévérité et un agacement perceptible même à la lecture des austères « considérants » la passoire législative péniblement bricolée en matière de contrôle des concentrations. Un mot résume son jugement sur cette partie de la copie : *« insuffisances »*.

Personne ne pourra désormais faire semblant de ne pas savoir, de ne pas entendre, ou d'avoir le temps de voir ce qu'on pourrait faire plus tard pour que pluralisme et limitation des concentrations ne soient pas des mots vides. Ni le gouvernement lorsqu'il reviendra devant le Parlement pour compléter la loi qui sera bientôt promulguée. Ni la future Commission nationale de la communication et des libertés qui se voit pour ainsi dire intimer par le Conseil constitutionnel l'obligation d'assurer le respect effectif du pluralisme.

Du reste, ce n'est pas pour rien que la CNCL à naître sera provisoirement privée de la possibilité de délivrer des autorisations. Elle en serait tout simplement incapable, en l'état — lacunaire — de la situation, dit le Conseil constitutionnel, qui souligne à l'envi que le Conseil d'Etat sera, de toute façon, là pour veiller au grain, juge éventuel de la CNCL, si elle venait à faillir ou à faiblir dans l'accomplissement de ses tâches essentielles.

Mais la lancinante obligation n'épargnera personne. Pas M. François Léotard. Le ministre de la culture et de la communication est aujourd'hui tout à l'allégresse — peut-être un tout petit peu forcée, mais c'est de bonne guerre politique et finalement conforme à sa volonté d'introduire de profondes modifications structurelles, de qui peut aller de l'avant et progresser rapidement en faisant promulguer vivement la presque totalité de « sa » loi.

Pour se diriger où ? La réponse à cette question risque de se révéler encore plus complexe que prévue. La CNCL va devoir travailler dur pour que se concrétise l'indépendance qui devrait être sa vertu essentielle et assumer toutes les tâches que l'on attend d'elle.

Quant aux repreneurs de TF 1, dont le lent processus de privatisation va pouvoir commencer, qui seront-ils, que voudront-ils, que pourront-ils faire ? Pour les grands groupes à vocation multimédia souvent cités dans le passé — Hersant, Hachette, Havas, — l'exigence, maintenant presque tonitruante, de pluralisme et de limitation des concentrations, entraînera nécessairement soit de nouvelles stratégies moins grossières et moins impérialistes que celles qui paraissaient probables jusqu'ici, soit l'abandon d'un gâteau plus coûteux et moins prometteur qu'il n'a pu y paraître jusqu'à maintenant.

Du coup, il n'est pas exlu que le profil possible des groupes de repreneurs se trouve modifié au détriment relatif des grands groupes de communication à vocation excessivement expansive. Ce qui n'ira pas sans poser problème si les « mariages », apparemment inéluctables, entre professionnels de la communication et groupes financiers extérieurs à cet univers se font difficilement.

Les responsables politiques ont beau dire qu'ils n'en ont cure ou se réjouir secrètement de voir enfin relativisé par la force des choses le « cas » Hersant (qui pourrait tout aussi bien être le « cas » Lagardère), tous ne sont pas entièrement sourds au charme politique peu discret et parfois équivoque des moyens de communication. Il n'est que de voir l'ardent intérêt de M. Léotard, qui est aussi un cacique politique du Midi, pour RMC.

Impératifs démocratiques collectifs, persistance de tropismes plus égoïstes ou plus étroitement politiques, nécessité de structures financières et d'influences suffisamment fortes sainement et raisonnablement dimensionnées : bien présomptueux qui dirait, face à toutes ces données, au lendemain de la décision exigeante du Conseil constitutionnel, qu'il suffit de vouloir ou d'imaginer tel ou tel futur paysage médiatique pour pouvoir le réaliser dans des conditions acceptables par chacun.

MICHEL KAJMAN.

Les conséquences pour TF 1 et les télévisions privées

Voici les principales conséquences de la décision du Conseil constitutionnel sur le paysage audiovisuel.

Le retard de la réforme

Le calendrier du gouvernement ne prend pas de retard, il s'alourdit. Amputée des articles et des dispositions refusées par le Conseil constitutionnel, la loi relative à la liberté de communication sera soumise à la signature du président de la République et promulguée aussitôt après. La Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) devrait donc être en place avant la fin octobre, comme prévu.

Parallèlement, le gouvernement déposera dès le début de la session parlementaire, le 2 octobre, un nouveau texte de loi sur les points contestés. Voté selon la procédure d'urgence, il pourrait entrer en application quand la CNCL fera ses premiers pas. A moins qu'un nouveau recours de l'opposition devant le Conseil constitutionnel ou des difficultés imprévues ne retardent, une fois encore, l'action de la majorité.

La CNCL en fonction

La Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) voit, pour l'instant, ses pouvoirs amoindris. Composé de treize membres nommés pour neuf ans, elle peut, sans attendre, procéder aux nominations des présidents des sociétés de programmes de l'audiovisuel public : Antenne 2, FR 3, Radio-France, RFO (la société pour l'outre-mer) et Radio-France internationale (RFI). Elle peut également user immédiatement de son pouvoir de réglementation et de recommandation en matière de publicité, de normes techniques ou de respect de la langue française, par exemple.

Mais, point capital, pour délivrer des autorisations d'émettre à des sociétés privées de radio et de télévision, réattribuer la « 5 » et TV 6, et procéder à la privatisation de TF 1, il lui faudra attendre la promulgation de la nouvelle loi que le gouvernement met en chantier après la décision du Conseil constitutionnel.

La Haute Autorité temporairement maintenue

C'est la conséquence de la suppression de l'article abolissant la loi de 1982 qui reste ainsi en vigueur sur tous les points mis en cause par le Conseil constitutionnel. Là où la CNCL — déjà installée — ne pourra encore intervenir, la Haute Autorité conservera donc ses compétences traditionnelles. C'est à elle que reviendra notamment la mission d'attribuer les autorisations des radios et télévisions locales privées.

Une coexistence de quelques semaines rendra donc complémentaires les deux institutions, même si l'on peut douter de la volonté d'action de la Haute Autorité, promise à la disparition depuis bientôt six mois et réduite à huit membres depuis le départ de sa présidente. A moins que M. François Mitterrand ne lui désigne rapidement un successeur.

La privatisation de TF 1 enclenchée

La privatisation de TF 1 est constitutionnelle. Le gouvernement peut donc poursuivre sans entrave les démarches préliminaires entreprises pour sa cession. Premier temps : l'appel d'offres lancé auprès des cabinets d'audit permettra d'évaluer l'actif net de l'entreprise. Deuxième temps : un second appel d'offres sera fait auprès des grands organismes bancaires, cette fois.

Le groupe retenu déterminera en fonction de multiples paramètres le prix de cession de TF 1. Ce n'est qu'après cette double évaluation que la CNCL doit entrer en jeu en lançant un troisième appel d'offres auprès des candidats repreneurs. Seule cette dernière mesure est aujourd'hui gelée par la décision du Conseil constitutionnel. Mais, compte tenu des procédures précédentes, le gouvernement dispose *a priori*, du temps nécessaire pour faire voter et promulguer son texte de substitution.

L'avenir de la « 5 » et de TV 6

Un décret publié au *Journal officiel* en août dernier prévoit l'annulation de deux concessions de service public accordées aux chaînes, trois mois après la mise en place de la CNCL chargée de leur réattribution par le projet de loi de François Léotard. Mais la Commission, dotée tardivement du pouvoir de choisir de nouveaux repreneurs, aura-t-elle le temps de la faire dans un délai aussi bref ?

En cas de retard, le pouvoir aurait le choix entre l'« écran blanc » (la fermeture des deux chaînes) ou l'établissement d'un nouveau décret prolongeant leur durée de vie. Une incertitude que vient encore compliquer le recours déposé devant le Conseil d'Etat par TV 6 pour demander l'abrogation de son décret d'annulation...

Le changement de profil des candidats à une chaîne nationale

Le changement paraît inévitable, si l'on considère les exigences manifestées par le Conseil en matière de dispositif anticoncentration. Le discours de M. Léotard pendant la discussion de son projet au Parlement plaidait pour la constitution de groupes multimédia, seuls capables, selon le ministre, de constituer les bases d'une industrie française de programmes. Le projet de loi avantageait la candidature des groupes de communication. La philosophie du Conseil les pénalise plutôt.

Une remise en cause pour la presse régionale

Du *Télégramme de Brest* à *Sud-Ouest*, de *Ouest-France* au *Républicain lorrain*, tous les journaux ont manifesté l'intention d'être partie prenante d'un projet de télévision dans leur zone. *« Question de survie »*, expliquent même certains patrons, anxieux d'un nouveau partage du marché publicitaire entre médias. Des objectifs ou des initiatives que la décision du Conseil constitutionnel condamnant les situations de concentration sur une même zone géographique devrait contrarier. La plupart des journaux régionaux ne sont-ils pas d'ailleurs propriétaires d'une ou plusieurs stations de radio ?

Les articles annulés

Art. 39.

Une même personne ne peut acquérir une participation ayant pour effet de porter, directement ou indirectement, sa part à plus de 25 % du capital d'une société privée titulaire d'une autorisation relative à un service de télévision par voie hertzienne, dès lors que ce service dessert l'ensemble du territoire métropolitain de la France.

Art. 41.

Sous réserve des dispositions de la loi n° 77-806 du 19 juillet 1977 relative au contrôle de la concentration économique et à la répression des ententes illicites et des abus de position dominante, une personne qui, en vertu des autorisations relatives à l'usage de fréquences dont elle est titulaire pour la diffusion en modulation de fréquence d'un ou plusieurs services de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre, dispose d'un réseau de diffusion desservant l'ensemble du territoire national, ne peut devenir titulaire d'une ou plusieurs autorisations d'usage de fréquences pour la diffusion en modulation de fréquence de services de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre que dans la mesure où la population recensée dans les zones qu'elle dessert sur le fondement des nouvelles autorisations est inférieure ou égale à 15 millions d'habitants.

Sous la même réserve, une personne titulaire d'une autorisation pour l'exploitation d'un service de télévision diffusé par voie hertzienne terrestre dans une zone déterminée ne peut devenir titulaire d'une autorisation relative à un service de même nature diffusé en tout ou en partie dans la même zone.

Est assimilée au titulaire d'autorisation, pour l'application des conditions définies aux deux alinéas précédents, toute personne qui contrôle, au sens de l'article 355-1 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 précitée, une société titulaire d'autorisation.

LES RÉACTIONS

● **Le ministère de la culture et de la communication : « La loi pourra être promulguée ».** — Un communiqué publié le 18 septembre par le ministère de la rue de Valois note que le Conseil constitutionnel a *« confirmé que la loi proposée par le gouvernement était parfaitement conforme à la Constitution, aux principes généraux du droit, principes du pluralisme et de la liberté de la communication. La loi pourra donc être promulguée dès sa signature par le président de la République. (...) »*.

● **Le PS : « Une leçon cruelle pour M. Léotard ».** Le porte-parole du Parti socialiste, M. Jean-Jack Queyranne, a déclaré : *« Dans tous les pays occidentaux existent des lois antitrusts qui excluent les concentrations excessives dans la communication. Le pluralisme est à ce prix ; la droite, soucieuse de compléter son contrôle de l'audiovisuel par l'intermédiaire de grands groupes privés, a voulu l'ignorer. Il lui faudra faire une nouvelle loi garantissant le pluralisme et respectant enfin la Constitution dans le domaine des libertés. La vente de TF 1 ne pourra être opérée au profit de tel ou tel groupe qui l'espérait déjà (...). C'est une leçon cruelle pour M. Léotard. Recalé en juin sur la presse écrite, il l'est à nouveau en septembre. Deux lois, deux échecs. Ce ministre ambitieux est déjà à bout de souffle. »*

● **M. Michel Péricard : Un risque.** — *« Il ne faudrait pas que la France soit battue dans la bataille des images qui s'engage »* a indiqué M. Michel Péricard, rapporteur du projet de loi sur la communication. *« Est-il vraiment raisonnable d'empêcher la constitution de groupe multimédias en France et d'interdire à jamais à RTL ou Europe 1 d'avoir une chaîne de télévision »*, s'est interrogé M. Péricard pour qui *« le Conseil constitutionnel s'est prononcé en fonction de critères plus moraux que juridiques, qui risquent de figer le secteur de la communication dans notre pays »*.

L'avenir de FR 3

Le plan de relance de Mme Langlois-Glandier

Opération séduction. FR 3 inaugure une nouvelle grille de programmes, lundi 22 septembre. A la veille de ce lancement, la présidente de la chaîne, Mme Janine Langlois-Glandier, a réuni les responsables syndicaux pour leur faire connaître, et si possible partager, une politique devant faire de FR 3 « une grande chaîne nationale de qualité ».

« Le redressement de FR 3 est (...) l'un des problèmes majeurs du secteur audiovisuel aujourd'hui », résume en une phrase lapidaire, le rapport de l'Inspection générale des finances remis en juillet dernier à M. Edouard Balladur. Parce que la faible audience de la chaîne, note le document, *« limite la possibilité pour FR 3 de collecter des recettes publicitaires abondantes (...) Sa situation sur le marché est fragile, comme l'a montré la baisse des réservations qui a suivi le lancement de la « 5 » et l'ouverture de nouveaux écrans sur Antenne 2 »*. Sachant que sa capacité à « dynamiser » un secteur public amoindri se jugera sur la montée en puissance de FR 3, le gouvernement en a tiré les conséquences : 82,8 millions de francs seront affectés à la chaîne pour des mesures nouvelles, dont 70 destinés aux seuls programmes.

La politique définie par Mme Langlois-Glandier s'inscrit dans ce constat et ces perspectives. Pour accéder au rang de grande chaîne nationale, FR 3 doit d'abord élargir son temps d'antenne. Avec un budget légèrement supérieur à celui de TF 1 et d'Antenne 2, avec des effectifs salariés — 3 500 personnes environ — qui la placent loin devant ses concurrentes, la troisième chaîne ne diffuse ses programmes que pendant une plage horaire limitée. Une anomalie qui trouvera remède dès le 22 septembre avec la mise en place d'une grille démarrant à 12 heures pour s'achever à minuit.

Cette mesure, adoptée précipitamment si l'on en juge par le nombre de rediffusions prévues les après-midis, sera prolongée le 1er janvier prochain par une *« adaptation de la grille aux nouveaux comportements des téléspectateurs »*. Les provinciaux rentrent-ils à leur domicile pour y déjeuner ? C'est à ce moment-là que Mme Langlois-Glandier souhaite diffuser des flashs d'information locale et transférer les émissions régionales actuellement diffusées entre 18 et 19 heures. Sans toucher, bien sûr, ni au magazine « 19-20 » qui vient d'être doté d'un nouveau studio ni à l'actuel journal régional.

Cent emplois supprimés

Tous ces changements seraient inutiles si, dans le même temps, FR 3 ne réglait son problème d'identité. C'est tout le pari d'un éventuel rapprochement avec la SEPT, la société d'édition de programmes culturels et européens dont le sort se jouera le 30 septembre prochain. Pour l'heure, les débats sont loin d'être clos et la mission chargée de réfléchir sur l'avenir de la chaîne — mission dont la création est annoncée dans l'exposé des motifs du texte de loi adopté en août dernier — n'est toujours pas désignée.

A l'ensemble de ces exigences concernant l'antenne vient s'en ajouter une autre, selon le rapport de l'Inspection des finances : la réorganisation des structures régionales qualifiées de *« lourdes et surdimensionnées »*. A l'évidence, ajoute le document, *« une concentration des moyens et une plus grande flexibilité dans leur emploi s'imposent »*. Sans s'engager jusque-là, la présidence de FR 3 réfléchit à la réorganisation des centres régionaux de production. Celui de Lyon, par exemple, pourrait centrer son activité sur la fiction lourde, quand celui de Toulouse s'orienterait vers le tournage, en vidéo légère, de « soap operas » (feuilletons populaires).

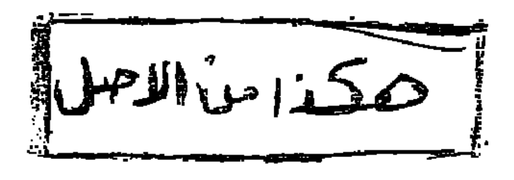
Susceptible de modifier sensiblement le visage de FR 3, ce projet devra pour aboutir surmonter deux gros obstacles :

— les réserves des syndicats, d'abord, inquiets de la « recentralisation » implicitement prévue par la loi de M. François Léotard (il n'est plus question de stations régionales autonomes, comme en 1982) et plus encore soucieux de l'avenir des personnels. Au cours de la réunion, Mme Langlois-Glandier a confirmé qu'une centaine d'emplois devraient être supprimés en 1987, grâce à des départs en préretraite. Les syndicats redoutent qu'il ne faille recourir aux licenciements, malgré les promesses faites ;

— les difficultés financières, ensuite. Avec un budget stagnant en 1987 (2 652 millions de francs contre 2 612 millions cette année), le risque est grand de voir toutes les initiatives s'enliser, surtout s'il faut y ajouter les divisions d'une équipe de direction, secouée par une série de nominations et de mises à l'écart.

PIERRE-ANGEL GAY.




هكذا من الاصل

هكذا من الاصل

Politique

L'assemblée générale du Conseil d'Etat

Douze départements en question

L'assemblée générale du Conseil d'Etat a commencé, le jeudi 18 septembre, l'examen, qu'elle poursuit ce vendredi, du projet d'ordonnance qui prévoit le nouveau découpage électoral. Cet examen, préparé par les travaux de la section de l'intérieur du Conseil d'Etat, se conclura par un avis que le gouvernement pourrait recevoir samedi ou dimanche.

L'assemblée générale a pris connaissance des cinq critères généraux retenus par le gouvernement pour préparer le découpage. Ces lignes directrices sont, indique une note du gouvernement :

– Le recours, comme référence et non comme donnée intangible, aux limites des anciennes circonscriptions ;

– L'attention portée aux « territoires », c'est-à-dire aux ensembles géographiques cohérents ;

– La constitution des circonscriptions autour de pôles d'attraction, préoccupation qui a conduit, dans un certain nombre de cas, à diviser entre plusieurs circonscriptions des villes pour assurer partout l'existence de ces pôles ;

– Le recours dans les seuls cas *de nécessité absolue* au découpage de cantons de plus de quarante mille habitants ;

– Enfin, le souci d'éviter la critique qui aurait pu résulter *« de la réunion de cantons à caractéristiques sociologiques trop différentes »*.

La note du gouvernement souligne encore que ces diverses préoccupations n'ont pas été uniformément respectées dans tous les départe*ments et que la prééminence accor*dée à l'élément démographique par la commission dite des « sages » a souvent pesé d'un grand poids dans les modifications apportées à un certain nombre de circonscriptions.

La section de l'intérieur du Conseil d'Etat propose à l'assemblée générale le rejet en bloc du découpage de douze départements : Alpes-de-Haute-Provence, Ariège, Cher, Côtes-du-Nord, Creuse, Haute-Garonne, Pas-de-Calais, Pyrénées-Atlantiques, Sarthe, Tarn, Var et Territoire de Belfort. Pour une trentaine de départements, la section de l'intérieur formule des observations *relatives à telle ou telle circonscrip*tion.

L'assemblée générale, qui a entrepris son examen région par région, a d'ores et déjà rejeté le 18 septembre le découpage des Côtes-du-Nord et des Pyrénées-Atlantiques.

Compte tenu du déroulement de cette ultime phase préparatoire, rien ne s'oppose, en principe, après une série de retards successifs, à ce que le *projet d'ordonnance*, modifié ou non encore une fois par le ministre de l'intérieur, soit examiné par le conseil des ministres du 24 septembre, à l'ordre du jour duquel il est du reste inscrit.

Si l'on en croit l'opinion qui prévalait jeudi au Conseil d'Etat, M. Mitterrand ferait connaître rapidement, au cours du conseil des ministres du 24 ou peu après, sa *décision, ne serait-ce que pour ne* pas encourir le reproche d'un mélange douteux des genres dans le contexte créé par la vague de terrorisme qui frappe Paris.

M. K.

Le dossier calédonien

M. Tjibaou va plaider à l'ONU

NOUMÉA
de notre correspondant

Le président du FLNKS, M. Jean-Marie Tjibaou, doit quitter Nouméa le vendredi 19 septembre pour se rendre à New-York où il plaidera la cause de l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie lors de la quarante et unième session de l'Assemblée générale de l'ONU. Le chef de file des indépendantistes tentera de faire pression, *« dans les couloirs »*, sur les délégations présentes afin de les convaincre d'accélérer la réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur les tablettes du comité de décolonisation. Déjà des rendez-vous sont pris pour M. Tjibaou avec nombre de délégués des pays non-alignés, *mais surtout* avec des responsables américains désireux d'être éclairés sur le dossier calédonien.

Les Etats-Unis manifestent visiblement un réel intérêt pour la Nouvelle-Calédonie : la délégation du FLNKS qui s'était rendue aux îles Fidji, début août, pour le dix-septième Forum du Pacifique sud avait été ainsi contactée, dès sa descente d'avion, par des émissaires de l'ambassade américaine. M. Tjibaou *restera quinze jours aux Etats-Unis*, où il doit notamment prononcer une conférence devant un institut de Washington. Une autre personnalité politique du territoire, *mais rivale*, doit également assister aux débats de l'Assemblée générale de l'ONU. Le sénateur RPR, M. Dick Ukeiwé, a en effet été choisi par le premier ministre, M. Jacques Chirac, pour faire partie de la délégation officielle du gouvernement français.

Ce déplacement de M. Tjibaou à un sommet international est le troisième en moins de deux mois, après le Forum du Pacifique sud aux îles Fidji et la conférence des pays non alignés à Harare (Zimbabwe), où le FLNKS a enregistré d'incontestables succès diplomatiques. Pour M. Tjibaou l'objectif de cette intense activité internationale est de *« se trouver en position de force pour entamer les négociations avec le gouvernement français sur les modalités du référendum »*.

A travers ces voyages à l'étranger, M. Tjibaou renforce surtout son emprise personnelle sur les « relations extérieures » du mouvement indépendantiste. La récente réhabilitation de M. Yann Céléné Uregeï – le dernier congrès du FLNKS à Lifou l'a rétabli dans ses fonctions de « ministre des relations extérieures du gouvernement provisoire » après sa suspension du début de l'année dissimule mal, en fait, son éviction progressive du terrain diplomatique.

Cette mise à l'écart semble due aux relations privilégiées qu'il a nouées avec le Vanuatu et la Libye, fort mal perçues par certains secteurs du FLNKS – *notamment* l'Union calédonienne (UC) de M. Tjibaou.

FRÉDÉRIC BOBIN.

« La France sans défense ? », par le général André Dubroca

Un état des lieux courageux

Demain, si rien n'est entrepris aujourd'hui pour y remédier, l'armée française pourrait connaître un nouveau mai 1940 tant elle n'est ni conçue, dans son organisation, ni préparée, dans son entraînement, pour remplir sa mission, qui est de faire la guerre.

C'est du moins la thèse du général d'aviation André Dubroca, qui vient d'écrire un livre intitulé *la France sans défense ?*, après avoir quitté les forces nucléaires stratégiques, où il fit une grande partie de sa carrière, en 1981, à l'âge de cinquante et un ans, pour entrer à la société nationale Aérospatiale.

« Personne ne peut exclure le risque d'une guerre en Europe, écrit cet aviateur. *Quelle que soit la nature de l'agression, il est à peu près certain qu'elle serait déclenchée sans véritable préavis. Notre défense conventionnelle n'est pas prête à subir cet assaut. Elle n'est pas conçue, organisée, déployée, dotée de tous les moyens nécessaires pour y faire face sans délai. »*

Le constat du général Dubroca est simple. Le mal français, une allusion au livre célèbre de M. Alain Peyrefitte, a atteint aussi l'institution militaire : une administration *qui résiste au changement*, des chefs militaires qui s'entredéchirent par esprit de corps, des gouvernements qui n'ont pas les moyens de connaître, de l'intérieur, l'état réel de préparation des armées, un manque d'entraînement réaliste, la pression politique qui gangrène l'institution sans le moindre souci de lui conserver sa « posture » opérationnelle, des choix d'armements incohérents, des stocks de munitions insuffisants, une conscription onéreuse.

Bref, conclut le général Dubroca, qui a loyalement attendu d'être dans la réserve pour porter de telles accusations sur la place publique, l'armée française, toutes forces confondues, a perdu de vue sa finalité : être toujours prête à faire la guerre.

« Il est dangereux de laisser ainsi perdre de vue la priorité absolue de la mission de guerre (...). Il n'y a pas d'organisation idéale, exempte de défauts. Je n'ai pas de solution miracle à proposer, mais je crois que l'essentiel est de pouvoir passer sans délai du temps de paix au temps de guerre », écrit-il en déplorant que l'armée française ait oublié sa motivation opérationnelle en ne tentant pas de tirer le maximum de ses crédits.

Heureusement, le passé de l'auteur plaide pour lui : il fut de l'équipe du Mirage IV qui, pour la première fois en vraie grandeur, le 19 juillet 1966, a largué une bombe nucléaire dans les eaux du Pacifique, et il fut, pendant trois ans, responsable du bon fonctionnement du Centre des opérations des forces nucléaires au PC de Taverny. Sinon, le général Dubroca aurait *pu* être soupçonné d'avoir voulu porter atteinte au moral de la nation.

« La guerre des boutons »

C'est donc un témoignage. Du vu, en direct ou de l'intérieur d'une institution qui n'apprécie pas ce genre de confidences et qui ne manquera pas – l'auteur doit probablement s'y attendre – d'accuser un officier général de cracher ainsi dans la soupe. Un *autre que* lui – *il est un* homme du sérail – aurait témoigné de même qu'il aurait été traité, dans la foulée, d'incompétent et d'excessif, et sa « plume », très vite, injuste*ment marginalisée*.

La seule erreur, sans doute, du général Dubroca aura été de vouloir généraliser, à partir de son expérience d'aviateur, un diagnostic sur les deux autres armées, qu'il connaît moins bien de l'intérieur, et de vouloir élever son témoignage en doctrine.

Il se serait limité à un descriptif et, en quelque sorte, à un état des lieux au nom des copropriétaires de la défense que sont les contribuables, son livre en aurait eu un impact plus fort encore. Il a voulu systématiser. Sa *thèse* perd *alors* de son authenticité et de sa vigueur de conviction. Ce n'est certes pas un pamphlet mais, parfois, l'aviateur perce sous l'auteur, qui n'hésite pas *à égratigner au passage le marin ou* le « terrien ». Comme si la « guerre des boutons », c'est-à-dire l'esprit corporatiste, qu'il condamne dans les armées ne l'épargnait pas.

Pour la *première* fois cependant, un officier général réagit avec la fraîcheur d'âme d'un jeune capitaine, qui voudrait que la « machine » militaire tourne mieux, qu'elle ait davantage de tonus opérationnel et que ses supérieurs « étoilés », au lieu de protéger jalousement leur propre armée, *aient* le souci de dire la vérité au pouvoir politique sans craindre de lui déplaire.

« Ce livre, écrit le général Dubroca dans sa préface, *aurait pu n'être qu'un simple rapport au président de la République, chef des armées, ou au ministre de la défense. »* Ce rapport serait resté confidentiel, alors qu'il est, malgré ses *outrances et* sa partialité, un « check-up » courageux pour la santé des armées françaises.

JACQUES ISNARD.

(*) *La France sans défense ?*, par le général André Dubroca, 210 pages, Plon, 75 francs.

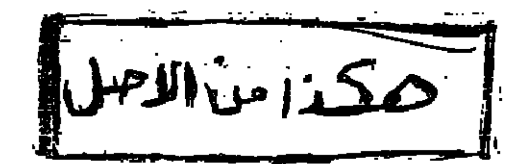
LE 1ER OCTOBRE, UTA MET SAN FRANCISCO A 4 HEURES DE PARIS.

Et même 3 heures 35 pour être plus précis. Le premier vol direct d'UTA vers les USA quittera en effet Paris à 18 h 20 pour atteindre San Francisco à 21 h 55. Les heures locales jouant en votre faveur, vous pourrez ainsi arriver à San Francisco le soir même où vous aurez quitté Paris.

Rendez-vous le 1er Octobre et bienvenue sur les lignes d'UTA, la seule compagnie à vous proposer 2 vols directs aller-retour par semaine Paris-San Francisco.

Doyle Dane Bernbach

UTA FOR USA



Le Monde HABITAT

Loger l'entreprise et ses salariés

QUAND on parle d'immobilier d'entreprise, on pense inévitablement et restrictivement aux bureaux. *Mais c'est une conception* bien limitative de ce qu'est l'entreprise. Les usines, les commerces, *les entrepôts, abritent* eux aussi des activités économiques et leurs agents. A ce titre, les bâtiments agricoles font aussi partie de l'immobilier d'entreprise, dans la mesure où l'*exploitation agricole* est, de plus en plus, une *« entreprise »*, au sens moderne du terme. En fait, pour avoir une vue d'ensemble de cette activité immobilière, qui est aussi un *indice économique conjoncturel*, il est nécessaire de prendre en compte la totalité de ce secteur, au *sens* large, c'est-à-dire toute la construction privée autre que le logement.

Depuis presque un quart de siècle, l'Etat manifeste de façon formelle son intérêt pour l'organisation de l'espace, et la politique d'*aménagement* du territoire avec ses interdits, ses autorisations et ses incitations a *été* un des éléments du choix des entreprises pour la localisation de leur siège social comme *de leurs usines. Cette politique* volontariste s'est traduite il y a quinze ans par le lancement des villes *nouvelles, qui n'ont* pas toutes connu le même succès, mais atteignent vaille que vaille *leur régime de croisière.*

La *simplification (et même la* suppression) de la procédure d'agrément, manifestation du vent de *libéralisme qui souffle* sur la France depuis 1983, a placé les acteurs de l'immobilier *d'entreprise (chefs d'entreprise,* mais aussi promoteurs et agents immobiliers) dans un *milieu concurrentiel dont ils* avaient perdu l'habitude.

Au-delà de ce champ déjà très large, les entreprises industrielles et commerciales de plus de dix salariés contribuent aussi à la construction de logements, puisqu'elles consacrent obligatoirement 0,77 % du montant des salaires versés à loger leurs salariés : c'est le « 1 % patronal », auquel le CNPF et les chefs d'entreprise sont très attachés.

JOSÉE DOYÈRE.

DANS UN PROCHAIN NUMÉRO

- Le prix des bureaux.
- La politique immobilière des entreprises.
- Le rôle des agents immobiliers.

NOUVEAU COURS POUR LA DATAR

Décentraliser sans contrarier

LES infléchissements de la géographie urbaine industrielle et rurale de la France, la répartition sur le territoire des usines, des centres de recherche, *des* ensembles de bureaux, des « technopoles » – selon l'actuelle expression consacrée, – sont au cœur des préoccupations de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) depuis sa création en 1963.

Par des primes versées aux entreprises qui s'installent en province, par des incitations fiscales, par des taxes – voire les interdictions qu'elle impose aux promoteurs ou aux industriels pour éviter l'engorgement économique ici et la nudité ailleurs, jouant sur les règlements, les crédits, la négociation ou la régie directe (vis-à-vis des administrations ou des entreprises nationales), la DATAR *cherche* à *obtenir* une distribution plus harmonieuse des emplois et des richesses dans les différentes régions.

Mais la décentralisation, si elle doit demeurer un objectif constant des gouvernements (qu'ils se disent néolibéraux ou intelligemment planificateurs), ne peut s'apparenter à un dogme. De même que personne ne parvient à faire boire un âne qui *n'a pas soif*, de même l'économie a sa propre logique qu'il est difficile de forcer. Il existe des zones qui par elles-mêmes sont séduisantes pour un investisseur, un chef d'entreprise ou un constructeur immobilier. En revanche, dans telle autre région baptisée zone franche, pôle de *conversion ou bassin d'emploi* prioritaire et frappée de langueur par le déclin économique, toutes les *primes*, incitations et adjuvants imaginables resteront des mirages.

La politique de la DATAR, qui, pendant plus de vingt ans, a consisté à « corseter » le développement de la région parisienne *« qui marchait toute seule »* en obligeant les entreprises à obtenir un agrément et en leur faisant payer une redevance, a porté ses fruits puisque *40 000 emplois ont été volontairement* décentralisés chaque année de 1955 à 1970, 10 000 de 1970 à 1980, mais seulement 5 000 au maximum depuis cette date.

Mais l'Ile-de-France aujourd'hui n'est plus riche au point de constituer encore un vivier d'où l'on pourrait extraire *des activités* pour les transférer en province en grand nombre. Et l'expansion du pays ne connaît plus les *rythmes soutenus* des années 70-80. Le gouvernement a donc décidé au début de 1985 de *prendre acte des conséquences* de ces nouvelles données et de relâcher les freins qui contrariaient l'expansion naturelle de cette région et qui paralysaient la croissance des PME. D'autant qu'à vouloir s'acharner à orienter telle ou telle société vers la Lorraine alors qu'elle eût préféré *élire domicile* à Vélizy *ou* à la Défense, la France risquait de la perdre au profit de Genève, Francfort ou Bruxelles. Quant à l'implantation de locaux de toute nature dans les cinq villes nouvelles de la région parisienne, elle est devenue totalement libre.

Autre modification dans le paysage *administratif, politique et* économique : l'apparition en tant que collectivités à part entière des régions qui ont toutes une politique en faveur de l'emploi et de l'implantation des entreprises, et qui ont mis au point diverses formules financières pour attirer dans leur giron – *dans une concurrence effrénée* – les usines, les services (privés ou administratifs), les laboratoires...

M. Méhaignerie a indiqué le 4 septembre devant le comité de décentralisation, dont l'objet est précisément de veiller à contenir la croissance de l'Ile-de-France et à rééquilibrer les activités vers l'est de la *région et* vers les villes nouvelles, qu'il fallait relancer la politique d'aménagement du territoire.

A l'Etat de montrer l'exemple en répartissant mieux ses administrations, ses fonctionnaires et ses centres de recherche.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

LES VILLES NOUVELLES

Une belle famille

NOM : villes nouvelles de France. PRÉNOMS : Evry, Lille-Est, Saint-Quentin-en-Yvelines, l'*Isle-d'Abeau*, Marne-la-Vallée, Cergy-Pontoise, Melun-Sénart, Le Vaudreuil, Les Rives-de-l'Etang-de-Berre.

Belle famille, de l'avis de leurs parents, parrains, médecins, partisans, familiers et autres fans.

Une seule d'entre elles, âgée de quinze ans, la ville nouvelle de Lille-Est (Villeneuve-d'Asq), est déjà adulte, et donc autonome. Les autres n'atteindront leur majorité que vers 1990, passant ainsi du giron administratif au statut de droit commun. Au 1er janvier 1986, les huit villes nouvelles *restantes comptaient* près de 250 000 emplois. Si l'on décompte les emplois préexistants au démarrage, ce sont 165 000 emplois nouveaux qui ont été créés ou déplacés en quinze ans. L'objectif d'équilibrer les rythmes de construction de logements ou *d'implantations* d'emplois a été tenu. Aujourd'hui, sur 1 800 hectares de terrains industriels et 2,2 millions de mètres carrés de bureaux commercialisés, près de 10 000 entreprises ont tissé huit pôles économiques vivants.

La réussite est là : l'expansion des grandes agglomérations françaises a été canalisée et le tissu économique modernisé. Mais le mécanisme *mérite toutefois une surveillance* continue. Il s'agit de l'équilibre financier des collectivités locales, très sollicitées pour préfinancer de lourds investissements. Le soutien de l'Etat reste, on l'imagine, décisif.

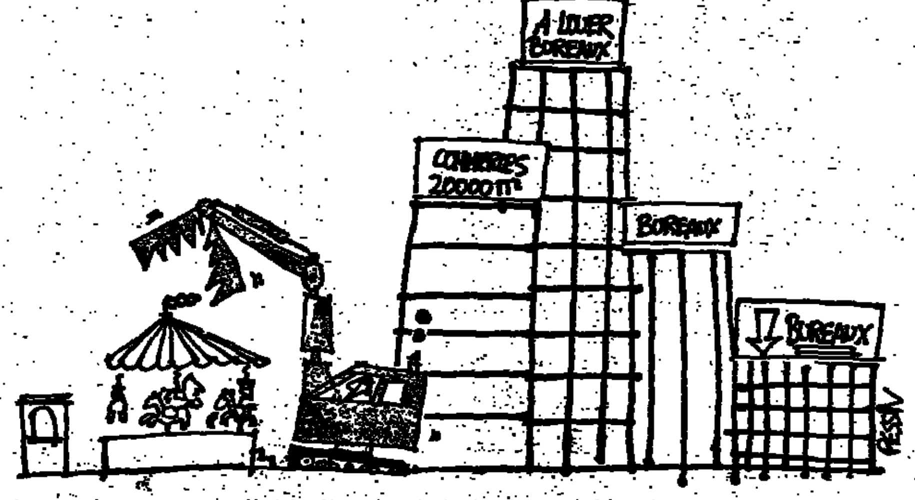
Les résultats sont là. Chaque année, les huit villes nouvelles ont vendu 150 000 mètres carrés de droits à construire en bureaux et 100 hectares de terrains industriels. Depuis 1981, le rythme annuel moyen s'établit à 60 hectares de terrains industriels et 200 000 mètres carrés de bureaux pour les cinq villes nouvelles de la région Ile-de-France et 35 hectares et 8 000 mètres carrés de bureaux pour les trois villes nouvelles de province. Les cinq villes nouvelles d'Ile-de-France ont connu une évolution favorable de + 25,6 % de l'emploi salarié entre 1977 et 1982, pendant que l'ensemble de la région connaissait une décroissance de 2,2 %. Tout en connaissant le *phénomène de tertiarisation*, leur tissu maintient de fortes positions dans l'industrie. En *Ile-de-France*, par exemple, le poids des effectifs salariés dans l'industrie est de 35 % en villes nouvelles, supérieur de quatre points au taux régional de 31 %.

A l'ouest, Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-*Yvelines* bénéficient de la tendance traditionnelle d'implantation des entreprises. *Cergy-Pontoise*, initialement plutôt industrielle, connaît maintenant un fort développement de bureaux, que symbolise l'installation du siège de l'entreprise de BTP Spie-Batignolles (4 000 emplois dans un parc). Saint-Quentin-en-Yvelines, au développement équilibré, s'appuiera sur la réa*lisation du quartier* de la Gare, une des plus grandes opérations d'urbanisme d'Europe, et sur la proximité de la Cité scientifique sud. L'entreprise Bouygues construit son siège social à la charnière de ces deux opérations.

Evry, au sud, est située à l'autre extrémité de la Cité scientifique : sa croissance est déjà largement fondée sur les technologies modernes, avec une forte présence de l'informatique (sièges sociaux d'Hewlett Packard et de Digital Equipment et installations importantes d'IBM).

La situation des villes nouvelles de l'est est moins favorable. Mais Marne-la-Vallée est en forte croissance depuis trois ans, représentant en 1985 autant de surfaces vendues *que les quatre autres villes nouvelles* de la région. La réalisation de la cité Descartes et la décision d'implantation d'un Eurodisneyland *devraient* permettre d'amplifier ces succès récents. *Dès* l'origine, Melun-Sénart a souffert de la qualité moyenne de sa desserte. Toutefois, l'espace de *qualité* et bon *marché*, si rare en région Ile-de-France, lui promettait un développement original, appuyé sur le courant vivace des *amateurs* de tranquillité et de haute performance. Quelle utilisation sera faite de ce potentiel à l'avenir ? Le bouclage de la rocade intervilles nouvelles, *qui permettra de contourner* Paris au large, ajoutera un nouvel atout à cette réserve exceptionnelle à 35 kilomètres de Paris.

YOLANDE BRAULT.



LE MARCHÉ DES CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Une reprise récente qui demande à être confirmée

LA Fédération nationale du bâtiment (FNB) a souligné, dans son dernier bulletin de conjoncture (juillet 1986), l'opposition existant, pour l'année en cours, entre *« une chute probable de la production de logements neufs »* et *« une orientation positive pour les autres bâtiments, essentiellement pour les bureaux et les commerces »*.

Cette note modérément optimiste doit cependant être tempérée, ce redressement toutes catégories confondues n'exprimant que des valeurs relatives. Dès que l'on prend en considération des données concrètes (ici les superficies construites en milliers de mètres carrés) et que l'on suit leur évolution, année par année (l'année 1970 servant de référence avec l'indice 100), on constate que, hormis le secteur des bureaux et celui des bâtiments agricoles, l'évolution reste fort contrastée dans le *domaine des commerces*, tandis que la chute apparaît avec une netteté particulière pour ce qui concerne les bâtiments de stockage et plus encore les bâtiments industriels. Ces deux dernières séries de données offrent une image chiffrée des contrecoups de la crise dans ces deux secteurs.

	Bâtiments agricoles	Bâtiments industriels	Bâtiments de stockage	Commerces	Bureaux	Total hors logement (*)
1970	Indice 100	100	100	100	100	100
1975	146,2	81,7	125,5	101,2	138,2	117,8
1980	170,6	91,3	124,7	82,8	122,7	122,5
1981	171,2	73,2	111,3	87	141,6	117,4
1982	153,4	64,1	88,3	94,8	110,1	103,2
1983	142,8	58,3	84,2	88	109,2	94,9
1984	120,1	55,1	75,2	93,4	115,1	86,8
1985	127,6	61,5	81	105,4	158,5	97
Surface en milliers de mètres carrés en 1985	9 748	4 848	4 069	3 279	3 334	32 266

(Stat. ministère de l'équipement et FNB.)

(*) Ce « total hors logement » comprend, outre les cinq secteurs cités, ceux des garages et autres bâtiments : plus de 6 millions de mètres carrés construits en 1985.

LOGER LES SALARIÉS

La collecte du « 1 % patronal » et son utilisation

LES entreprises soumises à l'obligation de verser une contribution logement peuvent soit utiliser directement les fonds, soit les diriger vers des collecteurs interprofessionnels tels les CIL (comités interprofessionnels du logement), les CCI (chambres de commerce et d'industrie), les SIN (sociétés immobilières filiales de sociétés nationalisées), soit encore les destiner à des collecteurs techniciens (HLM – qu'il s'agisse d'offices publics, de sociétés anonymes ou de sociétés coopératives, – sociétés d'économie mixte ou sociétés de crédit immobilier).

Si l'utilisation directe des fonds par les entreprises constituait la règle dans les années 50, aujourd'hui ce n'est plus le cas : dans la pratique, la réglementation ne laisse plus aux entreprises que la possibilité – sauf rares dérogations – de consentir des prêts à leurs salariés. Ces sommes représentent cependant encore, bon an mal an, 12 % de la collecte globale des fonds du 1 %.

Peu nombreuses, les SIN drainent toutefois des fonds importants dans le cas de la régie Renault ou de la SNCF. Mais la grande masse de la collecte se trouve cependant gérée par les 230 CIL et les 103 CCI, lesquels sont, pour leur grande majorité, regroupés au sein d'un organisme représentatif, l'UNIL (Union interprofessionnelle du logement). Pratiquement, le total de la collecte annuelle se trouve pour 82 % concentré entre les mains des adhérents de l'UNIL.

Toutes formes de collectes confondues, les fonds ainsi recueillis atteignaient un peu plus de 9 milliards l'an dernier (dont 7,5 milliards collectés par les CIL-CCI et 1,1 milliard en investissement direct des entreprises).

En année courante, plus de 260 000 familles bénéficient, à un titre ou à un autre, de l'aide du 1 %, et on estime que, depuis 1953 (date de création de l'institution), 4 millions de familles auraient eu recours à la contribution logement des entreprises.

Les quatre grandes directions

L'affectation des fonds collectés chaque année (auxquels s'ajoutent les remboursements des crédits en cours) s'effectue actuellement dans quatre grandes directions.

Les prêts accordés aux salariés absorbent près des trois quarts de la collecte annuelle. Consentis à un taux d'intérêt très bas (1 % à 3 %), ces prêts sont souvent indispensables pour boucler un plan de financement d'achat (ils peuvent, en outre, entrer dans ce que l'on appelle l'apport personnel minimum). A l'origine, de tels prêts pouvaient représenter jusqu'à 25 % de la valeur du logement acheté.

Aujourd'hui, du fait de la réglementation, ils sont marginaux par rapport au coût global d'une acquisition, et cela même si leurs plafonds viennent d'être notablement relevés par le gouvernement. Ces prêts peuvent être utilisés aussi bien pour l'acquisition d'un logement (en résidence principale), qu'il soit neuf ou ancien (mais, dans ce cas, il faut faire faire un minimum de travaux), que pour financer seulement des travaux d'amélioration dans un logement existant.

En second rang quant à leur importance, viennent les fonds affectés à des domaines très spécifiques du logement social : réhabilitation du parc locatif social (HLM ou sociétés d'économie mixte) ou logement des travailleurs immigrés et de leur famille.

Le troisième volet d'intervention du 1 % logement concerne le financement d'opérations de construction ou d'acquisition-réhabilitation de logements locatifs. En contrepartie du financement de telles opérations, les entreprises bénéficient d'un droit de réservation pour leurs salariés en tant que locataires dans ces immeubles. On estime à 30 000 environ l'offre dans ce domaine en année courante.

Enfin, l'action du 1 % s'exerce aussi sous forme d'avance de trésorerie sur des opérations foncières, locatives ou en accession à la propriété. Pour plus de 60 %, les sommes correspondantes sont versées aux organismes constructeurs HLM (ou sociétés d'économie mixte). Elles jouent ainsi un rôle non négligeable quant au maintien d'un niveau minimum de construction de logements sociaux, et, comme ceux-ci représentent une part importante de la construction tout court aujourd'hui, cela n'en souligne que mieux l'impact du 1 % sur l'activité globale du bâtiment.

JEAN-MICHEL WAGNER.

Liberté surveillée pour les bureaux

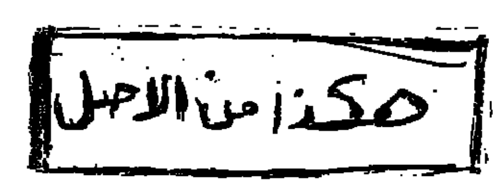
Jusqu'au 14 janvier 1985, toute création ou extension de locaux professionnels (industries, services, entrepôts) était soumise à une procédure d'agrément au-delà de 1 000 mètres carrés pour les bureaux, de 1 500 mètres carrés pour les locaux industriels, de 5 000 mètres carrés pour les entrepôts.

A partir de cette date, la procédure d'agrément a disparu purement et simplement dans les villes nouvelles, ainsi que pour les bureaux « en blanc » (bureaux construits par un promoteur sans affectation particulière et proposés à la vente ou à la location). La rénovation (sans extension) de bureaux anciens ou l'extension de locaux industriels de moins de 3 000 mètres carrés sont totalement libres.

L'agrément reste cependant nécessaire pour les bureaux au-delà de 2 000 mètres carrés, et pour les locaux industriels au-delà de 3 000 mètres carrés, qu'il s'agisse d'une implantation nouvelle ou d'une extension (à raison d'une par année).

Le nouveau système de liberté reste cependant sous la surveillance des commissaires de la République et du comité de décentralisation. L'Etat continue tout de même à jouer un rôle incitatif par la distribution d'aides, comme la prime d'aménagement du territoire, pour favoriser certaines implantations d'entreprises dans des lieux choisis.

J. D.



هكذا من الأصل

Société

ÉDUCATION

Le budget pour 1987

Seuls les lycées sont épargnés par l'austérité

Soumise elle aussi à la rigueur budgétaire, l'Education nationale supprimera plus de 4 000 emplois en 1987. M. Monory ne désespère pas pour autant d'améliorer l'efficacité de l'enseignement. Il concentre tous les efforts de son ministère sur les lycées où affluent les élèves et offre des espoirs de promotion aux personnels les mieux notés.

Premier budget de l'Etat avec 189,9 milliards de francs (1), l'Education nationale ne figure pourtant pas parmi les priorités définies par le ministère des finances pour l'an prochain. La politique de réduction du nombre d'emplois publics et de rigueur budgétaire, n'épargnera pas l'école en 1987. Au total, 4 437 emplois sont supprimés dans les enseignements primaire et secondaire. Un prélèvement relativement faible dans l'armée de 900 000 hommes et femmes que compte l'Education nationale, mais qui n'a aucun précédent depuis la Libération.

Les crédits correspondants augmentent néanmoins de 2,84 % nettement plus que la hausse annoncée des dépenses publiques (+ 1,8 %), mais légèrement moins que leur progression réelle (+ 3,1 %), (*le Monde* du 17 septembre).

Les principales coupes ont été opérées dans les secteurs les moins sensibles aux yeux du public : parmi les personnels administratifs et de service (1 480 supressions nettes) 2 672 emplois disparaissent, en outre, dans les organismes « périphériques » : mouvements pédagogiques et associations d'éducation populaire, Centre national de documentation pédagogique (CNDP), Institut national de la recherche pédagogique (INRP) et Office national d'information sur les enseignements et professions (ONISEP).

Il s'agit là de la traduction budgétaire de la récente décision de M. Monory de supprimer les postes *« mis à disposition » (le Monde* du 13 septembre), pour les transférer à l'enseignement actif, et de ses projets immédiats de réorganisation des établissements publics du ministère, dont certaines activités (documentation, information...) seraient redéployées, voire privatisées.

Vaste redéploiement

L'union des groupements d'achats publics (UGAP), organisme qui centralise les achats de matériel pour l'administration, perd 837 emplois, opération qui pourrait préluder à la réorganisation, voire à la disparition de cet organisme.

Chez les enseignants, un vaste redéploiement a été opéré, entièrement tourné vers un seul objectif : l'accueil de 70 000 lycéens supplémentaires à la rentrée 87. Avec 4 240 emplois nouveaux (dont 464 dans les lycées professionnels), les lycées concentrent la totalité des postes créés dans l'enseignement. Parmi eux on comptera 300 professeurs des écoles normales d'instituteurs, appelés en renfort.

De plus, l'allégement de l'emploi du temps des élèves, tel que la réforme des lycées en gestation pourrait le prévoir dès la rentrée prochaine, renforcerait le potentiel d'enseignants à dépenses constantes.

Les écoles et collèges paieront la contrepartie de cette mobilisation dans les lycées. La baisse démographique qui devrait se poursuivre dans les collèges, (92000 élèves en moins en 1987) permettra d'y supprimer 2000 postes, ce qui ne devrait, selon le ministère, ni accroître les effectifs par classes, ni compromettre la «rénovation» en cours.

En revanche, la suppression de 1 200 postes d'instituteurs ne peut se justifier par une simple pause démographique, puisque 12000 enfants de plus devraient fréquenter les écoles à la rentrée prochaine. L'amélioration du taux de scolarisation en maternelle, pourrait donc être compromise, à moins que ne soit consentie une hausse des effectifs dans les classes élémentaires, qui ne comprennent actuellement, que 21 élèves en moyenne.

Pour la formation des enseignants aussi, priorité sera donnée aux lycées, avec la création de 724 emplois dans les centres pédagogiques régionaux (CPR) chargés de la formation des nouveaux titulaires du CAPES. Mais ces créations sont loin de compenser les 1 865 suppressions de postes d'élèves-instituteurs dans les écoles normales, et les 784 autres dans les centres de formation de PEGC.

La première mesure traduit un freinage du recrutement des instituteurs, mais aussi l'abaissement de trois à deux ans de la scolarité dans les écoles normales.

La seconde résulte directement de l'arrêt du recrutement des PEGC décidé par M. Monory.

Promouvoir les « meilleurs »

Le contexte général d'austérité limite la marge de manœuvre des gestionnaires. M. Monory, qui risque de mécontenter les personnels avec les réductions d'emplois, maintient néanmoins ses objectifs : adapter l'enseignement aux *« exigences du futur »* et améliorer sa qualité. Pour cela, il s'appuie sur les responsables hiérarchiques, et promet des possibilités nouvelles de promotions aux *« meilleurs agents »*. C'est ainsi que 92 emplois d'encadrement (inspecteurs généraux, inspecteurs, proviseurs, censeurs...) sont créés, et qu'un premier bataillon de maîtres-directeurs sera nommé dans les écoles. Les perspectives de carrière de certains personnels, notamment les chefs d'établissement du secondaire, les inspecteurs d'académie et les personnels administratifs seront élargies.

Des efforts sont d'autre part consentis pour la formation continue des professeurs de collège et l'achat de nouveaux manuels de cinquième.

Le budget du ministère traduit la volonté d'encourager la création de logiciels éducatifs (plus de 45 millions de francs). D'autre part, la diminution du nombre d'emplois administratifs, la déconcentration en cours et la nécessité d'améliorer l'efficacité des services conduisent le ministère à accélérer son plan d'équipement en informatique et télécommunication (plus 44,3 millions de francs). Quant au recours à la télématique, il se traduit par une augmentation des dépenses P et T de... 16,6 %.

Un effort particulier est fait pour l'enseignement privé, puisque le budget qu'y consacre l'Etat augmentera de 3,67 % et atteindra 20,8 milliards de francs. 320 nouveaux contrats d'enseignant seront financés, s'ajoutant aux 400 déjà autorisés dès cette rentrée par le collectif budgétaire de 1986. Les moyens de la formation continue des professeurs du privé progresseront de 12 %. 60 millions de francs permettront à l'enseignement privé, qui n'avait pas bénéficié du plan Informatique pour tous, de rattraper son retard en 1987 et 102 millions de francs seront consacrés à rapprocher les situations des personnels des deux secteurs.

PHILIPPE BERNARD.

(1) 168,2 milliards de francs pour les enseignements primaire et secondaire auxquels s'ajoutent 21,7 milliards pour les universités et la recherche universitaire.

Créations et suppressions d'emplois

	CRÉATIONS	SUPPRESSIONS	SOLDE
Enseignants	Lycées 4240	Écoles 1200; Collèges 2000	+ 1040
Formation initiale des enseignants	Centres pédagog. rég. 726	Écoles normales d'instit. 1865; Cent. de form. des PEGC 784	− 1925
Personnel non enseignant	Inspection et encadrement 92; Orientation 119; Aides et techniciens de laboratoire 212; Divers 97	Personnel administratif 2000	− 1400
Organismes périphériques		UGAP 837; Mis à disposition 1675; CNDP 7[illegible]; INRP, ONISEP 1[illegible]; Divers 4[illegible]	− 2672
Formation professionnelle	Emplois créés 600		+ 600
TOTAL	+ 6084	− 10521	− 4437

Les places dans les études de santé ne cessent de diminuer

Le ministre de l'enseignement supérieur et celui de la santé viennent de fixer pour l'année universitaire 1986-1987 le nombre d'étudiants dans les études de santé : 7660 étudiants seront admis à poursuivre des études à l'issue de la première année, dont 4460 en médecine, 2250 en pharmacie et 950 en odontologie.

Ce quota de places, fixé chaque année en fonction de l'évaluation à moyen terme des besoins des professions médicales, est en constante diminution depuis cinq ans (voir tableau). Entre le concours de fin de première année de 1982 et celui de 1987, la baisse du nombre de places aura été de près de 28 % pour l'ensemble des formations de la santé et aura dépassé 30 % pour la médecine.

Dans le même temps, le nombre de candidats a aussi diminué, mais dans une moindre proportion (de l'ordre de 17 %), ce qui explique que le concours d'entrée en seconde année soit de plus en plus sélectif : 24 % d'admis au concours du PCEM 1 de 1981 et seulement 19,5 % en 1985. Encore ce taux global recouvre-t-il des disparités sensibles entre les trente-six universités qui préparent aux études médicales : 20 % de réussite dans les universités parisiennes, mais seulement 12 % à 15 % dans celles du sud de la France, très demandées (Aix-Marseille, Montpellier, Toulouse et Nice).

Pour les années à venir, les projections laissent penser que la diminution du nombre de places pourrait s'accélérer encore. Les deux ministères ont décidé de créer un Comité d'évaluation des besoins en formation, destiné à mener des études démographiques et sociologiques permettant de mieux maîtriser les flux de personnels de soins, en fonction de l'évolution des besoins et des techniques de prévention et de traitement.

Trois mille étudiants de moins en cinq ans

(Nombre d'étudiants admis à poursuivre des études de santé après la première année)

	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
Médecine	6409	5900	5000	4750	4754	4460
Odontologie	1432	1317	1159	1020	1020	950
Pharmacie	2800	2800	2500	2500	2250	2250
Total	10641	10017	8659	8270	8024	7660

M. Joussot-Dubien, nommé directeur de la recherche

M. Jacques Joussot-Dubien a été nommé « directeur de la recherche » dans l'enseignement supérieur au ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur. Il remplace M. Bernard Decomps, officiellement démissionnaire depuis le printemps dernier, mais auquel M. Alain Devaquet n'avait pas encore proposé de successeur.

[Né le 12 avril 1928 à Oran, M. Jacques Joussot-Dubien est docteur d'Etat ès sciences. Il a été chercheur au CNRS puis maître-assistant à la faculté des sciences de Bordeaux (1959) avant de diriger l'unité de chimie (1976). Il a ensuite dirigé l'équipe de recherche en photophysique et photochimie moléculaire associée au CNRS et a présidé l'Association européenne de photochimie (1976-1980). Depuis 1980, M. Jossot-Dubien est correspondant de l'académie des sciences et il dirige depuis 1981 l'Ecole nationale supérieure de chimie de Bordeaux. Il est d'autre part maire adjoint (RPR) de Gradignan, l'une des communes sur lesquelles est installé le campus bordelais.]

« Science sans conscience... »

(Suite de la pemière page.)

Sept mois plus tard, en février 1975, à Asilomar, en Californie, cent cinquante spécialistes décidaient la fin de ce « moratoire » volontaire, mais simultanément, ils proposaient des règles de sécurité établissant différentes précautions à prendre suivant la nature des expériences et les micro-organismes en jeu.

Plusieurs pays, dont les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France, édictèrent des réglementations nationales plus ou moins calquées sur celles qu'avait proposées la conférence d'Asilomar, mais l'avancée des techniques de manipulation génétique est si rapide que les pouvoirs publics ne peuvent suivre.

Même s'ils le pouvaient, au reste, comment serait-on sûr d'éviter toute « bavure ». Il y aura toujours entre l'administration et la communauté scientifique une incompatibilité de comportement. *« Il faut être très réservé avant d'arrêter la recherche scientifique »*, répondait récemment le professeur Jean Bernard, président du Comité national d'éthique, à ceux qui l'interrogeaient (3).

En fait, il est sûr qu'il faudrait beaucoup d'Oppenheimer, de Testart et de Hagelstein pour mettre vraiment des bâtons dans les roues de la machine à sécréter les découvertes. Tout se passe comme si l'on pensait — curieusement — qu'un arrêt dans un coin quelconque du domaine scientifique compromettait l'avancée de l'ensemble.

Il n'en va pas très différemment pour les applications de la science. Lorsqu'en 1971, le Sénat américain refusa les crédits pour l'avion supersonique SST, un frisson traverse la cohorte militaro-industrielles : l'Amérique tourne le dos à la « nouvelle frontière » ! Les « casseurs » du nouvel appareil s'apparentent à ceux qui refusaient le chemin de fer, au siècle dernier, sous prétexte que les étincelles jaillies des locomotives allaient provoquer l'incendie des récoltes.

Le complexe de Galilée

Mais face à eux, des jeunes, des professeurs, beaucoup d'« hommes de la rue », constatent, tous les jours, que leurs villes se salissent, qu'on y circule de plus en plus mal, que la qualité de la vie se gâte, alors que les crédits s'engouffrent pour la sophistication des armements ou pour améliorer le sort de ceux qui sont déjà des privilégiés.

Les raisons éthiques sont évidemment plus fortes encore que celles de la sauvegarde de l'environnement pour poser les grandes questions de la finalité de la science et des technologies nouvelles. Et Jacques Testart a raison de dire : *« La recherche n'est pas neutre car les découvertes amènent toujours à des applications quand elles correspondent à un besoin. C'est déjà en amont de la découverte qu'il faut opérer les choix éthiques. »* Réflexion d'autant plus juste que de nouveaux besoins peuvent être créés précisément par les trouvailles du savant.

Au point où en sont arrivées les choses, les scientifiques ne peuvent plus seuls trouver les solutions qui affleurent au domaine de la morale. Ils ne peuvent être juge et partie. Certains d'entre eux, soyons-en sûrs, happés par la soif inextinguible — et compréhensible — de savoir, balaieront d'un revers de main les scrupules, pendant que d'autres, tout en mesurant parfaitement qu'ils approchent du « fil du rasoir », se feront une raison pour continuer à avancer en se disant que la morale, après tout, varie dans le temps et dans l'espace et qu'une notion liée à l'évolution des mentalités ne peut être un obstacle à l'épanouissement de la Science majuscule. Le complexe de Galilée n'est pas loin.

Théologiens hier, moralistes aujourd'hui, sont des empêcheurs de tourner en rond. Si on les écoutait trop, la recherche n'aurait pas accompli dans certains domaines, les pas de géant que l'on sait.

Le Comité national d'éthique a pourtant vu le jour et le professeur Jean Bernard qui le dirige est l'un de ceux dont la rigueur professionnelle et la conscience ne sont discutées par personne. Mais il faut bien reconnaître que ses travaux n'ont pas, jusqu'ici, permis de débroussailler beaucoup cette jungle du génie génétique. On perçoit l'embarras, au reste bien compréhensible, et c'est pourquoi le comité s'est heureusement prononcé pour l'ouverture d'un grand débat de société sur ces questions.

Dans une démocratie, l'opinion publique reste la moins mauvaise référence. Encore faut-il qu'elle soit impartialement éclairée, que les explications les plus solides soient fournies, afin que le balancement du pour et du contre ait un sens. Quels communs dénominateurs proposer ? On n'en trouvera pas beaucoup parce qu'il faut faire monter très haut la barre pour accéder au consensus. Peut-être celui-ci : le progrès, c'est d'abord ce qui aide l'homme à vivre ; ou bien : rien ne doit être accepté qui ébranle l'intégrité de la personne humaine.

La controverse sur l'énergie nucléaire a embrasé le monde entier parce qu'avant même que les développements pacifiques de cette énergie aient pu être appréciés par les populations, le champignon d'Hiroshima avait semé la terreur. Jusqu'ici aucun monstre n'est né dans les laboratoires de microbiologie, aucun micro-organisme doué d'un pouvoir pathologique (peste ou choléra) ne s'est échappé d'une éprouvette pour semer la mort sur son passage. Mieux, les biologistes (Pasteur, Fleming, etc.) sont apparus comme des bienfaiteurs de l'humanité. Ce n'est pas une raison pour ne pas veiller au grain. Mais comme l'écrivait Jean Dausset (4), le biologiste risque de devenir apprenti sorcier s'il n'y prend garde. Dans l'état actuel des possibilités techniques, *« un pouvoir autoritaire pourrait dépister* in utero *les enfants porteurs de gènes jugés mauvais et les éliminer. La tentation de l'eugénisme est proche de la tentation totalitaire. Il pourrait aussi faire manipuler, en plus ou en moins, les gènes au niveau des embryons humains, et même faire engendrer des êtres identiques »*. Aldous Huxley et son *Meilleur des mondes* sont à portée de la main...

Il ne faut jamais parier sur la sagesse des peuples, mais tout faire pour que si quelque folie les poussait à mettre en place ou à accepter des dictateurs, ceux-ci aient le moins de moyens possible, de toucher au « sacré », en l'espèce, à la personne humaine. C'est donc, en effet, en amont de la découverte, comme le pense Jacques Testart, qu'il faut penser aux choix éthiques. Certes, la recherche comporte une part de risques qu'on ne pourra jamais éliminer sauf à revenir au Moyen Age ; certes *« l'obscurantisme n'a jamais été une voie vers l'humanisme »* (Philippe Kourilsky). Mais la science ne purifie pas tout ce qu'elle touche.

PIERRE DROUIN.

(3) *La Croix* du 12 septembre 1986.

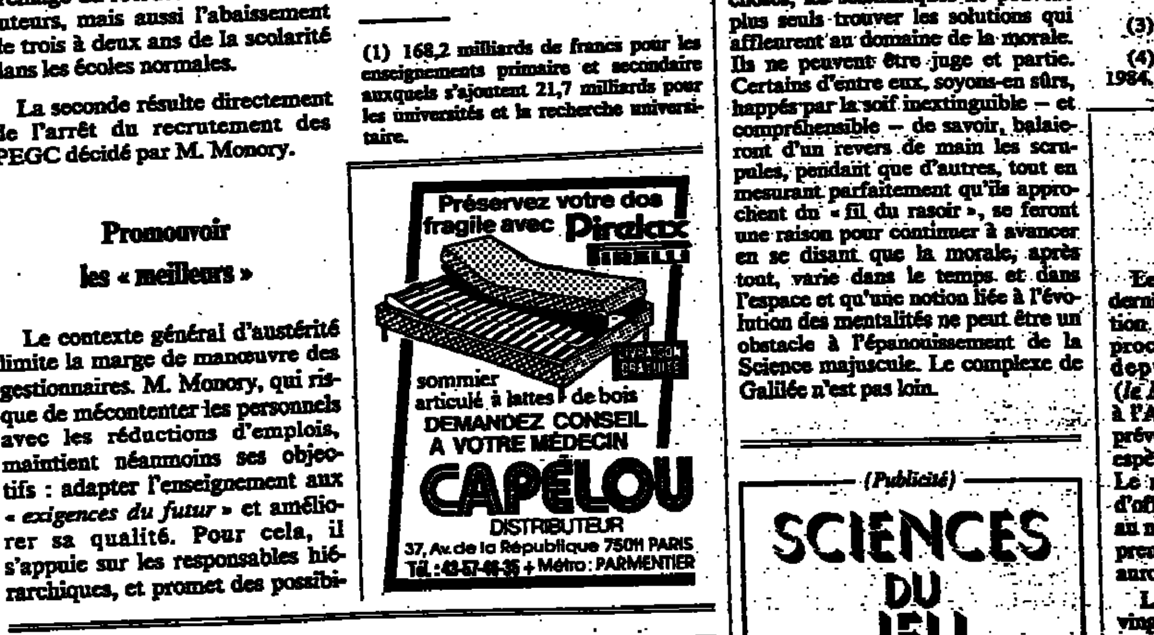
(4) *Le Monde* daté 16-17 décembre 1984.

Prisons privées

Un projet de loi à l'automne

Le ministère de la justice met la dernière main au projet de privatisation des prisons. Ce projet de loi, proche de l'avant-projet connu depuis quelques semaines (*le Monde* du 27 août), sera déposé à l'Assemblée nationale fin octobre, prévoit la chancellerie, et adopté, espère-t-elle, avant le 31 décembre. Le ministère compte lancer l'appel d'offres aux entreprises intéressées au mois de janvier 1987 et signer les premiers contrats avec celles qui auront été choisies en avril.

Le marché porte sur vingt mille à vingt-cinq mille places de prison, pour une somme de huit milliards de francs environ. Six mille emplois nouveaux seront ainsi créés. Auparavant, trois obstacles auront dû être surmontés : l'hostilité, aujourd'hui déclarée, des syndicats de l'administration pénitentiaire ; l'examen du projet par le Conseil d'Etat, dont la chancellerie attend qu'il lui épargne une censure ultérieure du Conseil constitutionnel, qui représente le troisième obstacle que le gouvernement devra franchir. Le Conseil d'Etat sera en principe saisi par le garde des sceaux à la fin du mois de septembre.



Le Monde
sans visa

SERVICES SECRETS UN AN APRÈS GREENPEACE

LA DGSE L'ARME AU PIED

Par
Jacques Isnard

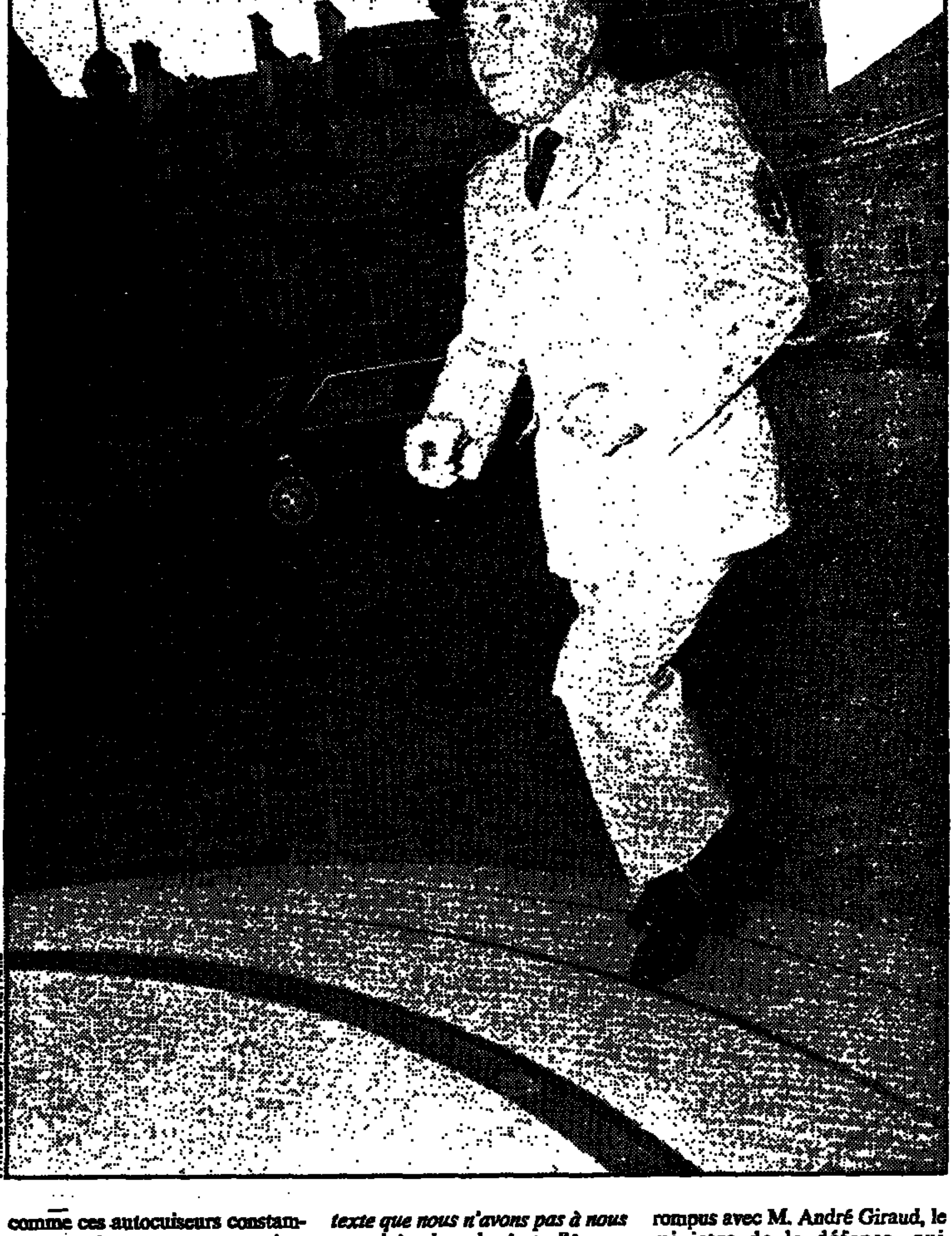
EN une année, les fonctionnaires de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) en auront vu de toutes les couleurs.

Le 20 septembre 1985, le « patron » des services secrets français, l'amiral Pierre Lacoste, donne sa démission : tel le « pacha » d'un navire de guerre en perdition, l'amiral préfère se saborder, pavillon haut, plutôt que d'avoir à révéler les manigances de son service dans l'affaire Greenpeace. Cinq jours plus tard, le général René Imbot lui succède : véritable « tornade blanche », l'ancien chef d'état-major de l'armée de terre retrouve à la DGSE certains de ses anciens subordonnés — comme le colonel Jean-Marie Lesquer, chef de la division « action », un officier parachutiste bien noté, rigoureux et discipliné — auxquels il propose de « repartir à zéro » pour reconstruire une « boîte » ébranlée, dit-il, par « une véritable opération de déstabilisation ».

Le 7 février 1986, *exit* la division « action ». *Le 11e régiment* de parachutistes de choc réapparaît officiellement des cendres du célèbre « 11e choc », dissous, après la guerre d'Algérie, pour servir de vivier aux commandos de l'action clandestine.

Le 16 mars 1986, la droite gagne les élections législatives. Un gouvernement dirigé par M. Jacques Chirac apprend à cohabiter avec le président de la République demeuré en place. Un précédent : *pour la première fois* depuis 1959, date de l'instauration de la Ve République, un « chef bicéphale » contrôle les destinées des services secrets français. Expérience délicate : la DGSE doit rendre compte sur un pied d'égalité au chef de l'Etat et au premier ministre en même temps et, de surcroît, le chef de cabinet de M. Chirac, M. *Michel* Roussin, est homme à ne pas se laisser abuser par un service qu'il a connu de l'intérieur avant 1981.

Septembre 1986 : tandis que des *attentats terroristes secouent* Paris et que des « casques bleus » français servent de cibles au Liban, à des tueurs anonymes, l'ancien patron du Service de *documentation extérieure et de* contre-espionnage (SDECE), qui a précédé la DGSE, M. Alexandre de Marenches, sort de l'ombre et parle d'abondance. De tout, c'est-à-dire aussi de la lutte antiterroriste et de l'apathie des « démocraties molles » face à ce fléau. L'un de ses successeurs, M. Pierre Marion, lui dénie le droit de se prétendre le seul « bâtisseur » des services français.



PATRICE COTTEAU/KEYSTONE PARIS

Dimanche 14 septembre : après l'attentat au Pub Renault, réunion du conseil de sécurité à l'hôtel Matignon. Arrivée du général Imbot, « patron » des services secrets depuis le 25 septembre 1985.

Le ratage de l'opération contre le « Rainbow-Warrior » a rouvert des cicatrices et fragilisé le service.

Des anciens du SDECE adressent leurs remerciements à M. de Marenches *dans des lettres* où ils lui expriment leur gratitude pour avoir ainsi, après Greenpeace, redoré le blason du service.

D'autres fonctionnaires, qui sont encore en activité, déplorent ce « règlement de comptes » entre leurs anciens directeurs. « *Ce n'est guère convenable* », dit l'un, qui reprend un adjectif cher à M. de Marenches. « *C'est totalement incongru et dingue* », dit un autre qui, sans vouloir arbitrer un débat volontiers surréaliste, renvoie dos à dos les deux chefs les plus discutés de la « maison ».

Sous toutes les latitudes, les services de renseignement sont comme ces autocuiseurs constamment maintenus sous pression. Parce qu'on y travaille et qu'on en vit, aussi, sous la contrainte de stress permanents, le personnel est continuellement en ébullition. Attentif à ce qui se murmure et se prépare. A l'affût du mauvais coup qui se trame. Persuadé d'être assiégé par l'adversaire aux aguets qui profiterait de la moindre erreur ou du plus petit relâchement, et convaincu de n'être pas véritablement compris de la nation pour laquelle on se bat en *silence chaque jour.*

Le ratage de l'opération contre le *Rainbow-Warrior* en Nouvelle-Zélande, même s'il n'a tenu qu'à un fil, c'est-à-dire à une maladresse, a *rouvert certaines* cicatrices qui avaient eu du mal à se fermer depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, et il a révélé la fragilité quasi professionnelle de nombreux fonctionnaires vexés d'avoir été montrés d'un doigt accusateur.

Même ceux qui reconnaissent, aujourd'hui les failles et les fautes de l'opération contre Greenpeace demeurent intransigeants : on a « cassé la machine », expliquent-ils en substance, du jour où le gouvernement a permis que, dans un rapport spécial rédigé par un haut fonctionnaire et publié sans autre forme de procès, soient étalés des mécanismes et des rouages du service, diffusées des identités, transcrits des interrogatoires d'enquête interne ou annoncées des sanctions pour couvrir une dérobade politique.

« *Nous nous sommes retrouvés à poil* », confie ce militaire, qui considère que « *tous les coups ne sont pas autorisés sous le prétexte que nous n'avons pas à nous complaire dans des états d'âme* ».

Et cet autre ajoute : « Pour retrouver notre pêche d'antan, de l'eau devra encore couler sous les ponts de Paris. » En clair, malgré les efforts du général Imbot et de *son encadrement*, il faudra savoir attendre encore pour que la DGSE passe à la vitesse supérieure. Dans combien de temps ? Nul ne se lance dans une quelconque prophétie. « *Encore quelques petites années devant nous* », se hasarde à pronostiquer M. de Marenches, qui n'est pas un pessimiste de nature, mais qui conseillerait à un candidat éventuel à la succession du général Imbot de laisser l'actuel directeur général de la DGSE remettre *le train sur* les rails avant d'y aller.

Le général Imbot n'est pas homme à se laisser démoraliser par ces manœuvres que les premières affres de la cohabitation ont eu tendance à amplifier. Un directeur général des services secrets passe son temps à déjouer les pièges et les chausse-trapes.

En plusieurs occasions récentes, cependant, l'entourage du premier ministre a fait la moue sur la « production » du service. C'est-à-dire sur la rigueur de ses analyses internationales, par exemple. Mais c'était aussitôt pour admettre que le grand mérite du patron de la DGSE, nommé par M. François Mitterrand, était d'avoir réussi, *plus vite* que prévu, à apaiser sa maison.

Des membres influents de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, qui appartiennent à l'actuelle majorité, ont retiré de conversations à bâtons *rompus* avec M. *André Giraud*, le ministre de la défense, qui contrôle l'activité des services secrets, le sentiment que le gouvernement réservait encore son *jugement sur* le choix de certains responsables militaires de haut rang, y compris à la DGSE. Pour l'instant, seule la hiérarchie de la délégation générale pour l'armement a subi des remaniements.

A la DGSE, la situation se complique du fait que de nombreux fonctionnaires, après le déballage de l'affaire Greenpeace, disent avoir apprécié que leur chef — le général Imbot récuse le terme de directeur général — leur ait appris à ressouder les *rangs* et à serrer les dents, le temps que l'orage s'éloigne du service.

Exit la division « action ». Retour « du 11e Choc ». Mais des militaires font-ils de bons clandestins ?

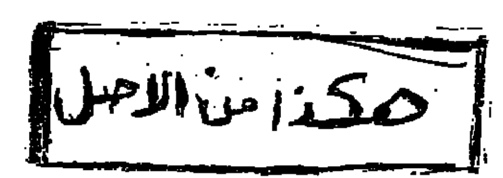
La tourmente a emporté la division « action » de la DGSE. Répartie, à l'époque, entre Cercottes (Loiret), Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis) et Aspretto (Corse-du-Sud), la division comptait environ deux cents agents, non compris ses propres « honorables correspondants » qui sont aussi bien des « HC » « action » dûment enregistrés à la division que des « HC » clandestins et « dormants » prêts à donner un coup de main au moindre appel du patron de la division.

A *quelques exceptions près*, la division était composée de militaires de carrière et leurs « HC » des retraités de l'armée ou du service, des civils ou des réservistes. Qu'elle ait *été ou non* rattachée directement au cabinet du patron du service, la division « action » a toujours posé un problème d'emploi. Elle « fermente » beaucoup, c'est-à-dire qu'elle se cherche constamment des missions. La préoccupation majeure du directeur général a toujours été de « *lui donner du grain à moudre* », comme on dit. Sinon, elle tourne très souvent en rond et ce sont, pour ses membres, les ennuis de l'entraînement et de la simulation, sans passage à l'acte.

La division « action » n'est pas plus indisciplinée que le reste du service. Mais, pour reprendre l'expression d'un ancien directeur général, à l'esprit plus centralisateur que les autres, « *il faut serrer la vis en permanence* » pour éviter les « bavures ».

En prononçant la dissolution de cette division, le gouvernement de M. Laurent Fabius s'est ensuite rangé à l'avis du général Imbot et de son successeur au poste de chef d'état-major de l'armée de terre, le général Maurice Schmitt. Tous deux ont donc imaginé de recréer le « 11e choc » qui fut, en son temps, le bras séculier du SDECE, lorsque les services secrets étaient engagés dans la lutte contre le FLN et les trafiquants d'armes, pendant la guerre d'Algérie, puis dans la traque des « soldats perdus » de l'OAS, à la fin de cette même guerre. Le régiment fut rebaptisé.

(Lire la suite page 20.)



HOMMES-GRENOUILLES A L'EXERCICE

QU'ILS servent dans la marine, dans l'armée de terre, à la Direction générale de la sécurité extérieure ou à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, ils portent la même combinaison noire. Les mêmes palmes. Les mêmes tubes respiratoires. Ils utilisent les mêmes canots pneumatiques. Profession : homme-grenouille.

On les appelle aussi les *« commandos de la mer »*, qui se glissent entre deux eaux, débarquent silencieusement en Zodiac ou jouent les « torpilles humaines » pour des missions que leur confie le pouvoir politique. Ou pour des tâches de récupération et de sauvetage. Lorsqu'il prit ses fonctions de ministre de la défense, M. Charles Hernu avait tenu à les voir à l'ouvrage.

Les uns, en aidant à prendre des têtes de pont sur les plages, préparent les débarquements en force. Les autres, depuis les tubes lance-torpilles des sous-marins, partent pour des missions clandestines sur les rivages de l'adversaire. D'autres, encore, posent des mines sous la coque des bateaux ou au voisinage des quais où ils accostent. D'autres, enfin, repêchent des noyés.

De l'homme-grenouille au nageur de combat, de l'équipe au commando organisé, seul les distingue l'objectif de la mission.

Le minage du *Rainbow Warrior*, en 1985, dans le port d'Auckland, en Nouvelle-Zélande, a attiré l'attention sur cette spécialité des *« moyens spéciaux d'assaut en mer »* que la dernière guerre mondiale avait illustrée. Longtemps installée à Aspretto, en Corse du Sud, les nageurs de combat de la division « action » de la DGSE ont été invités, après les déboires de l'affaire Greenpeace, qui devait tant ébranler le service, à abandonner les eaux émollientes de la Méditerranée pour celles, plus fouettantes, de l'Atlantique. Désormais implantés au fort de Quelern, non loin de Crozon, en Bretagne, ils ont rejoint les commandos-marins qui assurent, entre autres missions, la sécurité des va-et-vient des sous-marins stratégiques lance-missiles basés à l'île Longue.

Avec leur arrivée, la Bretagne est devenue une pépinière de nageurs de combat. Déjà, en effet, non loin de Lorient, la marine a cantonné les hommes-grenouilles de ses groupes de combat.

Mais leur maison-mère, celle qui a formé leurs anciens, demeure le fort de Collioure, dans les Pyrénées-Orientales, qui a servi à mettre au point les méthodes d'instruction et à entretenir cet « esprit commando » dont cette profession se dit l'héritière.

J. I.

► *Commandos de la mer*, par Michel Bertrand, 432 pages, Éditions maritimes et d'outre-mer, 140 F.



Charles Hernu, ministre de la défense (22 mai 1981-20 septembre 1985), assiste à un exercice d'hommes-grenouilles.

«NE PAS TRANSFORMER

En livrant au public
Dans le secret des princes (Stock), Alexandre de Marenches, patron du SDECE de 1970 à 1981, rompt une tradition de silence et de discrétion et ouvre un débat avec le pouvoir politique. Il s'explique ici sur plusieurs points de la controverse.

Entretien avec Alexandre de Marenches

« AVANT votre arrivée au SDECE en 1970, le service, dites-vous, fonctionnait extrêmement mal. Après votre départ, en 1981, le service, ajoutez-vous, n'a peut-être plus eu l'efficacité qu'il avait eue à une certaine époque. Vous estimez même qu'il n'est pas demeuré au niveau qui convenait. Voulez-vous dire que votre prédécesseur, le général Eugène Guibaud, et votre successeur, M. Pierre Marion, ont été des incapables, des incompétents ou des inefficaces ? Quels reproches précis leur adressez-vous ?

Il était de notoriété publique que, jusqu'en 1970, le service avait beaucoup souffert de l'après-guerre. Durant la guerre et à la Libération, des éléments venus d'un peu partout, qui n'avaient pas bien fusionné, se mêlaient et s'entremêlaient. Il y avait des chapelles, des représentants des différents partis politiques, voire des groupuscules qui pouvaient, comme au Moyen Age, dépendre d'un certain nombre de personnalités de l'époque.

» Tout cela manquait d'un bon amalgame. Le service souffrait de ce que j'ai appelé « le mille-feuille » : les gens s'occupaient surtout à se bagarrer entre eux, alors que les services spéciaux sont faits pour servir l'Etat, c'est-à-dire la France sans coloration politique.

» Dans les services spéciaux, nous n'avons pas à être de droite ou de gauche ni du centre. On doit être intransigeant là-dessus : il faut se garder que les services spéciaux ne deviennent une police politique, car ce serait leur fin.

Je ne me compare pas avec mes prédécesseurs. Parce que je suis arrivé là-dedans avec les pleins pouvoirs et la consigne du président de la République de refondre – le mot est un terme naval – complètement le service. On ne peut pas comparer le service à partir de 1970 avec ce qu'il était avant. Je crois cependant pouvoir dire que les directeurs généraux n'étaient pas chargés d'avoir énormément d'activités. Un certain nombre d'entre eux n'ont pas fait preuve d'une personnalité exceptionnelle.

» Si je puis me permettre un jugement tout à fait positif de tout ce qu'on m'a dit ou de tout ce que j'ai vu, un homme ressort de cette période : c'est le général Grossin, qui avait la confiance du président Auriol, comme j'ai eu ensuite la confiance des présidents, et qui avait une personnalité importante, laissant un excellent souvenir chez les fonctionnaires, civils et militaires, du service. Pour les autres, je n'ai pas d'opinion (1).

» Quant à ceux qui m'ont succédé, je dirai très franchement que je n'ai pas à les juger. Je ne suis ni un juge de paix ni un historien. Je dirai simplement que, si j'avais été plus en forme, j'aurais pu rester. Je connaissais le président Mitterrand depuis longtemps. Il m'avait déjà demandé de rester aux élections de 1974. De toute façon, je serais parti parce que j'avais dit au président Giscard d'Estaing, dix-huit mois avant, que je souhaitais m'en aller pour des raisons personnelles.

» Dans ce métier, j'ai failli dire ce boulot, j'ai payé de ma personne pendant dix ans. Il faut savoir s'en aller, aller prendre l'air frais. Chacun a droit à une vie normale. C'est une existence quasi monacale. On ne voit plus les amis. On ne voit plus le pays réel. On est un peu dans une tour d'ivoire. Ce qui est extrêmement dangereux.

» J'ai, ensuite, entendu dire par tout le monde qu'on avait essayé de politiser le service. C'est un grand péril. Je regrette qu'il n'y ait pratiquement pas eu de passation des pouvoirs. Ce qui est proprement incroyable. D'autant plus que le président de la République, M. Mitterrand, me connaissait d'autrefois et qu'il n'avait rien, si j'ose dire, contre moi. M. de Grossouvre, qui avait été chargé par le président des questions réservées et, entre autres, de faire la liaison avec moi, était tout à fait dans cette disposition de passation des pouvoirs pour qu'il y ait une continuité. Malheureusement, cela ne s'est pas passé ainsi. Jamais on ne m'a ensuite demandé mon avis. C'est regrettable.

– En 1984, devant la commission d'enquête parlementaire sur les « avions renifleurs » (2), M. Jean François-Poncet, ancien secrétaire général de l'Elysée (1976-1978) et ancien ministre des affaires étrangères (1978-1981), affirme : *« Le SDECE transmet des paquets de papier qui, dans quatre-vingt-dix-neuf cas sur cent, n'ont aucun intérêt. Ayant eu à sélectionner pendant plus de deux ans ce que le président de la République devait lire, j'ai très rarement sélectionné des papiers venant du SDECE. Je le dis avec tristesse. Il y a beaucoup à faire pour rendre ce service réellement utile à l'Etat. »* Qu'en pensez-vous, puisque vous étiez, précisément à cette époque, dont parle l'ancien ministre, le directeur général du SDECE.

– C'est vraiment difficile, pour moi, de faire un commentaire là-dessus. Que cela ne soit pas gentil, cela regarde M. Jean François-Poncet. Que cela soit faux, je m'en remets à l'opinion générale, et des Français et de ceux qui eurent affaire aux services spéciaux, nos grands alliés comme nos adversaires potentiels, qui sont unanimes pour dire que le SDECE a été l'un des grands services de notre époque. Il y a une espèce de méchanceté là-dessous.

» Dans l'affaire Savimbi (3), si importante parce qu'il s'agit de la lutte pour la survie d'un pays qui veut rester libre, j'ai été assez choqué. Quand je me suis rendu chez le président de la République pour m'entendre dire qu'il fallait peut-être envisager de moins aider ce grand homme, il s'est passé une chose qui ne m'était jamais arrivée auparavant. J'étais assis face au président de la République, et M. Jean François-Poncet, que de méchantes langues de l'époque, à propos des affaires africaines, appelaient « le pygmée blanc » en raison de sa taille, était, lui, assis dans mon dos. Ce qui, pour quelqu'un qui se veut bien élevé, n'est pas très correct.

» Je me suis souvent demandé pourquoi il ne s'était pas assis avec nous deux, et j'ai regretté, à un moment, de ne pas avoir un rétroviseur pour me permettre de remarquer ses grimaces et ses gesticulations.

LA DGSE L'ARME AU PIED

(Suite de la page 19.)

Ce retour à la tradition militaire, avec l'installation à Cercottes du 11e régiment parachutiste de choc aux ordres du colonel Manificat, devait témoigner aussi d'un rappel à la discipline stricte des unités-commandos. La DGSE n'a, du reste, pas l'exclusivité de l'emploi de ce régiment. Puisqu'elle peut puiser des spécialistes, selon ses besoins, dans d'autres unités professionnelles de l'armée de terre, la DGSE doit accepter en retour que, pour des tâches bien précises, par exemple pour la recherche du renseignement en profondeur en Europe, l'armée de terre puisse elle aussi recruter des équipes au sein de cette unité parachutiste.

Paradoxalement, c'est là que le bât blesse. Des militaires ne font pas précisément des clandestins de qualité. Leurs valeurs ne sont pas celles de l'action souterraine. Leur formation ne les prépare pas toujours aux subtilités d'une opération insidieuse.

Autant de considérations qui incitent à penser que la DGSE est encore convalescente. Dans ses structures. Dans sa pratique. Dans son encadrement, aussi, même si le général Imbot n'a déclenché, en son sein, aucune « chasse aux sorcières » : il lui fallait, d'abord, par un travail minutieux de reconstitution, « décortiquer » l'opération contre le *Rainbow-Warrior* et, dans cette optique-là, attendre les rapports du commandant Alain Mafart et du capitaine Dominique Prieur qui, depuis la base de Hao, dans le Pacifique, où ils sont désormais en garnison, étaient les seuls à pouvoir compléter l'enquête en racontant leurs mésaventures à Auckland.

Du propre aveu de M. Giraud, le « debriefing » des deux officiers est terminé. La DGSE devrait se sentir les coudées franches.

Pour quoi faire, maintenant ? Administrés par le ministère de la défense mais œuvrant pour bien d'autres ministères que celui-là, les services secrets français ont besoin, pour fonctionner à plein régime, de la confiance du président de la République et du chef du gouvernement. Ils sont donc « cohabitationnistes » par nature : c'est en ce sens qu'on les dit ni de gauche ni de droite ou qu'on les souhaite ainsi, même si la majorité des fonctionnaires, une fois rentrés chez eux, ont plutôt le cœur à droite.

La période politique présente ne les trouble cependant pas, à en croire certains témoignages. Leur chef actuel est ce qu'on a l'habitude d'appeler, dans les armées, un « officier républicain » quand on veut qualifier un cadre qui se préoccupe de servir l'Etat.

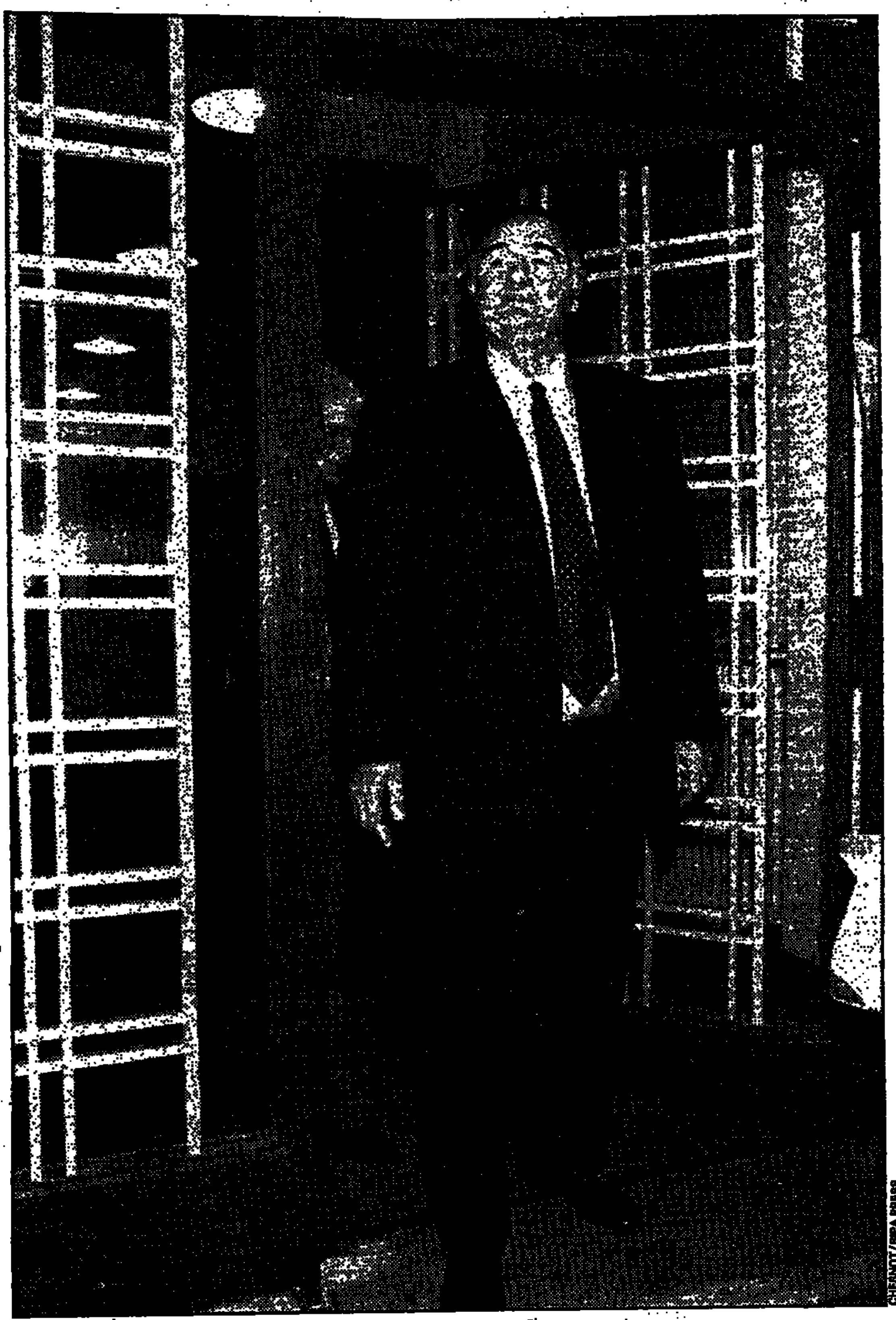
Seulement, ce tableau a des chances d'être idyllique et il risque de se lézarder quelque peu à l'épreuve des faits. S'il s'agit de se contenter de recueillir du renseignement « tous azimuts » et de protéger le service contre des ingérences extérieures, il n'existe aucune raison de douter, en dépit des difficultés de la tâche. En revanche, le montage des interventions ponctuelles, du genre de celle contre Greenpeace, incitera la DGSE à la prudence, ne serait-ce que parce qu'il lui faudra s'assurer, au préalable et sans contestation ultérieure, tous les « feux verts » politiques sur la désignation de la cible, la nature de la mission programmée, c'est-à-dire sur ses moyens et sur son calendrier. La cohabitation peut être le commencement de la sagesse ou la paralysie. ■

JACQUES ISNARD.

RANSFORMER

… princes (Stock), … enches … de 1970 à 1981, … de silence … ouvre un débat … litique. Il s'explique … de la controverse.

LES SERVICES SECRETS EN POLICE POLITIQUE »


CHESNOT/SIPA PRESS

Alexandre de Marenches.

» Ce qui est sûr, c'est que, pour la première fois de ma vie et la seule fois, j'ai parlé au chef de l'Etat avec un monsieur dans mon dos. Cela ne se fait pas. J'ai trouvé que ce n'était pas mal élevé. Pire. Pas élevé.

– Prenant vos fonctions en 1970, vous héritez, dites-vous, de 10 tonnes d'archives de la Gestapo et de l'Abwehr, où vous découvrez *« des choses épouvantables »*. Des Français illustres par leur passé, des résistants exemplaires, étaient en réalité des agents rémunérés par les services adverses. Vous ajoutez plus loin que vous ne sortez plus en ville, car, sachant un certain nombre de choses, vous n'avez pas envie de serrer la main de certaines personnalités. Ces accusations sont graves, mais vous ne les précisez pas davantage, comme si vous préfériez laisser peser sur certaines têtes une épée de Damoclès quarante ans après. Si cette attitude ne s'apparente pas à une forme élaborée de chantage, voulez-vous vous expliquer ?

– La Résistance authentique, la vraie Résistance, a été composée de gens – pas très nombreux, mais c'est normal – dont les mérites sont au-delà de toute description. Ses effectifs ont été ravagés par les événements, les dénonciations multiples, à l'époque. Certains me reprochent de le dire, mais il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt.

» Mme Simone Veil l'a dit en termes forts. Il y a eu les vrais, qui sont des héros dont on ne célébrera jamais assez l'héroïsme, et il y a eu des faux. Il y a toujours des faux, partout. Les faux résistants sont, par exemple, les gens qui, pour se dédouaner au dernier instant, alors qu'ils avaient été ou rien du tout ou plus ou moins collaborateurs, se sont précipités à la Libération comme les ouvriers de la onzième heure. Et puis, un certain nombre de gens ont été arrêtés pour « crimes économiques » et, à leur sortie de prison, ils ont prétendu avoir été internés pour des raisons de résistance alors qu'ils avaient essayé de « rouler » les uns et les autres.

» Je ne cite aucun nom et je n'attaque personne. Je rappelle, toutefois, pour les historiens de l'avenir, qu'il existe de telles archives au SDECE et qu'il en existe d'autres à la gendarmerie et au ministère de la justice. Si vous me permettez de donner une opinion sur ce qu'on devrait faire, je crois qu'on devrait faire ce que j'ai fait (4). Talleyrand disait : *« Il est urgent d'attendre. »* Je crois qu'il faut encore attendre une dizaine d'années. Nous avons tant de problèmes en France. Pourquoi aller regratter des histoires comme celle-là ? Pour le contre-espionnage et pour la police, tous ces gens ont maintenant soixante-dix ans. C'est fini. Cela ne sert plus à rien, qu'à remuer la vase. On n'en a pas besoin.

» Je suis très frappé, quand j'écoute les informations à la radio, d'entendre sans arrêt, en France, les délices de la politique politicienne, de la « politicaille ». Nous sommes des Gaulois de ce point de vue-là, des Gaulois teintés de byzantinisme. C'est épouvantable, ces jeux délicieux dans lesquels le « parisianisme » se complaît et se tord d'émotions. Ce n'est pas très constructif.

– Ne peut-on vous accuser d'avoir vous-même rouvert cette plaie, en prenant l'initiative d'en parler dans votre livre ?

– Je ne suis pas un homme qui déguise ses sentiments. J'ai eu tort d'en parler et je m'en rends compte, maintenant, devant les réactions. J'ai eu tout à fait tort d'en parler. Je ne suis pas un homme sans défaut. Les jeunes ne s'intéressent pas à ces histoires, qui sont, souvent, des vilenies de l'histoire de la France récente. On ferait bien mieux de s'interroger sur la gloire des vrais résistants et sur la gloire de nos armées. Je suis désolé de constater que, pour voir un film héroïque, il faut toujours aller voir un film américain, anglais ou russe. Jamais un film français. Je trouve cela honteux.

– A la mort de Georges Pompidou, dont vous appréciez les qualités de chef d'Etat sans répéter ce même jugement sur son successeur, vous acceptez de vous rendre en catimini à l'Elysée, avec un serrurier du SDECE, pour ouvrir le coffre-fort personnel de l'ancien président de la République pour que ses collaborateurs constatent qu'il n'existait aucun testament politique désignant un quelconque « héritier ». Dans la mesure où les missions du service sont tournées vers l'extérieur sans interférer avec la politique intérieure, ce travail-là devait-il être assumé par le directeur général du service et ne donniez-vous pas le mauvais exemple ?

– La réponse est simple. Nous avons toujours observé la règle de n'avoir pas à opérer sur le territoire français. Il y a eu, de temps en temps, quelques petites exceptions. Mais il y en a eu, aussi, du fait du ministère de l'intérieur, qui, par exemple, entraîne des policiers dans des écoles à l'étranger et qui nous donne des renseignements intéressants. C'est le jeu normal du service de l'Etat. Il faut dire que, lorsqu'on a un service qui n'est pas partisan et en lequel on a confiance, on a un peu tendance à lui demander le service qu'on réclame à SVP.

» Il était connu que le SDECE avait des moyens et des facilités, entre autres dans ces affaires spéciales, que, peut-être, d'autres n'avaient pas. J'avais l'honneur d'être un ami du président. Son entourage me connaissait très bien : il savait qu'il n'y aurait pas de « bavures » ou de fuites avec moi. On m'a demandé d'emmener quelqu'un avec moi, un serrurier aux doigts de fée.

– A propos de l'affaire Greenpeace, vous dites : *« On a voulu porter l'estocade au service. On a vu des policiers spécialement choisis poursuivre sur le territoire français des fonctionnaires français. Ce genre de scandale ne s'était jamais vu. S'ajoute à cela un règlement de comptes entre politiciens que je ne veux pas connaître mais qui me dégoûte. »* Qui est ce *« on »* qui a voulu porter une estocade à la DGSE et sur quels éléments précis vous fondez-vous pour croire à l'existence d'une querelle franco-française en la matière, au point de vous en dire si vivement dégoûté ?

– Il y a deux genres de dangers qui guettent les systèmes démocratiques. Il y a les dangers de la politique « politicienne », au jour le jour, qui sont des dangers de petite tactique, brève et locale. Il y a, ensuite, quelquefois venus de loin, des éléments de danger stratégique permanent qui ont à voir avec la conduite de la troisième guerre mondiale. Dans ces événements-là, il y a un certain nombre d'hommes qui doivent être mis en place et un certain nombre d'autres qui doivent être éliminés. Je ne veux pas entrer dans les détails et, finalement, donner des noms. Mais je dirai simplement ceci : très souvent, les candidats, entre guillemets, de l'adversaire potentiel ne sont pas ceux qu'on pense. Mais je n'irai pas plus loin.

– En 1986, en période dite de « cohabitation » politique en France, pouvez-vous imaginer que votre ancien service, qui doit conserver des liens confiants et privilégiés avec l'Elysée et Matignon, puisse fonctionner à plein rendement pour s'opposer à des agressions extérieures de plus en plus graves et diversifiées ?

– Le travail du service est d'informer qui de droit et, en période de cohabitation, d'informer les deux « maisons ». Les affaires que doit traiter le service n'ont rien de politique, elles concernent la protection de la France et, entre autres, la lutte contre le terrorisme.

» On pourrait même y ajouter les grands incendies de forêts. En dehors des fous à la recherche de je ne sais quel plaisir de puissance, il y a aussi des incendiaires qui veulent ruiner l'économie d'une région et celle de la France. Il ne faut pas oublier que la France, à elle seule, a autant, si ce n'est plus, de forêts que tout le reste du Marché commun. Nous sommes vulnérables et il faut se demander à qui profite le crime.

» Tout ce qui est mauvais pour la France est bon pour le terrorisme international. Dans ces affaires, entre les deux grandes « maisons », il ne peut y avoir que l'union devant le danger, un front commun dont il faut souhaiter l'existence.

» Je ne pense pas un seul instant que l'une ou l'autre de ces « maisons » ait envie de faire de la politique « politicienne ». Il s'agit de défendre l'ensemble des Français face à un danger effrayant, le terrorisme, qui va croître dans les temps qui viennent et devant lequel les démocraties libérales sont assez désarmées. Un dernier conseil aux « princes » : il ne faut surtout pas cacher des choses à l'opinion. S'il y a un danger très grave et très grand, il faut mettre les Français dans le coup, sans créer, bien entendu, de psychose de panique. Après tout, il s'agit de leur survie et les Français sont adultes. »

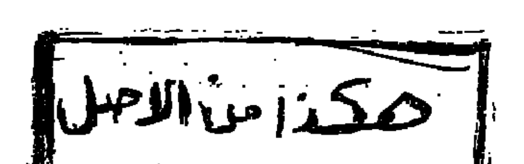
Propos recueillis par
JACQUES ISNARD.

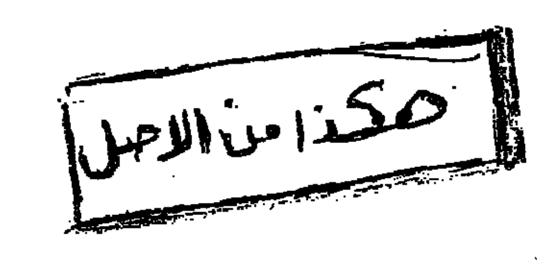
(1) Ont dirigé les services français depuis la Libération : Henri Ribière (février 1946 – novembre 1950) ; Pierre Boursicot (décembre 1950 – septembre 1957) ; Paul Grossin (octobre 1957 – janvier 1962) ; Paul Jacquier (février 1962 – décembre 1965) ; Eugène Guibaud (janvier 1966 – octobre 1970) ; Alexandre de Marenches (novembre 1970 – juin 1981) ; Pierre Marion (juillet 1981 – novembre 1982) ; Pierre Lacoste (novembre 1982 – septembre 1985). C'est aujourd'hui le général René Imbot qui dirige la DGSE. – *(NDLR.)*

(2) En 1983, le groupe pétrolier ERAP a été accusé d'avoir versé des centaines de millions de francs aux « inventeurs » d'un procédé, dits « les avions renifleurs », qui devait permettre de détecter des champs pétrolifères et qui eut un résultat nul. – *(NDLR.)*

(3) M. Jonas Savimbi est le chef de l'UNITA, mouvement d'opposition armée au régime marxiste de Luanda en Angola. Il est soutenu par les Etats-Unis et par l'Afrique du sud. – *(NDLR.)*

(4) M. de Marenches affirme qu'il a refusé de faire « exploiter » ces archives, après avoir, cependant, effectué des sondages dont le résultat, dit-il, fut désagréable, voire pénible. – *(NDLR.)*





Jeux

échecs

N° 1195

NAISSANCE D'UN MAT

(Zurich, 1986)

Blancs : Julian HODGSON (Grande-Bretagne)
Noirs : Simen Agdestein (Norvège)
Système est-indien.

1. g3	d5	13. Ff6	Fé7 (i)
2. Cf3 (a)	Cf6 (b)	14. F×é7	R×é7
3. Fg2	ç6 (ç)	15. Td2	Th8
4. d3	h6	16. Ré2	Ca6
5. b3 (d)	Ff5 (é)	17. Ré3	f5
6. Fb2	é6	18. Th-d1	Cb4 (k)
7. Cb-d2	Fç5 (f)	19. Td7+	Rf6
8. é4 (g)	d×é4	20. ç4	C×a2 (l)
9. d×é4	C×é4	21. Cé5!! (m)	R×é5 (n)
10. C×é4	D×d1+ (h)		
11. T×d1	F×é4	22. Tf7 (o)	Fé5
12. F×g7	Th7 (i)	23. ç5!! (p) abandon (q)	

NOTES

a) Dans ce « *système est-indien* », le plan stratégique des Blancs consiste à attaquer le pion central d5 non pas avec le pion ç, comme dans *le « début Réti »*, mais avec le pion é.

b) Les Noirs ont le choix entre de nombreuses réponses comme 2..., é6 ; 2..., ç6 ; 2..., ç5 ; 2..., g6 et 2..., Cç6.

ç) D'autres schémas sont envisageables : 3..., é6 ; 4. 0-0, Fé7 ; 5. d3, 0-0 ; 6. Cb-d2, ç5 ; 7. é4, Cç6 ou 3..., g6 ; 4. 0-0, Fg7 ; 5. d3, 0-0 ; 6. Cb-d2, ç5 ; 7. é4, Cç6 ou encore 3..., ç6 ; 4. 0-0, Fg4 ; 5. d3, é6 ; 6. Cb-d2. Dans tous les cas, *il s'agit*, pour les Blancs, d'aboutir à la formation d3-é4. A noter que 3..., Fg4 est prématuré : 4. ç4, ç6 ; 5. Cé5, Fh5 ; 6. ç×d5, ç×d5 ; 7. *Db3*.

d) Le double fianchetto est judicieux : en effet, les Noirs ne peuvent obstruer avec leurs *pions* en même temps les deux diagonales a1-h8 et h1-a8.

é) Le schéma adopté par Lasker contre le début Reti.

f) Le développement du F-R en ç5 est souvent joué dans ce type de position mais il n'est pas certain que, en é7, il ne soit pas mieux placé. *Dans* une construction analogue (1. Cf3, d5 ; 2. g3, Cf6 ; 3. Fg2, Ff5 ; 4. d3, é6 ; 5. 0-0, h6 ; 6. Cb-d2, Fç5 ; 7. Dé1!, 0-0 ; 8. é4, d×é4 ; 9. C×é4, C×é4 ; 10. d×é4, Fh7 ; 11. b4, Fé7 ; 12. Fb2) les Blancs eurent un net avantage (Petrossian-Euwe, Zurich, 1953). La manœuvre Dé1 - é4 est bien *connue depuis cette partie.*

g) Mais les Blancs n'attendent pas et se lancent dans cette attaque surprenante. Au plan positionnel, la suite 0-0 - Dé1 - é4 semble cependant préférable à cette innovation agressive, qui donne le pion é4 pour le pion g7 sans obtenir un avantage clair en fin de partie.

h) Si 10..., F×é4 ; 11. D×d8+, R×d8 ; 12. 0-0-0+ et 13. F×g7.

i) Si 12..., Tg8 ; 13. F×h6.

j) 13..., Ca6 est jouable mais 13..., Cd7, plus naturel, est sans doute rejeté par le plus jeune grand maître actuel (dix-neuf ans) cause de la combinaison 14., T×d7, F×f3 (si 14..., R×d7? ; 15. Cé5+ et 16. F×é4) ; 15. F×f3, R×d7 ; 16. F×é4, Th-h8 ; 17. F×h8, T×h8 qui force la nullité.

k) Les Noirs menacent de gagner par 19..., Cd5+ et pensent avoir le temps d'opposer les T après 20. ç4. 18..., Ta-d8 était beaucoup plus prudent et laissait une position équilibrée.

l) La prise de pion a2 repose sur une pointe diabolique après 21. T×b7, Ta-b8 ; 22. Td1-d7, T×b7 ; 23. T×b7, Td8 (menaçant de gagner une pièce par 24..., Td3+ ; 25. Ré2, Cç1+) ; 24. Cé1, F×g2 ; 25. C×g2, Cç1!! menaçant mat, après quoi les Blancs doivent lutter (26. f4, Td3+ ; 27. Rf2, T×b3 ; 28. T×a7, Cd3+) pour ne pas perdre.

m) Quel magnifique coup ! Un réseau de mat apparaît tandis que deux pièces blanches sont en prise.

n) Voici qui perd rapidement, le R noir entrant dans la nasse. Peut-être n'y a-t-il pas de défense, ce que montre Korchnoï : *A)* 21..., Th-f8 ; 22. f4!, F×g2 ; 23. T×b7 (menaçant 24. Td-d7 ; 25 Tf7+), ç5 ; 24. Th7 suivi de Td-d7. *B)* 21..., Ta-f8 ; 22. f4! *C)* 21..., Cç3 ; 22. Tf7+, Rg5 ; ; 23. Tg7+!, Rh5 ; 24. Tç1. Dans toutes les variantes, le gain des Blancs est inévitable.

o) Menace 23. f4+ mat.

p) Et le mat est imparable.

q) Si 23..., f4 ; 24. g×f4+ mat.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1194

G. NADAREICHVILI. 1962.

(Blancs : Ra8, Pa4, d6, g5. Noirs : Rb1, Ch8, Pa3.)

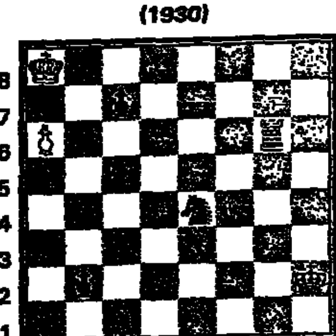
1. d7, Cf7 (ou 1..., a2 ; 2. d8=D. a1=D ; 3. Dd1+, Rb2 ; 4. D×a1+, R×a1 ; 5. a5 et les Blancs gagnent) ; 2. g6, a2 ; 3. g×f7, a1=D ; 4. d8=D, D×a4+ ; 5. Rb7! (et non 5. Rb8?, Db3+ nulle) Db3+ ; 6. Db6, Ra1! et maintenant si 7. D×b3, pat ; si 7. f8=D, Df7+! ; 8. D×f7, pat.
7. f8=T! et les Blancs gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

ÉTUDE

G. MATTISON

(1930)



BLANCS (3) : Ra8, Tg6, Pa6.

NOIRS (4) : Rh2, Cé4, Pb2 et ç7

Les Blancs jouent et font nulle.

bridge

N° 1193

ATTAQUE AU CASINO

Dans cette donne d'un match entre les Français et les Italiens au Festival du *casino* de Deauville, le fameux champion italien Garozzo avait fait une entame que plusieurs spectateurs avaient crue mortelle. Mais le déclarant français Faigenbaum trouva quand *même* une treizième levée.

	♠ AR8765 ♡ A ◇ 54 ♣ V965		
♠ DV4 ♡ V9 ◇ V3 ♣ D108742	N / O E / S	♠ 103 ♡ D10876532 ◇ 102 ♣ R	
	♠ 92 ♡ R4 ◇ ARD9876 ♣ A3		

Ann. : N. *donn.* E.-O. *vuln.*

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Garozzo	Stetten	de Falco	Faigenb.
–	1 ♠	passe	3 ◇
passe	3 ♠	passe	4 ◇
passe	4 ♡	passe	4 SA
passe	5 ♡	passe	5 SA
passe	7 ◇	passe	passe...

Garozzo ayant entamé le Valet de Cœur, *comment Faigenbaum, en Sud, a-t-il gagné* le GRAND CHELEM A CARREAU contre toute défense?

Réponse :

Le déclarant prit avec l'As de Cœur sec du mort, puis il tira toutes ses cartes maîtresses et *sur* le dernier atout *Ouest fut squeezé* à Pique et Trèfle :

♠ DV4 ♣ D — ♠ AR8 ♣ V / ♠ 92 ◇ 9 ♣ 3

A l'autre table, les enchères furent moins précises. Nord aurait pu n'avoir aucun Carreau et c'est pourtant Sud qui bondit à 7 Carreaux :

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Stoppa	Mosca	Reiplinger	Lauria
–	2 ♠	passe	2 SA
passe	3 ♠	passe	4 SA
passe	5 ♡	passe	7 ◇...

L'ouverture romaine de « 2 Piques » promettait une longue à Pique et une seconde couleur à Trèfle. La réponse de « 2 SA » était un relais.

Ouest entama Trèfle dans l'espoir d'une coupe d'entrée chez le partenaire (qui n'aurait pas contré pour éviter un rempli à 7 SA). Sud prit le Roi avec l'As et, après deux coups d'atout et la coupe du troisième *Pique, Lauria abattit son jeu en* expliquant comment il allait faire toutes les levées.

La défense bulgare

Depuis 1983 a été créé un championnat des Balkans qui permet aux milliers de joueurs de pays comme la Grèce, la Bulgarie ou la Roumanie de se rencontrer. Voici une donne où *le* défenseur bulgare fit chuter une manche grâce à un coup technique qui porte un nom historique.

	♠ RD6753 ♡ D ◇ A963 ♣ 64		
♠ A98 ♡ 10732 ◇ V104 ♣ RDV	N / O E / S	♠ V2 ♡ V865 ◇ R87 ♣ 10753	
	♠ 104 ♡ AR94 ◇ D52 ♣ A982		

Ann. : N. donn. Pers. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
–	1 ♠	passe	2 ♣
passe	2 ◇	passe	3 SA...

Ouest a entamé le 2 de Cœur pour la Dame sèche, le 6 d'Est et le 4 de *Cœur de Sud. Le déclarant*, George Chnaris, ayant joué le 3 de Pique du mort, *comment le Bulgare Luben Zaikov, en Est, a-t-il fait chuter* TROIS SANS ATOUT ?

Note sur les enchères :

Le saut à « 3 SA » était conforme au principe anglais qui consiste à « demander les contrats que l'on pense pouvoir faire ». Toute autre enchère n'aurait fait que compliquer inutilement le débat.

Les Olympiades de Miami

Bridgetel retransmet quotidiennement sur Minitel les résultats des Olympiades par paires de Miami et de la coupe Rosenblum qui ont débuté le 14 septembre et qui s'achèveront le 27 septembre.

PHILIPPE BRUGNON.

dames

N° 285

LE NOMBRE ET LA POSITION

Championnat des maîtres des Pays-Bas, avril 1986
Blancs : Geert Van Aalten
Noirs : Banke Bies
Ouverture : Raphaël

1. 32-28	16-21	28. 40-34	24-29! (i)
2. 31-26 (a)	11-16 (b)	29. 33×24	20×40
3. 37-32 (c)	7-11	30. 35×44	19-24
4. 36-31	19-23	31. 39-33	13-19
5. 28×19	14×23	32. 41-36	8-13
6. 33-28	9-14	33. 43-39	23-28!! (j)
7. 28×19	14×23	34. 32×14	21×34
8. 31-27	10-14	35. 44-40 (k)	34-39! (l)
9. 38-33 (d)	23-28	36. 33×44	18-23! (m)
10. 32×23 (e)	18×38	37. 42-38	13-19! (n)
11. 43×32	5-10	38. 37-32	19×10
12. 39-33	14-19	39. 44-39	10-14
13. 44-39	10-14	40. 40-35	15-20
14. 41-37	12-18	41. 45-40	14-19
15. 48-43	1-7	42. 40-34	3-8
16. 50-44 (f)	7-12	43. 39-33	20-25 (o)
17. 46-41	4-9	44. 32-27	8-12
18. 41-36	18-23	45. 35-30 (p)	24×35
19. 43-38 (g)	12-18	46. 33-29	19-24!! (q)
20. 47-41	20-24	47. 29×7	11×2
21. 49-43	14-20	48. 38-33 (r)	24-39 (s)
22. 34-29	23×34	49. 33-29 (t)	30×39
23. 39×30	18-23 (h)	50. 27-22 (u)	17×28
24. 44-39	2-7	51. 26-21	16×27
25. 36-31	7-12	52. 31×44	25-30
26. 38-25	12-18	Abandon (v)	
27. 25×14	9×20		

NOTES

a) Déjà sur le ton de la difficulté. 2. 37-32 est, dans l'immédiat, moins chargé de risques, comme dans la partie *Carron-Cazemier* au championnat de Suisse 1983 (*le Monde* du 19 novembre 1983). Tout paraissait, au demeurant, avoir assez bien commencé pour Carron : 2. ... (21-26) ; 3. 34-29 (26×37) ; 4. 42×31 (17-21) ; 5. 41-37 (21-26) ; 6. 47-42 (18-22)! ; 7. 28×17 (11×22) ; 8. 40-34 (12-18)! ; 9. 45-40 (19-24)! [les Noirs recherchent vite la tempête] ; 10. 50-45 (7-12) ; 11. 34-30 (14-19)!! [intouchable, le maître international Cazemier fait encore monter la tension] ; 12. 40-34 (1-7) ; 13. 32-28 (20-25)!! [renforce l'étouffement] ; 14. 28×17 (12×21) ; 15. 29×20 (15×24)! ; 16. 46-41 (10-14) ; 17. 31-27 (21×32) ; 18. 37×28 (7-12) ; 19. 41-37 (12-17)! ; 20. 37-31 (26×37) ; 21. 42×31 (17-22)! [la tempête devient typhon] ; 22. 28×17 (24-29) ; 23. 34×12 (25×34) ; 24. 39×30 (13-18) ; 25. 12×23 (19×50)! ; 26. 38-32 (50×11), les Blancs abandonnent.

b) 2. ... (18-22) ; 3. 34-29 (11-16) ; 4. 40-34 (13-18) ; 5. 45-40 (20-24) ; 6. 29×20 (15×24) ; 7. 34-29 (10-15) ; 8. 29×20 (15×24) ; 9. 40-34! (21-27) ; 10. 26-21! (17×26) ; 11. 28×17 (12×21) ; 12. 35-30 (24×35) ; 13. 37-31 (26×37) ; 14. 42×24!, gain classique [C. Roddi-P. Maïs, tournoi de Prague, 1983, *le Monde* du 7 avril 1984].

c) 3. 38-32 (18-22) ; 4. 43-38 (7-11) ; 5. 49-43 (1-7) ; 6. 37-31 (21-27) ; 7. 32×21 (16×27) ; 8. 42-37 (11-16) ; 9. 47-42 (20-24) ; 10. 37-32 (16-21) ; 11. 41-37 (13-18) ; 12. 46-41 (14-20) ; 13. 34-29 (18-23)! ; 14. 29×18 (12×23) ; 15. 40-34! (7-11) ; 16. 44-40! (10-14) ; 17. 34-29 (23×34) ; 18. 40×29 (9-13), etc. [Wirny-Stokkel, championnat d'Europe individuel, 1983, *le Monde* du 25 août 1984].

d) 9. 41-36 (5-10) ; 10. 36-31 (4-9) ; 11. 47-41 (20-24) ; 12. 42-37 (13-19) ; 13. 39-33 (8-13) ; 14. 33-28 (2-8) ; 15. 34-30 (1-7) ; 16. 38-33 (23-29)!! [l'amorce d'un étourdissant mouvement en neuf temps] ; 17. 30-25 (29×38) ; 18. 25-20 (14×25) ; 19. 28-22 (17×28) ; 20. 32×5 [dame] (21×32) ; 21. 37×28 (25-30)!! [les Noirs plongent les Blancs dans un tourbillon décisif] ; 22. 43×32 (24-29) ; 23. 35×33 (13×19) ; 24. 5×23 [feu la dame blanche] (18×47)!!, les Noirs dament, + [Boom-Bastiaannet, championnat des Pays-Bas, 1978, *le Monde* du 8 juillet 1978].

e) Le plus fort pour maintenir la double serre sur l'aile droite des Noirs.

f) En raison de l'existence de l'enchaînement sur cette aile, les Blancs n'éprouvent qu'indifférence pour la case 28, les Noirs se dégageant aussitôt par (17-22).

g) Sans craindre (23-28) ; 33×22 (17×28) ; 26×17 (11×31) ; 36×27, etc., =.

h) Les Noirs compensent, partiellement, l'enchaînement de leur aile droite par l'occupation du centre.

i) Affaiblissement de l'aile droite des Blancs laissant parfois présager, dans ce type de position, des tentatives d'enveloppement par (19-24), etc.

j) Une fantastique profondeur de vision de la part des Noirs, dont il *faut maintenant* suivre pas à pas l'ensemble du mouvement.

k) Pour rétablir l'égalité numérique.

l) Les Noirs poursuivent leur action en sacrifiant ce pion pour attaquer ultérieurement le pion à 14 et conserver le gain du pion.

m) L'ultime préparatif avant l'attaque.

n) L'attaque assurant le +1.

o) Les rescapés de l'aile droite se trouvent neutralisés.

p) Optant désespérément pour un gambit.

q) Coup de position assassin, qui se situe toujours dans le mouvement des Noirs conçu au trente-troisième temps.

r) C'est ici que la différence numérique d'une unité se révélera décisive après le coup de position 46. ... (19-24)!!.

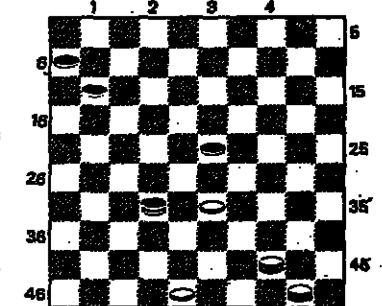
s) Evidemment.

t) La toute dernière et belle tentative des Blancs pour égaliser.

u) La pugnacité des Blancs prend son ultime ampleur.

v) La loi du nombre et de la position.

Problème M.-J. KUIPERS (Pays-Bas) 1972



Les Blancs jouent et gagnent.

Sans vous reporter à la solution, effeuillez (difficile) cette finale, ou gerbe de coups inattendus, de raffinements irrésistibles.

● SOLUTION 44-49 !! (32-16, a) 33-29!! [un délice] (23×34) 50-45!! (34-39, b) 45-34 (39×30) (48-42! [et non 48-43] (30-35, m) 42-38 (16×43) 49×7! (6-11) 7×16 (35-40) 16-11 (40-45) 11-50!, + par blocage. Fabuleuse marche!

a) (32-41...) 49-32 (41×39...) 50×19..., +.

b) (34-40) 45×12! (11-17) 12×21 (16×27...) 49×..., +.

● Un instrument indispensable pour progresser rapidement : l'organe officiel de la Fédération française du jeu de dames. *Onze numéros par an*, comportant trente à trente-deux pages d'analyses de parties de grands maîtres, de phases de parties, de coups pratiques de haut niveau (exécutés en jouant pour la plupart), de problèmes, de résultats de compétitions, d'annonces de compétitions, d'adresses de clubs, etc. Montant de l'abonnement annuel : 120 F. Le règlement doit être établi à l'ordre de la Fédération française du jeu de dames et transmis directement à son secrétaire général, M. Henri Macaux, 44, rue Brizard, 33000 Bordeaux. Se recommander du chroniqueur.

JEAN CHAZE.

mots croisés

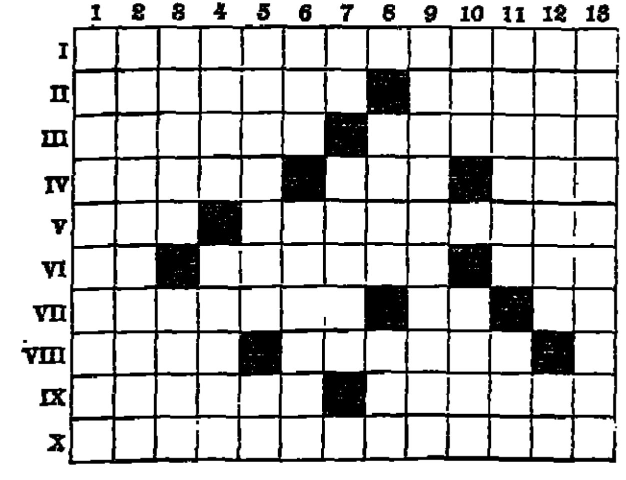
N° 424

Horizontalement

I. Voudrait-on y renouveler 89 ? – II. Peu en vivent, heureusement. Beaucoup en vivent, heureusement aussi. – III. Ainsi vêtue, on prend facilement la pose. En fit une moitié. – IV. Ça peut faire aussi bien que blanchir. Doublé, ce n'est pas du sérieux. Ondes antiques. – V. *Possessif. Pour une première.* – VI. Grec au stade ou grecque dans les livres. S'est fait souvent voir chez les Grecs. C'est presque une mer grecque. – VII. Il en fait, du beau. On a dû l'avaler, de droite à gauche. Personnel, dans le même sens. – VIII. Personnel troublé. Il a un peu de bouteille. – IX. De tous les bords on peut en viser le centre. L'assouvir, oui, mais en se tenant à l'abri ! – X. Abattent.

Verticalement

1. Fait tiquer Tonton. – 2. Ont eu droit à un examen rapide. – 3. De ci, de là. A première vue, il n'a pas *sa raison.* – *4. Utile pour la pierre.* A du rythme. – 5. Les dire passe encore mais les faire ! Se mange ou, doublé, se chante. – 6. Reste coi. Bon docteur. – 7. Un maître. Sur place. – 8. Sur les chemins du pouvoir. En sabir. – 9. Font sensation. – 10. Dans la pivoine. Une autre maître. – 11. C'est sa fourrure qui fait envie. N'a pas navigué en solitaire. – 12. Encore mieux qu'un lifting. Dans l'air. – 13. Egratigne avec douceur.



SOLUTION DU N° 423

Horizontalement

I. Anatoly Karpov. – II. Toléré. Vrille. – III. Mille. Hai. Ion. – IV. Oral. Rasade. – V. Sciures. Série. – VI. Pi. Rêvée. Segr. – VII. Hélice. Rosine. – VIII. Equestre. As. – IX. Rueul. Oïdiums. – X. Etrésillonnée.

Verticalement

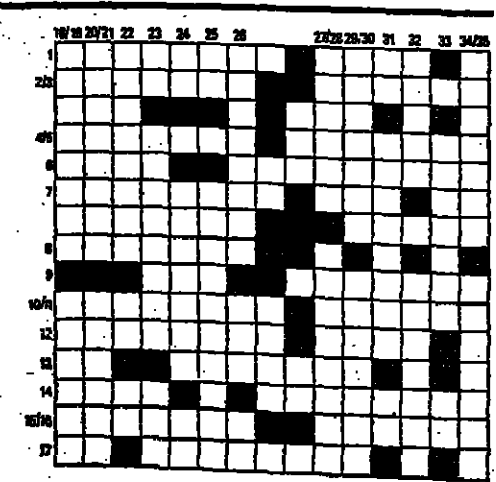
1. Atmosphère. – 2. Noircie. Ut. – 3. Allai. Leer. – 4. Tellurique. – 5. Ore. Reculs. – 6. Le. Rêvée. – 7. Hase. Sol. – 8. Kvas. Ertil. – 9. Arias. Ordo. – 10. Ri. Dessein. – 11. Pliérai. Un. – 12. Olo. Igname. – 13. Vengeresse.

FRANÇOIS DORLET.

anacroisés ®

N° 424

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais inplaçables sur la grille. Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)



Horizontalement

1. EEMOPRUV. – 2. CEEENRST (+ 1). – 3. ACEGIR (+ 3). – 4. ADIMORR (+ 2). – 5. BEGILNO (+ 1). – 6. AAEILNT (+ 2). – 7. EEINRTTZ. – 8. EEILSSS (+ 1). – 9. AEFFGRU. – 10. DEEIMNNS. – 11. AEEILN (+ 1). – 12. CEEOSTTU (+ 1). – 13. ACEENSS. – 14. AAEIINST. – 15. AERRSSU (+ 3). – 16. AEFNNT (+ 1). – 17. EEINRSUV (+ 1).

Verticalement

18. EMOPRSTU. – 19. CEEIRT (+ 4). – 20. EEIINRTT. – 21. ABNOSU. – 22. AACINORS. – 23. AEIRSSTT (+ 7). – 24. EEEIMNS. – 25. EELNRSTU. – 26. EEEIRRRV (+ 1). – 27. CEILLS (+ 1). – 28. AEELMMNR. – 29. EIIMORT. – 30. AAEFINS. – 31. ABEEFIIT. – 32. AEILNSS (+ 5). – 33. AEINQSU. – 34. ABEEHST. – 35. EEGRRST.

SOLUTION DU N° 423

1. LOBAIRE (LOBERAI BARIOLE). – 2. EPOUSER (POREUSE). – 3. HISTONE, protéine animale et végétale. – 4. IRREFUTE. – 5. IRENISME, œcuménisme (MINIERES). – 6. TENACITE. – 7. CLAIMS, concession minière (CALMIS). – 8. DELITEE. – 9. INGENUS. – 10. SPARTS, herbe (SPRATS). – 11. HEMATIE. – 12. AVEULIR. – 13. AVANCERA (CARAVANE). – 14. RIGODON. – 15. PAGODE (DOPAGE). – 16. THEATIN. – 17. SIEENT (ETEINS SENTIE). – 18. RECASERA (ECRASERA). 19. LOINTAIN. – 20. HERBUS. – 21. ENNUIE. – 22. BURINAGE (BAIGNEUR). – 23. MEGOTE. – 24. BASOCHE, ensemble des gens de loi. – 25. INFECOND. – 26. SIROTAT (SORTAIT). – 27. ENTITES (ETEINTS TEINTES TETINES TINTEES). – 28. DEPRAVE (DEPAVER). – 29. PIONCERA (COPINERA PONCERAI PROCAINE RAIPONCE). – 30. OSCILLER (COLLIERS). – 31. ENTAMA (AMANTE AMENAT EMANAT). – 32. TRUCAGES. – 33. SOMMITES. – 34. ENIEMES. – 35. MIRADOR (DORMIRA MORDRAI). – 36. DERASERA.

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

Voyages

Balade mexicaine sur les traces de Juan Rolfo.

LOIN D'ACAPULCO

Par
Jean-François Duval

JUAN RULFO est mort au début de l'année. Mais, à l'instar de ses personnages, dont les voix dans le petit village de Comala se font entendre d'outre-tombe, comme si entre la vie et la mort il n'était pas vraiment de frontière, Rulfo parle encore, tandis que je me souviens de ce voyage au Mexique, était-ce hier ou avant-hier ? Je suis à Acapulco, où se réunit un *tianguis* touristique. Trois jours durant, plusieurs milliers d'exposants et de visiteurs venus des quatre coins de la planète se pressent dans un vaste hall de convention pour échanger des cartes de visite, dans un stupéfiant ballet.

A toute heure du jour, des shows audiovisuels projettent sur des écrans géants les images de lieux de rêve : Cozumel, Ixtapa, Cancun. Dans des centaines de stands, on vend le Mexique des plages d'or et des grands hôtels. Un Mexique en diapositives et en catalogues, emballé, empaqueté et prêt à emporter. Et, chaque soir, quand le centre de convention ferme ses portes, commence la fête des agents de voyages et des *tour operators*, ballottés d'un palace à l'autre, de cocktails en réceptions, du bar à la piscine et de la piscine au « night ».

Les gens que je côtoie semblent porter un masque hilare et s'étourdir vainement dans une frénésie de sexe et d'alcool, comme s'ils dansaient sur le bord d'un volcan. Et tout cela respire une légèreté inquiétante – poudre de lumière jetée sur une dureté insoupçonnée.

Car le Mexique, m'a-t-on dit, est un pays, où toutes choses sont ambiguës, avec des arrière-plans et des réalités secondes, qui se jouent et se confondent à tel point que l'on ne sait jamais ce qu'elles reflètent, du réel ou du surréel.

Quelques jours plus tôt, j'ai vu à Mexico, lors d'une représentation du ballet folklorique, un fin rideau sur le devant de la scène filtrer la réalité montrée, pour lui conférer un aspect double et projeter les événements évoqués dans une sorte d'au-delà mythique. Le Mexique est un pays de masques et de statues, un décor vide, hanté par la présence encore palpable de civilisations disparues ou invisibles, d'anciens dieux aux figures cruelles et menaçantes. Un pays de fantômes : à tout moment, on s'attend à voir resurgir ceux de la Révolution et de la paysannerie opprimée.

Quant à moi, je veux absolument me procurer deux ouvrages de Juan Rulfo, *Pedro Paramo* et *el Llano en llamas*. Voici peu, j'ai en effet entendu parler de cet auteur tombé dans le silence depuis plus de trente ans. Bien qu'il n'ait écrit qu'un court roman et un recueil de nouvelles, on dit de lui que c'est une figure de légende de la littérature d'Amérique latine. Comme si son œuvre tirait force de son absence et que son silence était parlant.

Laissant derrière moi les grands hôtels, je pars de l'autre côté de la baie, vers le centre de la ville. Par la vitre de l'autocar, j'aperçois des VW blanc et jaune, voisinant étrangement dans le trafic avec de grosses américaines. Un coup du plat de la main contre la tôle qui résonne jusqu'au bout du car bondé, et le chauffeur ralentit, à peine – juste le temps de laisser le passager s'échapper comme un fruit qui tombe d'une grappe. Là, dans le centre, le ciel est de plomb, les nuages pèsent. D'un côté de la rue à l'autre, un enchevêtrement de fils électriques dessine une lourde courbe avec, en dessous, le chaos des voitures, le ronflement des moteurs, l'agression des klaxons. Me voilà sur le trottoir. A côté d'une salle de cinéma où passe un film fantastique : *Mujeres enjauladas y azotadas*. Une histoire de femmes prisonnières dans l'île du Diable, violées et fouettées par des gardiens dépravés. *Sexo y violencia ! Sadismo y rebelion !*

Nulle librairie en vue, mais tous les cent mètres, des kiosques à journaux. Des dizaines de petits fascicules en bandes dessinées, de tout format, sont exposés à plat, presque à même le sol : *Moralejas, Muertes tragicas, Hombres intrepidos*. L'imaginaire dans la rue. Vendu par une fillette plongée dans une aventure qui lui fait tourner les feuillets minuscules à une allure incroyable.

Je longe les façades, vert crémeux, bleu turquoise, roses. Un mélange de couleurs vives et de blanc sali, janni. Un labyrinthe où je m'égare. « *Vous voyez, là-bas, le Tintro Singer ? C'est par là.* » De temps à autre, des voix m'escortent, me ramenant sur le bon chemin. Mais lorsque je tourne au coin de la ruelle, je n'aperçois que de nouvelles façades, trompeuses et magiques. Brusquement, l'une d'elles s'ouvre sur des machines à coudre Singer, exposées là comme les derniers modèles Chevrolet. Dans le magasin vide, trois vendeuses attendent, figées comme des mannequins en plastique. Vivantes ? Mortes ? L'attente... Je ne sais encore à quel point elle recèle, jusqu'à la fin, le secret de mon voyage.

Alors que je n'y compte plus vraiment apparaît une librairie, à l'intérieur sombre, où je pénètre. Sous des couvertures défraîchies, Xaviera Hollander voisine sur de grandes tables avec Sherlock Holmes, et Frankenstein avec Jean Piaget. Sur une table réservée s'étalent *El Manifiesto del Partido Comunista, Cronica de una muerte anunciada, El laberinto de la soledad*. Il y a encore des traités de logique, d'informatique, de géologie, des éléments d'océanographie. Toute la bibliothèque de Babel est exposée là, dans le désordre, tandis qu'au plafond, dérisoires, de grandes pales de ventilateur tournent, sans créer le moindre souffle d'air, brassant le vide.

S'asseoir sur la place.
Faire le silence en soi.
Se laisser envahir.
De bruits, d'odeurs.
Du rire des fillettes
alors que le soir tombe.

Jusqu'à la fin de l'après-midi, je marche au hasard. Avec, dans mon baluchon de laine, deux livres de Juan Rulfo enfin dénichés. C'est une déambulation sans but, qui m'amène sur la grand-place, plantée d'arbres. Le soir, un semblant de fraîcheur, beaucoup de monde, une atmosphère calme et paisible. Autour de la vasque d'une fontaine, assis sur un petit muret, des enfants sucent des glaces. Un marchand vend des ballons, leur grappe flottant doucement au-dessus de sa tête. Des cireurs de chaussures attendent les clients. Quelqu'un fait des bulles de savon.

Vies fragiles et impalpables qui montent et descendent dans l'air, puis éclatent légèrement. Le souffle s'envole dans ces petites prisons. Bulles gonflées de paroles.

Me revient en mémoire la conversation téléphonique que j'avais eue dans la matinée avec Juan Rulfo. Sa voix si lointaine, la communication deux fois coupée, la difficulté à se faire comprendre : nous, comme des marionnettes agitées par une main invisible.

Sur la place, deux gamins, deux jumeaux, font mouvoir au bout de leur fil de petites souris bizarres que l'on retrouve d'un bout à l'autre du continent. Tout le frémissement de la souris plus vraie que nature : à l'intérieur, la bobine de fil, en se déroulant, provoque soubresauts, secousses, virevoltes.

Un jouet dérisoire, mais avec dans sa futilité même un je-ne-sais-quoi de profond, qui restitue la part de l'éphémère et la saveur de l'instant.

Le lendemain, je me dirige vers San-Cristobal-de-las-Casas, à 700 kilomètres à l'est, dans les montagnes du Chiapas. Rulfo est quelque part au bout de mon voyage, comme s'il en représentait le but ultime, le moment de vérité. Comme si tout devait finir en littérature, ne jamais exister qu'à travers un texte.

Et je ne peux m'empêcher de tisser des analogies entre ma pérégrination et le cheminement de Juan Preciado, son protagoniste, dont je déchiffre péniblement en espagnol la quête dans *Pedro Paramo*. Comme lui – parti sur la route de Comala à la recherche de son père, et qui s'aperçoit que tous les personnages auxquels il a affaire sont des morts, – je navigue entre des réalités contradictoires. Dans mon esprit, la fiction vient brouiller les données de mon voyage. Comme lui, j'ai la tête « *pleine de bruits et de voix. De voix, oui. Et ici, où l'air était rare, elles se faisaient mieux entendre* ». Mais sur cette petite place écartée de San-Cristobal, où je m'arrête, l'air est tout plein de rires de fillettes. A quoi bon tant de vaines poursuites ? Tout n'est-il pas là ? S'asseoir sur la place, s'immobiliser. Faire le silence en soi et se laisser envahir : de bruits, d'odeurs. Du rire de ces fillettes alors que le soir tombe. Des pétards qui éclatent quelque part dans la ville.

A sept heures moins le quart, vacillement de la lumière dans les luminaires. Soudain, des globes d'or sur le velours du ciel qui s'approfondit. Quatre boules d'or aux quatre coins de la place. Le visage des fillettes a pris des couleurs orangées. Tout, dans l'enceinte de la place, semble chaleureux.

Peu à peu, que je rencontre Juan Rulfo ou non me paraît perdre de son importance. L'après-midi même, assez bizarrement, j'ai trouvé dans une petite librairie de San-Cristobal un troisième ouvrage de lui. Un recueil contenant ses scénarios de films ; des photographies de lui acteur, d'autres prises par lui – l'une de ses passions, disait la préface. Comme un ouvrage posthume, puisque Rulfo n'avait écrit, voilà bien longtemps, que les deux livres en ma possession. Après quoi, le silence.

Et maintenant, je n'en doute plus, il ne restera pour moi qu'une voix au téléphone, dont l'écho s'amplifie d'une façon étonnante, résonnant d'autant plus fort à travers son œuvre et prenant de la sorte tout son sens.

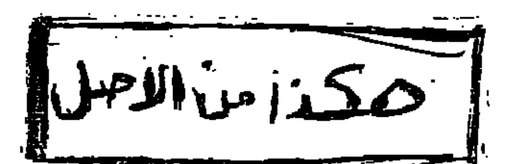
Au moment de quitter la petite place, de nouveau cette intuition, persistante, qu'il ne faut pas bouger. Et, subitement, une déflagration retentit, faisant vibrer le silence. J'entends des cris. Des pétards que l'on fait sauter dans les rues avoisinantes, de plus en plus près.

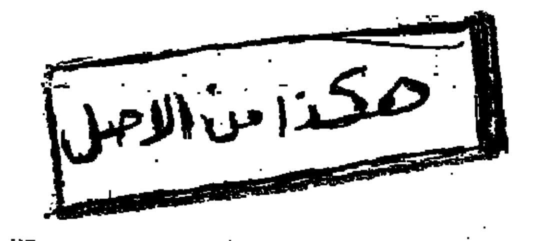
(Lire la suite page 24.)

▶ Paru en traduction française en 1959 dans « La Croix du sud » que dirigeait Roger Caillois, le livre de Juan Rulfo *Pedro Paramo* (1955) a été réédité en 1980 dans la collection « L'imaginaire » chez Gallimard.

▶ Un prix Juan-Rulfo sera décerné pour la première fois, le 24 septembre, au Centre culturel du Mexique à Paris, et un spectacle tiré de *Pedro Paramo* présenté jusqu'au 25 octobre (tél. : 45-49-16-26).

▶ Jean-François Duval, journaliste, est l'auteur d'un recueil de récits, *les Proscrits*, à paraître en novembre aux éditions de l'Aire, à Lausanne, et coauteur d'un livre de reportages sur les Suisses d'outre-mer, *Des Suisses pas comme les autres* (éd. Construire, 1983).





LOIN D'ACAPULCO

(Suite de la page 23.)

Une foule monte à ma rencontre. Et devant tourniquent des hommes, chacun sur ses épaules une armature en forme de taureau, hérissée de feux d'artifice. Des hommes transformés en véritables boules de feu et de lumière roulent dans la rue, au milieu de la nuit.

L'un après l'autre, comme une traînée de poudre, ils s'enflamment et déboulent dans la foule, des soleils tourbillonnants, éclatant en détonations multiples. Les gamins refluent devant la charge de ces taureaux de lumière, s'écartent en hurlant et en riant. Leurs cris de frayeur se confondent avec le sifflement des engins qui fusent dans l'air.

Des fusées partent de partout. On les allume, une légère impulsion du bras et elles filent droit dans la nuit, fléchant les ténèbres. Juste au coin des rues, pour faire croire que la fête est partout, on lance des pétards, dont l'éclat rougeoie sur les murs. Devant le cortège s'avancent un fifre et un tambour, puis des guitaristes, un violoniste et un trompettiste. Un tempo alerte, allègre. La fête de San-Antonio. Et la foule continue à monter vers moi, vers cette place, comme si je l'attendais là.

Le silence est rompu. C'est une réponse à mon attente. Un signe que je ne me suis pas trompé. Une coïncidence, mais qui m'apparaît si fabuleuse que tout ce que je peux savoir, deviner d'insolite dans le Mexique m'apparaît justifié, confirmé.

Finalement, il y aura quand même cette rencontre avec Juan Rulfo – dans le hall de l'Hôtel Elysée-Marignan, à Paris. Un Juan Rulfo dans un costume sombre et un peu défraîchi, lui-même les traits fatigués, vieilli par rapport aux photographies de lui qui figuraient dans le livre trouvé à San-Cristobal. Mon tort avait bien été de faire intervenir l'auteur. Celui-ci, dit-il alors, à propos de son œuvre, ne doit pas intervenir. Il faut l'annuler. J'aurais dû faire comme lui avec ses personnages. Ils n'ont pas de visage, pas de corps. Des silhouettes mortes. Hors de l'espace et du temps. Pas de description, pas de narration. Juste des voix qui parlent.

J.-F. DUVAL.


FRANÇOISE NUNEZ

TROPIQUES SOUS VERRE

C'est à Vienne,
ou plutôt à côté.
C'est un hôtel,
et un microclimat.
Tropical.
Pour séminaires
au chaud.

ILS ont l'œil vif et l'allure sportive ; mais aussi la cravate rose et la silhouette de jeunes loups de la pub. Drôles de « GO » que ces businessmen qui vous tendent des cartes de visite aux titres ronflants : project manager, marketing and sales manager, etc. Déjà comme des poissons dans l'eau dans un décor pourtant loin des cases, des cocotiers et des paréos : un hôtel cinq étoiles (marbre à gogo, jardin intérieur et cent quatre-vingt-quinze chambres spacieuses, dont cinq suites) situé dans la banlieue de la capitale autrichienne.

New look pour un Club Méditerranée qui, assis sur un magot de quelque deux cent cinquante mille fidèles, s'est découvert, un beau matin, la presque quarantaine. Une affaire qui tourne, certes, mais un risque de routine propre à tarabuster un Gilbert Trigano qui sait bien que qui n'avance pas recule. Derrière l'homme d'affaires, il y a un homme d'idées.

Voilà trente-six ans, le Club lançait le premier village de vacances. Aujourd'hui, les congés se fractionnent de plus en plus et les loisirs péri-urbains se développent rapidement. Les temps changent, la demande aussi. D'où l'idée de lancer un nouveau concept de loisirs et d'installer, près des grandes villes, des espaces ludiques où les citadins pourront, l'espace d'un instant, se replonger dans une ambiance de vacances.

Ici entrent en scène deux personnages : un promoteur autrichien, Hans Dujsik, et un architecte de talent, Worajnowski, spécialisé dans la construction de maisons individuelles. De leur association naîtra, début 1983, à une dizaine de kilomètres du centre de Vienne, l'Eldorado Park Hotel.

Cet ensemble de 90 000 mètres carrés comprend un hôtel, plusieurs restaurants, un centre de congrès, des installations sportives ultra-modernes. Surtout, une originale pyramide translucide de 40 mètres de haut abrite un espace aquatique de 2 700 mètres carrés, véritable univers tropical au cœur de l'Autriche. Là, dans une température ambiante de 30 degrés, on peut aller de criques en plages dans une eau bleu lagon aux vagues intermittentes, en serpentant au milieu d'une végétation luxuriante. Des palmiers à deux pas du Danube !

Une réalisation étonnante, qui n'en connaît pas moins des difficultés financières. Fin 1985, l'affaire bat même sérieusement de l'aile. Quelqu'un glisse à l'oreille du propriétaire le nom de Trigano, qui se voit ainsi amener sur un plateau son rêve soudain réalisé ! Le 30 septembre, le groupe austro-suisse Eldorado et le Club signent un accord créant une société commune qui sera chargée d'installer, près des grandes villes du monde, des espaces de loisirs recréant une ambiance tropicale.

Le Club s'en voit confier la gestion, l'animation et la commercialisation, Eldorado apportant, de son côté, sa maîtrise des technologies nécessaires à la création de tels espaces.

Ainsi, depuis le début de l'année, le Club, qui a loué ce complexe pour vingt ans, a pris les choses en main. Pour Gérard Parachou, responsable du projet, plusieurs clientèles sont visées. D'abord les touristes classiques attirés par Vienne et qui trouveront, à l'écart de la ville (et de ses hôtels réputés coûteux) un hébergement original offrant une gamme de loisirs beaucoup plus étendue qu'un établissement traditionnel. Ensuite, les hommes d'affaires, qui apprécieront également de pouvoir, une fois leur journée achevée, se détendre dans un cadre agréable et sportif.

Restent les deux véritables piliers de cette pyramide des temps modernes. D'abord la clientèle des congrès et autres séminaires, créneau en pleine expansion et déjà exploité par le Club dans certains de ses villages. Ensuite la clientèle locale, pour laquelle le City Club – ainsi a-t-il été rebaptisé – entend fonctionner comme un véritable club, dont on pourra devenir membre moyennant une cotisation annuelle ou mensuelle, ou auquel on accédera à la journée. Un club dont la qualité des équipements n'aura rien à envier aux meilleurs établissements de ce genre, qu'il s'agisse du tennis (quatre courts couverts), du golf (un très beau practice) ou du centre de remise en forme avec salles de gymnastique, de musculation, d'aérobic, de massage, de bronzage et de sauna. De quoi séduire les Viennois et les hôtes de passage qui auront accès à toutes ces installations.

Soucieux d'accroître la rentabilité du complexe, les responsables du Club entendent plus que doubler, d'ici au printemps prochain, la capacité hôtelière d'un City Club Vienna qui bénéficierait alors des fameuses « économies d'échelle ». Un raisonnement qui conduit le Club à envisager le lancement d'une chaîne de pyramides tropicales, en cas de succès de cette expérience. Des projets existent et des négociations sont en cours pour Paris, Londres et New-York.

Instrument de relance, ce nouveau produit entend se démarquer de l'image traditionnelle du Club et servir à la conquête d'une clientèle aux motivations et aux goûts différents, voire d'une clientèle jusqu'ici réfractaire à l'esprit des villages. Pour le Club, il s'agit également de faire la preuve qu'il peut tenir dignement sa place dans l'univers des cinq étoiles de loisirs. « *Un domaine où*, relève Gérard Parachou, *le client doit pouvoir se faire servir une omelette à l'estragon à 3 heures du matin et prendre son petit déjeuner au lit.* » Des idées vraiment saugrenues, il est vrai, pour un « GM » normalement constitué.

PATRICK FRANCÈS.

REPÈRES

Le City Club Vienna est vendu « à la carte ». D'abord en simple journée hôtelière : 600 F par personne en chambre double (avec petit déjeuner) et 900 F en single. Ensuite en « forfait week-end » : à partir de 3 900 F par personne, du jeudi au dimanche ou du vendredi au lundi, en chambre double avec avion, transferts, nuits et petits déjeuners et à partir de 4 500 F du jeudi au lundi. Toutes ces formules comprennent le libre accès à la pyramide et aux activités qui s'y rattachent. Enfin, on peut y ajouter, sur place, un forfait touristique à 4 070 F comprenant visite de Vienne, spectacle équestre, messe chantée, soirée dans une auberge et spectacle à l'Opéra suivi d'un souper.

Informations et inscriptions dans les bureaux du Club, ou, en province, dans les agences Havas. A Paris, place de la Bourse, 75002 Tél. : 42-61-85-00.

AUTOUR D'UN PLAT

LES ESCARGOTS

Par
La Reynière

SALVADOR DALI a déclaré un jour : « *Je suis pour Raphaël et les escargots.* » Comus seul sait pourquoi ! Peut-être parce que le poète équatorial, son presque compatriote, a écrit : « *Caracol, minima cinta métrica con que Dios mide el campo* » (« Escargot, minime ruban métrique avec lequel Dieu mesure la campagne ») ?

Caracol ? Nous arrivons ainsi à l'étymologie. Sa coquille l'a fait surnommer *helix* par les Romains, mais, avec son apparentement à la limace, qu'ils appelaient *limax*, il est devenu *le cochlolimax (κοχλοξ, kocklos* = coquille, en grec). D'où notre colimaçon. Et c'est dans le Ménagier de Paris (XIVe siècle) que l'on trouve pour la première fois le mot « *escargoles* » : « *Les limaçons que l'on dit escargoles, frits en huile et oignons, sont pour les gens riches.* »

Les dits gens riches, aujourd'hui, méprisent les escargots, et les autres les dédaignent. Mais c'est peut-être aussi que, à la maison, ils sont longs à préparer, et, au restaurant, souvent douteux et d'origine incertaine !

Si *limaçon* a donné *luma* (en Poitou) et *limassole* (Dauphiné), escargot est devenu *cagouille* (en Charente, *cagaraulau* (en Languedoc), *cantareu* (en pays niçois) etc.

Pour le gourmand, ce gastéropode qui nous vient de Chine se résume en gros bourgogne et petit gris. Les premiers, presque toujours servis en coquille enduits d'un beurre fortement teinté d'ail. Les seconds, et selon la province, connaissent bien plus de préparations, souvent décoquillés.

L'une des plus savoureuses semble bien oubliée (à Paris du moins) : les escargots « à la suçarelle » que naguère on trouvait rue Sainte-Anne, chez « Ugène et Coralie ». Les petits gris, coquille incisée à la partie opposée à l'orifice, sont cuits dans un fond d'oignons, tomates, ail, persil, chair à saucisse revenus à l'huile d'olive et mouillés de bouillon.

On aspire les escargots, servis dans leur jus de cuisson, par l'orifice : le trou à l'autre extrémité permet à celui-ci de jaillir dans la bouche, d'où le nom du mets.

La nouvelle cuisine trouve plus élégant (et plus rentable, surtout) de proposer les escargots « en feuilletage », beaucoup de feuilletage et quelques gastéropodes venus du froid. Préférons les petits gris à la charentaise (cagouilles) de Joël Girodot *(la Tonnelle saintongeaise,* 32, bd Vital-Bouhot, dans l'île de la Jatte, tél. : 46-24-43-15).

Et, si nous parlons bourgognes, alors allons les chercher chez les classiques. Au chablis à *la Bourgogne* (6, avenue Bosquet, tél. : 47-05-96-78) ; *Chez Gramond* (5, rue de Fleurus, tél. : 42-22-28-89) ; au *Pouilly-Reuilly* (68, rue André-Joineau, au Pré-Saint-Gervais, tél. : 48-45-14-59), où ils voisinent avec les œufs meurette et l'andouillette au pouilly ; enfin au *Régent* (97, rue du Cherche-Midi, tél. : 42-22-32-34), où M. Robert Benoist les accompagne d'un beurre – d'escargot, bien sûr ! – mais léger, mousseux, savoureux et digeste.

Autres bons escargots parisiens, ceux en « poêlée bohémienne » de *Laudrin* (154, boulevard Péreire, tél. : 43-80-87-40) et ceux du *Mercure galant* (15, rue des Petits-Champs, tél. : 42-97-53-95), dits « brûle-port » et servis dans un champignon parfumé au basilic.

Il y en a d'autres, évidemment !

Mais, si vous entendez les servir à la maison, commandez-les à M. Paul Aussourd (10, villa Laugier, tél. : 42-25-91-95). Cet homme de bien travaille et le bourgogne et le petit gris (mais toujours des frais !). C'est lui qui fournit, entre autres, *l'Ambassade d'Auvergne* (22, rue du Grenier-Saint-Lazare, tél. : 42-72-31-22), où on les trouve aux noix.

Oui, d'autres cartes proposent le gastéropode en question. « *J'ai toujours eu la manie,* écrivait Gide, *de faire des stations, complètement immobile, à observer des escargots...* » Lui se mettait au pied d'un arbre. Vous, ce sera devant la carte affichée ! ■

SEMAINE GOURMANDE

CHARLOT, ROI DES COQUILLAGES

On ne reconnaît plus la vieille maison de la place Clichy ! Entièrement redécorée, le rez-de-chaussée à la fois agrandi et resserré par la refonte des cuisines et surtout débarrassé des fresques sinistres qui l'enlaidissaient plus encore, le premier lumineusement transformé, tout ici brille de mille feux.

La carte est « marine », bien sûr ! Le banc des fruits de mer à la porte en témoigne, et c'est à peine si les carnivores trouveront un plat de bœuf, un de veau et un d'agneau. Mais la bouillabaisse traditionnelle (avec ou sans langouste), la bourride, le merlan Colbert (d'ailleurs pas tout à fait selon la règle), les sardines grillées, la sole « Raimu », suivent les coquillages les plus frais, les crustacés les plus goûteux. Quelques desserts et beaucoup de vins, blancs surtout. Je signalerai le cassis la Ferme blanche 1985, intelligent et faisant merveille sur le « plateau Charlot » (179 F). Compter 350/400 F.

▶ *Charlot, roi des coquillages*
12, place Clichy (9e).
Tél. : 48-74-49-64.
Pas de fermeture.
Parking 11, rue Forest.
DC-AE-CB-Eurocard.

CLODENIS

Deny Gentès est un excellent cuisinier, on le savait. Dans sa petite maison confortable, il poursuit discrètement son petit bonhomme de chemin ; à travers les plats classiques (brandade de morue, aile de raie beurre noisette, tête de veau ravigotte, blanquette de veau, etc.) et moins courants (magret fumé, salade au gingembre, foie gras chaud aux pommes caramélisées). Quelque six ou sept légumes qui peuvent, version végétarienne, être servis en assortiment. Pain aux noix, glaces et sorbets « maison ». Aux déjeuners, un menu « affaires » (165 F) et aux dîners un menu (190 F), plus vin et service, mais comprenant deux plats, fromage ET dessert. A la carte, compter 250/300 F.

▶ *Clodenis*
57, rue Caulaincourt (18e).
Tél. : 46-06-20-26.
Fermé dimanche et lundi.
AE-CB-DC.

LES ARETES

Nouveau chef-patron pour cette vieille enseigne : Serge Bleesz, qui nous vient d'Alsace. Il ajoute donc son foie gras aux poissons (salade de sole et foie gras, par exemple : 100 F), prépare la bouillabaisse à sa façon (360 F pour deux), et, dans les desserts, propose une excellente tarte aux noix et un granité au bordeaux. Ce qui donne, avec un excellent sancerre rouge de Bué, une addition de 250/300 F.

▶ *Les Arêtes*
165, bd du Montparnasse (6e).
Tél. : 43-26-23-98.
Fermé samedi midi et lundi.
Parking Montparnasse.
AE-CB.



هكذا من الاصل

Le Monde

SPORTS

VOLLEY-BALL

Alain Fabiani : de l'or au bout des doigts

MONTPELLIER
de notre envoyé spécial

MEILLEUR passeur du monde. L'homme n'a rien d'un contrebandier ni d'un petit pourvoyeur de drogue. Pourtant, Alain Fabiani est bien le « caïd » d'une *french connection*. Mais cette filière-là a pignon sur rue. Elle fonctionne au grand jour depuis dix-huit mois à Montpellier. Et elle distille un produit au-dessus de tout soupçon : du volley-ball haut de gamme, à la française. Sans doute l'un des meilleurs joueurs de la planète, il pourrait bien valoir à l'équipe tricolore une place parmi les trois premiers des onzièmes championnats du monde de la spécialité, qui auront lieu dans huit villes de l'Hexagone, du 24 septembre au 5 octobre.

Les dix doigts d'or d'Alain Fabiani caresseront beaucoup de ballons pendant cette quinzaine. Surnommé le Platini du volley-ball pour son coup de griffe magique sous le filet et ses feintes déroutant l'adversaire, il tient entre ses mains une des clés de la réussite de la sélection française.

Le passeur donne le ton. Sa maîtrise technique, ses improvisations dans l'exécution des combinaisons, son sens de l'adversaire, son instinct du jeu en font un homme-orchestre au même titre qu'un grand numéro dix sur un terrain de football. A cette nuance près que, en volley-ball, le passeur doit choisir dans la seconde, et même parfois moins, entre une demi-douzaine de solutions.

Fabiani ne déteste pas mettre un petit grain de folie dans le jeu. Il est l'un des rares joueurs au monde capables de marquer des points en douceur, à deux mains, sans smasher à la volée. Ces « bottes secrètes », cette façon si particulière de pimenter le jeu ont forgé à ce natif d'Alger aux deux cent quatre-vingt-treize sélections internationales un statut de champion de légende.

Fabiani est le premier volleyeur français fait star. Sa cote a grimpé haut à la Bourse du championnat d'Italie qu'il disputera à la saison prochaine, juste après le Mundial : à vingt-huit ans, il défendra les couleurs de la prestigieuse équipe de Parme, championne d'Europe, qui est un peu la Juventus du volley-ball. Les responsables du club italien, qui s'appuient, comme tous leurs confrères, sur des structures très professionnelles, ont assuré au capitaine de la formation tricolore un contrat de 500 000 F par an, pour deux saisons, appartement et voiture à sa disposition. Légitime aspiration d'un joueur coté à monnayer ses talents ? Pas seulement. « *En Italie*, explique Fabiani, *c'est l'assurance de poursuivre dans un club de très haut niveau ce que nous avons vécu dans l'Hexagone depuis dix-huit mois avec la préparation de l'équipe de France à Montpellier.* »

Douloureux souvenirs

La longue marche vers le Mundial en compagnie d'un groupe d'une quinzaine de joueurs, Alain Fabiani, le surdoué, la redoutait. C'est qu'il n'a jamais été un forçat de l'entraînement. « *J'ai évolué sur ce plan*, reconnaît-il, *je redoutais l'épreuve de la cohabitation sur dix-huit mois. En France, il n'avait jamais rien existé de semblable en matière de préparation. Nous avions tous la même ambition, monter au moins sur le podium des championnats du monde. Et nous savions que la seule façon de réussir une performance, c'était de suivre un super-stage sur le même lieu. Nos seules exigences étaient de disposer d'un appartement et d'une autonomie en dehors des entraînements. Ce qui ne nous empêche pas de nous retrouver pour un repas chez l'un ou l'autre. Surtout, le groupe a fonctionné de manière exceptionnelle, pas un seul problème en un an et demi.* »

Le « commando » n'a pourtant pas toujours vécu des heures exaltantes. La période de janvier à mars 1986, en plein hiver, avec entraînement foncier à base de musculation, sans compétition en perspective, a laissé les plus douloureux souvenirs. « *Je me demandais parfois ce que je fichais là* », avoue Fabiani. « *Et il fallait alors penser très fort à cette possible finale à Bercy dont nous rêvions tous, et aussi à la fête que nous nous sommes promis de faire après le Mundial.* »

Hormis l'entraînement, il n'y a guère de place pour autre chose dans la vie d'un volleyeur moderne. Chaque fois que le groupe bénéficiait d'une semaine de vacances, Fabiani partait vers la Corse. A Montpellier, cinéma et pêche restaient ses distractions favorites. Le capitaine de l'équipe de France estime d'ailleurs que les futurs joueurs de haut niveau seront condamnés à s'entraîner de plus en plus. « *On ne verra plus*, dit-il, *des garçons comme Eric Bouvier, qui a mené des études de pharmacie et une carrière internationale. On ne verra plus non plus des champions rester au plus haut niveau pendant près de dix ans.* »

Sportif éclectique, le professeur d'éducation physique Alain Fabiani a joué aussi au rugby et a beaucoup nagé, mais pas en compétition. « *J'ai eu aussi une période tennis. Mais surtout une saison 1978 où j'ai beaucoup joué au rugby à l'UREPS de Nice, sous l'influence de Daniel Herrero. J'étais surtout ailier. Le sport universitaire m'a plu, mais pas ce que j'ai vu des matches de première division.* »

Depuis lors, le volley-ball n'a plus quitté sa vie. Et l'avenir, c'est le championnat d'Italie, puis, peut-être, les Jeux de Séoul en 1988. « *Je crois que je ne pourrais pas revivre le genre de préparation que nous avons connue en 1986. D'abord, parce qu'il n'est pas sûr que mon club de Parme me libère. Ensuite, parce que le style de vie est tout de même dur. J'aimerais découvrir les Jeux, mais y aller avec une conception différente, ne pas être obsédé par une place à tout prix.* » Car ce gabarit de 1,85 mètre adore prendre des risques : « *Un petit coup de folie, cela fait toute l'excitation du jeu.* »

MICHEL DESFONTAINES.

A plein temps

« CHAMPIONS *du monde, est-ce vraiment utopique ? Mieux vaut se tromper dans le rêve qu'avoir raison dans la médiocrité.* » Tel est le *credo* d'Alain Gelès, directeur technique national du volley-ball. Phrase symbole de cette préparation au Mundial, en tous points exceptionnelle. En France, on n'avait jamais osé afficher ainsi une très haute ambition et prendre ensuite les moyens appropriés pour l'atteindre.

Depuis le 20 mars 1985, les meilleurs joueurs de France, une quinzaine environ, ont été mobilisés à Montpellier : dix-huit mois de stage ponctués de compétitions et de tournées internationales. Des appartements ont été mis à leur disposition pour qu'ils puissent conserver leur indépendance en dehors de l'entraînement. Un coordonnateur, Jacques Shaw, déjà responsable du Centre national de volley-ball implanté dans la ville, a géré les problèmes d'organisation et d'intendance. La Fédération a consacré à l'opération un budget de six millions de francs sur deux ans, financé en partie par des subventions et par la chaîne de magasins GO Sports.

« *Dans un sport collectif, c'est la première fois qu'un tel plan de préparation est mis en œuvre en France*, explique Eric Daniel, l'entraîneur. *Mais les Etats-Unis, l'URSS et les pays de l'Est appliquent ces méthodes depuis dix ans.* »

Au rythme de quatre à six heures d'entraînement par jour, le stage a déjà donné des résultats spectaculaires. En cent onze rencontres les hommes d'Alain Fabiani ont remporté soixante-treize victoires. L'équipe de France s'est notamment classée troisième des Championnats d'Europe 1985, deuxième du Top Ten à Séoul, derrière l'URSS. En 1986, elle a pris la quatrième place des Goodwill Games. Bref, la France s'est hissée parmi les meilleures nations actuelles, alors qu'elle n'avait terminé le Championnat du monde 1982 qu'à la seizième et dernière place.

Les joueurs ont vécu cette période sans le moindre soubresaut interne. L'entraîneur, Jean-Marc Buchel, a certes été rejeté par le groupe, mais sans déchirements et dans le plus parfait esprit de concertation.

Le docteur Charles Marcovich et un kinésithérapeute, Jean-Luc Guédé, ont suivi les athlètes en permanence, en donnant la « *priorité à la prévention* ». La diététique a été spécialement étudiée.

Pour vivre le volley-ball à plein temps pendant dix-huit mois, chaque joueur du groupe a reçu un salaire mensuel de 6 000 francs, augmenté d'une indemnité de logement de 2 000 francs.

M. D.

LES HEURES DU STADE

Athlétisme

Epreuves combinées. Samedi 20 et dimanche 21 à Talence (Gironde).
(FR 3, samedi à 15 h et dimanche à 14 h 30.)

Jeux asiatiques. Jusqu'au 5 octobre à Séoul.

Automobilisme

Championnat du monde de formule 1. Grand Prix du Portugal. Dimanche 21 septembre à Estoril.
(TF 1, à partir de 15 h 20, direct.)

Championnat de France de production. Dimanche 21 septembre à Albi.
(FR 3, dimanche, à partir de 14 h 30.)

Basket-ball

Championnat de France, Nationale 1. Samedi 20 septembre à 20 h 30 (première phase, troisième tour aller). Mercredi 24 septembre à 20 h 30 (première phase, quatrième tour aller).

Football

Championnat de France. Première division. Samedi 20 septembre à 20 h 30 (dixième journée). Mercredi 24 septembre (onzième journée).

Gymnastique

Championnat d'Europe de GRS. Jusqu'au 21 septembre à Florence.
(A 2, samedi 20, à partir de 14 h 55 ; TF 1, dimanche 21, à partir de 15 h 20.)

(AFP)



La championne du monde bulgare : Lilia Ignatova.

Motocyclisme

Cinquantième Bol d'Or sur le circuit Paul-Ricard au Castellet (Var). Les samedi 20 et dimanche 21 septembre.
(A 2, samedi 20, « Les jeux du stade », à partir de 14 h 55.)

Rugby

Championnat de France. Première division (troisième journée).

Triathlon

Championnat de France. Samedi 20 septembre à Saint-Tropez.
(A 2, samedi, à partir de 14 h 55.)

Volley-ball

Championnats du monde. Du 24 septembre au 5 octobre, en France.
(A 2, mercredi 24 septembre à 17 h : France-Venezuela (direct de Montpellier). Le jeudi 25, de 10 h 05 à 11 h 35 : Chine-Italie (différé) à Montpellier, et de 22 h 15 à 23 h 45 : France-Chine (différé), également à Montpellier. Le vendredi 26, de 10 h 05 à 11 h 35 : Bulgarie-Brésil (différé), à Clermont-Ferrand.

PELOTE BASQUE

Paris met des gants d'osier

Depuis le 13 septembre, Vitoria, capitale de la Communauté autonome d'Euskadi, est le cadre des dixièmes championnats du monde de pelote basque.

Sur vingt pays où claquent les pelotes, dix participent à cette compétition : la France, l'Espagne, l'Italie, les Etats-Unis, l'Argentine, l'Uruguay, le Venezuela, le Chili, les Philippines et Cuba. Au total, trois cents athlètes pour douze disciplines différentes, selon le type de fronton et les instruments utilisés.

LORS du dernier Mundial célébré en 1982 à Mexico, l'équipe de France avait triomphé avec six médailles d'or et trois de bronze, devant l'Argentine et l'Espagne. Un succès dû aux efforts déployés par la Fédération française de pelote basque, que préside depuis treize ans M. Maurice Abeberry. Depuis son élection, il poursuit deux objectifs : faire de ce jeu, hérité de l'Antiquité, un sport à part entière, et lui donner un caractère universel. Présent comme sport de démonstration aux Jeux olympiques de Paris en 1924, et à ceux de Mexico en 1968, il le sera également à ceux de 1992, qu'ils aient lieu à Paris ou à Barcelone.

Jusqu'à la Révolution, les Basques ont pratiqué les mêmes jeux de paume que dans le reste de l'Europe. Ce n'est que vers le milieu du dix-neuvième siècle que la *pilota* va devenir authentiquement basque, avec le remplacement de la balle bourrée d'étoupe par un noyau de caoutchouc recouvert de fils de coton, le tout enveloppé de peau de chien. Du coup, la pelote, qui jusqu'alors ne rebondissait guère, se mit à faire des bonds difficiles à maîtriser. On eut alors l'idée de la lancer contre un mur : les frontons étaient nés. Nouvelle révolution, quelques années plus tard, en 1862, avec l'invention du gant en osier, le chistera.

Les frontons de Paris

De nouvelles spécialités sont alors nées, telles que la *cesta punta*, que des joueurs professionnels ont exportée aux quatre coins du monde : d'abord en Amérique latine (Cuba, Brésil, Mexique), en Egypte, en Chine, aux Philippines, en Italie et surtout aux Etats-Unis, où la Floride, avec ses frontons-casinos, est devenue l'eldorado des tenants de cette spécialité.

C'est, sans conteste, le jeu le plus spectaculaire. Il se prête facilement aux retransmissions télévisées. Il exige des qualités athlétiques et une pratique que seul un entraînement quotidien permet d'atteindre. A Biarritz, à Saint-Jean-de-Luz et à Saint-Jean-Pied-de-Port, les écoles de *punta*, qui s'enorgueillissent du titre de champion du monde en 1970, 1974 et 1982, forment des joueurs qui iront faire carrière à l'étranger.

Le développement de la *cesta punta* en France dépend de l'autorisation qui sera accordée ou non à la pratique des paris.

Les quatre frontons couverts, appelés *jai alai*, sont largement déficitaires. La Fédération française de pelote basque, suite à la création du Loto sportif, a déposé un amendement demandant l'autorisation de la pratique des paris, l'officialisation d'une pratique constante considérée comme clandestine. Dans le cadre de la modification de la loi de finances, un fronton *jai alai*, dont la construction a été estimée à 40 millions de francs, verrait le jour sur l'emplacement des anciennes usines Citroën, quai de Javel à Paris, et emploierait quarante joueurs professionnels. Un équipement indispensable à la tenue dans la capitale française des championnats du monde « espoirs » de pelote, en 1988. Une réalisation similaire pourrait être édifiée prochainement par la ville de Châtillon, dans les Hauts-de-Seine.

A l'école

Dans l'immédiat et dès la fin de cette année, la Ville de Paris, l'établissement public régional et le ministère de la jeunesse et des sports poseront la première pierre d'un trinquet révolutionnaire, situé quai Saint-Exupéry. L'un des quatre murs de cette salle, longue de 30 mètres, sera remplacé par une paroi de verre derrière laquelle trouveront place 1 200 spectateurs. Soit une capacité trois fois supérieure à celle des trinquets traditionnels. Le coût de cette réalisation unique sera de 5 millions de francs.

La pratique de la pelote basque est en progression constante : 26 départements français, avec l'île de la Réunion et Saint-Pierre et Miquelon, totalisent 12 000 licenciés pour 235 clubs.

Mais, pour M. Abeberry, l'avenir, c'est la pelote enseignée à l'école. Depuis six ans, un conseiller technique pédagogique visite les écoles primaires du Pays basque, afin d'initier les instituteurs à ce sport. Dans le premier cycle du secondaire, il existe quatre classes promotionnelles. Une cinquième pourrait voir le jour bientôt à l'île de la Réunion.

A la rentrée scolaire, une section sports-études a été ouverte au lycée Cassin de Bayonne. Cette année, des centres de formation vont être créés dans les universités de Bordeaux et de Toulouse. Pour ce qui est de l'encadrement des clubs, 60 brevets d'Etat d'éducateur sportif, option pelote basque, ont été délivrés depuis 1981.

MICHEL ETCHEVERY.



V.V.F. EN PLEINE FORME !!
OUAH ! T'ES SUPER BRONZÉE, T'AS DU PASSER DES VACANCES TERRIBLES !!
AH OUI ALORS ! J'AI EMMENÉ MES PARENTS À V.V.F. C'EST SYMPA, Y'A BEAUCOUP D'AMBIANCE ET J'AI FAIT PLEIN DE SPORTS !
MOI AUSSI J'ÉTAIS À V.V.F. ON S'ENNUIE JAMAIS ET ON SE FAIT DES COPAINS.
OUI, C'EST COMME ÇA DANS TOUS LES V.V.F. ET IL Y EN A DANS TOUTE LA FRANCE.
C'EST CHALEUREUX ET IL Y EN A POUR TOUS LES GOUTS !
MOI, CE QUI ME PLAIT, C'EST QUE CE SONT DE VRAIES VACANCES, CHACUN FAIT CE QU'IL VEUT. ON SE SENT LIBRE.
CET HIVER, JE VAIS FAIRE UN STAGE DE SKI INTENSIF. TOI TU POURRAIS FAIRE DU SKI DE FOND, TU ADORES ÇA !
TU SAIS MAMAN, ON PEUT PRATIQUER TOUS LES SPORTS ET À N'IMPORTE QUEL ÂGE.
CETTE ANNÉE, J'AI ENVIE D'ESSAYER DES SÉJOURS DE MISE EN FORME, C'EST NOUVEAU ET ÇA INTÉRESSERAIT SÛREMENT TA GRAND-MÈRE.
Y'A PAS À DIRE, V.V.F. C'EST UNE GRANDE ASSOCIATION !
V.V.F. C'EST GÉNIAL, ON PEUT Y ALLER TOUTE L'ANNÉE, L'HIVER, L'ÉTÉ ET MÊME À LA TOUSSAINT.
ET AUSSI EN WEEK-END. C'EST ÉPATANT POUR DÉCOUVRIR LES BEAUX COINS DE FRANCE ET SE RETROUVER DANS LA NATURE.
SAIS-TU QUE V.V.F. ORGANISE AUSSI LA FÊTE DE LA FORME AVEC "NOTRE TEMPS" ?
OUI SUPER ! ON Y VA AVEC LES PARENTS POUR RANDONNER TOUS ENSEMBLE DE PARIS À VERSAILLES. TOUS LES COPAINS Y SERONT.
V.V.F. C'EST LA FÊTE !!
V.V.F. C'EST LA FORME !!
VVF
M. BLANC DUMONT 86

Culture

MUSIQUE

Liszt et Ohana au Festival estival

Clarté et poésie

La rentrée de l'Orchestre national de France fait figure d'événement grâce à son programme et à la finesse de son interprétation.

L'originalité des programmes n'est pas la principale qualité des concerts symphoniques. Les chefs d'orchestre préfèrent en général diriger à leur manière les grandes œuvres du répertoire, les solistes ont leur concerto favori, et comme le public ne semble pas s'en plaindre, la routine va bon train. La rentrée parisienne de l'Orchestre national de France fait ainsi figure d'événement : présenter les merveilleuses *Rondes de printemps*, de Debussy, qu'on n'entend jamais, *l'Anneau du Tamarit*, de Maurice Ohana, et de brèves pages orchestrales de Liszt était, en effet, une gageure (1).

Sans doute la présence au pupitre de Marc Andreae, un chef suisse qui a toujours marqué une prédilection pour les belles partitions négligées, n'y est-elle pas étrangère ; il faut souligner cependant la pertinence de cette confrontation entre des œuvres d'époques différentes, mais liées par des affinités certaines : le souci de la clarté orchestrale, la netteté du trait, la poésie des timbres...

Composé en 1976 pour le quarantième anniversaire de la mort de Federico Garcia Lorca, *l'Anneau du Tamarit* est un concerto pour violoncelle et orchestre en forme de ballade strophique. Divers épisodes se succèdent où le soliste semble se fondre dans l'orchestre, entraîner ses partenaires puis, brusquement, se détacher et clamer un chant solitaire. L'écriture est partout d'un grand raffinement, sans surcharges, avec des alliages de timbres mystérieusement simples. Le jeu d'Alain Meunier, en soliste, possède cette élégance et cette force indispensables pour rendre une telle musique.

L'Orchestre national a donné toute sa mesure dans cette œuvre, comme déjà dans Debussy, attentif à la direction toute en nuances de Marc Andreae. La *Méphisto valse* dans son orchestration rutilante, pleine de surprises, est une page qui met en valeur les qualités de finesse et de brio d'une grande formation.

La Notte fait partie de ces compositions écrites par Liszt à la fin de sa vie, dont l'esthétique introvertie et d'une rare singularité exerce sur l'auditeur une fascination irrésistible. Musique sombre, au bord du silence et de l'anéantissement, d'où s'élève parfois un chant irréel ponctué d'évocations au ralenti d'un rythme de mazurka obsédant comme une marche funèbre. Ce sont tous les mystères de la nuit, de la mort, du souvenir et du rêve qui résonnent dans cette page presque inconnue.

GÉRARD CONDÉ.

(1) Donné à l'UNESCO dans le cadre du Festival estival de Paris, ce concert était retransmis en direct par France-Musique.

THÉATRE

« La Maison du lac »

Des méchants adoucis

Jean Marais, patriarche abîmé par les ans, Edwige Feuillère, octogénaire apaisante, règnent sur une famille pittoresque et sur les souvenirs du public.

Est-ce parce que *la Maison du lac nous a été présentée* à 1 500 mètres et à trois heures d'écart de l'attentat de la rue de Rennes, cette pièce est apparue très sombre, tout au moins dans les intentions de l'auteur américain, Ernest Thompson.

François Mitterrand dit que tout un chacun, en période d'attentats, doit continuer de faire face à ses obligations ; il n'en reste pas moins que si près de ces meurtres, dans le temps et dans l'espace, le cœur, sur scène et dans la salle, n'y était pas.

Revenons tout de même à *la Maison du lac*. A la prendre au pied de la lettre, pour ce qu'elle exprime vraiment – et la traduction de Pol Quentin est, comme d'habitude, fidèle et fort bien écrite, – cette pièce est le portrait d'un vieux bonhomme, Edouard, assez abîmé par les ans, râleur, agressif, antisémite – une sale bête.

Sa fille, Claudia, quarante ans et quelques, ne vaut guère mieux. Pour un rien elle prend la mouche, balance à son père des vacheries assez sinistres.

Le nouveau « fiancé » de Claudia est une caricature triste de l'Américain sûr de lui, un peu borné, dont le cerveau est si « modelé » par le vocabulaire technologique moderne, par le dynamisme et l'efficacité, que même le vieil Edouard, si demi-gâteux qu'il soit, en reste bouche bée.

S'ajoute à la collection un garçon qui a raté sa vie, qui fait office de facteur (on sait que les services postaux, aux Etats-Unis, marchent mal), qui est débile sur les bords et éclate de rire pour rien, sans arrêt.

Enfin, moins tarée quand même que les autres, la femme d'Edouard, Lisa, octogénaire, juste assez fatiguée, navigue tant bien que mal entre ces affreux jojos, essayant de calmer son monde.

Il ne s'agit pas du tout de grand, beau, et fort théâtre. C'est une comédie-satire, pas mal torchée, du boulevard pas vulgaire. Sa qualité essentielle est sa méchanceté.

Or cette méchanceté est gommée au maximum dans la mise en scène de Raymond Gérôme. Jean Marais est beau comme tout, frais comme un gardon, respire à plein nez une gentillesse inguérissable, est foncièrement incapable de mimer un gâteux, un raciste, un atrabilaire, si bien que les répliques qui sortent de lui ne sont tout simplement pas vraies.

Edwige Feuillère n'a pas non plus l'air du tout d'une très vieille dame. Elle se tient droite, elle est grande, elle est pleine de grâce, elle a perdu l'air sévère, gendarme, qu'elle avait dans sa jeunesse et qui avait fait tellement peur à Claudel lorque Barrault la lui avait présentée, pour *le Partage de midi* (*« Je n'aimerais pas la rencontrer au coin d'un bois »*, disait Claudel).

Yves Pignot, qui joue le facteur débile, est davantage dans le ton, mais cet excellent acteur tire ça vers la farce, vers le guignol, si bien que le handicap du personnage perd ce qu'il a de triste.

Les autres protagonistes sont représentés de plus près : la fille, Claudia (Annick Blancheteau) paraît gauche, antipathique, et le « fiancé » (Robert Ray) paraît médiocre, mais ce sont des rôles secondaires.

Cette pièce est donc, pour l'essentiel, jouée en porte à faux. Cela devient une charmante pochade, douce-amère. Le public, quoi qu'il en soit, sera heureux de retrouver là devant, sur les planches, ces deux grands acteurs qu'il aime, Edwige Feuillère et Jean Marais, en pleine forme.

MICHEL COURNOT.

★ *Théâtre Montparnasse, 20 h 45.*

● **Rectificatif.** – Je suis tout à fait consterné que dans le compte rendu de *la Villa bleue* paru dans *le Monde* du 19 septembre le nom de l'acteur Guy Tréjan ait été mal orthographié. Que Guy Tréjan veuille bien accepter nos excuses. – M. C.

DISQUES

Philips va produire des compacts à Louviers

Philips and Du Pont Optical et Polygram France ont décidé d'engager le processus de reconversion de l'usine Polygram de disques microsillon et cassettes de Louviers (Eure) en une unité de production de disques à lecture laser. Le démarrage de la production de disques compacts est prévu dès le courant du premier semestre 1987. Avec une capacité devant atteindre progressivement trente millions de disques compacts à fin 1988, cette unité sera en outre l'une des premières mondiales dans le domaine des médias optiques : elle entrera sur les marchés à croissance rapide d'applications nouvelles, notamment professionnelles, dont la plus connue est le CD-ROM, le stockage de données sur des disques à grande capacité lus par rayon laser, sans usure et reproductibles en grandes séries.

L'investissement total consacré à cette reconversion technologique sera de près de 250 millions de francs. Les effectifs, actuellement voisins de 400, seront maintenus et pourraient progressivement atteindre 500.

Rappelons que le disque compact est depuis deux ans en plein développement en France : en 1985, deux millions d'exemplaires ont été vendus ; en 1986, il y en aura cinq millions et l'on prévoit vingt millions en 1988, trente en 1989. Parallèlement à cette croissance, le marché du microsillon LP se rétrécit : quarante millions en 1984 ; trente et un millions en 1986.

C. F.

EXPOSITIONS

« Petites scènes, grand théâtre »

1944-1960 : les nouveaux auteurs entrent en scène

Dans vingt-quatre petits théâtres parisiens, de 1944 à 1960, de jeunes metteurs en scène enthousiastes et fauchés créent les premières pièces de leurs contemporains : parmi eux, Beckett, Ionesco, et bien d'autres...

Il faut se défier de la nostalgie. Mais à l'heure où chacun parle de crise de l'écriture théâtrale, une exposition vient à point nommé nous remémorer l'éclosion qui a suivi la Libération. Paris compte alors une cinquantaine de théâtres, dont une bonne vingtaine, souvent retapés ou bricolés à la hâte, préfèrent au boulevard l'aventure de l'écriture contemporaine. On y joue pour la première fois Genet, Beckett, Ionesco, Audiberti, Vauthier, Sartre ou Camus, Dubillard et Adamov. On découvre Brecht, Ghelderolde ou Lorca, et la liste est incomplète. Les auteurs suivent de près le travail des metteurs en scène, Roger Blin, Jean-Marie Serreau, André Reybaz, Georges Vitaly, Jacques Mauclair, Claude Régy... Les « grands noms » du théâtre ou du cinéma d'aujourd'hui y font leurs débuts : Trintignant, Belmondo, Hossein, Vadim, Piccoli, Devos, Antoine Vitez, et un môme, Patrick Maurin, en 1956, qui joue dans la compagnie de Jacques Fabbri : il deviendra Patrick Dewaere.

La plupart de ces petites salles parisiennes ont disparu. Ainsi le *Théâtre de Lutèce* où Roger Blin créa *les Nègres* de Jean Genet, avec des acteurs noirs – la compagnie des Griots – dans un décor et des costumes de Roger Acquart. Chacun de ces lieux, chacune de ces aventures revit : l'exposition est savoureuse, passionnée, contradictoire comme l'était l'époque. On y trouve réunis programmes, affiches, maquettes de décors et esquisses. Des lettres d'auteurs aussi. Samuel Beckett écrit à Roger Blin au sortir de la représentation d'*En attendant Godot* : *« Il y a une chose qui me chiffonne, c'est le froc d'Estragon »* la chute du pantalon revêtait aux yeux de l'écrivain une importance capitale... Quant à la critique, elle n'est pas toujours omnisciente. Ainsi Jean-Jacques Gauthier – et l'épisode est devenu légendaire – qualifiait en 1955 dans *le Figaro*, Ionesco de *« plaisantin, de mystificateur et de fumiste »*.

Pour faire revivre ces années héroïques, Geneviève Latour, commissaire de l'exposition, a usé beaucoup de patience. Il lui a fallu près de trois ans de démarches, de recherches. Elle a vécu cette époque aux côtés de son mari, comédien, et de metteurs en scènes comme Jean-Marie Serreau. Elle a su frapper aux bonnes portes.

Bon nombre de particuliers ont puisé dans leurs trésors. Ainsi André Acquart, qui a prêté masques et esquisses de costumes pour *les Nègres*, ou les Frères Jacques, piliers de la Rose rouge, leurs photographies et leurs costumes de scène. De grands archivistes, les Frères Jacques : ils louent deux pièces à Paris uniquement pour y entreposer leurs archives. C'est dire l'utilité de cette manifestation et la dispersion des collections.

Parallèlement à l'exposition, la délégation à l'Action artistique de la Ville de Paris édite un épais et précieux volume qui consigne la liste des œuvres créées, leur distribution, des interviews (auteurs, acteurs ou metteurs en scène) et les critiques de ces années 1944-1960.

Fauchées, elles l'étaient, ces petites scènes, tout comme les hommes qui les animaient, enfants et petits-enfants du Cartel, ouvrant la voie à un nouveau théâtre. En 1960, André Malraux décide de soutenir ce théâtre à risque. Une autre aventure va naître : celle de la décentralisation. L'écart que l'on sait se creusera vite entre théâtres privés et subventionnés. Entre les écrivains et la scène, mais c'est une autre histoire, qui reste à écrire.

ODILE QUIROT.

★ « Petites scènes, grand théâtre ». Mairie du Ve arrondissement. *Jusqu'au* 26 octobre.

Jean-Luc Poivret : aéroplanes

Jean-Luc Poivret peint des fragments d'avions – ou de missiles – sur des empennages, des hublots ou des ailerons récupérés chez on ne ait quel ferrailleur d'aéroplanes. A défaut d'admirer sans réserve la science picturale de l'artiste, souvent assez sommaire, ils reste à s'extasier, comme jadis Léger, sur la perfection mécanique d'une hélice ou l'élégance d'un rivetage.

Ph. D.

★ Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix, jusqu'au 25 octobre.

Culture

EXPOSITIONS

François Boucher au Grand Palais

Au-delà des falbalas

Vilipendé par Diderot, compromis par ses suiveurs et par le « genre dix-huitième siècle », François Boucher se confond presque avec le pompiérisme. La rétrospective qui s'ouvre à Paris après New-York et Detroit, fait découvrir un artiste complexe.

C'est entendu : il y a de tout dans Boucher. De l'admirable et du mercantile, de l'inspiration et du travail à la chaîne. Aussi trouve-t-on de tout dans une rétrospective Boucher, même quand, comme celle-ci, elle s'efforce de ne garder que l'authentique et le meilleur. Les grandes « machines » mythologiques y alternent avec les scènes intimes, les porcelaines avec les tapisseries, les sanguines avec les grisailles, les paysages de chic avec les portraits d'après nature. Tout cela s'entrecroise, se contredit parfois — et compose pour finir une rhapsodie Boucher avec cuivres, flûtes et mandolines.

Cacophonie, fanfare ? Assurément. Il faur supporter tous ces excès — ou demeurer absolument rétif. Il faut avoir toutes les patiences pour explorer cet intarissable bavardage de pinceau. Mais, aux plus obstinés, quelques surprises sont promises. A commencer par celle de se trouver devant un art qui, pour avoir de trop nombreuses sources, n'en a plus aucune et parvient à l'originalité par le mélange des genres.

Italien, Boucher ? Flamand, Boucher ? Les deux ensembles. Rubens lui plaît autant que les Carrache, le Guide autant que Jordaens. Il est allé à Rome en 1728 — mais pour y tomber malade. Il a regardé partout, et a beaucoup retenu. Quelques toiles relèvent d'une filiation directe : les chasses d'Amiens rivalisent avec les chasses de Rubens, alors que le *Sacrifice de Gédéon* pourrait être d'un Bolonais. Mais ces morceaux d'apprentissage, au demeurant fort réussis dans leur genre, annoncent moins un éclectisme qu'une fusion.

Boucher devient Boucher quand il unit les coloris des uns aux dessins des autres et adopte sa manière lisse, très mince de pâte, souple, ondoyante souvent, extrêmement adroite (on le lui a assez reproché !), trop jolie, dit-on, pour être honnête. Il en abuse, il s'enchante, et son atelier avec lui, d'avoir inventé une sorte de *fa presto,* moins fouetté que celui d'un Tiepolo, qui permette d'exécuter pour la plus grande jubilation des cours d'Europe et des collectionneurs *Toilette de Vénus* et autres *Apollon révélant sa divinité à Issé.* Diderot haïssait de toute son énergie de puritain ces « olymperies »-là. Il n'avait pas toujours tort.

Un œil et une main

Mais ces opéras-bouffes ne sont pas tout Boucher, on l'oublierait trop vite. Dans son abondance, il lui arrive d'enlever de vrais chefs-d'œuvre, sans le secours d'aucune anatomie callipyge, ni d'aucune aube aux doigts de rose, si rose qu'elle en devient orange. Pour ne rien dire des portraits — celui de Mme de Pompadour devrait anéantir tout scepticisme, — que l'on consente à voir véritablement ces paysages, moulin de Quiquengrogne ou campagnes romaines avec ruines et cascades.



★ L'Odalisque de Boucher (Musée du Louvre)

Boucher y vaut bien le pompeux Hubert Robert. Ses compositions sentent moins l'étude, ses lumières cherchent moins le coup de théâtre. Pour peu qu'il s'accorde le plaisir d'une rivière ou d'une fontaine, il réussit des illusions d'écume et de torrent, des reflets et des transparences qui n'eurent guère de successeur jusqu'à Corot. Sans doute n'y a-t-il plus aucun sujet, pas de tragique, pas de morale — hélas, pauvre Denis ! Il n'y a rien de tout cela, mais un œil et une main qui convertissent toute chose en peinture.

Au-delà des fables gréco-romaines, au-delà des falbalas, une curieuse esthétique se dessine, celle du *« tout voir et tout figurer ».* Inutile de tomber pour autant dans l'anachronisme ou le progressisme rigide ; Boucher n'est pas un complice de cette *« mort du sujet »* que l'on dit moderne, à laquelle on aime à réduire la modernité. Mais, pour n'être ni préimpressionniste, ni réaliste, il n'en a pas moins de curieuses distractions, des distractions à la Manet.

Ainsi dans sa *Dame attachant sa jarretière et sa servante,* œuvre mondaine, œuvre aimablement aguicheuse. La cuisse et l'air entendu — « Suis-je assez mignonne ? » — l'ont-ils intéressé autant que le paravent ou la cheminée ? L'un préfigure toutes les japonaiseries Second Empire, la discrétion en plus. L'autre prend dans la toile une importance démesurée : rubans, vases, chenets, théière, bourse d'étoffe, s'y accumulent sans raison. Pour le plaisir de l'observation et la difficulté du morceau, morceau de pure délectation.

Boucher, on l'a dit et répété, fut redécouvert par les Goncourt, lesquels le jugeaient cependant « canaille ». Cruelle simplification. Delacroix, que la *Chasse au tigre* ne pouvait laisser indifférent, avait, comme d'habitude, vu plus juste et plus clair. Il trouvait dans Boucher *« un véritable savoir mêlé à un mauvais goût ».* Ce dernier n'a rien perdu de son pouvoir d'étonnement : Boucher est kitsch plus qu'à son tour. Mais le « savoir » le sauve, chaque fois qu'il le met au service de sa boulimique curiosité.

PHILIPPE DAGEN.

★ Boucher, exposition organisée avec le concours de la Banque La Hénin, Grand Palais, du 20 septembre 1986 au 5 janvier 1987.

Bibliographie

— *Boucher,* de Pierre Brunel, aux éditions Flammarion.

— Numéro spécial de la revue *Beaux-arts* : « Les chefs-d'œuvre de François Boucher », 58 pages, 55 F.

Entretien avec le conservateur Pierre Rosenberg

L'inventeur du style français

Pierre Rosenberg, conservateur en chef du département des peintures au musée du Louvre, est l'un des meilleurs spécialistes du dix-huitième siècle français. Et de Boucher en particulier. Il a notamment identifié certains de ses tableaux de jeunesse et clarifié ses débuts mystérieux en Italie.

« Pourquoi une exposition Boucher aujourd'hui ?

— Le musée de Détroit au États-Unis a voulu fêter son centenaire avec une grande exposition consacrée à un peintre français. Boucher a été choisi. Le Louvre et le Metropolitan Museum de New-York ont prêté des tableaux. Cette exposition est l'occasion de montrer aux Français que Boucher mérite d'être regardé avec un œil neuf. Les innombrables reproductions de son œuvre *occultent la réalité du peintre.*

— Dès la fin du dix-huitième siècle, Boucher a subi une éclipse dont il pâtit encore.

— Non. Son purgatoire n'aura guère duré plus de cent ans. Vers 1860, grâce aux frères Goncourt, Boucher est redevenu célèbre. Et même à cette époque David, son pire ennemi, lui reconnaissait du talent. *« N'est pas Boucher qui veut »,* écrivait-il. C'est Diderot qui a porté les critiques les plus sévères à son encontre. Nous les avons tous en mémoire : *« La peinture a cela de commun avec la poésie : il faut qu'elles aient des mœurs. Boucher ne s'en doute pas ; il est toujours vicieux, et n'attache jamais. Greuze est toujours honnête ; et la foule se presse autour de ses tableaux. »* Mais c'est là un jugement moral. Diderot demande à la peinture un message à délivrer, une leçon. Je ne suis pas sûr que ce sentiment ne soit pas terriblement dépassé.

— Bien peu d'artistes se sont référés à lui par la suite...

— Il y en a pourtant un avec lequel le parallèle s'impose, c'est Renoir. Comme Boucher, il a fait quelques admirables chefs-d'œuvre ; comme lui, il a sans doute peint trop de toiles. Renoir a toujours pris en compte les révolutions picturales auxquelles il a assisté, celle de Cézanne par exemple, ou celle de Seurat. Il a toujours été anxieux de la nouveauté. Boucher a eu exactement la même attitude. Il est resté constamment attentif au monde extérieur.

» Mais il y a chez lui une autre démarche, capitale à mon sens. Jusqu'à Boucher, on reconnaissait une grande école italienne, avec Raphaël, Michel-Ange, Caravage ; une grande école flamande, avec Rubens ; une grande école hollandaise, avec Rembrandt. Mais on niait l'existence d'une école spécifiquement française. Poussin avait vécu en Italie toute sa vie. Claude Lorrain était... lorrain. La Tour était inconnu, les frères Le Nain également. On se raccrochait à Le Sueur... Boucher a eu très tôt conscience qu'il y avait là une injustice.

» Et je suis convaincu que, dès son voyage à Rome, il a eu le sentiment qu'il y avait une double place à prendre. Montrer que la peinture française existait, et que lui, Boucher, en était le représentant le plus digne. D'où les innombrables reproductions de son œuvre — gravures, tapisseries, porcelaines de Sèvres, etc. — dont il a inondé l'Europe pour imposer son style : le style français. Et il a réussi. Aujourd'hui encore, c'est le comble du bon goût. Un milliardaire américain ne peut pas vivre autrement que dans un décor du dix-huitième siècle français. Et quand on analyse ce décor, on s'aperçoit que c'est Boucher qui l'a inventé ou qui en a été le promoteur.

— Mais qu'est-ce qui peut nous intéresser aujourd'hui chez ce peintre quand même voué aux nudités mythologiques ?

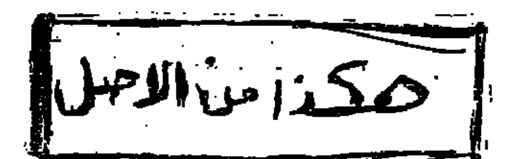
— Personnellement, je suis très sensible à sa virtuosité, sa facilité, son sens de l'invention, son imagination. Ensuite, c'est un homme qui est peintre jusqu'au bout de son pinceau. Il ne met aucune intention morale dans ses toiles, à l'inverse d'un Greuze ou d'un David, seule la peinture le passionne.

» Enfin, et ce n'est pas négligeable, il y a une joie, un sentiment de bonheur, très communicatif qui se dégagent de ses tableaux. A la fin de sa vie, il s'est un peu laissé aller. Il peint sans modèle, de chic. C'est le triomphe de l'artifice. Cela devrait plaire à nos contemporains.

— L'année dernière, vous avez présenté ici une rétrospective Watteau. Vous préparez pour l'année prochaine une exposition Fragonard. Avez-vous l'intention de mettre ainsi à plat toute la peinture du dix-huitième siècle ?

— C'est une peinture qui en est digne. Mais il faut redécouvrir aussi les artistes aujourd'hui jugés mineurs, les Natoire ou les Vanloo qui *étaient considérés à l'égal des* Chardin ou des Watteau. Si l'on veut comprendre le jugement de leurs contemporains et peut-être rectifier le nôtre, il faut multiplier ce genre de rétrospectives. »

Propos recueillis par
EMMANUEL DE ROUX.



Culture

CINÉMA

Tournage

Un Algérien à Paris

Des Algériens-Français tournent leur histoire sur les lieux mêmes où elle s'est passée dans le quatorzième arrondissement.

Au 53 de la rue de l'Ouest, dans le quatorzième arrondissement, on traverse le couloir d'un immeuble vétuste, plus haut que large, pour entrer dans une cour envahie d'herbes folles. Au fond, un autre immeuble semblable donne sur une cour semblable, au fond de laquelle il y a un troisième immeuble. L'ensemble, qui a eu, peut-être, des allures provinciales avec échoppes d'artisans dans les semblants de jardins, est promis à la démolition. Alentour, les bâtiments neufs poussent à côté de tas de gravats. Quelques locataires s'accrochent encore aux lieux.

Ochaka Tchoui y a tourné, de nuit, des scènes de son film, *le Rescapé* (titre provisoire), dont une fusillade entre deux bandes de petits trafiquants de drogue et le meurtre d'un dealer dans la cage d'un escalier lépreux.

Né à Mostaganem en 1943, d'abord comédien de théâtre et de cinéma, Ochaka Touita a réalisé, en France où il s'est fixé, son premier long métrage, *les Sacrifiés* (prix Georges-Sadoul 1982). Il y traitait un sujet tabou : la situation des Algériens échoués dans les bidonvilles de Nanterre, les luttes opposant le FLN au MNA, l'intervention de la police française, le rôle des harkis. Ce film de tristesse et de chagrin sur les oubliés de l'historien n'a pas plu aux autorités dans le pays natal du cinéaste. Il n'y a pas été distribué.

Ochaka Touita a mis trois ans à monter son nouveau projet, *le Rescapé*, donc. Le temps d'obtenir l'avance sur recette et de trouver un producteur : son compatriote Mahmoud Zemmouri, lui-même cinéaste non conformiste.

En 1981, Zemmouri réalise *Prends 10 000 balles et casse-toi* et obtient un dossier d'agrément pour le mettre en apport français. Il crée, à cette fin, une petite maison de production, co-produit avec l'Algérie *les Folles Années du twist*, dont la sortie en France est assurée, mais que le public algérien ne verra pas, malgré l'obtention du visa de censure.

« Le principal, c'est de produire »

« *Cela ne fait rien*, dit Mahmoud Zemmouri, l'air souriant et détendu. *Le principal est que j'ai pu, à partir de ma petite société, produire le film de Touita, avec l'argent de l'avance sur recettes. Les techniciens et les acteurs, français et maghrébins, ont accepté de mettre une partie de leur salaire en participation.* »

« Le Rescapé *est un film social à 100 %, qui montre le problème d'une famille algérienne complètement déracinée dans un ancien quartier de Paris en pleine transformation. Le père, Ali, éboueur municipal, porte à la gorge la cicatrice d'une blessure rappelant qu'il fut un « traître » puni par le FLN. C'est lui le rescapé. Son fils, Youssef, surnommé Jo, vit de combines, tâte un peu à la drogue et va se laisser prendre à l'engrenage de la violence. Mais la drogue n'est pas le sujet. Elle vient en plus, dans un univers de chômage et de difficultés, où les adolescents sont terriblement exposés. Il y a deux policiers qui s'efforcent de limiter les dégâts. L'un, Ben, est un Arabe, travaillant en France et mal vu, comme Ali, de la communauté algérienne.* »

Le tournage, qui s'achève ces jours-ci, a été fait entièrement en décors naturels, rue Losserand, rue de l'Ouest, rue Pernety, rue Vercingétorix. L'équipe, qui s'est déplacée dans le quartier pendant six semaines, a été accueillie avec sympathie.

Miloud Khetib, acteur de théâtre passé par la Comédie-Française, tient le rôle principal. Il est Ben, le policier arabe Ali, c'est Sid Ali Kouiret, Jo, Nadjim Laourica.

Tandis qu'on répète la scène, difficile, de la mort du jeune homme, les autres acteurs attendent dans la nuit de la rue de l'Ouest, personnages si vrais qu'on les croirait habitants du coin regardant le tournage. De vrais policiers sont stationnés un peu plus loin. Et, de l'autre côté de la rue, dans un deux-pièces loué qui sert de loges et de magasins d'habillement, des figurants spécialisés dans les rôles de flics, bavardent en uniforme.

JACQUES SICLIER.

A la Villette

La lumière se fait du cinéma

On entre dans un noir total, en tâtonnant le long des murs. Puis on parcourt un dédale de salles où la lumière artificielle se donne en spectacle. De l'aube à la nuit, elle rivalise avec les atmosphères naturelles. Plus émancipée, elle perturbe nos notions de gravité, d'espace. Les rayons lasers s'attardent sur les jambes des passants ou bâtissent des architectures fictives, répétées en écho. Dans une salle aquarium, des postes de télévision muets diffusent leur petite lueur bleue. Le visiteur est invité à rêver, à regarder la lumière, rien que la lumière, élément quotidien et fabuleux miroir à illusions.

Ce parcours spectacle a été conçu par le Centre d'arts contemporains d'Orléans et par toute une équipe : ingénieur, scénographe, plasticien, metteur en scène. La lumière y flirte avec le théâtre, la sculpture et la météo. Les habitués des salles de spectacle resteront sur leur faim. Ceux qui ont la fibre scientifique voudront sans doute tout savoir sur la synthèse additive, soustractive et autres sophistications de la lumière aujourd'hui.

O. Q.

★ « La lumière dans tous ses états », Cité des sciences et de l'industrie. Jusqu'au 2 novembre.

Festival du film arctique

Le second Festival international du film arctique, fondé à l'initiative du Centre d'études arctiques (rattaché depuis 1980 au CNRS) et dont le directeur est le professeur Jean Malaurie, s'est déroulé à Rovaniemi (Finlande) début septembre. Le Grand Prix a été décerné à *Inughuit, the People at the Navel of the Earth*, de Staffan et Ylva Julen (Suède).

Hommage postal à la Cinémathèque

Les P et T rendent un hommage peu commun à la Cinémathèque française en émettant, à l'occasion de son cinquantenaire, un bloc de dix timbres à 2,20 F qui sera mis en vente le lundi 22 septembre dans les bureaux de poste. Tirés en héliogravure dans les tons gris, noir et blanc, selon une maquette de D. Geoffroy-Dechaume, ces timbres sont respectivement consacrés à Louis Feuillade, Sacha Guitry, Marcel Pagnol, René Clair, Jacques Becker, Max Linder, Jean Renoir, Jean Epstein, Jean Grémillon et François Truffaut.

On pourra se procurer ce bloc (pour 22 F) et le faire revêtir du cachet «Premier jour» les 20 et 21 septembre, de 9 heures à 18 heures, à la Cinémathèque, salle Lotte-Eisner, 9, avenue Albert-de-Mun, Paris-16e ; le 20 septembre, de 8 heures à 12 heures, à la Recette principale, 52, rue du Louvre, Paris-1er, et au bureau de Paris-41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e, ainsi que, de 10 heures à 17 heures, au Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e.

VARIÉTÉS

Diane Tell et Sapho

Rock au féminin

Rock et jazz pour deux voix féminines à l'Olympia et au Bataclan.

Menue, avec une grâce féline, Diane Tell est une Américaine qui a passé son enfance et son adolescence au Québec, et qui, après un début d'aventure à Montréal, a choisi, depuis quelques années, de vivre à Paris. Le chant de Diane Tell est d'une conception américaine : elle a ce sens merveilleux de balancer les mots et les notes, de jouer avec une diversité de couleurs, de galvaniser ses musiciens, de faire partager son ivresse de la musique, tout en mettant au service des mélodies une technique sans bavure et une belle puissance émotionnelle.

Après une apparition d'un soir à l'Olympia en 1983, Diane Tell revient sur la même scène. Avec des chansons rockifiées, simples et sophistiquées, dont certaines ont été écrites par Françoise Hardy. Avec un petit groupe de musiciens franco-québécois, véritable petite machine à swing. Parfois jazzy, Diane Tell respire le bonheur d'être sur une scène.

Rock et jazz se mêlent également dans la musique libre de Sapho, qui réapparaît au Bataclan après trois ans de voyages au Japon et au Moyen-Orient, et la parution d'un album flamboyant (*Passions, passons*) où les saxophones et les guitares de l'Occident se marient heureusement avec l'oud et le santur de l'Orient.

La voix de Sapho, conçue dans l'extravagance et le rêve, est celle d'une chanteuse de blues. Ses chansons, qui détonnent au milieu de la production française courante par une recherche dans les sons et l'écriture des textes, sont souvent superbes, pleines de fougue et d'une violence aujourd'hui contenue.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ A l'Olympia, les 19 et 20 septembre, 20 h 30. Album EMI.

★ Au Bataclan, jusqu'au 27 septembre. Album Celluloïd.

Nouveaux lieux pour le rock

La Locomotive, tête de file des lieux rocks pendant les sixties, rouvre ses portes à son emplacement d'origine : 90, boulevard de Clichy (Paris 18e). Dirigé par M. Frédéric Bolling, le frère du pianiste, l'établissement comporte une grande discothèque-salle de concert, un bar américain et une salle réservée aux « musiques douces ». *La Locomotive* sera ouverte cinq jours par semaine (du mardi au dimanche, entrée 50 F). Le lundi sera réservé à des locations à usage privé et le mardi aux concerts.

D'autre part, l'association Bigoudi impérial organise, le 29 novembre au Zénith, à Paris, les premiers États généraux du rock. Groupes français inconnus, forums consacrés aux maquettes et cassettes de groupes, projection d'un film-culte : *Phantom of paradise*, débats sur différents thèmes ayant trait à la musique binaire constitueront l'ensemble de la manifestation.

Enfin, M. André Mure, adjoint au maire de Lyon, chargé des affaires culturelles, a annoncé la prochaine création à Lyon d'un « espace rock transitoire » de trois mille places, situé quai Achille Lignon, sur les emplacements désaffectés de deux pavillons de l'ancienne foire-exposition de la ville.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LA BÊTE DANS LA JUNGLE, Marie-Stuart (45-08-17-80), 20 h 30.
LE LIEUTENANT GUSTEL, Marie-Stuart (45-08-17-80), 22 h.
TORTILLA FLAT, Deux Portes (43-61-24-51), 20 h 45.
BUDDY AND FLAPPO BRULENT LES PLANCHES, Centre culturel suisse (42-71-44-50), 20 h 30.
FEYDEAU-LABICHE, La Plaine (48-42-32-25), 20 h 30.
LA MAISON DES JEANNE ET DE LA CULTURE, Renaissance (42-08-18-50), 21 h.
LES PETITS OISEAUX, Mathurins (42-65-90-00), 20 h 45.

Les salles subventionnées

COMÉDIE FRANÇAISE (40-15-00-15), 20 h 30 : Bérénice.
CHAILLOT (47-27-81-15), 20 h 30 : Phèdre (en japonais).

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17), 20 h 30 : la Repasseuse.
ANTOINE (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 21 h : les Amoureux.
CENTRE MANDAPA (45-89-01-60), 20 h 30 : la Parpaillotte - Souricette - l'Histoire du tigre.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 20 h 45 : Clérambard.
COMÉDIE CAUMARTIN (42-42-43-41), 21 h : Revions dormir à l'Élysée.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Poil de carotte.
CRYPTE STE-AGNÈS (47-00-19-31), 20 h 30 : Phèdre.
EDOUARD-VII (47-42-57-49), 20 h 30 : la Répétition.
ESCALIER D'OR (45-23-15-10), 21 h : le Horla.
ESPACE CARDIN (42-66-27-81), 20 h 30 : la Villa bleue.
ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 20 h : Théâtre de feu.
ESSAION (42-78-46-42), 20 h 30 : Aux armes citoyens.
FONTAINE (48-74-74-40), 20 h 30 : Vingt ans de pianos forcés.
GAITÉ-MONTPARNASSE (42-22-16-18), 20 h 45 : Selon toute ressemblance.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61), 19 h : P. Léautaud, ce vieil enfant perdu ; 21 h : Loup entouré de chiens à la tombée de la nuit.
GRAND EDGAR (43-20-90-09), 20 h 15 : la Drague ; à 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.
GRÉVIN (42-46-84-47), 20 h 30 : les Larmes amères de Petra von Kant.
HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 21 h : le Système Ribadier.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), I : 19 h 30 : Embrassons-nous Folleville ; 21 h 15 : l'Amour goût ; II : 19 h 45 : Arlequin serviteur de deux maîtres ; 22 h 15 : Ecoute petit homme.
MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : le Silence éclaté.
MARIGNY (42-66-20-75), 21 h : les Brumes de Manchester ?
MARIE-STUART (45-08-17-80), 18 h 30 : Dad ; 20 h 30 : la Bête dans la jungle ; 22 h : le Lieutenant Gustel.
MATHURINS (42-65-90-00), 20 45 : les Petits Oiseaux.
MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.
MODERNE (48-74-10-75), 21 h : l'Entretien de M. Descartes avec M. Pascal le jeune.
MONTPARNASSE 20 h 45, (43-22-77-74) Grande salle : la Maison du lac ; Petite salle, 21 h : Violences.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Mais qui est qui ?
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : l'Amuse-gueule.
POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.
TAI THÉATRE D'ESSAI (42-78-20-79), 20 h 30 : l'Ecume des jours.
RENAISSANCE (42-08-18-50), 21 h : la Maison des Jeanne et de la culture.
SALLE BEAUMARCHAIS (43-29-60-22), 20 h 30 : les Vagues.
THÉATRE DE L'OEUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : l'Escalier.
THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : Faisons un rêve.
THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-60-70) Petite salle, 18 h 30 : le Deuil des roses.
TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : A Star is beur ; 21 h 30 : Poivre de Cayenne ; 22 h 30 : Mémoire à suivre ; 18 h 30 : Buffo.
TOURTOUR (48-87-82-48), 18 h 30 : Namouna ; 20 h 30 : le Petit Prince ; 22 h 30 : la Nuit des morts de rire.
VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 30 : le Tombeur.

Danse

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), 20 h 30, Zonqsonaki. Dern. le 21.
18-THÉATRE (42-26-47-47), 20 h 30 : l'Épée d'oubli ou la fiancée de mars.

Festival d'automne

(42-96-12-27)

Comédie-Française, 20 h 30 : Bérénice.
Bouffes du Nord, 21 h : le Discours des animaux.
Bobigny, MC, 21 h : Alceste.

Festival estival de Paris

Eglise Saint-Sulpice, 20 h 30 : Audite Nova, dir. J. Sourisse (Mendelssohn, Brahms, Schumann...).

Les festivals

W. ALLEN (v.o.), Templiers, 3e (42-72-94-56). En alternance : Manhattan, Woody et les Robots, Zelig, Comédie érotique d'une nuit d'été, Tombe les filles et tais-toi, Broadway Danny Rose, Guerre et Amour, Bananas.
FESTIVAL FASSBINDER (v.o.), 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68), la Femme du chef de gare.
LAUREL ET HARDY (v.o), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07), les Conscrits.
HOMMAGE A G. MELIES, 5 programmes différents, Studio 43, 9e (47-70-63-40), 20 h 30.
MARX BROTHERS (v.o.), Templiers, 3e (42-72-94-56), en alternance : Copacabana, une Nuit à Casablanca, Panique à l'hôtel.
MONTY PYTHON (v.o.), Parnassiens, 14e (43-20-32-20), Monty Python, la Vie de Brian.
LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60) : la Folle ingénue ; Action Christine, 6e (43-29-11-30), Sérénade à trois.
PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07), Anne Trister.
HOMMAGE A A. RESNAIS, Le Latina, 4e (42-78-47-86), la Vie est un roman.
ROHMER, République-Cinéma, 11e (48-05-51-33), 20 h : les Nuits de la pleine lune ; : Denfert, 14e (43-21-41-01), 16 h : la Carrière de Suzanne + la Boulangère de Monceau ; 20 h : la Femme de l'aviateur.
TARKOVSKY (v.o.), Denfert, 14e (43-21-41-01), 17 h 40 : Nostalghia.
LA TRILOGIE DE LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.o. et v.f.), Espace-Gaîté, 14e (43-27-95-94). Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
F. TRUFFAUT, Denfert, 14e (43-21-41-01), 22 h : Jules et Jim.
VIVE LA REPRISE (vo), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 14 h : les Trois Lanciers du Bengale ; 15 h 40 : les Espions ; 18 h 10 : Padre Nuestro ; 20 h 10 : Chien enragé ; 22 h 20 : le Journal d'une fille perdue.

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Vendredi 19 septembre

Les concerts

La Table verte, 22 h : Trio baroque Le Villeroi (Monteclair, Haendel, Bach...).
Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre symphonique de Toronto, A. Davis (Satie, Mozart, Prokofiev).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre 20 h 30 : A. Gilleron (Scarlatti, Haydn, Mozart...).

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : R. Franc Hot Jazz Sextet.
DUNOIS (45-84-72-00), 20 h 30 : A. Emler Quintet.
MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : A. West, G. Laffitte.
MONTANA (45-48-93-08), 22 h 30 : J. Dondelle.
MONTGOLFIER (45-54-95-00), 21 h : M. Renard.
NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30 : M. Lewis, J. Halder.
PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h : S. Patry Trio.
PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59), 22 h : De Preissac Quintet.
LA PINTE (43-26-26-15), 21 h : Te-Tra Chord.
SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : S. Guerault, B. Vasseur.
SUNSET (42-61-46-60), 23 h : D. Schnitter Trio.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), 22 h et 24 h : O. Piro Quintet.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

Septembre 36, les films à l'affiche : 16 h, Primerose, de R. Guissart ; Carte blanche à Mario Epstein : 19 h, le Diable dans la ville, de G. Dulac ; Hommage à Georges Franju : 21 h, Mon chien, de G. Franju. Le TNP, de G. Franju. Sur le pont d'Avignon, de G. Franju. Notre-Dame cathédrale de Paris, de G. Franju. La première nuit, de G. Franju.

LUNDI 22 SEPTEMBRE

Relâche.

MARDI 23 SEPTEMBRE

Carte blanche à Marie Epstein : 16 h, Poil de Carotte, de J. Duvivier ; Hommage à Georges Franju : 19 h, Judex, de G. Franju ; Les grandes restaurations de la cinémathèque française : 21 h, la Merveilleuse vie de Jeanne d'Arc, fille de Lorraine, de M. de Gastyne.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

Septembre 36, les films à l'affiche : 15 h, Samson, de M. Tourneur ; 17 h, la Patrouille perdue, de J. Ford ; 19 h, Imprudente jeunesse, de V. Fleming (v.o.).

Les exclusivités

ACT OF VENGEANCE (A., v.f.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71) ; Images, 18e (45-22-47-94).
AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). — V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).
L'AMOUR SORCIER (Esp., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). — V.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
A PROPOS D'HIER SOIR (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). — V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).
LES AVENTURES DE JACK BURTON (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).
BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).
LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). — V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).
BLACK MIC-MAC (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).
CASH-CASH (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).
CLOCK WISE (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).
LE COMPLEXE DU KANGOUROU (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).
LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
CRAZY FAMILY (Jap., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).
CRITTERS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). — V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
DANS LES BRAS DE L'ENFER (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).
LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).
ESCORT GIRL (Br., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
FX, EFFET DE CHOC (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). — V.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).
GENESIS (Ind., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
GINGER ET FRED (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).
HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
HAVRE (Fr.) ; Studio 43 (h.sp.) 9e (47-70-63-40).
HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). — V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).
HITCHER (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46).
IL ÉTAIT UNE FOIS LA TERRE (Génésis) (A., V.f.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).
L'INVASION VIENT DE MARS (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).
LE JARDIN D'ENFANTS (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).
JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-46-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-98-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair Pathé, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
JE HAIS LES ACTEURS (Fr) : Gaumont Halles, 1er (42-26-12-12) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
KARATÉ KID, LE MOMENT DE VÉRITÉ (2) (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76). — V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).
LE MAL PAR LE MAL (A., v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).
MÉLO (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
LE MOME (*) (Fr) : Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
MONA LISA (*) (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).
MORT UN DIMANCHE DE PLUIE (*) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-96-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-72-47-94).
MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André des Arts, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76). — V.f : Lumière, 9e (42-46-49-07).
OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien, v.o) : Saint-Ambroise (h.sp.), 11e (47-00-89-16).
OTELLO (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
Capri, 2e (45-08-11-69) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LE PALTOQUET (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
PIRATES (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34). — V.o. et v.f. : George V, 8e (45-42-41-46).
POLTERGEIST (*) (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
PYGMÉES (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LE RAYON VERT (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42).
RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).
RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
ROMÉO ET JULIETTE (Brit., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).
RUNAWAY TRAIN (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Le Grand Edgard (h.sp.), 14e (43-20-90-09).
LE SACRIFICE (Franco-suédois, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).
SAUVE-TOI LOLA (Fr.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Fauvette, 3e (43-31-56-86).
SHORT CIRCUIT (A., v.f.) : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).
SOLEIL DE NUIT (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).
STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04).
STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) (h.sp.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
TOUCH OF ZEN (Chinois, v.o.) : Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).
37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46).
TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
UN SACRÉ BORDEL (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).
UNDER THE CHERRYMOON (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).
YIDDISH CONNECTION (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).
A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
AU CŒUR DE LA NUIT (Brit., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).
BARRY LYNDON (A., v.o.) : Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).
BLADE RUNNER (A., v.o.) (*) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30).
BOUDU SAUVE DES EAUX (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).
BUGSY MALONE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (46-22-44-21).
LE CANARDEUR (A., v.o.,) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).
CENDRILLON (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).
LA CLÉ DE VERRE (A.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LE COMBAT DANS L'ILE (Fr.-It.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00).
COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).
LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).
DÉLIVRANCE (A.) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).
LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). — V. f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).
LA FORET D'ÉMERAUDE (A. v.o.) : Grand Pavois 15e (45-54-46-85).
GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
LES HAUTS DE HURLEVENT (A., v.o.) : St-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA HORDE SAUVAGE (A. v.o.) (*) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).
L'HOMME AU COMPLET BLANC (Brit., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).
HUMORESQUE (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).
IL ÉTAIT UNE FOIS LA RÉVOLUTION (A., v.f.) : Grand Pavois (h.sp.), 15e (45-54-46-85).
L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Ambroise (h.sp.), 11e (47-00-89-16).
KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Chatelet Victoria, 1er (45-08-94-14).
LUDWIG (It.) (version intégrale) (v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).
LE MÉPRIS (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).
NINOTCHKA (A., v.o.) : Action Rive Gauche 5e (43-29-44-40) ; Mac Mahon 17e (43-80-24-81).
NOBLESSE OBLIGE (Brit., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA NUIT (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).
ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
PETER PAN (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Napoléon, 17e (42-67-63-40).
PIC-NIC A HANGING ROCK (Aus., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
POUR UNE POIGNÉE DE DOLLARS (A., v.f.) : Grand Pavois (h.sp.), 15e (45-54-46-85).
ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).
ROCKY IV (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).
SANG POUR SANG (A., v.o.) (*) : Le Grand Edgar, 14e (43-20-90-09).
SUBWAY (Fr.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
TCHAO PANTIN (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
TUEUR DE DAMES (A., v.o.) Logos, 5e (43-54-42-34).
LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LA VIE EST UN ROMAN (Fr.) : Grand Pavois (h. sp.), 15e (45-54-46-85).
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES FILMS NOUVEAUX

LE CLOCHARD DE BEVERLY HILLS, film américain de Paul Mazursky, v.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (43-41-77-99).
LA FEMME SECRÈTE, film français de Sébastien Grall : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LE SEXE DU DIABLE, film espagnol de Imanol Uribe, v.o. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
TOP GUN, film américain de Tony Scott, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-46-10-96).

PARIS EN VISITES

SAMEDI 21 SEPTEMBRE

« Rambouillet », départ à 15 heures de l'office de tourisme, journée « portes ouvertes » des monuments historiques. S'inscrire : 34-83-21-21.

« Histoire, ateliers d'artistes et curiosités de Montparnasse », 15 heures, métro Vavin (Cerise sauvage).

« Du boulevard des Dandys au passage des Panoramas », 15 h 15, 3, rue des Colonnes (S. Barbier).

« L'hôtel de Miramion (XVIIe siècle) », 15 heures, 47 quai de la Tournelle (Mme Romann).

« L'hôtel de Camondo XVIIIe siècle) », 14 h 30, 63, rue Monceau (A. Ferrand).

« Excursion à Chartres et Maintenon ». Inscriptions : 45-55-87-93 de 9 heures, à 10 heures (D. Bouchard).

« Au sein du Lycée Henri-IV, les étonnants vestiges de l'abbaye de Sainte-Geneviève », 14 h 15, 23, rue Clovis (M. Banassat).

« L'Opéra », 15 heures, devant l'entrée (M. Ragueneau).

« Aperçu de la civilisation pharaonique à travers les richesses du Louvre », 10 h 30, porte Saint-Germain-l'Auxerrois (Ch. Merle).

« Saint-Eustache et son quartier », 15 heures, métro Louvre, côté kiosque à journaux (Lutèce visites).

« Le musée Camondo », 15 h 15, 63, rue de Monceau (AITC).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures, et 11 h 30, porte principal (V. Langlade).

« La somptuosité immobilière de Passy à la Tour Eiffel », 14 h 45, 3 bis, rue d'Alboni (V. Langlade).

« Une promenade sur l'histoire des juifs de France et d'ailleurs depuis les Romains », 11 heures, et 15 heures, 6, place Saint-Michel (Mme Rouche Gain).

« L'hôtel de Soubise », 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (I. Hauller).

« Les coulisses de la Comédie française », 10 h 30, porte de l'administration (Mlle Oswald).

« La peinture italienne de Giotto à Léonard de Vinci », 10 h 30, Louvre (porte Jaujard), «M. Ch. Lasnier).

« Belleville », 15 heures, métro Place des Fêtes, sortie Crimée (G. Botteau).

« Le synagogues du vieux quartier israélites de la rue des Rosiers, le couvent des Blancs-Manteaux », 16 heures, 9, rue Malher (Vieux Paris).

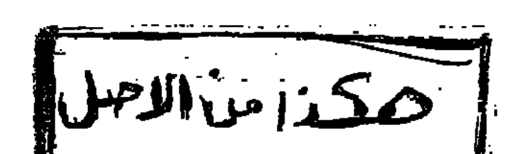
« La place des Victoires et son quartier », 15 heures, sortie métro Louvre (Résurrection du Passé).

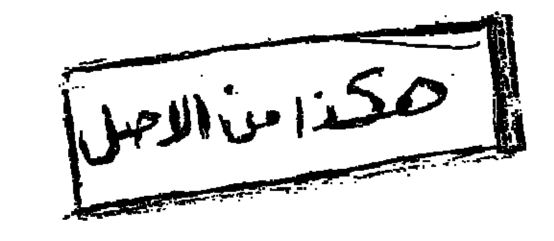
« Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Flâneries).

« Le Marais, la place des Vosges », grilles Carnavalet (C.-A. Messer).

CONFÉRENCES

1, rue des Prouvaires (1er étage droite), 15 heures « Quand la science aura découvert l'esprit » (Mme Jeanne Morranier ; « Les hiérarchies célestes » (Natya).





Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 19 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Variétés : Grand public.
Emission de Patrick Sabatier.
Invité : Yves Montand. Avec Renaud, Julien Clerc, Jeanne Mas, Al Jarreau, Jesse Garon, Nicoletta, Michel Jonasz.

22 h 30 Feuilleton : Shôgun (rediff.).
D'après le roman de James Clavell. Avec Richard Chamberlain, Thoshiro Mifume, Frankie Sakaï, Yuki Meguro, Léon Lissek.
Les aventures d'un marin anglais, Jack Blackthorne, capturé par les Japonais au début du dix-septième siècle et qui, après maintes aventures, réussit à devenir shôgun, autrement dit « seigneur de la guerre » (1er épisode).

23 h 30 Journal.

23 h 45 Rubrique information.

24 h TSF (Télévision sans frontière).
Tropical Parade ; Fréquence avec le concert du groupe Super Diamono.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Série : Deux flics à Miami.
De Michael Manu et Anthony Yerkovich.
▶ *Pas de panique.* Avec Don Johnson, Philip M. Thomas ; Saundra Santiago, Olivia Brown, Michael Talbott.

21 h 30 Apostrophes.
Magazine littéraire de Bernard Pivot.
Sur le thème : « J'informe, tu désinformes, il désinforme », sont invités : Jacques Derogy et Jean-Marie Pontaut (Enquête sur trois secrets d'État et Opération Nemesis) ; *Roland Jacquard* (la Guerre du mensonge) ; *Alain Jaubert* (le Commissariat aux archives) et *Pierre Péan* (La France du secret, les secrets de la France).

22 h 45 Journal.

23 h Ciné-club : L'enfer est à lui ■■
Cycle Raoul Walsh. Film américain (1949) avec James Cagney, Virginia Mayo, Edmond O'Brien, Margaret Wycherly, Steve Cochran, John Archer.
Responsable de l'attaque d'un train postal et du meurtre d'un inspecteur, un gangster se fait emprisonner pour un délit mineur et s'évade, afin de régler ses comptes. Une action violente, une réalisation chauffant à blanc les situations d'un film de genre, pour le porter à la tragédie. James Cagney est magnifique en gangster psychopate, aimant sa mère – dont il veut venger la mort – d'un amour démesuré. L'enfer est à lui *appartient à la grande époque du film noir hollywoodien.*

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 30 Série : Le petit docteur.
Le château de l'arsenic, d'après l'œuvre de Georges Simenon. Avec Alain Sachs, Pauline Lafont, Pierre Londishe, Catherine Allégret, François Dyreck.
Une ancienne amie du petit docteur, devenue comtesse, appelle au secours. Elle pense qu'on essaie de l'empoisonner...

21 h 20 Magazine : Taxi.
De Philippe Alfonsi et Maurice Dugowson.
Au sommaire : un reportage sur Alexandrie en Egypte ; Alerte aux frontières : les armes passent ! ; FR 3 Sygma, avec M. Jean-François Deniau ; Rétroviseur ; Le reporter : Catherine Lara ; Zorro : André Bercoff.

22 h 30 Journal.

22 h 50 Décibels.
Emission rock, réal. Daniel Tragarz.
Avec les groupes Arno ; Zéro de conduite ; Ubik ; les Garçons bouchers ; Dogs ; Vampas ; A-Bomb ; Fighters, et une surprise.

23 h 35 Prélude à la nuit.
Pour que l'enfant qui va naître soit un fils, *d'André Jolivet, interprété par Pierre-Yves Artaud, flûte.*

CANAL PLUS

20 h 30, Football : championnat de France, en direct de Metz : Metz-Auxerre ; 22 h 30, Flash d'informations ; 22 h 40, Cinéma : le Bateau d'Émile ■ film français de Denys de La Patelière (1961), avec L. Ventura, A. Girardot, P. Brasseur, M. Simon ; 0 h 15, Cinéma : l'Empereur du Nord ■■ film américain d'Irvin Kershner (1978), en v.o. avec F. Dunaway, T.L. Jones, B. Dourif, R. Auberjonois ; 4 h, Cinéma : Damien (La malédiction 2) □ film américain de Don Taylor (1978), avec W. Holden, L. Grant, J. Scott Taylor ; 5 h 45, Les superstars du catch.

LA « 5 »

20 h 30, Série : L'inspecteur Derrick ; 21 h 45, Série : Kojak ; 22 h 40, Magazine auto-moto : Grand Prix ; 23 h 40, Série : L'inspecteur Derrick ; 0 h 45, Série : Kojak ; 1 h 40, Magazine auto-moto : Grand Prix.

TV 6

20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Le grand débat : Sommes-nous en train de changer de Constitution.
21 h 30 Musique : Black and Blue.
22 h 30 Nuits magnétiques. Gros plan sur Karen Blixen.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 5 Concert : 35e Concours international de l'ARD, en direct de la Herkulessaal de Munich. Concert de musique de chambre, avec les lauréats.
23 h Les soirées de France-Musique. Les pêcheurs de perles : Te Deum, de Berlioz, par le Royal Philharmonic, dir. Sir Thomas Beecham ; à 0 h, musique traditionnelle.

Samedi 20 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

13 h 50 La séquence du spectateur.
14 h 20 Série : La croisière s'amuse.
15 h 15 Astro le petit robot.
15 h 45 Tiercé à Evry.
16 h Magazine : Temps X.
D'Igor et Grichka Bogdanoff. *Qu'est-ce que la vitesse ?*
▶ **16 h 55 Mini Mag.**
Proposé et présenté par Patrice Drevet.
17 h 25 Série : Agence tous risques.
18 h 30 Trente millions d'amis.
18 h 50 D'accord, pas d'accord.
19 h 10 Magazine : Auto-moto.
Formule 1 : essais du Grand Prix du Portugal ; Le point sur la formule 3000 ; Les essais de la Porsche 944 S. 16 soupapes.
19 h 40 Cocoricocoboy.
20 h Journal.
20 h 30 Tirage du Loto.
20 h 35 Série : Julien Fontanes, magistrat.
Rien que la vérité. Avec Jacques Morel, Antoinette Moya, Bernard Le Coq, Jean-François Garreaud, André Falcon, Jacques Alric, Françoise Fleury.
22 h 10 Droit de réponse.
Emission de Michel Polac.
Sur le thème « La corruption en politique », sont invités : Huguette Bouchardeau, Florence d'Harcourt, Jean-Pierre Delalande, Marthe Mercadier, Michel-Edouard Leclerc, Claude Angeli, Pierre Péan, Pascal Krop, Julien Ficatier, Michel Dreyfus-Schmitt.
24 h Journal.
0 h 15 Ouvert la nuit.
Série : Le prisonnier.

DEUXIÈME CHAINE : A2

14 h 25 Dessin animé : La panthère rose.
14 h 50 Les jeux du stade.
17 h Document : Les carnets de l'aventure.
Présenté par Pierre-François Degorges, Ardoukoba.
Dans l'une des régions les plus chaudes du monde, Djibouti, le sol s'ouvre de 2 centimètres par an pour laisser place à un futur océan.
18 h Série : Amicalement vôtre.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 5 D'accord, pas d'accord.
19 h 15 Actualités régionales.
19 h 40 Affaire suivante.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
Emission proposée et présentée par Michel Drucker.
Avec Guy Bedos, Catherine Lara, Laurent Voulzy, Spania, Charles Dumont, Rita Mitsouko, Niagara, Images, Thierry Lhermitte et Josiane Balasko, Edwige Feuillère et Jean Marais, Guy Drut et, sous réserve, Robert Charlebois.
21 h 55 Série : Le voyageur.
Le meilleur ami de l'homme, réal. Philip Noyce. Avec Michael O'Keefe, Jennifer Cooke, Joël Polis.
22 h 25 Les enfants du rock. (1re partie).
Clip de la semaine : David Lee Roth ; Rock report, Magazine du rock et Musicalifornia.
23 h 30 Cyclisme.
23 h 40 Journal.
23 h 55 Les enfants du rock (2e partie.).
Concert de minuit : Prince (enregistré à Detroit) et discographie.

TROISIÈME CHAINE : FR3

15 h Sports-loisirs.
Athlétisme à Talence ; à 16 h 30, Festival de la vidéo sportive à Bordeaux ; à 17 h, Escalade.

17 h 30 Jeu : Génies en herbe.
17 h 55 Croqu'soleil.
19 h Flash info.

19 h 9 Tam dam.
19 h 15 Actualités régionales.
19 h 55 Dessin animé : La panthère rose.
20 h 5 Disney Channel. Pour les tout-petits.
Winnie l'ourson.
20 h 35 Disney Channel. Pour les jeunes et les moins jeunes.
DTV : Peggy Lee (All right, OK you win) ; dessins animés : Les folies de Mickey ; Tic et Tac au Far-West ; à 21 h, un épisode de Zorro : Le tyran est démasqué, avec G. Williams ; dessin animé : Peinture fraîche ; DTU : Pablo Cruise (What you zonna do when she says good bye) ; Disney souvenirs avec Ollie Johnston ; DTV : Léo Sayer (You make me feel like dancing).
22 h Journal.
22 h 35 Série : Mission casse-cou.
23 h 15 Musiclub.
Concerto brandebourgeois nº 1 en fa majeur, *de Jean-Sébastien Bach, dirigé par Karl Munchinger et interprété par H. Zack, violon ; L. Lenczes, hautbois ; E. Terwilleger et H. Hubert, cor ; M. Galling, clavecin ;* Prélude et fugue nº 19 en la majeur, *de Jean-Sébastien Bach, avec Jorg Demus, piano.*

CANAL PLUS

14 h, Téléfilm : Cœurs en sursis ; 15 h 30, Cabou Cadin ; 16 h, Série : Batman ; 16 h 25, Série : Flash Gordon à la conquête de l'univers ; 16 h 45, Série : Mike Hammer ; 17 h 30, Document : Animaux d'Australie, l'ornithorynque ; 18 h, Téléfilm : Amy ; 19 h 35, Top 50 ; 20 h 30, Téléfilm : Le couteau sur la nuque ; 22 h, Les superstars du catch ; 22 h 55, Flash d'informations ; 23 h 5, Cinéma : IC clé □ film italien de Tinto Brass (1983), avec S. Sandrelli, F. Finlay, F. Branciaroli, B. Cupisti ; 0 h 50, Cinéma : Tristesse et Beauté □ film français de Joy Fleury (1985), avec C. Rampling, A. Zulawski, M. Roussel, J.C. Adelin ; 2 h 25, Cinéma : Damien (la malédiction 2) □ film américain de Don Taylor (1978), avec W. Holden, L. Grant, J. Scott Taylor ; 4 h 5, Cinéma : l'Empereur du Nord ■■ film américain de Robert Aldrich (1973), avec L. Marvin, E. Borgnine, K. Carradine.

LA « 5 »

17 h 20, Série : Shérif, fais-moi peur ; 18 h 15, Série : Riptide ; 19 h 10, Série : Happy days ; 19 h 35, Série : Star Trek ; 20 h 30, Téléfilm : Si c'était demain (1er épisode) ; 23 h, Football américain : Giants de New York contre les Chargers de San-Diego.

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 17 h, Système 6, invité : Arnold Turboust ; 19 h, NRJ 6 ; 20 h, Tonic 6 ; 22 h, NRJ 6 (rediff.) ; 23 h, Live 6, invité : Eric Clapton ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Nouveau répertoire dramatique : *Fraternité,* d'Yves-Fabrice Lebeau ; *Fête,* de Slawomir Mrozek.
22 h 10 Démarches. Gilles Brossard présente : Le journal de James Boswell.
22 h 30 Musique : La création musicale en Amérique latine.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 15 *Concert, en direct de la fondation Gianadda, à* Martigny : Festival de musique de Montreux-Vevey : *Blumen-stück, op. 19,* de Schumann ; *Sonate en ré majeur, op. 53, D 850,* de Schubert ; extrait des *Harmonies poétiques et religieuses, bénédiction de Dieu dans la solitude ; trois études d'exécution transcendante ; Rhapsodie hongroise nº 12,* de Liszt, par Michel Dalberto, piano.
23 h Les soirées de France-Musique. à 23 h 5, Archives ; à 1 h, Champ d'étoiles : Voyage à travers la chanson, les chansons de la grand'voile.

Dimanche 21 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

8 h Bonjour la France.
Journal présenté par Jean-Claude Bourret.
9 h Émission islamique.
9 h 15 A Bible ouverte.
Histoire de Moïse ; A nous la liberté.
9 h 30 Orthodoxie.
Regard sur l'actualité orthodoxe.
10 h Présence protestante.
Nos ancêtres les vaudois.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
L'Eglise de France accueille Jean-Paul II.
11 h Messe, célébrée en la paroisse Saint-Martin, à Marolles-en-Hurepoix- Leudeville.
11 h 50 Votre vérité.
12 h Télé Foot 1.
13 h Journal.
13 h 25 Série : Starsky et Hutch (rediff.).
14 h 20 Variétés : A la folie, pas du tout.
15 h 20 Sports dimanche.
Grand Prix de formule 1 du Portugal ; gymnastique à Florence.
15 h 30 Tiercé à Longchamp.
15 h 45 Variétés : A la folie, pas du tout (suite).
17 h 30 Les animaux du monde.
Emission de Marlyse de la Grange et Antoine Reille.
Trois hommes, une passion : Gérard Durrel élève des mammifères et des oiseaux qui sont les plus rares au monde ; Georges Archibald et les grues de Mandchourie ; Sir Peter Scott et l'oie néné des îles Hawaï.
18 h Série : Pour l'amour du risque.
Vive la rose.
19 h Magazine : Sept sur sept.
Émission de Jean Lanzi et Anne Sinclair.
Invité : Yvon Chotard, ancien vice-président du CNPF.
19 h 55 Loto sportif.
20 h Journal.
20 h 30 Cinéma : la Gifle ■
Film de Claude Pinoteau (1974), avec Lino Ventura, Isabelle Adjani, Georges Wilson, Jacques Spiesser, Arlette Gordon, Annie Girardot, Nicole Courcel.
22 h 15 Sport dimanche soir.
L'actualité sportive du week-end.
23 h 15 Journal.
23 h 30 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A2

9 h 30 Informations et météo.
9 h 35 Les chevaux du tiercé.
10 h Récré A 2.
11 h 30 Dimanche Martin.
13 h Journal.
13 h 20 Tout le monde le sait.
Invités : Quatuor Enesco ; Octuor à vent de Paris ; Bible ; la Compagnie Créole ; Alisha ; Carole Arnaud, Belinda Carlisle ; Nicolas Peyrac ; Ken Lazlo.
14 h 25 Série : Félicien Grevèche.
Scénario et dialogues Sylvain Joubert, réalisation Michel Wyn. Avec Sylvain Joubert, Pierre Santini, Jenny Clève, Gérard Darrieu, Maurice Chevit (2e épisode).
15 h 30 L'école des fans.
Invité : Hervé Vilard.
16 h 25 Le kiosque à musique.
17 h Série : Nuits secrètes.
18 h 35 Stade 2.
19 h 30 Feuilleton : Maguy.
Le prix concours. Avec Rosy Varte, Jean-Marc Thibault, Henri Garcin, Marthe Villalonga.
20 h Journal.
20 h 35 Les enquêtes du commissaire Maigret.
Maigret aux assises (rediff.). D'après G. Simenon, réal. Yves Allégret.
Avec Jean Richard, Jacques Serres, Muriel Baptiste, Lucien Nat, Robert Lombard.
Le commissaire Maigret mène l'enquête après l'assassinat d'une femme galante, Léontine Faverges, dont les économies ont disparu...
21 h 55 Musiques au cœur... des arènes.
Emission d'Eve Ruggieri.
Avec Agnès Baltsa, Katia Ricciarelli, Renato Bruson, José Carreras, Milva, Astor Piazzolla et son ensemble, l'orchestre, les chœurs et le corps de ballet de la Société lyrique des arènes de Vérone. Au programme : des extraits de Carmen, *de G. Bizet ; de* la Veuve joyeuse, *de F. Lehar ; de* Macbeth, *de G. Verdi ; de* Norma, *de V. Bellini, et de* Aïda, *de G. Verdi.*
22 h 55 Cyclisme.
23 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

9 h Debout, les enfants.
Disney Channel : Winnie l'ourson ; à 9 h 25, Croq'soleil ; à 9 h 30, Inspecteur Gadget ; à 9 h 50, Contes de Grimm.
10 h Musique traditionnelle.
12 h Magazine : D'un soleil à l'autre.
14 h 30 Sports loisirs.
Funboard à Sanary ; Athlétisme à Bordeaux ; Autoproduction à Albi.
17 h Amuse 3.
Bouba ; Les entrechats ; Speedy Gonzales ; Splendeur sauvage : l'Afrique.
18 h 30 RFO Hebdo.
19 h Amuse 3 (suite).
Cat's eyes ; L'oiseau bleu.
19 h 45 Jeu : Cherchez la France.
20 h 4 Série : Benny Hill.
20 h 35 Concert : Première symphonie de Mahler.
21 h 30 Aspects du court métrage français.
22 h Journal.
22 h 30 Cinéma de minuit : l'Etrange Monsieur Victor ■■
Cycle France, l'avant-guerre.
Film de Jean Grémillon (1938), avec Madeleine Renaud, Viviane Romance, Raimu, Pierre Blanchar.
0 h 5 Prélude à la nuit.
Pot-pourri interprété par le duo Dudaim et le duo Parvarim.

CANAL PLUS

13 h 55, Téléfilm : les folles aventures de Robin des Bois ; 15 h 25, Les superstars du catch ; 16 h 20, Série : Cisco Kid ; 16 h 45, Football américain ; 17 h 50, Cinéma : Dreamscape ■ film américain de Joseph Ruben (1985), avec D. Quaid, M. Von Sydow, C. Plummer, E. Albert ; 19 h 35, Dessins animés : Ça cartoon ; 20 h 35, Cinéma : la Septième Cible ■ film français de Claude Pinoteau (1984), avec L. Ventura, L. Masari, J. Poiret, E. Bourgine ; 22 h 10, Flash d'informations ; 22 h 20, Cinéma : Chasse à mort ■ film américain de Peter Hunt (1981), avec C. Bronson, L. Marvin, A. Stevens, C. Weathers ; 0 h, Cinéma : le Privé de ces dames ■ film américain de Robert Moore (1978), avec P. Falk, A. Margret, E. Brennan ; 1 h 30, Série : Mike Hammer.

LA « 5 »

17 h 20, Série : Shérif, fais-moi peur ; 18 h 15, Série : K 2000 ; 19 h 10, Série : Happy Days ; 19 h 35, Série : Star Trek ; 20 h 30, Téléfilm : Si c'était demain (2e épisode) ; 22 h 10, Série : Baretta ; 23 h 5, Téléfilm : Si c'était demain (2e épisode) ; 0 h 45, Série : Star Trek ; 1 h 35, Série : Baretta.

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 18 h 30, Play 6 ; 19 h, Métal 6 ; 20 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Atelier de création radiophonique : *Qui a peur des fous ?*
22 h 30 Musique : Les Philharmonistes de Châteauroux. Concert enregistré le 9 février aux Cordeliers : *Concerto per cinque,* de Hertel ; *Serenata mattutina,* de Malipiero ; *Esprit de la nuit,* de Clastrier ; *Sérénade en la majeur, op. 16,* de Brahms.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert d'archives.
23 h Les soirées de France-Musique. A 23 h 5, Ex-Libris : Le langage du clavecin, d'A. Geoffroy de Chaume.

Informations « services »

PHILATÉLIE

A nos lecteurs

Comme nous l'avons écrit à ceux de nos lecteurs qui s'en sont émus auprès de nous, la disparition de notre chronique philatélique hebdomadaire, conséquence du remaniement de nos suppléments de fin de semaine intervenu en juin dernier, était tout à fait provisoire. Vous la retrouverez à partir d'aujourd'hui, sous une forme plus moderne. Placée sous la responsabilité de l'équipe qui anime *le Monde des philatélistes*, elle en constituera le complément. On y trouvera des informations sur les émission de timbres, les expositions, les ventes, l'annonce des événements philatéliques importants survenus entre la parution de deux numéros du *Monde des philatélistes*.

Cette reprise, après une brève éclipse, coïncide avec la sortie du numéro 400 du *Monde des philatélistes* dont la maquette a été entièrement rénovée à cette occasion. Le recours à la quadrichromie ne facilite pas seulement l'amélioration de l'illustration. Il permet la création de nouvelles rubriques : expertise, galeries où sont présentées des pièces exceptionnelles, voire uniques, tout en restant fidèle aux qualités de sérieux qui ont fait sa réputation. Pour tout dire, il y a, nous semble-t-il, dans ce numéro 400, de quoi exciter fortement la curiosité du profane. A plus forte raison donc des philatélistes amateurs et professionnels.

ANDRÉ FONTAINE.

Trois émissions début octobre

Trois timbres vont être émis au début du mois d'octobre. Ils ont pour sujet : Henri Alain-Fournier, l'enseignement technique et la Conférence mondiale de l'énergie. L'œuvre de Pierre Soulages, initialement prévue pour les 27-29 septembre, paraîtra à une date ultérieure.

● *Le Grand Meaulnes, Alain-Fournier.* — Le centenaire de la naissance de l'écrivain est célébré par l'émission d'un timbre à 2,20 F dont la vente générale aura lieu le 6 octobre.

Fils d'instituteur, Henri Alban Fournier, dit Alain-Fournier, est né le 3 octobre 1886 à La Chapelle-d'Angillon (Cher). Il disparut le 22 septembre 1914, au front, au bois de Saint-Rémy. Son corps ne fut jamais retrouvé. *Le Grand Meaulnes* rassemble les thèmes de l'enfance, de la nature, de la pureté, où le rêve devient source de bonheur. Mais ce rêve se brise devant l'exigence d'absolu d'Augustin Meaulnes.

D'un format de 22×36 mm, le timbre est gravé en taille-douce par Pierre Albuisson, d'après une illustration de Berthold Mahn.

★ Vente anticipée les 4 et 5 octobre, de 9 heures à 18 heures, au musée Alain-Fournier, Jacques Rivière, au château de La Chapelle-d'Angillon ; le 4 octobre, de 9 heures à 12 heures, au bureau de poste de La Chapelle-d'Angillon ; les 4 et 5 octobre, de 9 h à 18 h, à l'école d'Epineuil-le-Fleuriel (Cher) ; le 4 octobre, de 9 h à 12 h, au bureau de poste d'Epineuil-le-Fleuriel.

● *Cent ans d'enseignement technique.* — A l'époque de la rentrée des classes, les P et T ne pouvaient pas manquer de saluer le centenaire de la première école nationale professionnelle. Ce timbre, d'une valeur faciale de 1,90 F sera mis en vente générale le 6 octobre.

Le 5 octobre 1886, l'école nationale professionnelle (ENP) de Voiron (Isère) ouvre ses portes, devançant de peu celles de Vierzon (Cher) et d'Armentières (Nord). Ces écoles sont le modèle, proposé par l'Etat, d'une scolarité orientée vers la formation aux métiers industriels pour élever la qualité de la production des manufactures dont les expositions internationales de Paris de 1867 et 1878 ont montré certaines insuffisances. En 1960, les ENP sont devenues des lycées techniques.

Dessiné et gravé en taille-douce par Georges Bétemps, ce timbre est au format de 22 × 36 mm.

★ Vente anticipée les 4 et 5 octobre, de 9 h à 18 h, à la salle des fêtes, place Jacques-Antoine-Gau, à Voiron ; le 4 octobre, de 8 h à 12 h, au bureau de poste de Voiron.



● *Conférence mondiale de l'énergie — Cannes 1986.* — La troisième émission de ce début d'octobre concerne la Conférence mondiale de l'énergie. Ce timbre à 3,40 F sera mis en vente générale le 7 octobre.

Pour la première fois, la France accueille, du 5 au 11 octobre, à Cannes (Alpes-Maritimes), le treizième congrès de la Conférence mondiale de l'énergie, qui a lieu tous les trois ans dans l'un des pays membres.

La Conférence mondiale de l'énergie est une organisation internationale non gouvernementale créée en 1924. Elle regroupe soixante-dix-neuf pays et zones géographiques. Ses buts sont de promouvoir le développement et l'utilisation pacifique des ressources énergétiques, tant au plan national qu'international.

Le timbre, au format 22×36 mm, a été dessiné par Michel Durand-Megret et est imprimé en héliogravure.

★ Vente anticipée les 5 et 6 octobre, de 9 heures à 18 heures, au Palais des congrès, salle du syndicat d'initiative à Cannes ; le 6 octobre, de 8 heures à 19 heures, au bureau de poste de Cannes.

Le (déjà) fameux timbre « A »

En émettant, le 1er août, un timbre d'usage courant de type « Liberté » dont la valeur faciale est représentée par la lettre « A », les P et T ont innové. Cette figurine, de couleur verte, est destinée à l'affranchissement des plis non urgents, dont le tarif est passé de 1,80 F à 1,90 F. Elle conservera indéfiniment cette valeur et restera en vente jusqu'à l'approvisionnement complet des bureaux de poste avec le nouveau timbre à 1,90 F, également au type « Liberté », gravé par Pierre Gandon et tiré en taille-douce.

Pour la mise en vente du timbre « alphabétique », un cachet « Premier jour » a été utilisé. Il peut encore être obtenu jusqu'au 27 septembre auprès du receveur des bureaux temporaires, 61-63, rue de Douai, 75436 Paris Cedex 09.

Les nouvelles valeurs issues du tarif du 1er août (1,90 F vert et 3,40 F bleu) sont progressivement mises en vente ; elles ne bénéficient pas d'une oblitération « Premier jour ».

Rubrique réalisée par la rédaction du *Monde des philatélistes*, 24, rue Chauchat, 75009 Paris. Tél. : (1) 42-47-99-08.

WEEK-END D'UN CHINEUR

ILE-DE-FRANCE

Dimanche 21 septembre

Enghien, 14 h 30 : dessins modernes ; 16 h 30 : verrerie ; **Etampes**, 14 heures : bijoux, orfèvrerie, objets d'art, mobilier, bronzes ; **L'Isle-Adam**, 14 h 30 : tapis d'Orient ; **Provins**, 14 heures : tapis d'Orient ; **Versailles Chevau-Légers**, 14 heures : mobilier, tableaux, objets d'art ; **Versailles Rameau**, 14 heures ; tableaux modernes.

PLUS LOIN

Samedi 20 septembre

Aix-en-Provence, 14 heures : affiches, gravures ; **Bergerac**, 14 heures : mobilier, objets d'art, tableaux ; **Marseille**, 14 heures : bijoux, bibelots, tableaux, timbres ; **Reims**, 14 heures : affiches de cinéma.

Dimanche 21 septembre

Bayeux, 14 heures : livres ; **Saint-Etienne**, 10 heures : argenterie, bijoux ; 14 h 30 : tableaux, armes, objets d'art, mobilier.

FOIRES ET SALONS

Arles, **Ballon** (72) (dimanche seulement), **Chantilly** ; **Choisy-en-Brie** (dimanche seulement) ; **Epernon** ; **Erquery** (60) (dimanche seulement) ; **Pacy-sur-Eure** (dimanche seulement) ; **Paris** (bois de Vincennes) ; **Paris** (square de Kouffra, 75014) ; **Ris-Orangis** ; **Tartas** (40) et **Velizy-2** (samedi seulement).

VIE QUOTIDIENNE

Les nouveaux projets de Band Aid

Secours par minitel

Band Aid, l'organisation humanitaire du chanteur britannique Bob Geldof, donne une suite à son opération « Action-école », organisée en 1985 auprès des écoliers français en solidarité avec les peuplades africaines.

Alors que l'an passé il s'agissait pour les écoliers de procurer aux habitants de six pays africains (Mali, Niger, Burkina Faso, Tchad, Soudan et Ethiopie) une aide d'urgence alimentaire, la nouvelle campagne, qui s'appellera « Opération Delta », consistera à soutenir pendant plusieurs années des projets de développement dans une région précise : la zone du delta au Mali. Grande innovation, les écoliers pourront utiliser le minitel pour entrer en liaison avec les responsables de Band Aid mais aussi avec les autres comités de soutien.

L'organisation enverra début octobre à chaque établissement scolaire cinq exemplaires d'un journal, dans lequel seront données les informations concernant la formation des comités et le fonctionnement de l'opération. Les comités devront envoyer cent francs à un compte chèque postal de Band Aid. En échange, ils recevront un livre sur l'Afrique, son histoire et les profits de Band Aid.

Par la suite, les comités devront utiliser le minitel. Celui-ci leur permettra de choisir leur projet, mais surtout de connaître son état de réalisation ou de se tenir informés des autres projets, d'échanger des expériences et de s'associer avec d'autres comités. Chaque groupe aura jusqu'au 15 juin 1987 pour honorer son contrat et envoyer sa participation financière au soutien du projet choisi. Ce sera aux membres des comités de faire preuve d'initiative et d'imagination pour réunir les fonds : quêtes, ventes, réorganisation d'activités diverses.

Band Aid enverra directement 80 % des sommes remises et placera les 20 % restants pour les années suivantes ou des dépenses imprévues concernant le projet.

Les Editions Nathan, intéressées par cette initiative, ont décidé d'organiser un concours pour permettre à quatre comités de se rendre au Mali. Ces derniers seront chargés d'effectuer un recensement des besoins scolaires dans la zone du delta, sur lequel s'appuiera une nouvelle opération, cette fois spécifiquement scolaire.

Ch. Ch.

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde sans visa » page 22

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 19 septembre 1986 :

DES DÉCRETS

● N° 86-1042 du 15 septembre 1986 relatif à la fixation et à la révision du classement indiciaire de certains grades et emplois des personnels civils de l'État.

● N° 86-1043 du 18 septembre 1986 relatif aux infractions en matière de circulation routière et d'assurance obligatoire des véhicules terrestres à moteur.

● N° 86-1044 du 18 septembre 1986 relatif au jugement des contraventions et au recouvrement des amendes.

● **ANTIQUITÉS : folie dix-septième siècle.** — C'est un théâtre de verdure inspiré des fêtes peintes par Watteau que les Antiquaires à Paris (groupe de sept spécialistes du mobilier des dix-septième et dix-huitième siècles) ont choisi comme décor pour présenter divers objets d'art à la Biennale des antiquaires. On pourra y admirer entre autres une paire de jardinières et de brûle-parfums en émaux cloisonnés provenant du Palais impérial de Chine, une table en écaille verte, un bureau à écrire en laque rouge, une commode des « enfants de France », un guéridon en marqueterie et porcelaine de Sèvres, une commode en tôle noire décorée d'éventails...

★ Grand Palais, du 25 septembre au 12 octobre. Renseignements : 45-53-82-33.

LOTO

NATIONAL LOTO — N° 38 — TIRAGE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 1986

7 — 13 — 21 — 31 — 32 — 49 — NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE : 25

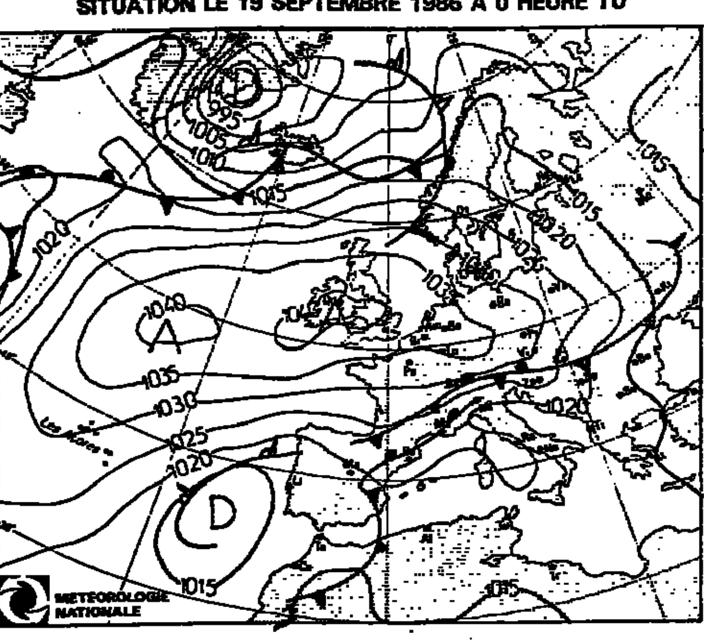
PROCHAIN TIRAGE, EN DIRECT SUR [logo] SAMEDI 20 SEPTEMBRE 1986 A 20H35

VALIDATION : AU PLUS TARD MARDI AUX HEURES HABITUELLES POUR LES DEUX TIRAGES DE LA SEMAINE PROCHAINE

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1F)
6 BONS Nos	13	1 418 365,00 F
5 BONS Nos + complémentaire	87	47 355,00 F
5 BONS Nos	2 740	4 945,00 F
4 BONS Nos	151 811	85,00 F
3 BONS Nos	2 611 038	10,00 F

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 19 SEPTEMBRE 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 21 SEPTEMBRE A 0 HEURE TU

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 19 septembre à 0 heure et le samedi 20 septembre à 24 heures.

Au cours des quarante-huit heures prochaines, les hautes pressions se maintiendront sur notre pays. Seule une activité orageuse sporadique et atténuée persistera sur les régions méridionales où circuleront des masses d'air chaud de moins en moins instables.

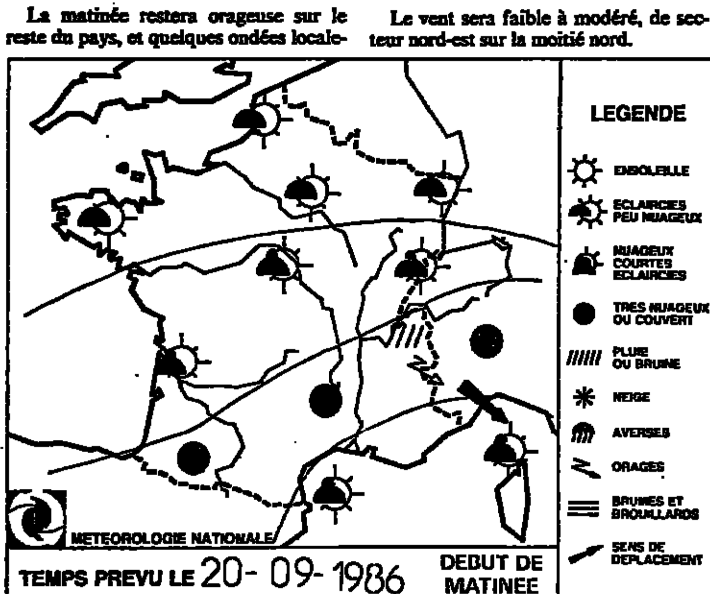
Samedi : le soleil brillera sur une grande partie du pays. Il sera présent dès le matin sur toute une moitié nord-ouest, jusqu'au nord de l'Aquitaine, au nord du Massif Central et à l'Alsace. Des brouillards se formeront au lever du jour dans le Nord-Est et les vallées du Nord-Ouest.

La matinée restera orageuse sur le reste du pays, et quelques ondées localement orageuses pourront encore se produire sur le relief. Toutefois la situation s'améliorera dans l'après-midi, et des éclarcies assez belles devraient se développer. Seule la Corse demeurera sous les nuages tout au long de la journée. Il y régnera un temps chaud et très nuageux, à tendance orageuse en soirée.

Les températures minimales accuseront une légère baisse : 4 degrés dans l'intérieur sur la moitié nord, avec des gelées blanches, 10 degrés près des côtes de Manche, 7 à 10 degrés sur la moitié sud, 14 à 18 degrés en Méditerranée.

Les températures maximales remonteront de 1 à 3 degrés sur le pays, avec 15 à 20 degrés sur la moitié nord, 22 à 26 degrés sur la moitié sud, localement 28 à 30 degrés sur le littoral méditerranéen.

Le vent sera faible à modéré, de secteur nord-est sur la moitié nord.



TEMPÉRATURES maxima - minima — Valeurs extrêmes relevées entre le 18-9-1986 à 6 h TU et le 19-9-1986 à 6 h TU — **Temps observé** le 19-9-1986 à 6 heures TU

FRANCE

AJACCIO	28	18	N
BIARRITZ	16	13	C
BORDEAUX	15	11	C
BOURGES	13	8	N
BREST	14	8	S
CAEN	15	7	S
CHERBOURG	14	10	S
CLERMONT-FERR.	14	11	P
DIJON	14	8	N
GRENOBLE St-M-H	17	14	P
LILLE	15	7	S
LIMOGES	14	10	N
LYON	15	11	P
MARSEILLE-MAR.	28	18	P
NANCY	12	5	S
NANTES	16	10	S
NICE	26	21	N
PARIS-MONTS.	16	8	S
PAU	14	11	N
PERPIGNAN	24	17	P
RENNES	16	8	S
ST-ÉTIENNE	14	11	P
STRASBOURG	12	6	N
TOURS	14	8	N
TOULOUSE	17	14	C
POINTE-A-P.	26	23	N

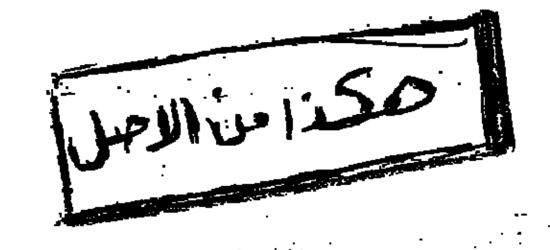
ÉTRANGER

ALGER	37	24	N
AMSTERDAM	16	4	B
ATHÈNES	30	19	S
BANGKOK	33	26	C
BARCELONE	27	18	O
BELGRADE	31	14	P
BERLIN	14	2	S
BRUXELLES	15	4	B
LE CAIRE	35	23	S
COPENHAGUE	15	4	S
DAKAR	30	22	O
DELHI	37	25	S
DJERBA	30	23	S
GENÈVE	21	12	P
HONGKONG	30	24	N
ISTANBUL	25	19	S
JÉRUSALEM	36	18	S
LISBONNE	24	17	S
LONDRES	16	5	S
LOS ANGELES	25	16	S
LUXEMBOURG	11	5	S
MADRID	24	15	C
MARRAKECH	29	19	N
MEXICO	23	10	B
MILAN	27	19	C
MONTRÉAL	17	5	C
MOSCOU	15	7	A
NAIROBI	22	12	N
NEW-YORK	19	12	P
OSLO	15	5	C
PALMA-DE-MAL.	30	23	N
PÉKIN	26	14	S
RIO-DE-JANEIRO	25	21	P
ROME	27	16	B
SINGAPOUR	31	24	C
STOCKHOLM	13	3	N
SYDNEY	15	13	A
TOKYO	28	23	C
TUNIS	34	20	S
VARSOVIE	11	4	N
VENISE	27	18	P
VIENNE	21	8	S

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)



Le Monde ANNONCE

Le Carnet du Monde

Naissances

– Catherine, James DUAULT

sont heureux de faire part de la naissance de

Laurent,

survenue le 31 août 1986.

33, rue Louis-Pasteur,
29000 Quimper.

– Catherine SFEZ
et tous ses amis

ont la joie de faire part de la naissance de

Lou et Zoé-Clara,

le 8 août 1986.

Paris. Rome. Asolo, Ryad.

Mariages

– Ses amis
ont la joie d'annoncer le mariage de

Jean-Michel MEYET
avec
Pascale BESSON,

qui aura lieu le 27 septembre 1986, à la mairie de Saint-Etienne (Loire).

– Thierry PASCUAL-MARTIN
et Brigitte MAULION

ont le plaisir d'annoncer leur mariage, qui a eu lieu dans l'intimité, samedi 6 septembre 1986, à Honfleur.

Décès

– Mme Jacqueline Calvez-Boissière,
M. et Mme Henri Boissière,
M. Olivier Prenant,
M. et Mme Jacques Boissière
et leur fils, Charles-Alexandre,
M. et Mme Robert Mafteux de Chevannes,
M. Giorgio Fanti,
Les familles Boissière, Prenant, Mafteux de Chevannes,

ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Anne BOISSIÈRE,

survenu le 13 septembre 1986, dans sa quarante-quatrième année.

Les obsèques auront lieu le mercredi 24 septembre 1986, à 14 heures, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris-6e.

Il n'y aura pas de défilé.
Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. et Mme Claude Cellier,
M. Marc Cellier,
M. et Mme Dominique Mine,
Les familles Fouché, Carnoy, Pierart,

ont l'infinie douleur d'annoncer le rappel à Dieu de

Anne CELLIER,

leur fille, sœur et belle-sœur.

Anne, victime d'un accident, a lutté pendant près de trois mois pour surmonter ses souffrances et rester dans la joie avec sa famille et ses amis.

Que ceux qui l'aimaient comme elle le méritait prient pour elle.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 22 septembre 1986, à 10 h 30, en l'église Saint-Honoré-d'Eylau, 66 *bis*, avenue Raymond-Poincaré, à Paris-16e.

125, avenue Malakoff,
75116 Paris.

– Mme Suzanne Machuraux,
M. et Mme Alexandre Defay
et leurs enfants,
M. et Mme Christian Defay
et leur fille,
M. et Mme Georges Quetron
et leurs enfants,
Les parents et amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Roland DEFAY,
née Jeannine Bastian,

le 17 septembre 1986.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 22 septembre, à 10 h 30, en l'église réformée de Boulogne-Billancourt, 117, rue du Château.

« Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu. »
(Matthieu V, 8.)

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes.
Dons à l'Association de recherches en physiopathologie respiratoire, docteur J.-P. Homasson, 24, rue Albert-Thuret, 94550 Chevilly-Larue.

21, rue de Solferino,
92100 Boulogne-Billancourt.
14, rue Gutenberg,
67000 Strasbourg.

– Mme Maurice Godineau,
née Fougerat,
Ses enfants et petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Maurice GODINEAU,

survenu à Paris, le 16 septembre 1986.

La cérémonie religieuse a eu lieu le vendredi 19 septembre en l'église Notre-Dame de Surgères.

7, avenue Saint-Pierre,
17700 Surgères.

– M. et Mme Jean-Marie Hofmann,
Mme Maryvonne Raoult,
M. Jean-Paul Hofmann,
M. et Mme Jean-Pierre Hofmann,
Ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Lothaire-Eric HOFMANN,

survenu le 18 septembre 1986, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Notre-Dame de la Salette, 38, rue de Cronstadt, 75015 Paris, le lundi 22 septembre, à 10 h 30, suivie de l'inhumation au cimetière de Saint-Mandé-Sud.

42, rue de Dantzig,
75015 Paris.

– Mme Annette Vaccari,
sa mère,
M. et Mme Charles Vaccari
et leurs enfants,
M. Michel Vaccari,
ses frères, belle-sœur,
neveu et nièce,
Véronique et Yves Mourousi,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Gérard VACCARI,

survenu à Paris, à l'âge de trente-trois ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 23 septembre 1986, à 10 h 30, en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, à Paris-1er, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Dijon, dans la sépulture de famille.

135, rue des Lochères,
21000 Dijon.

Anniversaires

– Il y a deux ans disparaissait le jeune et brillant

Zouheir LADJIMI,

à l'âge de vingt et un ans.
Que tous ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui.

– En ce jour, 20 septembre 1986, premier anniversaire de la disparition de

Léon-André LAGRANGE,

que ceux qui l'ont connu, estimé, aimé, aient une pensée pour lui.

Services religieux

– Mme Maurice Djen,
Ses enfants et petit-fils,

font part des prières de l'année

de leur cher et regretté

M. Maurice Napoléon DJEN,

qui seront dites au temple israélite, 13, rue Sainte-Isaure, à Paris-18e, le dimanche 21 septembre 1986, à 18 h 30.

Messes anniversaires

– Une grande figure dont la médecine française doit se souvenir.

Il y a dix ans décédait à Paris le

docteur Arthur VERNES,
commandeur de la Légion d'honneur,
médaille d'or
de la Ville de Paris,
fondateur de l'Institut prophylactique
de Paris en 1916,
puis de l'hôpital de Nanterre
de soixante-cinq lits
pour enfants cardiaques
et de l'hôpital de Moret-sur-Loing.

Le docteur Arthur Vernes s'est attaché sa vie durant à combattre les grandes maladies.

Une pensée émue et reconnaissante est demandée à tous ceux qui l'ont connu.

Son souvenir reste vivant par l'Institut qui maintenant porte son nom, rue d'Assas, à Paris-6e.

RELIGIONS

Un nouveau patriarche pour les coptes-catholiques

Le synode copte-catholique d'Egypte a désigné l'évêque de Thèbes-Louxor, Mgr Andraos Ghattas comme successeur du patriarche Stephanos Ier des coptes-catholiques, dont le pape Jean-Paul II avait accepté la démission pour raison de santé. Le nouveau patriarche, qui a pris le nom de Stephanos II, a été intronisé, devenant ainsi le chef spirituel de la petite communauté copte uniate (environ cent cinquante mille personnes), qu'il ne faut pas confondre avec l'importante communauté copte-orthodoxe dirigée par le patriarche Chenouda III.

[Stephanos II est né le 16 janvier 1920 à Cheick-Zein-Eddine (Haute-Egypte). Il a fait ses études chez les jésuites du Caire et au petit séminaire catholique de cette ville avant d'aller à Rome où il a obtenu une licence en philosophie et théologie. Ordonné prêtre en 1944, il a enseigné en Egypte de 1945 à 1952, puis, admis dans l'ordre des lazaristes de Paris, il a exercé son ministère religieux au Liban et à Alexandrie. Le nouveau patriarche était évêque de Thèbes-Louxor depuis 1967.]

Un nouveau supérieur pour les moines maronites

Le Père Basile Hachem, représentant au Vatican depuis 1980 de l'ordre des moines libanais maronites, a été élu récemment 41e supérieur de la principale congrégation masculine du Liban, qui joue traditionnellement un rôle influent. Le supérieur sortant était le Père Boulos Naaman. Le Père Hachem est né en 1924 dans le Chouf, et a fait des études de philosophie, théologie et droit canonique à Strasbourg, puis à l'Institut catholique de Paris. Il avait enseigné la sociologie dans deux universités libanaises avant d'être délégué de son ordre à Rome.

SPORTS

Cyclisme

Jeannie Longo renonce au record de l'heure

La Française Jeannie Longo a renoncé, jeudi 18 septembre, à s'attaquer au record de l'heure de cyclisme féminin sur le vélodrome de La Paz (Bolivie). Malgré toutes ses démarches, la jeune femme n'a pu obtenir ni chronométreur agréé ni commissaire officiel pour sa tentative. La Fédération française de cyclisme, qui avait déconseillé à Longo le déplacement de La Paz, n'a jamais pu entrer en contact avec son homologue bolivienne. De retour aux Etats-Unis pour une série de compétitions, la championne du monde n'a pas abandonné pour autant son projet.

La hausse rapide du deutschemark commence à gêner la France

La Banque de France a dû vendre 1 milliard de deutschemarks jeudi 18 septembre, pour empêcher la devise ouest-allemande de dépasser, à Paris, le cours de 3,2760 F, légèrement au-dessus de son cours pivot au sein du Système monétaire européen. La veille, cette intervention avait été sensiblement plus forte. A ce rythme, les 70 milliards de francs entrés en France au lendemain de la dévaluation du 6 avril risquent de fondre rapidement.

Peut-on dire que le franc est attaqué ? Nullement : tout simplement, le deutschemark monte. Il monte vis-à-vis du dollar, dont le cours est tombé jeudi soir au-dessous du seuil fatidique de 2 DM, pour la première fois depuis janvier 1981, et du franc au voisinage de 6,50 F, cours pratiqué en juin 1982.

Mais les autres monnaies commencent à ne plus pouvoir suivre le deutschemark dans son ascension. Ne parlons pas de la livre sterling, très éprouvée par la rechute récente des prix du pétrole et tombée à son plus bas cours historique à Francfort, 2,93 DM.

En revanche, au sein même du système monétaire européen, des tensions commencent à apparaître, aux dépens notamment du franc français. Notre monnaie n'est pas suspectée. Mais, maintenant, l'attrait exercé par le deutschemark devient irrésistible.

L'économie ouest-allemande est en bonne santé, avec une expansion de 3 % par an, une inflation quasi nulle, un déficit budgétaire en diminution et un excédent commercial qui atteindra 100 milliards de deutschemarks en 1986, près de 330 milliards de francs.

Sans doute les exportations ouest-allemandes ont-elles tendance à diminuer en volume, pénalisées par la baisse du dollar. Mais cette réduction est largement compensée par une forte baisse du coût des importations.

En outre, le marché intérieur est en passe de prendre le relais des exportations pour soutenir l'activité économique, et même le secteur du bâtiment, si déprimé ces dernières années, s'est brusquement réveillé.

Cette conjonction miraculeuse a tout pour attirer des capitaux flottants qui quittent la zone dollar, très menacée, et se ruent littéralement vers la zone deutschemark, à laquelle appartient le franc, qu'on le veuille ou non.

Le seul ennui est que les capitaux se dirigeant vers la République fédérale proviennent aussi de France, d'où les embarras de notre banque centrale. Cette dernière non seulement ne peut plus se permettre de réduire à nouveaux ses taux d'intérêts mais pourrait se trouver acculée tôt ou tard à les relever, si la tension actuelle persistait. Un véritable paradoxe, dans un pays dont l'état de l'économie exige précisément une nouvelle réduction du loyer de l'argent.

On conçoit que cette situation préoccupe les pouvoirs publics, qui, par la bouche de M. Balladur s'exprimant à l'Ecole des hautes études commerciales, ont déjà donné le ton : plus de nouvelle baisse des taux d'intérêt, sans mesures de cette nature prises au préalable par l'Allemagne.

Le refus de la Bundesbank

La levée du contrôle des changes, qui devrait être annoncée la semaine prochaine, n'en sera pas facilitée et pourrait même s'en trouver compromise.

Outre-Rhin la banque centrale allemande ne veut à aucun prix baisser ses taux, et son président, M. Karl Otto Poehl, s'est répandu cette semaine en déclarations à la presse, sur le thème : *« Nous sommes indépendants. Nous ne céderons pas aux pressions américaines ou françaises. De plus, l'état de l'économie allemande, aux limites de la surchauffe, ne nécessite aucun stimulant supplémentaire. Bien plus, nous devrions même relever nos taux d'intérêt, si nous étions conséquents avec nous-mêmes. »*

En outre, il a clairement laissé entendre qu'il empêcherait toute remontée du dollar et acceptait de voir encore baisser le billet vert comme contribution au redressement de la balance commerciale américaine, faisant ainsi écho à M. Balladur.

A la fin de la semaine dernière, il *appuyait d'avance ses propos*, en stoppant net une amorce de reprise du dollar et en le faisant savoir. Ce qui compte encore plus, aux yeux des opérateurs des marchés des changes. Ces derniers ont parfaitement reçu les signaux provenant des deux côtés de l'Atlantique et se sont mis à vendre à nouveau le dollar, qui pourrait, dit-on, glisser à 1,8 DM et à moins de 6 F. Dans ces conditions, le franc aurait bien du mal à suivre dans sa hausse un deutschemark d'une santé insolente.

Mais, pour l'instant, on a la pénible impression que la Bundesbank, dans sa bonne conscience et aussi l'orgueil d'une puissance retrouvée, se moque bien des contingences du système monétaire européen. Les pays européens pourraient cependant faire valoir que l'Allemagne fédérale, si elle se refuse à baisser ses taux, doit alors se plier aux règles du SME. C'est-à-dire se résoudre à réévaluer le deutschemark. Selon les marchés des changes, une telle réévaluation interviendra tôt ou tard. Aucune décision n'est prise. On murmure cependant que, dans le mois qui vient, lors de la réunion du Fonds monétaire international ou en dehors, la RFA ferait un geste vis-à-vis des Etats-Unis et aussi de l'Europe. Mais quel geste. Et quand ?

FRANÇOIS RENARD.

REPÈRES

Entreprises en difficulté

Trois mille procédures d'alerte en 1985-1986

Trois mille procédures d'alerte ont été déclenchées dans les entreprises entre avril 1985 et avril 1986, a indiqué, le 17 septembre à Paris, M. René Ricoh, président de la Commission nationale des commissaires aux comptes. *Cette procédure d'alerte* permet au commissaire aux comptes ou au comité d'entreprise, lorsqu'ils jugent compromise l'activité de l'entreprise, d'interroger le PDG, de réunir le comité d'entreprise, voire de faire délibérer le conseil d'administration si la réponse du PDG n'est pas satisfaisante. Mais selon une enquête, sur trois cents cas d'alerte, dans 94 % des cas un dialogue a pu s'instaurer entre le commissaire aux comptes et le PDG. Deux fois sur trois, la procédure s'arrête après un échange de correspondance, les organes sociaux de l'entreprise ne délibérant que dans 25 % des cas. Principal motif *de déclenchement, selon M. Ricol* : les tensions de trésorerie ou l'insuffisance de la marge pour financer le cycle d'exploitation de l'entreprise. Les assises nationales des commissaires aux comptes, réunies jusqu'au 20 septembre, doivent permettre à la profession de décider si le déclenchement d'une procédure d'alerte doit être mentionné dans le rapport annuel.

Grande-Bretagne

Redressement de 3,4 % de la production industrielle...

La production industrielle britannique s'est redressée de 3,4 % en juillet, après avoir baissé de 1,2 % en juin et 1,8 % en mai, annonce l'Office central des statistiques. *Supérieure à l'attente des analystes*, cette progression reflète, en grande partie, des facteurs exceptionnels — hausse de près de 10 % de la production d'énergie au terme des travaux de maintenance en mer du Nord — *et ne modifie guère* la tendance fondamentale à la stagnation. Pour les trois mois mai-juillet, la production industrielle accuse encore une baisse de 1,4 % sur les trois mois précédents et se maintient à son niveau de la période correspondante de 1985.

...et légère poussée du chômage

En stagnation au mois d'août (+ 500 personnes, contre 50 000 en juillet), le chômage frappait officiellement 3,2 millions de Britanniques, selon les statistiques publiées le 18 septembre. Des chiffres qui ne prennent pas encore en compte les 113 828 jeunes en quête d'un premier emploi mais n'ayant pas encore droit à l'indemnité chômage.

Japon

Le gouvernement annonce un nouveau plan de relance

TOKYO
de notre correspondant

Le gouvernement japonais a approuvé, ce vendredi 19 septembre, un collectif budgétaire supplémentaire d'un montant de 3 600 milliards de yens (19,3 milliards de dollars), destiné à pallier les effets déflationnistes de la montée du yen. Ce programme de stimulation de l'économie, dont le montant est supérieur à celui des 3 000 milliards envisagé antérieurement, est axé sur un accroissement des dépenses en matière de travaux public et de construction de logements. Le gouvernement espère qu'il permettra d'augmenter de 1 % le taux de croissance du PNB pour l'année fiscale en cours, qui s'achève le 31 mars prochain.

Officiellement le Japon n'a pas abandonné l'objectif de croissance (+ 4 %) qu'il s'était fixé en octobre dernier, bien qu'il soit désormais évident qu'il soit surévalué. La plupart des instituts de recherches économiques établissent leurs prévisions sur la base d'un taux de croissance de 2,8 %. Le ralentissement persistant de la croissance de l'économie nippone à 1 % en moyenne annuelle en juillet, contre 8 % pour le même *mois l'année passée, lié notamment* à l'appréciation du yen, n'a fait que se confirmer ces derniers mois. Mais alors que la situation de l'emploi commence à préoccuper les autorités et qu'aucune reprise de la demande ne se dessine, la balance commerciale continue en revanche à enregistrer des records.

Le plan de relance adopté par le gouvernement Nakasone prévoit un soutien de l'activité des travaux publics et la construction de 30 000 logements supplémentaires. Il contient des mesures pour inciter les importateurs de pétrole à répercuter sur les consommateurs les gains obtenus grâce à la baisse du dollar. Un fonds d'assistance de 100 milliards de yens destiné aux entreprises en difficulté est créé. Ce plan présente les limites et les faiblesses de tout programme conjoncturel de relance d'une économie. Non seulement il n'est pas d'une grande originalité — il porte sur des projets en cours qui sont accélérés ou des projets déjà approuvés, — mais il n'aura que des effets marginaux sur le déséquilibre commercial et vraisemblablement plus faibles que ceux attendus par le gouvernement en terme de croissance.

Une réponse aux Américains

Ce programme paraît surtout destiné à apaiser les partenaires commerciaux du Japon. A la veille de la réunion à Washington du Fonds monétaire international, le Japon se devait de prendre des mesures manifestant sa bonne volonté. Selon les prévisons du FMI, la croissance japonaise en 1986 et 1987 ne dépassera guère 2,7 %. Avec ce nouveau collectif budgétaire, le Japon entend démontrer à ses partenaires qu'il s'emploie néanmoins à atteindre des objectifs de croissance proches de ceux qu'il s'était antérieurement fixés.

Le Japon se sentait d'autant plus contraint à ce geste qu'il veut respecter les engagements pris au sommet de Tokyo d'une meilleure coordination des politiques économiques. Conformément à la volonté internationale, le Japon a adopté un plan de stimulation par l'augmentation des dépenses publiques, qui représente une entorse à sa politique d'austérité budgétaire. Destiné à remédier à une dette publique déjà consé*quente, il lui évite pour* le moment un abaissement du taux d'escompte demandé par les Américains mais auquel la Banque centrale rechigne.

PHILIPPE PONS.

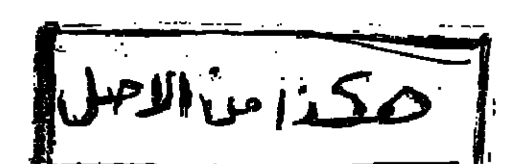
Baisse du taux d'escompte en Suède et en Finlande

La Banque centrale suédoise a décidé, le jeudi 18 septembre, de baisser d'un demi-point à 7,5 % le taux d'escompte. Une mesure attendue par les chefs d'entreprise — la Fédération des industries suédoises a récemment annoncé une croissance zéro des investissements en 1986 — et rendue possible par un fort mouvement de retour des capitaux (13 milliards de dollars depuis le début de l'année) et par une amélioration de la balance des paiements, dont l'excédent a atteint 6,3 milliards au premier semestre. La Finlande annonçait le même jour une décision similaire. Le taux d'escompte est ramené de 13,5 % à 13 %. Il s'agit de la troisième opération de *détente sur le crédit* depuis le début du mois. Le 9 septembre, le taux d'escompte était encore de 15 %.

Nominations

● Au Groupe Chargeurs SA, M. ERIC GIULY, trente-quatre ans, est nommé directeur de la diversification pour l'ensemble du groupe. Maître des requêtes au Conseil d'Etat, en disponibilité, M. Eric Giuly était directeur général des collectivités locales au ministère de l'intérieur jusqu'au mois de mai dernier.

● *Chez Cycles Peugeot*, M. PHILIPPE POINSO est nommé directeur général adjoint. M. Poinso, âgé de quarante-six ans, était secrétaire général de la *société. Sa nomination intervient* après la démission de M. William Dessazars de Montgeilhard, vice-PDG de Cycles Peugeot, *« pour convenances personnelles »*. M. Bertrand Peugeot reste président.



Economie

ÉTRANGER

Pays-Bas : la chute des cours du gaz

Le gouvernement présente un budget de rigueur

AMSTERDAM
de notre correspondant

Le budget présenté le mardi 16 septembre par le gouvernement de centre droit de M. Ruud Lubbers pour 1987 est le plus sévère que les Néerlandais aient connu depuis 1984. Entre une réduction des dépenses de l'Etat de 5,4 milliards de florins et un relèvement de l'impôt sur les plus hauts revenus assurant 6,8 milliards de recettes supplémentaires aux pouvoirs publics, c'est au total 12,2 milliards de florins que le premier ministre soustrait à l'économie. Une rigueur conforme à sa volonté de réduire le déficit public mais sérieusement renforcée par la chute des revenus tirés du gaz naturel.

Ces revenus ont baissé de 12,6 milliards de florins, pour ne représenter que 8,6 milliards. Ce « trou » de 8 % dans les revenus de l'État dû à l'effet conjugué de la chute des prix du pétrole et donc du gaz, ou la baisse du dollar et l'alourdissement des coûts, les gisements d'accès facile se raréfiant. Donnant la priorité à un meilleur équilibre des finances publiques, le gouvernement a continué de serrer les verrous budgétaires et limité à 0,8 point l'aggravation du déficit qui atteindra, selon le projet de loi de finance, 8,1 % du produit national brut.

Soucieux malgré tout de soutenir le marché du travail à un moment où 15 % de la population active sont au chômage, le gouvernement a annoncé des programmes de créations d'emplois qui devraient, selon lui, faire baisser de quarante mille le nombre des sans-emploi, ramenant le taux de chômage à 13,5 %.

Les Néerlandais devraient en outre bénéficier d'une amélioration de leur pouvoir d'achat grâce à une baisse des prix évaluée à 1,5 % en 1987 et à une augmentation des salaires, surtout dans le secteur privé. Les fonctionnaires profiteront moins de cette aubaine et, au total, les prestations sociales baisseront à nouveau légèrement.

Ce choix est vivement dénoncé par l'opposition de gauche et par le syndicat socialiste FNV, qui estime que le gouvernement cherche à mieux équilibrer les finances publiques au détriment du système de protection sociale. De fait, les crédits attribués au logement, à l'éducation, à la santé, à l'aide aux personnes âgées sont fortement réduits dans le budget 1987. Le ministre des finances, M. Onno Ruding, a affirmé que, pendant trop longtemps, *« la société néerlandaise a vécu, choyée, dans un état de dépendance irresponsable des revenus procurés par le gaz »*.

A la Chambre des députés, il a constaté avec satisfaction que, pour la première fois depuis trente ans, les dépenses publiques néerlandaises ont diminué. Ce n'est pas là un motif d'optimisme pour les retraités et les associations de parents d'élèves qui ont procédé, mardi, à des actions d'occupation pour protester notamment contre la réduction du personnel et l'augmentation des frais scolaires.

Le mardi 16 septembre, une bombe artisanale mais qui, selon la police, semble avoir été réalisée par des professionnel, avait été désamorcée devant l'ancien palais royal à Amsterdam. Les commandos « Lubbers en berne » ont revendiqué l'attentat manqué, aussi bien que ceux contre des dépendances de l'Agence nationale pour l'emploi à Amsterdam, qui causèrent de légers dégâts.

RENÉ TER STEEGE.

Aux Etats-Unis

Faible croissance du PNB...

La croissance américaine s'est nettement ralentie durant le deuxième trimestre, pour atteindre un modeste 0,6 % en rythme annuel, contre une progression du produit national brut de 3,8 % durant les trois premiers mois de l'année. Pour le premier semestre, la hausse du PNB s'inscrit désormais à 2,2 % en rythme annuel, mais la Maison Blanche escompte toujours une reprise ferme durant la seconde moitié de l'année. Les résultats sont nettement plus encourageants pour les prix, grâce, notamment, à la chute des cours du pétrole, et le correctif du PNB pour les prix n'a augmenté que de 1,8 % en rythme annuel durant le deuxième trimestre, son plus faible accroissement depuis le printemps 1967.

... mais reprise dans l'immobilier

L'immobilier a enregistré une reprise le mois dernier et le département du commerce a annoncé une progression de 0,4 % des mises en chantier de logement, après une chute de 2 % en juillet. Une reprise attribuée pour une grande part à la baisse des taux d'intérêt, retombés pour les crédits immobiliers à trente ans au-dessous de la barre des 10 % pour la première fois depuis une dizaine d'années.

SOCIAL

Ancien ministre du travail

M. Michel Delebarre juge la politique de son successeur

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Michel Delebarre, député (PS) du Nord, critique l'action en matière d'emploi de son successeur, M. Philippe Séguin. L'ancien ministre du travail se prononce en faveur de la mobilisation de tous contre le chômage, « véritable ambition nationale » *et demande à la droite de poursuivre dans le sens du* « compromis social » *engagé par la gauche.*

« La politique menée par votre successeur, M. Philippe Séguin, paraît ressembler beaucoup à la vôtre...

— Je vois un certain nombre de différences fondamentales. Cette politique tend à fragiliser le monde du travail et fait courir le risque de précariser les relations du travail. Elle est en effet sous-tendue par une philosophie libérale selon laquelle plus on rend les situations flexibles, plus on favorise les créations d'emplois. Pour notre part, nous avons toujours pensé qu'il fallait certes aménager le droit du travail, pour tenir compte de la vie des entreprises, mais en veillant à l'intérêt des travailleurs.

» Quant aux mesures d'accompagnement social, elles sont un peu courtes. En matière de développement de la formation professionnelle et d'amélioration des conditions de travail, je n'ai rien entendu de la part du gouvernement depuis mars dernier. Pour la réorganisation, le partage et la réduction du temps de travail, les discours sont purement négatifs. Or nous avons apporté la preuve que ces éléments concourent soit au maintien, soit au développement de l'emploi. Une autre différence fondamentale concerne les TUC, qui sont en train d'être dévoyés sous l'intitulé des « petits boulots ». Nous permettions à des jeunes de ne pas demeurer inactifs. Mais nous le faisions toujours dans des règles statutaires clairement définies et pour des périodes qui n'excédaient pas un an. Surtout, notre volonté était de favoriser la réinsertion dans le travail, à cette fin il était indispensable d'enrichir la formule des TUC en y associant de façon systématique de la formation professionnelle.

» Le nouveau dispositif du gouvernement me donne l'impression d'organiser une mise à l'écart, dans une sorte de monde clos, où seraient enfermés ceux qui sont occupés à des « petits boulots », condamnés de ce fait à une forme de marginalisation peut-être définitive. Et cela sans statut social, sans convention collective, sans garanties réelles ni effort de formation.

— Au cours de l'été, le discours politique sur le chômage a changé. Il est devenu plus réaliste et moins polémique...

— Il y a eu une gigantesque opération de désinformation de la part de M. Séguin, et cela sous couvert de réalisme. Il nous déclare : nous en sommes à 2,5 millions de chômeurs, et si rien n'est fait le gouvernement ne parviendra pas à résoudre le problème de l'emploi. Il souhaite créer ainsi un état d'esprit fataliste, vraisemblablement dans le but de faire marche arrière sur le droit du travail en disant aux travailleurs : « Si vous ne faites pas de sacrifice, il y aura demain 3 240 000 demandeurs d'emploi. ».

» Il serait temps que le gouvernement accepte de prendre ses responsabilités en matière de politique de l'emploi. Nous n'avons aucun discours gouvernemental sur les perspectives industrielles. M. Madelin se satisfait en disant « le libéralisme nous sauvera », et diminue ou supprime les aides aux secteurs en difficulté. Tout ce que j'ai vu depuis mars, c'est la multiplication des cadeaux faits au patronat, avec l'espoir que la fameuse « confiance retrouvée » créerait des emplois. Cela ne s'est pas produit. La réalité, c'est un échec sur ce plan et déjà 100 000 chômeurs supplémentaires.

» Pour faire face à cet échec du libéralisme, on nous annonce donc la solution des « petits boulots » et M. Séguin se félicite de pouvoir poursuivre en partie un « *traitement social* » condamné par la droite il y a à peine six mois. Voilà pourquoi M. Séguin paraît avoir des états d'âme, tout en demeurant au gouvernement et en y jouant le rôle d'apôtre de la résignation.

» Quant à M. Gattaz, que l'on croyait mis aux oubliettes, il revient, après avoir tout obtenu, pour affirmer, avec un culot extraordinaire, que s'il obtient davantage satisfaction le patronat créera 300 000 à 400 000 emplois dans les dix-huit mois. Il a fait le même cinéma il y a deux ans. Il revend exactement la même salade maintenant à un gouvernement qui n'a pas le courage ou la volonté d'affirmer clairement que le développement de l'emploi et le progrès social ne se feront pas sur le dos des salariés ou au détriment de l'organisation collective des travailleurs.

— A défaut de consensus, à quelles conditions peut-on espérer une large mobilisation contre le chômage ?

— Seule la mobilisation de tous permettra de réussir. Qui doit y participer ? Au premier chef, ceux qui créent de l'emploi, les initiateurs et les créateurs d'entreprises. Tout l'effort de modernisation des entreprises, ensuite, qui doit être orienté dans ce but. Or je suis inquiet quand je vois ce gouvernement pénaliser l'effort de recherche dans le budget et faire disparaître, par exemple, le Fonds de modernisation industrielle. Le deuxième axe est de poursuivre l'amélioration d'un système de formation initiale et professionnelle performant qui concerne le plus grand nombre possible de jeunes et d'adultes. Troisième axe : il faut mettre en place, quand c'est nécessaire, des activités, parce qu'il est préférable que les personnes qui n'ont aucune autre possibilité soient occupées plutôt qu'au chômage, ces activités n'étant qu'une étape dans l'effort de réinsertion dans le travail dont ces personnes doivent pouvoir bénéficier. Mais tout cela ne peut se réaliser que dans le cadre d'un dialogue social réel, ce qui n'est pas le cas actuellement.

— *Un compromis social est-il possible ?*

— Pour notre part, nous avons fait avancer ce pays vers un compromis social positif. Regardez le chemin parcouru depuis 1981. L'entreprise est désormais reconnue par le plus grand nombre comme une source de création de richesse et de développement économique. Il faut donc l'aider à se créer, à prendre son essor, à se transformer. La vision du droit du travail ou des conditions dans lesquelles s'exerce le travail a évolué. La gauche et les syndicats ont montré que des adaptations étaient possibles, par la négociation, au bénéfice de tous les acteurs de l'entreprise. Nous avons aussi fait reconnaître avec les lois Auroux le travailleur comme un citoyen dans l'entreprise.

» Qui pouvait réellement attendre de la droite au pouvoir qu'elle poursuive ce cheminement ? Qui pouvait réellement espérer qu'elle incite, par exemple, les employeurs à reconnaître l'organisaiton syndicale dans toutes les entreprises ? Sur ce plan rien n'a été tenté, bien au contraire, l'autorisation administrative de licenciement a été supprimée sans négociation préalable, et le gouvernement organise une sorte de revanche antisyndicale dans des secteurs comme l'éducation nationale ou la SNCF. Le compromis social aurait pu être une résultante des progrès réalisés entre 1981 et 1986 et d'une prise de conscience, encouragée par le gouvernement, de ceux qui se reconnaissent en lui. Or je constate plutôt qu'on fait marche arrière. Dans la recherche du compromis social, nous sommes de nouveau en recul.

— Les syndicalistes sont-ils capables d'engager un tel processus ?

— Ne nous y trompons pas. Ce n'est pas parce que les organisations syndicales sont affaiblies qu'elles sont incapables de contribuer à l'avancée sociale dans ce pays. Mieux vaut se demander comment leur permettre d'avoir de nouvelles capacités. Il faut admettre que la négociation puisse se substituer à la législation pour l'adaptation du droit au travail. Il faut aujourd'hui que les syndicats aient la possibilité de rendre service aux travailleurs sur une gamme d'interventions plus large.

» Dans la période actuelle, je redoute malheureusement une crispation, alimentée par une forme de mépris, alors que les organisations syndicales ont besoin d'avoir confiance en elles pour avancer vers ces nouveaux horizons. »

Propos recueillis par
ALAIN LEBAUBE.

Délégué à l'insertion des jeunes en difficulté

M. Yves Robineau a remis sa démission

Considérant qu'il n'a plus les moyens de mener son action, M. Yves Robineau, délégué interministériel à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en difficulté, a remis sa démission. Il a fait connaître sa décision le 18 septembre à Mme Nicole Catala, secrétaire d'Etat à la formation professionnelle.

La démission du successeur de M. Bertrand Schwartz met fin à une longue période d'incertitude. Il ne faisait aucun doute en effet que la mission de la délégation était contestée, voire condamnée. Les missions locales, les PAIO (permanences d'accueil, d'information et d'orientation) et les entreprises intermédiaires vivent depuis plusieurs mois dans l'inquiétude. Les stages seize-dix-huit ans et dix-huit-vingt-cinq ans sont revus à la baisse et les programmes en faveur des nouvelles qualifications sont jugés sans intérêt. *« S'il y a un dispositif jeune, il n'y a plus de dispositif pour les jeunes en difficulté »*, affirme-t-on à la délégation. Au-delà d'une conclusion tirée à titre individuel, se trouve ainsi posé l'avenir d'une politique gouvernementale pour un public très défavorisé et lourdement sanctionné par le chômage (*le Monde* du 14 août 1986).

L'avenir de la Sécurité sociale

M. BALLADUR : nous devons tout faire pour conserver l'essentiel du système

« Dans les deux années qui viennent, nous mettrons en place un plan d'allègement des charges sociales des entreprises. Une première étape de ce plan est en cours d'élaboration », a déclaré jeudi 18 septembre, M. Balladur devant l'association des anciens élèves d'HEC.

Les socialistes ont-ils laissé un bon ou un mauvais bilan ? *« Je ne découpe pas l'histoire de France. Ils ont géré avec un succès inégal, et finalement peu de succès. Mais la situation internationale n'était pas facile »*, a répondu M. Balladur, qui a ajouté qu'il attendait qu'on juge son action *« dans six ou huit mois »*, notamment en matière de croissance et de création d'emplois. Le total des mesures prises apparaîtra *« sans précédent »*.

Concernant la Sécurité sociale et l'idée qui consisterait à la remplacer en partie par un système d'assurances, M. Balladur a répondu : *« Il ne faut pas casser les vitres. On doit se méfier des idées toutes faites. Nous devons tout faire pour conserver l'essentiel du système de sécurité sociale. »*

Le ministre a encore indiqué qu'il n'était pas question de remettre en cause la retraite à soixante ans, tout en s'orientant vers des mesures qui inciteront les gens à travailler plus longtemps ; qu'il n'envisageait pas de nouvelles baisses de taux d'intérêt ; qu'il avait chargé M. Juppé de faire dans les six mois un inventaire de l'évolution des dépenses et des impôts des collectivités locales.

COLLECTIVITÉS LOCALES

« Il est faux de prétendre que la décentralisation coûte cher »

déclare M. Galland ministre délégué

« Ne parlons plus de pause. Mon ambition est de réussir la décentralisation que les gouvernements socialistes avaient engagée avec détermination, même si des erreurs ont été commises. Je n'alimenterai aucune polémique, d'autant que la décentralisation peut donner matière à un consensus entre la droite et la gauche. » C'est par cette profession de foi que M. Yves Galland, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales, a ouvert sa première conférence de presse le 18 septembre, avec, à ses côtés, le directeur de cabinet de M. Charles Pasqua, M. Jacques Corbon.

Le secrétaire général du Parti radical a indiqué qu'il cherchait avant tout à simplifier les textes (42 lois et 300 décrets publiés depuis 1982), qui *« forment un maquis où la quasi-totalité des maires se perdent »*.

M. Galland a ajouté que les budgets de collectivités, avec 510 milliards de francs, représentaient 46 % de celui de l'Etat, qu'elles employaient près de 1,1 million d'agents, soit 1 personne active sur 21 et qu'il existait en France, record européen, 517 000 élus locaux, soit 1 adulte sur 76.

Pour réussir la décentralisation, il faut, selon M. Galland, que les ressources des collectivités, c'est-à-dire essentiellement leur fiscalité, évoluent modérément. De ce point de vue, si les communes se montrent raisonnables, les départements et surtout les régions, qui ont le plus bénéficié de transferts de compétences de la part de l'Etat, voient leurs ressources et leurs dépenses progresser rapidement. La prise en charge par les régions des dépenses des lycées va gonfler leur budget. Toutefois, *« il serait faux de prétendre*, a noté M. Galland, *que la décentralisation coûte cher »*. Les dépenses d'aide sociale, depuis que l'Etat les a transférées au budget des départements, régressent, les collectivités ayant réalisé des économies grâce à la mulitiplication des services de proximité qui remplacent la bureaucratie des mécanismes de l'Etat.

Le ministre a précisé que les dotations financières versées par l'Etat aux collectivités locales l'année prochaine augmenteraient davantage que l'inflation. La principale de ces dotations (la DGF) progressera de 5,16 %.

Par contre, pour éviter la faillite de la caisse de retraite des agents des collectivités locales, dont le déficit dépasse 7 milliards, il faudra que les maires et les présidents de conseils généraux fassent passer les cotisations de 10 % à 21 %, ce qui provoquera inévitablement une hausse de la pression fiscale.

M. Galland a enfin annoncé le dépôt au Sénat en novembre d'un projet de loi sur la fonction publique territoriale, le texte de 1984 se révélant, selon lui, inapplicable. Une vaste consultation de tous les organismes professuoinnels et syndicaux va être oraganisée à ce sujet dans les prochains jours.

F. Gr.

Economie

Le conflit entre M. Guillaume et les céréaliers

« L'accord euro-américain sur le maïs ne sera pas prolongé »

promet le directeur général de l'agriculture de la CEE

L'Association générale des producteurs de maïs (AGPM) s'est réunie, les 17 et 18 septembre, en l'absence du ministre de l'agriculture, parti à Punta-del-Este (Uruguay) pour les négociations du GATT. L'absence de M. Guillaume s'explique, en fait, par le conflit qui a éclaté entre le ministre et les organisations agricoles, celles-ci refusant de payer les taxes parafiscales sur les céréales (*le Monde* du 19 septembre).

COLMAR
de notre envoyé spécial

« Monsieur le ministre, vous avez la parole », dit le président en s'adressant à une chaise vide. Le congrès de l'Association générale des producteurs de maïs (AGPM), réuni à Colmar le 18 septembre, fut quelque peu surréaliste. M. Cazalé, président de l'AGPM, a parlé, en effet, à un ministre de l'agriculture absent, qui s'était décommandé la veille. Il n'y avait pas non plus de représentants du gouvernement, les fonctionnaires du ministère de l'agriculture ayant dû quitter la salle sur ordre de M. Gauthier-Sauvagnac, directeur de cabinet de M. Guillaume.

Dans l'histoire des organisations paysannes traditionnelles, c'est la première fois qu'un ministre et ses représentants boycottent une assemblée. La mesure, jugée vexatoire, n'a guère été appréciée, mais elle n'a pas été commentée officiellement. Un des huit cents participants au congrès lançait, par boutade : *« On est toujours trahi par les siens. »* Pour que cette affaire n'envenime pas les relations entre le gouvernement et M. Mitterrand, un conseiller technique du président de la République présent à Colmar, a choisi, lui aussi, de s'éclipser.

Les dirigeants professionnels sont un peu abasourdis par cette première. Ils ont du mal à comprendre que face à une action syndicale, la grève partielle des taxes sur les céréales, l'ancien syndicaliste devenu ministre ait réagi comme aucun de ses prédécesseurs ne l'aurait fait.

« Le nain jaune ne s'écrase pas »

Il est vrai que cette grève n'est pas le seul élément du contentieux entre M. Guillaume et les céréaliers, et au sein de ceux-ci, les producteurs de maïs.

L'appréciation peu flatteuse portée sur l'action du locataire de la rue de Varenne vient largement de l'accord entre l'Europe et les Etats-Unis sur les importations de maïs, à la suite de l'élargissement de la CEE à l'Espagne. Accord que le gouvernement a approuvé, mais que l'AGPM accuse de tous les maux.

A Colmar, il y eut toutefois deux bonnes nouvelles. M. Guy Legras, directeur de l'agriculture à la Commission européenne, tout en cherchant à justifier cet accord, a déclaré qu'en aucun cas il ne pourrait être prolongé. L'AGPM voit dans cette déclaration un engagement de la Commission, et le fruit aussi de sa campagne de mobilisation sur le thème *« le nain jaune ne s'écrase pas »*, qui a tant déplu à M. Guillaume.

La seconde bonne nouvelle a été apportée par M. Lacombe, président de la FNSEA. Insistant sur l'unité qui règne entre les organisations professionnelles et syndicales, il a indiqué qu'il se chargeait personnellement d'ouvrir des négociations avec les pouvoirs publics. Sur la question précise des taxes parafiscales, M. Lacombe a inscrit les lignes d'un compromis possible. Il s'agit d'obtenir un accord sur un calendrier qui n'excéderait pas cinq ans, pour le démantèlement de ces taxes parafiscales et la définition d'une nouvelle assiette pour les cotisations sociales, puisque une large part de ces taxes alimente le budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA).

Mais pour les producteurs de maïs, il y a d'autres problèmes, tels que la taxe de coresponsabilité européenne, destinée à financer l'exportation des excédents, alors que la CEE est structurellement importatrice. Il y a les montants compensatoires monétaires (MCM) et l'occasion que n'a pas saisi M. Guillaume, lors du dernier conseil des ministres de l'agriculture, pour demander leur suppression, en même temps qu'était décidée la dévaluation de la livre verte irlandaise. Il y a les programmes intégrés méditerranéens (PIM), qui tardent à être adoptés.

Il y a enfin l'ensemble des mesures sur les prix et la gestion du marché qui concourt, selon l'AGPM, à la *« mise à mort du maïs »* en France. Pour l'ensemble de ces mesures, la responsabilité du gouvernement français, estime l'AGPM, est engagée, et celle du ministre de l'agriculture aussi.

Ce congrès aura montré la continuité de l'argumentation syndicale : la politique agricole française dépend d'abord de la volonté du gouvernement, alors que celui-ci a toujours tendance à « botter en touche » à Bruxelles.

Lorsqu'il était président de la FNSEA et manifestait une hostilité sans faille à la gauche, M. Guillaume ne tenait pas un autre discours.

Aujourd'hui, il s'étonne de ce conflit naissant avec les céréaliers. A croire que la concertation, voire la cogestion, dont il s'était fait le champion, n'est pas une bonne méthode de gouvernement.

JACQUES GRALL.

AFFAIRES

Procter and Gamble « punit » les frères Saatchi

Le premier annonceur américain vient de « punir » le premier groupe d'agences de publicité mondiale, en lui retirant, directement ou à ses filiales, quatre budgets : en tout 85 millions de dollars. Procter and Gamble, familièrement nommé P & G (détergents, produits d'hygiène et de beauté, médicaments grand public, produits alimentaires), est depuis des années en tête des entreprises pour ses dépenses de publicité : 1,6 milliard pour un chiffre d'affaires de 13,5 milliards aux Etats-Unis en 1985. La firme est connue pour être très pointilleuse sur les incompatibilités de budgets dans les agences chargées de la publicité de ses marques : on sait que la règle interdit à une agence de s'occuper de deux produits concurrents, voire de l'image de deux firmes qui fabriquent, par filiale interposée, des produits concurrents.

Les dirigeants de P & G n'ont jamais caché que les grandes concentrations intervenues dans la publicité ne leur plaisaient pas. *« Je ne vois pas pourquoi*, confiait en juin dernier, à *Advertising Age*, M. Robert Goldstein, vice-président chargé de la publicité chez P & G, *deux ou trois agences appartenant au même propriétaire et opérant sur des réseaux parallèles donneront à leurs clients ou au public quelque chose que les mêmes agences totalement séparées ne leur donneraient pas (...). Ils nous disent que les sociétés deviennent plus grosses, mais que leurs composantes ne vont pas travailler ensemble. Si les composantes ne travaillent pas ensemble, quel avantage pour le client ? »*

Ces déclarations visaient essentiellement les récentes acquisitions du groupe britannique Saatchi et Saatchi, créé il y a seize ans à Londres par deux frères, Maurice et Georges, devenu récemment (*le Monde* du 13 mai) le premier groupe mondial, après la prise de contrôle de Ted Bates : en tout, environ 7,5 milliards de dollars de budgets et plus de 900 millions de dollars de revenu brut... Saatchi et Saatchi ont repris au cours des cinq dernières années une quinzaine d'agences, aussi bien en Grande-Bretagne qu'aux Etats-Unis.

La vague de concentrations dans le secteur des agences (1) est ressentie dans ce milieu comme une nécessité de s'internationaliser pour être présent dans le monde entier, à une époque où les clients annonceurs multinationaux, distribuant des produits identiques dans beaucoup de pays, sont de plus en plus nombreux.

Cette internationalisation, on le voit, comporte aussi des risques, certains annonceurs très puissants risquant de suivre l'exemple donné par Procter and Gamble. Celui-ci, qui a laissé pour environ 100 millions de dollars de budget à Saatchi and Saatchi, a octroyé les quatre budgets de marques à quatre agences américaines pour les récompenser d'être restées *« indépendantes »* (2). Elles sont ravies de l'ampleur de l'aubaine.

L'attitude de Procter and Gamble appelle quelques remarques. Tout d'abord la firme industrielle, qui n'en finit pas d'acquérir elle-même d'autres sociétés (les dernières en date étant Richardson-Vicks et Searle), est tout à fait mal placée pour critiquer chez autrui le goût des fusions. Vis-à-vis des agences de publicité, cette punition est entièrement le fait du prince, qui se veut non seulement maître chez lui mais maître chez ses fournisseurs, et cela manifeste, mieux qu'on ne l'aurait imaginé, l'état de dépendance relatif – mais toujours pudiquement tu – des agences envers les annonceurs. Enfin, on peut se demander la part de chauvinisme que recèle la décision de Procter and Gamble, symbole de l'Amérique profonde, envers le premier groupe européen qui a su s'imposer – et avec quelle puissance malgré sa jeunesse ! – dans la citadelle publicitaire qu'est Madison Avenue à New-York.

JOSÉE DOYÈRE.

(1) *Regroupement* entre BBDO, Doyle Dane Bernbach et Needhem Harper pour constituer Omnicon (*le Monde* du 30 avril 1986), aujourd'hui deuxième groupe mondial, de Benton and Bowles avec D'Arcy Mac Manus Masius pour former D'Arcy Masius Benton and Bowles, pour ne citer que les deux plus importantes concentrations.

(2) Leo Burnett, de Chicago, Grey de New-York (dixième et onzième américaines), Jordan, Manning, Case, Taylor et McGrath (quarante et unième), et enfin Cunningham et Walsh, toutes deux de Madison Avenue.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

HACHETTE

RÉSULTATS 1986 CONFIRMÉS

Des informations fantaisistes concernant la Société Hachette SA ayant fait l'objet de commentaires sur la place, la direction générale du groupe maintient et confirme les prévisions de résultats qui ont été énoncées lors de la dernière assemblée générale, soit plus de 200 millions de francs, hors plus et moins-values, auxquels s'ajouteront environ 200 millions de francs de plus-values pour l'exercice 1986.

Il est précisé que ces chiffres prennent en compte le résultat estimé d'Europe 1 Communication.

La direction générale du groupe rappelle le caractère très positif, dès l'exercice 1986, du rachat récemment effectué de la société Curtis Circulation Company qui fait d'Hachette le premier distributeur mondial de presse et renforce son implantation sur le marché américain, où le succès de Elle-USA dépasse toutes les prévisions en vente et en recettes publicitaires.

A l'issue du conseil d'administration d'Hachette qui se réunira le 30 septembre 1986, pour arrêter les comptes semestriels, un communiqué plus détaillé sera publié.

ENTREPRISES

Grandes manœuvres du groupe informatique Honeywell

Le groupe américain d'informatique Honeywell a annoncé la suppression de quatre mille emplois (sur 94 000) et différentes mesures d'économie. Par ailleurs, le conseil d'administration du groupe a autorisé la direction à ouvrir des négociations avec son confrère Sperry pour reprendre ses activités militaires, tout le reste de cette société ayant été racheté par Burroughs. D'autres négociations auraient été ouvertes par Honeywell, *selon des analystes financiers américains, pour son retrait de* l'informatique, au profit du japonais Nippon Electric (NEC) et du groupe français Bull, et des activités de défense, au profit de Boeing. Toutes ces rumeurs – contradictoires – ont été fermement démenties par tous les intéressés.

Italtel et Plessey candidats au rachat des télécommunications de CGCT

Les groupes britannique Plessey et italien Italtel ont indiqué aux autorités françaises qu'ils étaient *candidats au rachat de la partie* télécommunications publiques de la CGCT, entreprise française nationalisée et second fournisseur de centraux téléphoniques des P et T, *annonce le Financial Times* le 19 septembre. Leurs propositions sont séparées ou conjointes, au choix du gouvernement français.

La CGCT cherche un partenaire *depuis sa nationalisation en 1982.* L'américain ATT, candidat depuis dix-huit mois, a été rejoint par l'allemand Siemens et le suédois Ericsson, lorsque M. Madelin, ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, a ouvert une sorte d'appel d'offres. Italtel et Plessey se présentent tard, puisque M. Madelin a pratiquement fait son choix en faveur d'ATT. Le dossier est maintenant sur le bureau de M. Balladur.

Solomon se lance dans le ski

Le fabricant français de fixations *et de chaussures de ski*, Salomon a annoncé, le jeudi 18 septembre, qu'il allait s'attaquer au marché du ski. M. Salomon, le président de la firme, espère ainsi mordre sur un marché mondial estimé à 4,8 milliards de francs, aujourd'hui extrêmement atoisé, après avoir conquis celui de la chaussure (3,5 milliards) et de la fixation (1,8 milliards). Cette deuxième diversification, après le rachat, fin 1984, de la filiale américaine produisant des clubs de golf, Taylor Made, pourrait atténuer la stagnation des bénéfices attendue l'année prochaine en raison de l'augmentation des amortissemments et sutout de la baisse du dollar.

Chaussures : Myrys rompt les négociations avec British Shoe Corporation

Le PDG de la société française de chaussures Myrys, M. Jo Riu, a annoncé, le mardi 16 septembre, que les négociations avec British Shoe Corporation, pour une éventuelle prise de participation du britannique dans le capital de la société française, ont été rompues. *« Il y avait trop de points de désaccord, et je regrette qu'il y ait eu trop d'indiscrétions, car c'était une opportunité pour la société »*, a-t-il déclaré.

Marchés financiers

PARIS, 18 septembre ⬇

Les « gendarmes » ont limité les dégâts : – 0,61 %

Heureusement les « gendarmes » (organes de placement collectif) étaient là. Jeudi, ils ont limité les dégâts à la corbeille, où la journée s'annonçait plutôt mal.

En effet, à la petite séance du matin, les valeurs françaises perdaient 1,25 % après la rechute de Wall Street la veille au soir.

Au début de la séance « officielle », les choses ne faisaient qu'empirer, mais quelques achats « opportuns », *effectués par les investisseurs institutionnels*, ont permis à l'indice de finir en baisse de 0,61 % seulement.

La guerre d'usure sur les taux d'intérêt que se livrant Américains et Européens préoccupe de plus en plus les milieux financiers. Jeudi, M. Edouard Balladur a déclaré que, dans les conditions actuelles, il n'était pas question de diminuer les taux en France. Or, tout le monde sait que la Bourse escomptait encore il y a peu de temps une nouvelle baisse des taux pour justifier son euphorie.

A deux séances du début des opérations de liquidation mensuelles, il n'y avait donc aucun ordre d'achat. Les étrangers, en effet, ne « font plus rien ».

Dans ce contexte, l'attentat *commis jeudi soir devant le magasin* populaire Tati a provoqué de vifs *dégagements sur les valeurs des* magasins. La cotation du Printemps a dû être différée de quelques minutes faute d'acheteurs. Le titre a cédé 4,8 %. Les Docks de France ont baissé de 6 % et Guyenne Gascogne de 3 %. Quelques titres étaient toutefois en hausse : Lesieur a gagné 5 %, l'Auxiliaire d'Entreprises, qui vient de conclure un important contrat en Chine, 4,4 % et les Presses de la Cité 2,7 %. La Redoute, société de vente par correspondance, a progressé de 2,4 % à 2 011 F, les investisseurs tablant sur une augmentation de son chiffre d'affaires en cette période troublée. Aux valeurs étrangères, *hausse des japonaises et repli des américaines.*

L'or a été bien orienté. A Paris, le napoléon valait 545 F (+ 9 F) et le lingot 88 350 F (– 200 F).

Le marché obligataire n'était pas trop mal malgré un petit tassement dans le courant de la séance.

NEW-YORK, 18 septembre ⬆

Sur la défensive

Wall Street a connu, le 18 septembre, une nouvelle séance d'hésitation, placée sous le signe de la nervosité. *Après avoir fluctué* de part et d'autre de son niveau de la veille, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles a finalement clôturé en légère reprise, à 1 774,18, gagnant 4,78 points. Le marché a connu une activité moyenne, le volume des échanges portant sur 132,24 millions de titres, contre 141,04 millions la veille. 815 valeurs se sont inscrites en repli, contre 705 en progression et 446 inchangées.

Autour du Big Board, les analystes *attribuaient l'indécision* ambiante à l'approche de la date d'expiration, le *19 septembre*, d'une *série* d'options sur les indices et les titres boursiers. *Les fluctuations devraient*, à cette occasion, être moins erratiques que *par le passé*, en raison des mesures imposées par la commission des opé*rations* de Bourse américaine (SEC) en vue de limiter l'intense spéculation *qu'elles entraînent habituellement.*

Le maintien des taux d'intérêt en l'état, sans espoir de les voir reculer à brève échéance, compte tenu notamment des réticences allemandes, a ainsi contribué à placer les boursiers sur la défensive.

Parmi les valeurs les plus traitées, on notait US X Corp (3,569 millions de titres échangés) et Bank America (2,989 millions).

VALEURS	Cours du 17 sept.	Cours du 18 sept.
Alcoa	38 1/4	38 3/8
A.T.T.	23 1/8	23 3/4
Boeing	57	56 1/4
Chase Manhattan Bank	37 1/8	38 3/4
Du Pont de Nemours	79	80 3/4
Eastman Kodak	53 1/8	53 1/2
Exxon	66 5/8	67 1/8
Ford	53 1/4	53 1/8
General Electric	72 3/8	72 3/8
General Motors	69 3/8	69 7/8
Goodyear	32 1/4	31 7/8
I.B.M.	137 5/8	138 3/8
I.T.T.	49	49 3/4
Mobil Oil	35 7/8	36 1/4
Pfizer	58 1/2	57 1/4
Schlumberger	30 5/8	32 1/4
Texaco	31 1/2	31 1/4
U.A.L. Inc.	55 3/4	56 3/8
Union Carbide	21 7/8	21 1/2
U.S. X. Corp.	21 3/4	22 3/4
Westinghouse	53 1/4	53
Xerox Corp.	52 7/8	52

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,5200 F =

A *l'heure où les marchés des* changes sont caractérisés par le *raffermissement continu du* deutschemark (voir d'autre part), *le dollar, qui avait fortement chuté* la veille, était relativement stable le 19 mars. Le billet vert cotait environ 6,52 F à Paris en fin de matinée (contre 6,5840 F en séance et 6,52375 F en clôture la veille). A Francfort, la devise américaine se maintenait au-dessous de 2 DM.

FRANCFORT	18 sept.	19 sept.
Dollar (en DM) ...	1,9958	1,9980

TOKYO	18 sept.	19 sept.
Dollar (en yens) ...	154,25	153,60

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (19 sept.)	7 1/8 %
New-York (18 sept.)	5 13/16 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	17 sept.	18 sept.
Valeurs françaises ..	143,7	142,5
Valeurs étrangères .	110,1	109,4

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général ...	377,9	372,7

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

	17 sept.	18 sept.
Industrielles	1 769,40	1 774,18

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

	17 sept.	18 sept.
Industrielles	1 275,2	1 279,6
Mines d'or	316,6	317,2
Fonds d'Etat	85,45	84,12

TOKYO

	18 sept.	19 sept.
Nikkei Dow Jones	17 478,3	17 556,84
Indice général ...	1 445,77	1 451,32

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 18 septembre
Nombre de contrats : 6 762

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87	Juin 87
Dernier	–	111	112,40	112,35	111,95
Précédent ...	–	*110,75*	111,85	111,70	111,45

AUTOUR DE LA CORBEILLE

PROGRESSION DES RÉSULTATS SEMESTRIELS DU CCF. – Le résultat net consolidé du Crédit commercial de France (CCF) au premier semestre 1986 a progressé de 14 % par rapport à la même période de 1985, passant de 103 millions de francs à 145,6 millions de francs. La hausse de ce résultat tient, selon le groupe, aux opérations d'arbitrage sur titres et change, et à la gestion de son portefeuille. L'évolution des marges a cependant été freinée par le ralentissement de la demande de crédits de la part des entreprises et le contexte général de baisse des taux.

Si le produit net bancaire du CCF s'est accru de 9,5 % au premier semestre, les frais généraux sont en augmentation de 5,7 %. A la direction du CCF, on estime qu'en 1986 la croissance du résultat devrait être « respectable ». L'an passé, le Crédit commercial de France avait dégagé un profit de 228,6 millions de francs.

LA BANQUE DU MARAIS PROCHAINEMENT AU SECOND MARCHÉ. – La Banque industrielle et commerciale du Marais (BICM), contrôlée par la holding Société centrale d'investissement (SCI), sera introduite au second marché de Paris, le 21 octobre.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –	UN MOIS	DEUX MOIS Rep. + ou dép. –	DEUX MOIS	SIX MOIS Rep. + ou dép. –	SIX MOIS
$ E-U.	6,5225	6,5250	+ 50	+ 62	+ 110	+ 135	+ 319	+ 390
$ can.	4,6985	4,7037	– 55	– 40	– 117	– 89	– 434	– 362
Yen (100) ...	4,2506	4,2550	+ 60	+ 74	+ 136	+ 163	+ 434	+ 499
DM	3,2743	3,2781	+ 60	+ 74	+ 134	+ 156	+ 377	+ 435
Florin	2,8979	2,9000	+ 39	+ 47	+ 85	+ 100	+ 240	+ 284
F.B. (100) ...	15,8025	15,8124	– 70	+ 16	– 116	+ 21	– 319	+ 63
F.S.	4,0437	4,0478	+ 79	+ 99	+ 179	+ 207	+ 510	+ 586
L (1 000) ...	4,7350	4,7403	– 195	– 161	– 380	– 321	– 987	– 874
£	9,6403	9,6585	– 246	– 209	– 517	– 454	– 1573	– 1392

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U.	5 3/4	6	6 1/16	6 3/16	6	6 1/8	6	6 1/8
DM	4 1/2	4 3/4	4 9/16	4 11/16	4 9/16	4 11/16	4 9/16	4 11/16
Florin	5 1/8	5 3/8	5 1/4	5 3/8	5 3/16	5 5/16	5 3/16	5 5/16
F.B. (100) ..	6 1/2	7 1/2	7 1/4	7 1/2	7 1/4	7 1/2	7 1/4	7 1/2
F.S.	1 1/4	1 3/4	4 5/16	4 7/16	4 5/16	4 7/16	4 5/16	4 7/16
L (1 000) ..	9	11	10 5/8	11 1/4	10 3/4	11 1/4	10 7/8	11 1/4
£	9 1/4	9 1/2	9 7/8	10	10 1/16	10 3/16	10 1/2	10 5/8
F. franç. .	7	7 1/4	7 1/4	7 3/8	7 3/8	7 1/2	7 7/16	7 9/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 18 SEPTEMBRE

Cours relevés à 17 h 44

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1550	4,5 % 1973	1760	1760	1760	....
4500	C.N.E. 3 %	4570	4580	4583	+ 0 28
1120	B.N.P. T.P.	1224	1210	1210	– 1 14
1229	C.C.F. T.P.	1236	1248	1255	+ 1 53
1094	Créd. Lyon. T.P.	1200	1200	1200	....
2685	Electricité T.P.	2865	2862	2862	– 0 10
1970	Renault T.P.	2057	2072	2095	+ 1 89
2348	Rhone-Poul. T.P.	2350	2335	2335	– 0 63
1298	St-Gobain T.P.	1400	1402	1420	+ 1 42
1290	Thomson T.P.	1360	1360	1370	+ 0 73
475	Accor	434	435	435	+ 0 23
1830	Agence Havas	1820	1810	1815	– 0 27
1580	Ag. Havas C. I.	1535	1505	1505	– 1 95
770	Air Liquide	720	725	725	+ 0 69
1980	Alcatel	2010	1970	1970	– 1 99
1580	Als. Superm.	1639	1612	1612	– 1 64
430	A.L.S.P.I.	417 70	411	411	– 1 60
375	Alsthom	346	343	345	– 0 28
1980	Arjom. Prioux	1795	1790	1798	+ 0 16
265	Aussedat-Rey	231	225	230	– 0 43
1580	Aux. Entrepr.	1479	1525	1530	+ 3 44
1390	Avions Dassault	1315	1300	1251	– 4 86
610	Bail-Equipem.	525	504	504	– 4
1180	Bail-Investiss.	1085	1110	1100	+ 1 38
1350	Cie Bancaire	1195	1152	1156	– 3 26
670	Bazar H.-V.	574	555	570	– 0 69
465	Béghin-Say	493	485	489	– 0 81
345	Berger (Ms)	465	465	470	+ 1 07
635	Bic	612	602	606	– 0 98
1490	B.I.S.	1430	1401	1406	– 1 67
2270	Bisquit (Géné.)	2300	2320	2320	+ 0 86
2070	Bongrain S.A.	1941	1940	1940	– 0 05
1450	Bouygues	1275	1269	1269	– 0 47
4140	B.S.N.	4130	4100	4095	– 0 84
1240	Carnaud	1110	1108	1125	+ 1 35
3360	Carrefour	3330	3280	3285	– 1 35
1990	Casino	1950	1930	1931	– 0 97
1490	Casino A.D.P.	1500	1490	1490	– 0 66
910	C.C.M.C.	850	860	850	....
1660	Cetelem	1332	1332	1358	+ 1 95
1790	C.F.A.O.	1670	1631	1640	– 1 79
520	C.F.D.E.	503	499	501	– 0 39
1340	C.G.I.P.	1130	1099	1104	– 2 30
1480	Chargeurs S.A.	1295	1262	1280	– 1 15
56	Chiers-Châtil.	59	57	57 10	– 3 22
720	Ciments franç.	672	677	673	+ 0 14
635	Club Méditerr.	569	570	570	+ 0 17
240	Codetel	238 20	239 90	239 90	+ 0 71
410	Cofimeg	404	401	401	– 0 74
975	Colas	846	815	825	– 2 48
276	Compt. Entrepr.	275	268	268	– 2 54
620	Compt. Mod.	580	572	572	+ 2 14
1770	Créd. Foncier	1340	1280	1280	– 4 47
505	Crédit F. Imm.	512	515	515	+ 0 58
2190	Crédit Nat.	1780	1734	1734	– 2 58
285	Crouzet ★	285	264 50	259 30	– 2 15

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
2200	Damart S.A.	2055	2085	2095	+ 1 94
3620	Darty	3720	3740	3721	+ 0 02
270	Dév. R.d.C. (Li)	269	267	267	– 0 74
535	D.M.C.	506	500	507	+ 0 19
2460	Docks France ★	2200	2151	2100	– 4 54
1470	Dumez	1616	1600	1606	– 0 61
1380	Eaux (Gén.)	1313	1300	1346	+ 2 43
3420	Ecco ★	3100	3090	3030	– 2 25
1000	Electro-Finan.	941	938	937	– 0 42
315	Elf-Aquitaine	325	323	324	– 0 30
295	– (certific.)	302	305	305	+ 0 99
2300	Epeda-B-Faure	2101	2108	2108	+ 0 33
3180	Essilor	3110	3065	3071	– 1 25
530	Esso S.A.F.	525	511	514	– 2 09
3470	Eurafrance	3010	2900	2920	– 2 99
1410	Eurocom ★	1305	1290	1315	+ 0 76
2490	Euromarché	2240	2320	2320	+ 3 57
1080	Europe n° 1 ★	915	912	905	– 1 09
1520	Facom	1442	1400	1420	– 1 52
930	Fichet-Bauche	900	930	934	+ 3 77
320	Finextel	314 90	301 10	301 10	– 4 38
315	Fives-Lille	285	279	282	– 1 05
18	Fonderie (Gén.)	18 20	18 30	18 50	+ 1 64
200	Fraissinet (Ms)	215	218 50	218 50	+ 1 62
355	Francarep	321	311 90	313	– 2 48
1110	Fromageries Bel	1035	1021	1025	– 0 98
1160	Gal. Lafayette	1080	1063	1065	– 1 38
420	Gascogne	355	380	380	+ 7 04
295	Géophysique	310	310	310	....
1140	Gerland	1120	1115	1115	– 0 44
400	GTM-Entrepose	410	410	410	....
740	Guyenne-Gas. ★	711	700	711	....
2810	Hachette ★	2475	2452	2500	+ 1 01
735	Hénin (La)	723	725	726	+ 0 41
56	Imétal	66 50	65 90	66 20	– 0 45
865	Imm. Plaine-M.	790	795	795	+ 0 63
4280	Inst. Mérieux	4116	4085	4085	– 0 75
695	Inserbail	706	715	715	+ 1 27
2160	Intertechnique	1649	1620	1620	– 1 75
1050	J. Lefebvre	880	872	876	– 0 45
1990	Lab. Bellon	1808	1775	1772	– 1 99
1450	Lafarge-Coppée	1310	1290	1300	– 0 76
1390	Labon	1381	1380	1380	– 0 07
4060	Legrand	4065	4015	4023	– 1 03
1130	Lesieur	1090	1145	1145	+ 5 04
900	Locabail Immob.	960	972	972	+ 1 25
660	Locafrance	660	650	658	– 0 30
1120	Locindus	1145	1155	1155	+ 0 87
1020	L. Vuitton S.A ★	1009	999	1000	– 0 89
765	Luchaire	780	780	780	....
1440	Lyonn. Eaux	1365	1330	1336	– 2 12
196	Mais. Phénix	197	194	191	– 3 04

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
636	Majorette (Ly)	534	531	531	– 0 74
109	Manurhin	103 10	102 40	102 40	– 0 67
445	Mar. Wendel	402	397	397	– 1 24
1460	Martell	1381	1370	1380	– 0 07
2580	Matra	2307	2279	2279	– 1 21
3280	Merlin-Gerin	3055	3015	3015	– 1 30
3500	Michelin	3060	3015	3028	– 1 04
1740	Midi (Cie)	1575	1538	1540	– 2 22
530	Midland Bk S.A.	550	541	541	– 1 63
515	Min. Salsig. (Ms)	600	601	601	+ 0 16
41	M.M. Penarroya	48	48 50	48 50	+ 1 04
2320	Moët-Hennessy	2068	2090	2118	+ 2 41
1030	Mot. Leroy-S ★	891	888	881	– 1 12
76	Moulinex	71	70 10	70 10	– 1 26
1220	Navig. Mixtes	1025	1010	1025	....
210	Nord-Est	204 50	200	202	– 1 22
440	Nordon (Ny)	471	460	460	– 2 33
510	Nouvelles Gal.	505	496 20	496 20	– 1 74
1040	Occident. (Gén.)	995	988	988	– 0 70
1430	Omn.F.Paris	1437	1445	1445	+ 0 55
225	Olida-Caby	197	199 90	199	+ 1 01
495	Opfi-Paribas	540	530	535	– 0 92
3630	Oréal (L')	3479	3451	3495	+ 0 45
940	Paris-Réescomp	835	817	825	– 1 19
1190	Pechelbronn	1055	1005	1020	– 3 31
1400	Penhoet	1350	1360	1362	+ 0 88
1080	Pernod-Ricard	970	951	965	– 0 51
146	Pétroles B.P.	142	141 50	141 70	– 0 21
1160	Peugeot S.A.	1100	1065	1082	– 1 63
54	Poclain	54 80	54 70	54 60	– 0 36
1700	Pollet	1420	1423	1437	+ 1 19
765	P.M. Labinal	700	685	686	– 2
2130	Presses Cité	2205	2210	2250	+ 2 04
1630	Prétabail Sic.	1653	1710	1710	+ 3 44
460	Primagaz	505	508	507	+ 0 39
655	Printemps	550	515	524	– 4 72
1950	Promodès	1939	1900	1905	– 1 75
275	Prouvost S.A ★	260	256 10	264 40	+ 1 69
910	Radiotechn.	935	903	908	– 2 88
165	Raff. Dist. Total	181	176 50	177 50	– 1 93
2040	Redoute (La) ★	1965	2002	2006	+ 2 08
1690	Roussel-Uclaf	1515	1420	1410	– 6 93
1310	Roussel-C.N.I.	1201	1160	1170	– 2 58
4650	R. Impériale (Ly)	4650	4606	4606	– 0 96
285	Sade	284 10	280	280	– 1 44
3150	Sagem	2816	2805	2805	– 0 39
630	St-Louis B.	619	617	617	– 0 32
1700	Salomon	1720	1700	1690	– 1 74
1210	Salvepar	1181	1151	1151	– 2 54
710	Sanofi	725	705	720	– 0 68
455	S.A.T.	454	443	443	– 2 42
865	Saupiquet (Ns)	756	800	800	+ 5 82

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
730	Schneider ★	675	667	682	+ 1 03
117	S.C.O.A.	114 80	111 60	113 10	– 1 48
....	S.C.R.E.G.	435	430	429 90	– 1 17
560	Seb ★	540	535	535	– 0 92
455	Sefimeg	445	458	456	+ 2 47
1860	S.F.I.M.	1580	1580	1590	+ 0 63
91	S.G.E.	77 60	77	78	+ 0 51
625	Signaux Ent. El.	524	549	546	+ 4 18
945	Silic	990	960	960	– 3 03
625	Simco-U.P.H.	625	618	621	– 0 64
380	Simnor (Li)	357	357	357	....
1340	Skis Rossignol	1220	1200	1240	+ 1 63
830	Slimico	881	884	884	+ 0 34
245	Sodero (Ns)	237	240	240	+ 1 26
2090	Sodexho	2080	2035	2035	– 2 16
420	Sogerap	431	445	445	+ 3 24
1400	Sommer-Allib.	1108	1090	1100	– 0 72
785	Source Perrier	755	763	763	+ 1 05
1540	Sovac	1350	1340	1350	....
780	Spie-Batignol.	801	795	800	– 0 12
540	Strafor	531	505	505	– 4 89
380	Synthelabo ★	387	385	385 50	– 0 38
670	Talcs Luzenac	542	530	530	– 2 21
3170	T.B. Elect.	2780	2850	2850	+ 2 51
1780	Thomson-C.S.F.	1505	1480	1480	– 1 66
430	Total (CFP)	449	439 50	442	– 1 55
97	– (certific.)	97 50	97 20	97 90	+ 0 41
3090	T.R.T.	2855	2845	2845	– 0 35
1070	U.F.B.	842	830	840	– 0 23
1630	U.I.C.	1446	1402	1405	– 2 83
595	U.L.F.	601	602	603	+ 0 33
1050	U.I.S.	1022	1040	1040	+ 1 76
725	U.C.B. ★	650	641	640	– 1 53
930	Unibail	900	894	896	– 0 44
485	Valeo	543	548	550	+ 1 28
75	Vallourec	88	91 40	91 50	+ 3 97
4690	V. Clicquot-P.	5080	4915	4955	– 2 46
875	Via Banque	793	781	785	– 1
750	Elf-Gabon	798	779	780	– 2 25
86	Amax Inc.	100	95 10	96	– 4
435	Amer. Express	391	383 60	385	– 1 53
160	Amer. Teleph.	157 20	154	154	– 2 03
76	Anglo Amer. C.	103 50	101	101 60	– 1 83
385	Amgold	548	522	522	– 4 74
890	BASF (Akt)	907	896	896	– 1 21
985	Bayer	975	951	955	– 2 05
129	Buffelsfont.	154 60	153 50	152 50	– 1 29
285	Chase Manh.	249	247	245	– 1 60
205	Cie Pétr. Imp.	221 50	213 50	213 50	– 3 61
42	De Beers	50 30	50 25	50 25	– 0 09
2790	Deutsche Bank	2539	2502	2502	– 1 45
43	Dome Mines	52	51 80	51 10	– 1 73
1480	Dresdner Bank	1380	1368	1364	– 1 15

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
84	Driefontein Cfd.	114 80	109 70	109 70	– 4 44
540	Du Pont-Nem.	548	524	528	– 3 29
385	Eastman Kodak	356	358	355	– 0 28
31	East Rand	43 80	43 40	43 45	– 0 79
295	Electrolux	287 10	287 10	288	+ 0 31
220	Ericsson	223	226	226	+ 1 34
445	Exxon Corp.	445	442	441	– 0 89
430	Ford Motors	357 50	353 50	353 50	– 1 11
58	Freegold	82	82	81 90	– 0 12
71	Gencor	96	96 10	95 80	– 0 20
515	Gén. Electr.	490	479 40	479	– 2 24
500	Gén. Belgique	470	450	455	– 3 19
505	Gen. Motors	469	454	455	– 2 98
48	Goldfields	53	51 30	52	– 1 88
39	GdMetropolitain	39 60	40 50	40 50	+ 2 27
58	Harmony	81	78 30	78 50	– 3 08
41	Hitachi	41	41 45	41 60	+ 1 46
915	Hoechst Akt.	855	842	842	– 1 52
101	Imp. Chemical	103	104 30	105 50	+ 2 42
79	Inco. Limited	89 80	87 90	86 50	– 3 67
950	IBM	930	910	906	– 2 58
380	ITT	333	326 80	326 80	– 1 86
187	Ito-Yokado	157 50	159 50	159	+ 0 95
62	Matsushita	66 50	71 60	71 10	+ 6 91
780	Merck	664	652	652	– 1 80
785	Minnesota M.	703	687	687	– 2 27
240	Mobil Corp.	242 50	233 50	233 50	– 3 71
640	Morgan J.P.	548	554	554	+ 1 09
33300	Nestlé	33600	33300	33200	– 1 19
137	Norsk Hydro	143 80	137 80	138 50	– 3 68
147	[illegible]	211	212	212	+ 0 47
1390	Petrofina	1471	1420	1420	– 3 46
510	Philip Morris	442 30	434	433	– 2 10
158	Philips	146 10	145	145	– 0 75
505	Quilmès	465	455	455	– 2 15
490	Randfontein	619	610	610	– 1 45
585	Royal Dutch	574	576	576	+ 0 34
61	Rio Tinto Zinc	59 50	60 50	60 50	+ 1 68
67	St Helena Co	92	89 10	89	– 3 26
210	Schlumberger	212 80	205 80	204	– 4 13
87	Shell transp.	86 70	86 80	86 80	+ 0 11
2280	Siemens A.G.	2203	2163	2160	– 1 95
130	Sony	138 50	142 10	142 10	+ 2 59
132	T.D.K.	146	151	151	+ 3 42
29	Toshiba Corp.	29 90	30 55	30 70	+ 2 67
1500	Unilever	1389	1372	1385	– 0 28
305	Unit. Techn.	285 50	278 90	278 90	– 2 31
415	Vaal Reefs	547	547	546	– 0 18
400	Volvo	388	380 10	382	– 1 63
182	West Deep	265	264	257 50	– 2 83
385	Xerox Corp.	364 50	354	354	– 2 88
1 12	Zambia Corp.	1 37	1 36	1 36	– 1 45

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	9080	..
Emp. 8,80 % 77	122 68	2 989
9,80 % 78/93	108 75	1 853
8,80 % 78/86	100 40	6 775
10,80 % 79/94	111	0 444
13,25 % 80/90	111 56	3 921
13,80 % 80/87	105 90	12 778
13,80 % 81/89	113 93	9 239
16,75 % 81/87	109 18	0 413
16,20 % 82/90	124 88	11 062
16 % juin 82	128 90	4 471
14,60 % fév. 83	125 10	9 400
13,40 % déc. 83	123 55	9 986
12,20 % oct. 84	120 80	11 685
11 % fév. 85	123 40	6 329
10,25 % mars 86	117 90	5 308
OAT 12,75 % 83	1710	..
OAT 10 % 2000	117	3 161
OAT 9,90 % 1997	114 20	7 896
OAT 9,80 % 1996	112 30	6 229
Ch. France 3 %	188	..
CNB Bques janv. 82	104 05	1 865
CNB Paribas	105 80	1 865
CNB Suez	105	1 865
CNI janv. 82	104 15	1 865
PTT 11,20% 85	117 10	8 230
CFF 10,30% 86	....	..
CNE 11,50% 85	114 75	3 082
CNT 9% 86	....	3 862
CRH 10,90% déc. 85	117 90	7 089

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	540	518
Agache (Gal. Fin.)	820	818
A.G.F. (St Cent.)	4600	4360
André Roudière	236	236
Applic. Hydraul.	598	592
Arbel	150	144
Astorg	280	280
Avenir Publicité	1746	1721
Bain C. Monaco	481	465
Banque Hypoth. Eur.	436	460
Béghin-Say (C.I.)	325	320
B.G.I.	395	381
Blanzy-Ouest	470	472
B.N.P. CI	500	504
B.N.P. Intercontin.	415	431 50
Bénédictine	4000	4014
Bon-Marché	535	520
Cdf	912	905
Cambodge	441 60	431
C.A.M.E.	260	259
Campenon Bern.	295	294
Carbone-Lorraine	590	585
C.E.G.Frig.	581	580
Centen. Blanzy	2290	2250
Centrest (Ny)	241	240
Cerabati	66	67
CERUS	719	710
Chambourcy (M.)	978	978
Champex (Ny)	182	182
C.I.C. (Financ. de)	280	270
C.I. Maritime	428	440
Cimen-Sistra	1310	....
Clause (B)	236	240 d

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Clinos	862	840
Cofradel (Ly)	1220	1150
Cogifi	510	515
Comiphos	461	461
Cie Industrielle	3840	3782
Comp. Lyon-Alem.	550	650
Concorde (La)	1319	1287
C.M.P.	23 10	....
Crédit (C.F.B.)	744	740
Créd. Gén. Ind.	1193	1189
Crédit Lyonnais CI	746	740
Cr. Universel (Cie)	798	800
Créditel	205 10	205 10
Darblay S.A.	465	470
Darty Act. d. p.	2800	2810
De Dietrich	1570	1505
Delalande S.A.	1180	1080
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1270	1270
Didot-Bottin	525	525
Drag. Trav. Pub.	35 50	35
Eaux Bass. Vichy	1460	1492
Eaux Vittel	1880	1850
Economats Centre	585	585
Electro-Banque	460	450
Eli-Antargaz	380	374 40 d
E.L.M. Leblanc	570	570
[illegible]	279	278
Entrepôts Paris	601	601
Epargne (B)	2525	2520
Europ. Accumul.	87 90	86 70
Eternit	2500	2400
Esor	3200	3180
Finalens	245	245
FIPP	310	322 40
Fnac	820	835
Foncière (Cie)	530	530
Fonc. Lyonnaise	4090	3920
Foncina	835	835
Forinter	1120	1120
Fougerolle	136 30	136
France I.A.R.D.	410	410
France (La)	8010	8000
Fromm. Paul Renard	486	498
GAN	1381	1355
Gaumont	501	501
Gaz et Eaux	2260	2190
Gévelot	288 60	286
Gr. Fin. Constr.	555	563
Gde Moul. Paris	358 10	358 20
Groupe Victoire	4025	3950
G. Transp. Ind.	489	495
Hutchinson	822	810
Immindo S.A.	515	496
Immoinvest	321	....
Immobail	554	560
Immobanque	890	800
Immob. Marseille	8000	8000
Immofice	560	559
Invest. (Sté Cent.)	3548	3405
Jaeger	248 50	238 50
Lafitte-Bail	570	570
Lambert Frères	111	107
Lille-Bonnières	996	891
Loca-Expansion	368	375
Locafinancière	495	495
Locatel	339	334
Louvre (Sté)	1705	1710
Machines Bull	48 70	48
Magasins Uniprix	200 30	....
Magnant S.A.	134	....
Maritime Part.	363	380
M. H.	....	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Métal Déployé	414 60	413
Mors	178	170
Naval Worms	106	108
Navig. (Nat. de)	186 80	185
OPB Paribas	400	410
Optorg	195	194 50
Origny-Desvroise	367	363
Palais Nouveauté	960	921
Paribas-CIP	1019	986
Paris France	242	242
Paris-Orléans	310	310
Part. Fin. Gest. Im.	1750	1700
Pathé-Cinéma	541	519
Pechiney (cert. inv.)	205	205
Piles Wonder	815	830
Piper-Heidsieck	1092	1092
P.L.M.	180	170
Porcher	270	268
Providence S.A.	1777	1706
Publicis	1770	1800
Raff. Souf. R.	190	190
Rhône-Poul. (c. inv.)	450 60	444
Ricqlès-Zan	163 50	170
Rochefortaise S.A.	217	208 30 o
Rochette-Cenpa	70	69 90
Rosario (Fin.)	200	200
Rougier et Fils	70	....
Sacer	173	....
Saclor	21 20	21 50
SAFAA	770	770
Safic-Alcan	569	565
SAFT	1330	1390
Saga	287 90	280
St-Gobain C.I.	340	340
Salins du Midi	590	553
Santa-Fé	178	171
Satam	123	120
Saulnes	70 20	68 50
Saunier-Duval	53 25	52 10
Savoisienne (M)	141	....
SCAC	590	603
Senelle Maubeuge	500	500
S.E.P. (M)	223	232
Serv. Equip. Véh.	85	....
Sicli	153 40	150
Sicotel	405	403
Sinvim	293	292
Siph (Plant. Hévéas)	380	345
SMAC Acieroid	64 10	61 50
Sté Générale-CIP	1240	1219
Sofal financière	2000	1950
Soffo	330	316 80 o
Soficomi	905	920
S.O.F.I.P. (M)	136	....
Sofragi	1140	1168
Soudure Autog.	412	405
Sovabail	840	....
Speichim	83 10	83 10
S.P.I.	590	578
Suez (Fin. de)-CIP	1210	1180
Stemi	595	591
Taittinger	1937	1937
Testut-Aequitas	415	....
Tour Eiffel	560	540
Ufiner S.M.D.	505	505
U.A.P.	2810	2790
Unisor	6 15	6 06
U.T.A.	1975	1837
Vicat	630	630
Virax	185	188
Waterman S.A.	572	580
Brass. du Maroc	140	145 80 d

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	1120	....
Akzo	440	433
Alcan Alum	219	217 50
Algemeene Bank	1599	1560
American Brands	600	580
Am. Petrofina	316	....
Arbed	430	....
Asturienne Mines	140	....
Bco Pop Español	311	308
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1010	....
B. Régl. Internat.	33000	33500
Br. Lambert	550	530
Canadian-Pacific	73 55	72 50
Commerzbank	1070	1055
Dart. and Kraft	388	387 60
De Beers (port.)	39 50	....
Dow Chemical	376 50	370
Gén. Belgique	470	455
Gevaert	995	....
Glaxo	95 60	95 60
Goodyear	220	218 70
Grace and Co	315	307
Gulf Canada Corp.	69	68 40
Honeywell Inc.	507	530
I. C. Industries	170 60	165
Int. Min. Chem	186	190
Johannesburg	780	701
Kubota	18	18
Latonia	286	285
Mannesmann	551	566
Midland Bank Plc	80	80
Minerai-Ressourc.	52 05	....
Noranda	96 40	95 90
Olivetti	44 50	43
Pakhoed Holding	180	172
Pfizer Inc.	410	397
Procter Gamble	500	475
Ricoh Cy Ltd	32 50	32 60
Rolinco	234 20	233 60
Robeco	261 10	260 20
Rodamco	386	387
Saipem	23	21 50
Shell fr. (port.)	90	....
S.K.F. Aktiebolag	301	....
Sperry Rand	515	....
Steel Cy of Can.	104 50	102
Stilfontein	47	45
Swedish Match	342	....
Tenneco	282	....
Thorn EMI	46 50	....
Thyssen c. 1 000	490	....
Toray indust. inc	26 80	28 40
Vieille Montagne	800	....
Wagons-Lits	330	340
West Rand	23 40	23

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	14	13
C.E.M.	....	....
Cochery	61	60 10
Coparex	389	361
Dubois Inv. (Certo.)	809	841
Hydro-Energie	300	....
Hoogovens	250	....
Nicolas	600	....
Révillon	239	....
Rorento N.V.	142 30	142 10
Sopalem	85 70	....
S.P.R.	195	....
Ufinex	359	380
Union Brasseries	137 20	137 20

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1470	1339 o
Alain Manoukian	800	785
Asystel	386	385
BAFIP	760	750
B.I.P.	1380	1380
Bolloré Technologies	1036	1050
Buitoni	500	490
Cables de Lyon	919	900
Calberson	599	599
Cardif	2812	2700
Cap Gemini Sogeti	2200	2200
C.D.M.E.	760	750
C. Equip. Elect.	204 50	204
C.E.G.I.D.	1225	1235
C.G.I. Informatique	533	540
C. Occid. Forestière	120	122
Dafsa	188	181 50
Dauphin O.T.A.	1750	1700
Devanlay	1710	1700
Deville	942	941
Drouot-Assurances	540	539
Editions Belfond	309	306
Elect. S. Dassault	915	900
Expand	395	386
Filipacchi	770	761
Guintoli	372	387
Guy Degrenne	865	850
I.C.C.	307	301
IN Informatique	380	380
Le gd livre du mois	....	....
Loca-Investissement	380	380
Manutan	472	453
Marlin Immobilier	478	489
Métallurg. Minière	155	....
M.M.B.	620	610
Molex	300	300
Navale-Delmas	740	740
Om. Gest. Fin.	413	415
Pacemaker-R.D.	3350	3215 o
Petit Bateau	226 40	226 40
Petrofigaz	440	457 60
Razel	893	857
St-Gobain Emballage	1307	1211
St-Honoré Matignon	251	250
S.C.G.P.M.	206	205
Sema-Metra	973	934
S.E.P.	1250	1232
S.E.P.R.	1590	1650
S.M.T. Goupil	281 60	283
Sofibus	318 60	313
Supra	896	900
Valeurs de France	346	345

SICAV (sélection) — 18/9

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	704 63	687 44
Actions France	457 21	436 48
Actions sélectives	598 33	571 20
Aedificandi	681 02	650 14
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1182 26	1133 91
A.G.F. 5000	556 19	542 62
A.G.F. ECU	1222 90	1210 69
A.G.F. Interfonds	471 07	459 58
A.G.F. OBLIG.	1218 82	1212 76
Agfimo	666 43	650 18
Altefi	228 51	218 15
A.L.T.O.	210 72	201 16
America-Valor	733 89	700 61
Amérique Gestion	363 75	347 26
Arbitrages court terme	5088 12	5077 95
Argonautes	413 71	394 95
Associc	1258 62	1258 62
Aurecic	1395 18	1354 54
Bourse-Investiss.	464 40	443 34
Bred Associations	2687 24	2679 20
Capital Plus	1846 24	1846 24
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Columbia	833 59	795 79
Convertimmo	389 44	374 46
Corail court terme	12004 13	12004 13
Cortexa	903 70	862 72
Credinter	463 84	450 33
Croiss. France	283 93	271 70
Croiss. Mercure	2743 91	2683 99
Croiss. Immobil.	656 36	626 60
Croiss. Prestige	358 73	342 46 ◆
Déméter	12898 08	12898 08
Drouot-France	640 63	611 58
Drouot-Investiss.	1091 51	1042 01
Drouot-Sécurité	251 82	240 50
Drouot-Sélection	147 76	141 06
Ecuric	1192 81	1175 18
Elicoop Sicav	10925 20	10897 96
Energie	259 97	248 18 ◆
Eparcic	2904 02	2898 22
Eparcourt Sicav	8104 84	8084 63
Epargne Associations	25394 40	25356 37
Epargne-Capital	8054 71	7974 96
Epargne-Croiss.	1479 84	1440 23
Epargne-Industr.	755 79	721 52
Epargne-Inter	623 18	606 50
Epargne-Long-Terme	1765 63	1708 64 ◆
Epargne-Oblig.	205 54	200 04
Epargne-Unie	1186 69	1132 88
Epargne-Valeur	415 55	404 43
Epaoblig	1328 72	1326 07 •
Euroic	10274 26	10122 41
Euro-Croissance	550 61	534 57
Eurodyn	1054 23	1019 56
Francilion Plus	27300 55	27030 25
Finord Placement	63640 89	63324 07
Finord Trimestriel	1184 35	1147 14
Finord Valorisation	13448 58	13184 86
Foncier Investiss.	1108 94	1081 88
Fonciel	285 41	272 47
France Ecu Plus	10291 31	10189 42
France-Garantie	319 34	318 70
France-Investiss.	558 67	533 34
France-Net	127 32	126 06
France-Obligations	478 34	473 60
Francic	390 28	378 91
Fruct-Associations	1280 43	1280 43
Fructicapi	312 18	307 57

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructidor	265 88	261 95
Fructifrance	782 30	763 22
Fructivar	80421 09	80220 54
Fruct ECU	573 60	565 12
Fruct-Première	12478 72	12294 31
Futuroblig	1122	1120 88
Gestilion	60108 15	59959 25
Gestion Associations	145 88	142 65
Gestion Mobilière	709 82	677 63
Gest. Rendement	510 80	487 64
Gest. Sél. France	770 83	735 88
Haussmann Associat.	1294 12	1294 12
Haussmann court terme	1126 78	1126 78
Haussmann Epargne	1401 44	1401 44
Haussmann Europe	1927 70	1840 29
Haussmann France	1045 52	998 11
Haussmann Oblicrois.	1326 49	1326 49
Haussmann Obligation	1590 13	1518 02
Horizon	1246 53	1209 25
I.M.S.I.	617 65	589 84
Indo-Suez Valeurs	776 70	741 48
Ind. française	14453 58	14170 16
Interoblig.	11877 17	11420 36
Intersélect France	461 14	440 23
Intervaleurs Indust.	658 59	628 73
Invest. net	14853 61	14823 95 ◆
Invest. Obligataire	17805 14	17769 60 ◆
Japacic	164 93	160 13
Jeune épargne	232 59	229 15
Laffitte-crt-terme	61544 65	61544 65
Laffitte-Expansion	815 28	778 31
Laffitte-France	336 03	320 78
Laffitte-Immobilière	260 22	248 42
Laffitte-Japon	314 63	300 36
Laffitte-Oblig.	154 44	147 44
Laffitte-Rend.	219 23	209 29
Laffitte-Tokyo	1204 33	1149 72
Lion-Associations	12035 68	12035 68
Lion-Institutionnels	25630 78	25626 71
Lionplus	74335 02	74193 09
Livret portefeuille	605 84	588 19
Méditerranée	164 52	157 06
Mondiale Investissem.	453 56	432 99
Monecic	5757 35	5757 35
Moné.J.	51203 42	51203 42
Multi-Obligations	467 05	445 87
Mutuelle Unie Sél.	160 63	153 36
Natio.-Assoc.	6913 14	6899 34
Natio.-Epargne	13890 58	13753 03
Natio.-Inter.	1166 78	1135 56
Natio.-Obligations	565 07	549 95
Natio.-Patrimoine	1395 41	1358 08
Natio.-Placements	65146 15	65146 15
Natio.-Revenus	1131 95	1120 74
Natio.-Sécurité	53075 46	53075 46
Natio.-Valeurs	725 56	706 14
Nord-Sud Développ.	1222 94	1220 50
Oblicoop Sicav	1492 23	1462 97
Oblilion	1167 67	1136 42
Optimavalor	617 87	589 85
Options et Rendement	......	......
Orient-Gestion	159 97	152 72
Paciamérique	511 72	488 52
Paneurope	822 80	785 49
Paribas Epargne	15528 09	15495 10
Paribas Gestion	603 93	579 31
Parnasse-Valor	1109 35	1108 24

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Patrimoine-Retraite	1659 92	1637 16
Phenix Placements	279 69	278 30
Pierre Investiss.	738 46	704 97
Placement A	1003 95	1003 95
Placement crt-terme	71458 49	71458 49
Placement J	53437 87	53437 87
Placement Premier	50361 45	50361 45
Prév'Association	21861 37	21861 37
Province Investiss.	525 77	501 93
Quartz	......	......
Rentacic	174 35	171 77
Revenus Trimestriels	6173 27	6112 15
Revenu Vert	1228 93	1227 70
Rivoli Plus	......	......
St-Honoré Assoc.	14301 16	14230 01
St-Honoré Bio-aliment.	702 81	670 94
St-Honoré Capital	......	......
St-Honoré Pacifique	512 02	488 80
St-Honoré P.M.E.	415 67	396 82
St-Honoré Real	11061 15	11037
St-Honoré Rendement	12303 47	12242 26
St-Honoré Technol.	711 18	678 93
St-Honoré Valor	12558 77	12467 11
Sécuric	10777 13	10765 36
Sécur. Mobilière	448 05	427 73
Sécuri Taux	10190 06	10190 06
Sél.court terme	12284 78	12193 33
Sercaden (Credem BP)	794 97	783 22
Sicav-Associations	1344 66	1341 98
S.F.I. fr. et étr.	581 97	565 02
Sicavimmo	786 74	750 11
Sicav 5000	347 70	338 39
Silvafrance	547 44	532 79
Sivam	410 63	389 64
Silvarente	224 85	218 83
Silvinter	405 87	395 01
S.I.-Est	1262 52	1205 27
S.I.G.	892 87	851 99
S.N.I.	1181 60	1147 38
Solinvest	524 27	502 90
Sogeparge	422 19	406 93
Sogenac	53700 38	52136 29
Sogevar	1019 27	973 05
Sogeinter	1271 19	1213 55
Soleil Investiss.	487 88	465 85
Technocic	1160 96	1117 44
U.A.P. Investiss.	388 45	370 84
Uni-Associations	112 07	112 07
Unifrance	457 22	436 49
Unifoncier	1309 56	1250 18
Uni-Garantie	1468 44	1439 62
Unigestion	869 38	829 96
Uni-Japon	1442 82	1377 39
Uni-Régions	2654 47	2534 10
Unirente	2336 32	2259 50
Univar	169 96	169 96
Univers-Obligations	1635 36	1582 16
Valorem	497 70	485 56
Valoblig	60962 14	60358 55
Valorg	1446 95	1445 50
Valrail	76343 31	76305 18

c : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	72	70 05
Casino	183 10	187
Créd. Foncier France	275	250
Pernod Ricard	235	....
Total	11 40	11 10
Souscription		
Oréal (L')	3	2 80

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 18/9	COURS DES BILLETS Achat	Vente
États-Unis ($ 1)	6 673	6 584	6 300	6 900
ECU	6 889	6 859	....	....
Allemagne (100 DM)	327 600	327 520	317	337
Belgique (100 F)	15 819	15 809	15 150	16
Pays-Bas (100 fl.)	290 220	289 980	280	298
Danemark (100 krd)	86 560	86 480	82 500	90
Norvège (100 k)	91 300	90 800	87 500	93
Grande-Bretagne (£ 1)	9 834	9 702	9 350	10 050
Grèce (100 drachmes)	4 962	4 932	4 600	5 400
Italie (1 000 lires)	4 748	4 739	4 500	5
Suisse (100 fr.)	405 100	404 550	391	410
Suède (100 krs)	96 780	96 280	93 500	99
Autriche (100 sch)	46 610	46 590	45 100	47 450
Espagne (100 pes.)	4 986	4 974	4 750	5 250
Portugal (100 esc.)	4 556	4 530	4	4 900
Canada ($ can 1)	4 797	4 737	4 550	4 570
Japon (100 yens)	4 286	4 284	4 110	4 290

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 18/9
Or fin (kilo en barre)	88500	88250
Or fin (en lingot)	88650	88350
Pièce française (20 fr)	536	545
Pièce française (10 fr)	409	401
Pièce suisse (20 fr)	583	579
Pièce latine (20 fr)	511	515
Souverain	670	651
Pièce de 20 dollars	3260	3270
Pièce de 10 dollars	1655	1552 50
Pièce de 5 dollars	1090	1085
Pièce de 50 pesos	3380	3305
Pièce de 10 florins	534	531
Or Londres	413 60	416
Or Zurich	415	419
Or Hongkong	411 88	413 86
Argent Londres	5 83	5 75

هكذا من الأصل

Le Monde

Les responsables politiques à Matignon

M. Jospin : « souder la communauté nationale »

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du parti socialiste, accompagné de M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, et M. André Méric, son homologue du Sénat, ont été reçu vendredi 19 septembre à 10 heures à l'Hôtel Matignon par M. Jacques Chirac. L'entretien a duré cinquante minutes.

M. Jospin a indiqué, en quittant l'Hôtel Matignon, qu'il était venu *« pour contribuer à souder la communauté nationale, pour poser des questions, exprimer des préoccupations, et faire des suggestions au premier ministre ».*

Question : *« Quelle analyse le gouvernement fait de cette recrudescence de terrorisme ? Nous n'avons jamais connu cela avant. Nous avons besoin d'être éclairés. »*

Préoccupation : *« Eviter toute polémique de la part d'un certain nombre de responsables de la majorité actuelle »*. M. Jospin a évoqué les déclarations *« inacceptables »* faites récemment par certains de ces responsables.

Préoccupation encore : *« L'attitude de certains courants d'extrême droite. »* Le premier secrétaire du PS a cité, en particulier, *« un mouvement d'extrême droite dans la police ».*

Suggestion : *« Le gouvernement doit informer l'opinion. Elle ne peut pas rester devant cette violence anonyme. Elle doit comprendre tout ce qui se passe. »* M. Jospin a expliqué que, même s'il s'agit d'une *« folie meurtrière »*, ces attentats obéissent à une *« logique »* qu'il faut exposer à l'opinion.

Le gouvernement, estime aussi M. Jospin, *« doit établir une ligne claire, notamment face au chantage à la libération de certaines personnes auquel il est soumis ».* Enfin, le premier secrétaire du PS a souligné que, s'il approuve *« la fermeté dans la riposte »*, c'est *« à condition que cela se fasse dans l'Etat de droit ».*

BOURSE DE PARIS

Matinée du 19 septembre

Reprise

La Bourse de Paris s'est reprise le 19 septembre en séance du matin, l'indicateur gagnant 1,46 %. Parmi les plus fortes hausses, on trouvait Ecco (+ 4,95 %), Navigation mixte (+ 3,02 %), La Redoute (+ 2,94 %), Elf (+ 2,93 %). Seul Schneider (– 0,14 %) essuyait un léger repli.

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	435	435	438
Agence Havas	1815	1818	1835
Air Liquide (L')	725	728	728
Alsthom	345	350	349
Bancaire (Cie)	1156	1160	1180
Bongrain	1940	1940	1945
Bouygues	1269	1285	1290
B.S.N.	4095	4135	4140
Carrefour	3285	3350	3330
Chargeurs S.A.	1290	1315	1285
Club Méditerranée	570	585	583
Dumez	1606	1643	1615
Eaux (Gén.)	1346	1353	1350
ELF-Aquitaine	324	331	333 50
Essilor	3071	3090	3100
Lafarge-Coppée	1300	1320	1333
Michelin	3028	3090	3060
Midi (Cie)	1540	1600	1580
Moët-Hennessy	2118	2240	2180
Navig. Mixtes	1025	1058	1060
Oréal (L')	3495	3600	3580
Pernod-Ricard	985	990	990
Peugeot S.A.	1082	1100	1100
Sanofi	720	720	724
Source Perrier	763	785	773
Télémécanique	2850	2870	2870
Thomson-C.S.F.	1480	1525	1510
Total-C.F.P.	442	447	447 50
T.R.T.	2845	2900	2900
Valéo	550	560	562

M. JACK LANG

invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Jack Lang, député socialiste du Loire-et-Cher, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », le dimanche *21 septembre, de 18 h 15 à 19 h 30.*

L'ancien ministre de la culture des gouvernements Mauroy et Fabius répondra aux questions d'André Passeron et d'Emmanuel de Roux du *Monde*, et de Paul-Jacques Truffaut et de Gilles Leclerc, de RTL, le débat étant dirigé par Alexandre Baloud.

Le numéro du « Monde » daté 19 septembre 1986 a été tiré à 531 303 exemplaires

États-Unis

Le Sénat confirme le juge Rehnquist à la présidence de la Cour suprême

Washington *(AFP)*. – Le juge William Rehnquist est devenu, mercredi 17 septembre, après sa confirmation par le Sénat, le seizième président de la Cour suprême des Etats-Unis, la plus haute instance judiciaire du pays. M. Rehnquist, nommé à ce poste par le président Reagan à la suite du départ à la retraite de M. Warren E. Burger, a été confirmé par le Sénat par soixante-cinq voix contre trente-trois, au terme de trois mois de discussions. Jamais une nomination à la présidence de la Cour n'avait suscité autant de votes négatifs de la part des sénateurs.

Le Sénat a également entériné, à l'unanimité cette fois, le choix du juge Antonin Scalia pour occuper, au sein de l'instance judiciaire suprême,le siège laissé vacant par M. Rehnquist.

La nomination de M. Rehnquist s'était heurtée à une vive opposition des milieux libéraux, qui lui reprochaient des positions favorables à la ségrégation raciale dans les années 60. Le sénateur Edward Kennedy avait critiqué le choix de M. Reagan, qualifiant son candidat de *« trop extrémiste sur le problème racial, trop extrémiste sur les droits des femmes, trop extrémiste sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, trop extrémiste pour être président de la Cour suprême »*. Il a été aussi reproché à M. Rehnquist d'avoir manqué d'intégrité en prenant part à un vote de la Cour suprême sur le rôle de l'armée dans la surveillance d'activistes politiques, alors que, selon ses détracteurs, il avait auparavant participé à la mise en place de cette disposition en tant que juriste travaillant pour le gouvernement.

Nommé juge à la Cour suprême par le président Nixon en 1971, M. Rehnquist s'est montré depuis lors l'un des plus conservateurs des neuf membres de cette instance.

PAKISTAN

Levée partielle du couvre-feu à Lahore

Islamabad. – Le couvre-feu instauré mercredi 17 septembre à Lahore, à la suite de sérieux incidents interconfessionnels, a été levé jeudi dans certains quartiers de la ville, annonce-t-on de source officielle.

Le gouvernement a aussi promis que ce couvre-feu serait levé deux heures dans toute la ville vendredi, pour permettre aux gens de se rendre à la prière.

Un communiqué officiel affirme que la situation *« s'est améliorée »*, mais ajoute que deux personnes *« qui tentaient de mettre le feu à des édifices religieux »* sont mortes de blessures infligées par les forces de l'ordre.

D'autre part, le gouvernement pakistanais a qualifié jeudi de *« gratuites et injustes »* les accusations portées à son encontre par l'agence Tass après l'assassinat, mardi à Islamabad, d'un attaché militaire soviétique.

Le colonel Fedor Gorenkov, tué en pleine rue alors qu'il se trouvait à bord de sa voiture en compagnie de sa femme et de sa fille, a été victime d'un *« malade mental »*, a indiqué un porte-parole du ministère pakistanais des affaires étrangères. – *(AFP.)*

SRI-LANKA

Un sanglant attentat suscite des représailles

Colombo. – Dix civils ont été tués et cinq soldats blessés, jeudi 18 septembre, à Batticaloa, dans l'est de Sri-Lanka, par l'explosion d'une bombe placée dans une voiture par des terroristes tamouls.

Selon le « centre d'information tamoul », situé en Inde, à Madurai, au moins quarante-sept personnes ont été tuées ensuite par l'armée sri-lankaise, qui s'est livrée à des représailles en tirant indistinctement dans la population tamoule de Colombo.

● **L'archevêque d'Auch blessé dans un accident.** – Mgr Gabriel Vanel, archevêque d'Auch (Gers), ancien vicaire général aux armées, a été grièvement blessé, le jeudi 18 septembre, au cours d'un accident de la circulation dans son département. Sa voiture a été heurtée par un autre véhicule, dont le conducteur était en état d'ébriété. Ce dernier a été arrêté. Souffrant de plusieurs fractures, Mgr Vanel a été hospitalisé.

● **L'extradition d'un réfugié politique basque.** – La chambre d'accusation de Pau rendra, le 23 septembre, son avis sur l'extradition d'un réfugié politique basque, M. Txema Bereciartua, extradition réclamée par la justice espagnole. Celle-ci l'accuse d'avoir participé en tant que membre de l'ETA à cinq attentats ayant entraîné la mort de huit personnes *(le Monde* du 25 août) (Corr.).

Sur le vif

Nounou

– Ah ! dis donc, cette rentrée, quelle cata ! Tu sais que j'ai été obligée de remettre Pierre-François chez la même nourrice, J'en ai pas trouvé d'autre. Il y en a pas.

– Tant mieux, écoute ! T'arrêtes pas de l'en changer. Il y en a jamais une qui va. Tu va finir par le perturber, ce gamin.

– Oui, mais alors celle-là, elle est en dessous de tout. Tiens, hier, si tu savais dans quel état elle me l'a rendu. Af-freux ! Elle lui avait mis son bermuda rayé rose et bleu avec son tee-shirt vert au lieu du...

– Quelle importance ? Elle est propre, elle est brave. Elle est honnête, elle s'en occupe bien...

– Elle peut, à ce prix-là !

– Oui, mais enfin, t'économises sur l'URSSAF, tout ça, elle est pas déclarée.

– J'aimerais mieux qu'elle le soit, agréée. Elle serait surveillée, alors que là, c'est n'importe quoi. La semaine dernière, je me suis arrangée avec Josyane au bureau et j'y suis passée à l'improviste après le déjeuner. Pas question de sieste, rien, il était en train de bouffer un énorme bout de gâteau, et quand je suis entrée, il n'a même pas levé le nez. Tu veux que je te dise, elle le dresse contre moi.

– Qu'est-ce que tu racontes ?

– Mais si, c'est évident. Rien que ce truc de se faire appeler maman Maine, ça m'énerve !

– Il va pas l'appeler Germaine, c'est pas sa copine. Et dire Mme Rinachgudi...machin, il peut pas, il est trop petit pour ça.

– Peut-être... Mais comment veux-tu qu'il comprenne que je suis vraiment sa mère, pas elle.

– Il le saura toujours assez tôt, t'inquiète. Tu verras quand il piquera du fric dans ton porte-monnaie.

– En attendant, le soir, quand je viens le chercher, il s'accroche à son cou. Et samedi, quand je lui ai dit : t'es content, hein, mon chéri, aujourd'hui on va pas chez la méchante dame, il s'est mis à pleurer.

– Pauvre petit lapin !

– Tu vois, tu le plains, donc t'es d'accord, il est pas heureux là-bas. Qu'est-ce que tu veux, il y a rien à faire, ces femmes-là, faut qu'elles prennent les gosses des autres.

CLAUDE SARRAUTE.

« Chers rats »

« Les huîtres, quel bonheur ! Je ne suis pas sûr que sous l'Occupation je n'aurais pas donné tout mon réseau pour une douzaine de belons. » Auteur de cette remarque qui se veut humoristique dans le compte rendu de la fête de *l'Humanité* qu'il a rédigé pour le quotidien communiste du 15 septembre, Patrick Besson, Grand Prix (1985) du roman de l'Académie française pour *Dara* (Le Seuil) et écrivain choyé par la direction de l'organe central du PCF, livre dans *l'Humanité* du 19 septembre un « billet » intitulé « Les rats et les seigneurs ».

A ceux qui, écrivains comme lui, ont au fil du temps critiqué la direction ou même quitté le Parti communiste, il dit : *« Vous êtes devenus les rats de la social-démocratie. »*

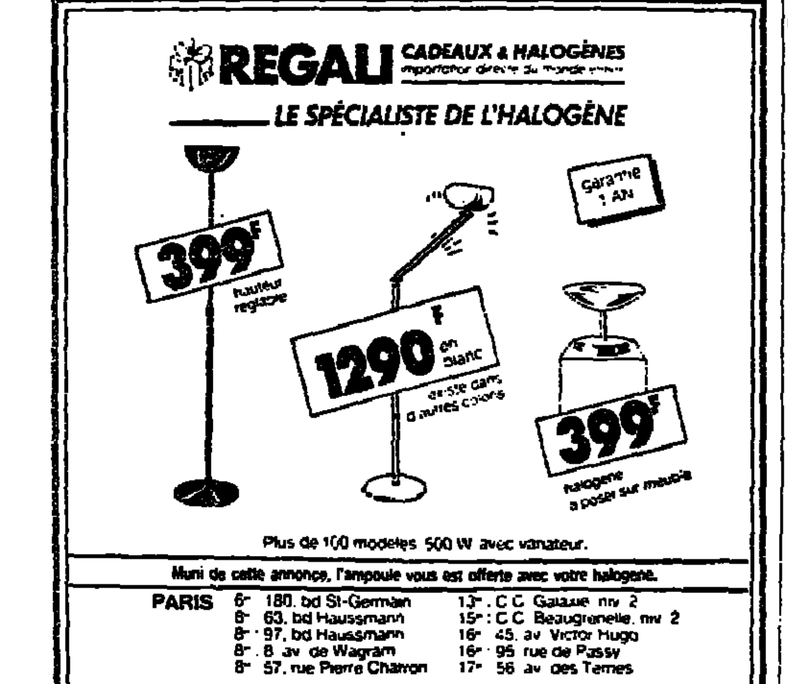
« Chers rats, ajoute-t-il, *laissez tomber le gruyère socialiste : il est empoisonné. Devenez les seigneurs du communisme ! »* Au temps du stalinisme, les expressions imagées les plus en vogue étaient *« hyène dactylographe »*, compliment destiné à Sartre, *« vipère lubrique »*, *« rat visqueux »* et *« serpillère putride »*, pour le même et quelques autres.

O. B.

Feu vert pour le pont de l'île de Ré

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement et des transports, a donné le feu vert pour la construction du pont de l'île de Ré, en autorisant le préfet de la Charente-Maritime à signer la déclaration d'utilité publique de l'ouvrage (*le Monde* du 18 septembre). Cependant, ce dernier a jusqu'au 24 octobre pour prendre l'arrêté.

« Il appartient à l'Etat de veiller à ce que la modification radicale des conditions d'accès à l'île n'ait pas de conséquences néfastes pour la qualité de ce site » écrit le ministre, dans une lettre au préfet, datée du 16 septembre.













A B C D E F G